



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP Hanoi (Viet Nam) 28 mars – 1^{er} avril 2015

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Ouverture de la 132^{ème} Assemblée	
· Discours de S.E. M. Truong Tan Sang, Président de la République socialiste du Viet Nam	5
· Discours de M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	5
· Discours de Mme A.J. Mohammed, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015	6
· Discours de M. Nguyen Sinh Hung, Président de l'Assemblée nationale du Viet Nam	7
Organisation des travaux de l'Assemblée	
· Election du Président et des Vice-Présidents de la 132 ^{ème} Assemblée et ouverture du débat général	8
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	20
· Ordre du jour définitif	22
Débat général sur le thème <i>Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action</i>	8
· Allocutions liminaires de Mme Tong Thi Phong, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Viet Nam, de Mme A.J. Mohammed, Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après-2015, et de M. S. Chowdhury, Président de l'UIP	8-9
· Reprise du débat général	13
· Interventions d'invités spéciaux :	
- M. Le Luong Minh, Secrétaire général de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	27
- M. Pham Binh Minh (Viet Nam), vice Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères	34
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles</i>	23

Adoption de la résolution sur le point d'urgence	55
	<u>Page(s)</u>
 Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
· Adoption de l'ordre du jour	57
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)	57
· Elections au Bureau de la Commission permanente	57
· <i>La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale</i>	
a) Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs	57
b) Débat	58
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	66
d) Désignation d'un rapporteur à la 132 ^{ème} Assemblée	67
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	67
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	70
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	
 Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
· Adoption de l'ordre du jour	71
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)	71
· Elections au Bureau de la Commission permanente	78
· Préparation et adoption de la résolution intitulée <i>Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine</i>	79
a) Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs	71
b) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	75
c) Désignation d'un rapporteur à la 132 ^{ème} Assemblée	76
· Débat interactif intitulé <i>Suivi de la résolution de l'UIP sur la gouvernance de l'eau : faire avancer les choses</i>	71
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	76
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	
 Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
· Adoption de l'ordre du jour	79
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)	79
· Elections au Bureau de la Commission permanente	89
· Finalisation et adoption de la résolution intitulée <i>La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international</i>	79
· Débat interactif sur le thème <i>La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : les enfants vivent-ils mieux ?</i>	96
· Mise en œuvre de la résolution intitulée <i>L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?</i> adoptée par l'UIP en 2012	83
· Débat interactif sur la prochaine résolution intitulée <i>La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles</i>	90

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	103
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)	108
· Débat interactif à l'occasion du 70 ^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ..	103
· Examen des missions de terrain organisées par l'UIP pour étudier l'interaction entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux	109
· Evaluation des capacités institutionnelles des parlements à intégrer les prochains Objectifs de développement durable (ODD) dans leurs travaux	112
· Elections au Bureau de la Commission permanente	116
· Divers	
Forum des jeunes parlementaires	
· Adoption de l'ordre du jour	117
· Election de membres du Groupe Eurasie au Conseil du Forum	117
· Contribution aux travaux de la 132 ^{ème} Assemblée	117
· Rapport et discussion sur les activités du Forum en 2014 et 2015	120
· Préparation de la 133 ^{ème} Assemblée	122
· Divers	122
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
· Débat général	127
· Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	123
· Commission du développement durable, du financement et du commerce	123-125
· Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	124-125
· Commission permanente des Affaires des Nations Unies	126
· Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission du développement durable, du financement et du commerce pour la 134 ^{ème} Assemblée	127
Clôture de l'Assemblée	129
Annexes	
I. Déclaration de Hanoï - document final du débat général sur le thème <i>Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action</i>	131
II. <i>La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale</i> (Point 4) Texte de la résolution	134
III. <i>Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement</i> (Point 5) Texte de la résolution	140
IV. <i>La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international</i> (Point 6) Texte de la résolution	143
V-A – V-D. Rapports des Commissions permanentes	147-152
VI-A – VI-D Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	155-158
VII. <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles</i> (Point 9)	159
VIII. Liste des participants	161

Introduction

La 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 28 mars au 1^{er} avril 2015 au *National Convention Centre* (NCC) à Hanoï.

La participation a été la suivante :

Membres (délégations de parlements nationaux de 128 pays) : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement européen et Parlement latino-américain (PARLATINO).

Les trois Parlements suivants ont participé en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation future : Brunéi Darussalam, Fidji et Nauru.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ii) Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), Organisation internationale pour les migrations (OIM); iii) Ligue des Etats arabes; iv) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Conseil consultatif maghrébin (CCM), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), ParlAmericas, Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI); v) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; vi) Internationale socialiste; vii) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 370 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 678 étaient parlementaires. Parmi eux, 45 étaient Président(e)s de parlement, 46 Vice-Président(e)s et 189 étaient des femmes (27,8 %).

Ouverture de la 132^{ème} Assemblée

SEANCE DU SAMEDI 28 MARS 2015

Après une représentation de musique traditionnelle vietnamienne en guise de bienvenue, la cérémonie inaugurale s'est ouverte à 19 h.45, en présence de son excellence M. Truong Tan Sang, Président de la République socialiste du Viet Nam.

M. TRUONG TAN SANG, Président de la République socialiste du Viet Nam, souhaitant la bienvenue aux participants, dit que c'est un honneur pour son pays d'accueillir la 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), plus grande manifestation de diplomatie multilatérale jamais organisée au Viet Nam à ce jour. Devenue au fil du temps la principale tribune interparlementaire du monde, l'UIP apporte une remarquable contribution à la paix, à la coopération, au développement, à la démocratie, au progrès social, à l'égalité et aux droits de l'homme.

Dans un monde en expansion rapide, qui connaît des mutations aussi profondes qu'imprévisibles et dans lequel toutes sortes de tendances préoccupantes se manifestent sur les plans politique, social et économique, le Viet Nam ne cesse de promouvoir la paix mondiale, la stabilité, la coopération et la prospérité, en privilégiant le règlement pacifique des différends et en s'opposant au recours à la force ou à sa menace. De pays ravagé par la guerre, le Viet Nam a su se convertir en un partenaire du développement à l'économie dynamique, à la politique étrangère ouverte et attrayante pour l'investissement étranger, dont les réalisations impressionnantes dans des domaines clés tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation pour tous, l'eau potable, la lutte contre les épidémies, le VIH/sida et l'égalité des sexes, qu'il a accomplies au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ont reçu une reconnaissance internationale.

Dans le cadre de l'UIP, le Viet Nam s'est toujours employé à poursuivre les objectifs communs. A l'avenir, il s'engagera résolument dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et fera une priorité de la réalisation des ODD. Il poursuivra l'action qu'il mène au niveau national pour promouvoir, entre autres choses, une réforme globale des secteurs administratif, judiciaire et législatif, l'état de droit, la démocratie, la croissance économique, le développement social, la protection de l'environnement et la stabilité sociale et politique. Les objectifs qui ne sont pas suivis d'actions ne sont jamais que des vœux pieux, mais, en retenant le thème : *Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action* pour son débat général, l'Assemblée nous fait espérer que l'on pourra transformer idées et projets en résultats concrets, renforçant ainsi le rôle des parlements dans la résolution de problèmes urgents d'importance mondiale.

M. S. CHOWDHURY, Président de l'UIP, se dit heureux que la première Assemblée de l'UIP à laquelle il participe en qualité de Président de l'Organisation se tienne au Viet Nam, pays à la riche diversité ethnique, religieuse et culturelle, qui célèbre ses 70 ans d'indépendance et ses 40 ans d'unification. Il remercie le Parlement hôte dont la chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de cette Assemblée seront difficiles à égaler. Souhaitant la bienvenue à toutes les délégations présentes, il s'adresse en particulier aux délégations du Brunei, des Fidji et de Nauru, qui participent aux travaux en qualité d'observateurs en vue d'une éventuelle adhésion, exprimant l'espoir que ces parlements rejoindront l'UIP après avoir constaté les avantages d'une telle adhésion. Actuellement forte de 166 Membres, qui comptent au total 45 000 parlementaires du monde entier, l'UIP continue d'aspirer à devenir universelle.

Le Parlement hôte s'est activement employé à passer des mots à l'action pour réaliser les objectifs de développement durable, conformément au thème d'une actualité brûlante qu'il a proposé pour le débat général. Ayant dépassé les limites de ce que pouvait supporter l'environnement, l'humanité se trouve à la croisée des chemins : elle peut prendre le risque de continuer sur sa lancée, selon le modèle de développement actuel, ou opter pour une prospérité économique associée à la justice sociale et à la protection de la planète. Pour sa part, l'UIP n'a cessé de plaider pour un développement axé sur l'être humain, fermement convaincue que les ODD doivent refléter les aspirations de la population. La 132^{ème} Assemblée sera donc lourde de conséquences : ses résultats iront alimenter le processus d'élaboration des ODD et laisseront ainsi leur trace dans l'histoire.

Pour les parlementaires, l'époque est à la fois exaltante et pleine de défis à cause des divers processus internationaux qui sont en cours : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui vient d'être adopté et renvoie expressément au rôle qu'eux-mêmes et

l'UIP sont appelés à jouer dans la mise en œuvre; la nouvelle série d'objectifs de développement, les ODD, qui seront adoptés en septembre 2015 et l'accord sur les changements climatiques, qui devrait être conclu en décembre 2015. L'avenir auquel le genre humain aspire dépendra largement de la cohérence et la convergence de ces trois processus; ils donnent aux parlementaires l'occasion de faire entendre leur voix, notamment dans la Déclaration de Hanoï qui sera adoptée ici, et de rendre service à l'humanité en s'acquittant de leur fonction de contrôle au stade de la mise en œuvre. Si l'on veut atteindre les objectifs fixés, il est crucial que les pays s'approprient ces processus, tout comme de promouvoir l'émancipation des femmes.

En bref, les parlementaires peuvent collaborer pour faire changer les choses, y compris entre les assemblées, dans les travaux qu'ils consacrent à la mise en œuvre des décisions prises. L'Assemblée de Hanoï restera à coup sûr dans les mémoires, non seulement en raison de l'hospitalité des hôtes, de la chaleur et de cordialité du peuple vietnamien et de la solidarité et de l'appui de leur Gouvernement, mais aussi en raison de l'acuité et de l'importance des résultats auxquels elle aura abouti.

Mme A.J. MOHAMMED, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Conseillère spéciale du Secrétaire général sur la planification du développement pour l'après-2015, s'est félicitée du thème retenu pour l'Assemblée et de la diversité des autres questions à l'examen, qui sont toutes complémentaires des efforts déployés par l'ONU. Le programme de développement pour l'après-2015, qui est actuellement en cours de négociation, concerne tous les pays; couvrant les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable, il vise à répondre aux besoins des gens et à ceux de la planète. Ce processus sans précédent, qui a abouti à 17 ODD et 169 cibles, a galvanisé la communauté internationale et redonné de l'élan, du dynamisme et de l'optimisme à l'Organisation des Nations Unies, tout en suscitant un suivi minutieux des progrès accomplis au niveau national.

Les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, en particulier dans le cadre de quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui se tiendra à New York, du 31 août au 2 septembre 2015, avant l'adoption du programme de développement. Comportant 17 objectifs et 169 cibles, le projet aussi ambitieux que réformateur du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durables de l'Assemblée générale est le fruit de consultations entre les Etats Membres de l'ONU, la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les universités et d'autres. Les consultations nationales entre les parties prenantes nationales et locales se sont tenues dans plus de 60 pays et le projet My World 2015 a recueilli les vues de citoyens dans le monde entier. S'appuyant sur sa capacité de rassembler les représentants de toute la planète, l'ONU a soutenu ces délibérations en mettant les parties prenantes en présence et, au besoin, par des apports de fonds.

Les ODD proposés intègrent pleinement les dimensions économiques, sociales et environnementales et sont axés sur l'élimination de la pauvreté. Ils comprennent des objectifs autonomes consacrés à l'économie et à la capacité de production, aux changements climatiques, à la santé et au bien-être, à l'autonomisation des femmes et à la réduction des disparités; ils envisagent des moyens de mettre en place des sociétés pacifiques et inclusives; ils prévoient des moyens de mise en œuvre financiers et autres, en tant que cible commune à tous les objectifs et en tant qu'objectif autonome; plus important encore, ils s'inspirent de la conviction que personne ne doit rester au bord du chemin.

Continuer comme avant n'est plus une option, et cela ressort clairement non seulement de l'approche globale du nouveau programme, mais aussi de la manière dont toutes les parties prenantes ont été associées au processus de définition et du rôle qui a été imparti à chacun concernant la mise en œuvre. Le rôle des parlements est donc crucial: ils servent de passerelle entre les citoyens et leurs gouvernements, ils peuvent - en fait, ils doivent - ouvrir la voie, mobiliser et encourager la responsabilité et la mise en œuvre.

L'objectif 16 des ODD insiste sur la nécessité de mettre en place des institutions représentatives, transparentes et participatives, objectif dans lequel les parlements ont une lourde responsabilité. Il leur appartient de créer un environnement propice à l'application du programme de développement en légiférant et en prenant des mesures incitatives, de faire en sorte que les budgets du gouvernement central reflètent leur engagement d'atteindre les objectifs en conformité avec les priorités de développement de leur pays et d'exercer leur fonction de contrôle en assurant le suivi et l'évaluation des progrès et en demandant des comptes à leur gouvernement. Il est dès lors important de renforcer la capacité des parlements de procéder à l'évaluation des programmes de développement.

Outre ces fonctions essentielles, les parlements pourraient chercher à mieux faire connaître le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD grâce à des réseaux tels que l'UIP; ils occupent une place unique à cet égard, car ils peuvent ainsi faire des ODD un cadre d'action concret pour les citoyens de tous les pays; ils pourraient aussi faciliter le débat national sur la manière dont chaque pays envisage son avenir durable.

En marge de la présente Assemblée, une consultation sera organisée sur la version actualisée de la stratégie mondiale pour la santé maternelle et infantile, qui a été alignée sur les ODD et leurs cibles. Le rôle des parlementaires est crucial si l'on veut venir à bout de tous les décès évitables de mères, de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents, en l'espace d'une génération. Les parlements pourraient effectivement être à la pointe des efforts déployés pour faire des ambitieux ODD une réalité à la portée des populations. Comptant sur l'engagement des parlementaires, l'intervenante exprime l'espoir que la coopération déjà excellente qui existe entre l'ONU et l'UIP et qui sera encore renforcée par l'Accord de coopération qui sera bientôt signé entre les deux organisations, se poursuivra à une époque aussi riche de promesses.

M. NGUYEN SINH HUNG, Président de l'Assemblée nationale du Viet Nam, souhaite la bienvenue aux participants et dit que c'est avec grand plaisir et fierté que l'Assemblée nationale et le peuple vietnamien accueillent une manifestation aussi importante pour la première fois. La présence de plus de 1 600 délégués montre bien le vif intérêt des parlements du monde pour les travaux de l'Assemblée et leur désir de les voir aboutir. Construire la paix par le dialogue, l'idée forte qu'ont eue ses neuf pères fondateurs en 1889, n'ayant rien perdu de son actualité et de sa valeur, l'UIP est devenue la plus vaste organisation mondiale de parlements. Ses 166 Membres peuvent s'enorgueillir de ses réalisations au cours du siècle qui vient de s'écouler; elle a représenté la voix et les aspirations des peuples de la planète dans des domaines tels que la paix, la coopération multilatérale, le droit international, le dialogue politique, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le commerce, la croissance et le développement durable.

A l'heure où le programme de développement pour l'après-2015 est sur le point de succéder aux OMD, le thème général de l'Assemblée est des plus importants, et la tâche qui attend les participants est grande : trouver les moyens de passer des mots à l'action et livrer le message suivant : les parlementaires du monde entier sont résolus à légiférer, à sensibiliser, à mobiliser les forces vives, à adopter des budgets, à rechercher financements et assistance technique, bref à tout faire pour favoriser la mise en œuvre et le suivi des ODD. La présente Assemblée coïncidant avec le 70^{ème} anniversaire de l'ONU, le 30^{ème} anniversaire de la Réunion des femmes parlementaires, le 25^{ème} anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, elle offre une occasion sans précédent de discuter en profondeur du rôle des parlements en ce qui concerne d'autres points très importants de son ordre du jour, parmi lesquels la cyber-guerre, la gestion de l'eau, la gouvernance de l'eau, l'égalité des sexes et la santé maternelle et infantile.

L'intervenant se dit convaincu que l'Assemblée saura examiner avec succès les points de son ordre du jour et parvenir au consensus pour adopter la Déclaration de Hanoï, document final qui sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 70^{ème} session en septembre 2015, en tant que contribution pratique des parlements à cette nouvelle phase du développement international.

Tout au long des 70 années qui se sont écoulées depuis sa Déclaration d'indépendance historique, le Viet Nam et son peuple n'ont cessé de lutter pour la paix et l'indépendance nationale, en procédant à des réformes et en s'attachant à réaliser l'objectif d'un peuple prospère, d'un pays fort et d'une société démocratique, juste et progressiste. Après bien des vicissitudes, le Viet Nam applique à présent une politique étrangère fondée sur l'indépendance, l'autonomie, la paix, l'amitié, la coopération et le développement et s'emploie à contribuer à la paix dans le monde entier, à l'indépendance nationale, à la démocratie et au progrès social en tant que membre loyal et responsable de la communauté internationale. Membre de l'UIP depuis 36 ans, l'Assemblée nationale vietnamienne a fait tout ce qu'elle pouvait pour s'acquitter de la noble tâche d'accueillir la plus grande manifestation parlementaire mondiale, dans l'espoir qu'un tel événement contribuerait aussi à promouvoir une meilleure compréhension de sa culture et de son histoire, ainsi que de son peuple, si accueillant et hospitalier. Convaincu que l'esprit de coopération qui a présidé à l'organisation de cette manifestation est le présage de son succès, il déclare ouverte la 132^{ème} Assemblée de l'UIP.

Une cérémonie traditionnelle de gong marque l'occasion.

La cérémonie inaugurale prend fin à 20 h.35.

Séance du dimanche 29 mars

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.20 sous la présidence de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'UIP.

Point 1 à l'ordre du jour

Election du Président et des Vice-Présidents de la 132^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT déclare ouverte la 132^{ème} Assemblée et considère que les Membres de l'UIP sont disposés à suivre la recommandation du Conseil directeur de l'UIP et à élire par acclamation M. Nguyen Sinh Hung, Président de l'Assemblée nationale du Viet Nam, à la présidence de l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

M. Nguyen Sinh Hung (Viet Nam) assume la présidence de la réunion.

Le PRESIDENT remercie les membres de leur confiance et de l'honneur qu'ils lui font en l'élisant à la présidence de l'Assemblée. Fort de leur soutien et de leur coopération, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter au mieux de son rôle. Le débat général, qui pose la question des solutions permettant de passer des mots à l'action en matière d'objectifs de développement intervient à un moment charnière, marqué par la définition des nouveaux Objectifs de développement durable de l'après-2015 (ODD), et son issue alimentera la réflexion en ce sens.

Point 3 à l'ordre du jour

Débat général sur le thème

Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

(A/132/3-Inf.1)

Le PRESIDENT présente les orateurs invités à prendre la parole devant l'Assemblée sur le thème du débat général : Mme Tong Thi Phong, Vice-présidente de l'Assemblée nationale du Viet Nam, Mme A.J. Mohammed, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015 et M. S. Chowdhury, Président de l'UIP. Les participants se réjouissent vivement d'entendre leur point de vue sur ce thème, notamment en ce qui concerne le rôle incombant au Parlement pour veiller à la bonne mise en œuvre des nouveaux ODD.

Mme TONG THI PHONG (Vice-présidente de l'Assemblée nationale du Viet Nam), tout en soulignant les avancées significatives accomplies dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts entrepris à l'échelle mondiale en faveur du développement durable pour éradiquer la pauvreté et les inégalités. Fort d'un engagement sans faille, d'une volonté de fer et de la coopération étroite qui s'est nouée avec les partenaires du développement, ainsi que des efforts consentis par l'Assemblée nationale dans l'exercice de sa fonction législative et de contrôle en matière d'OMD, le Viet Nam a surmonté les innombrables difficultés qui entravaient la réalisation de ses propres OMD, objectifs d'importance fondamentale et internationalement salués, notamment en matière de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes, d'éducation et de formation, mais aussi de prévention du VIH/sida, du paludisme et autres maladies, ainsi que de réduction de la mortalité infantile.

Les difficultés financières et politiques, entre autres, auxquelles se heurte la réalisation des ODD de l'après-2015, dans une période caractérisée par les changements climatiques, la crise économique et les risques pour la paix et la sécurité, imposent de renforcer le rôle joué par le Parlement dans la tentative pour passer des mots aux actes. Le généreux soutien de l'UIP sera donc précieux pour ancrer le développement durable dans le terreau de la croissance économique, de la protection de l'environnement et de l'équité et du progrès sociaux, élaborer des mesures, législatives et autres, notamment dans le but de sensibiliser la population, veiller à la mise en œuvre des ODD, continuer à développer la coopération avec des partenaires mondiaux tout en intensifiant les liens économiques tissés à l'échelon régional avec des institutions internationales dans le domaine financier et commercial, et contribuer à la paix et la sécurité internationales,

notamment grâce à la prévention des conflits et au respect du droit international humanitaire. Mme Tong Thi Phong se déclare prête à soutenir ce qui deviendra la Déclaration de Hanoï, qui comptera au nombre des documents exprimant l'avis des parlements du monde entier dont l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra compte dans le contexte de ses discussions sur les ODD en septembre 2015.

Mme A.J. MOHAMMED (Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015), déclare que le nouveau programme international de développement offre l'occasion rêvée d'opérer un glissement de paradigme permettant d'adopter une approche plus durable sous-tendue par les trois piliers du travail réalisé par les Nations Unies, à savoir le développement, la paix et les droits de l'homme, tous trois reliés entre eux. Les 17 ODD, assortis de 169 cibles, d'une ambition et d'une portée sans précédent, visent à passer à la vitesse supérieure et doivent être applicables, mesurables et faciles à communiquer, ce qui exige un partenariat mondial renforcé et inclusif fondé sur la responsabilité mutuelle et le partage équitable des responsabilités, mais aussi la participation de tous les partenaires, notamment les parlementaires.

Les parlementaires pourraient faire usage de leur prérogative de gestionnaire des deniers publics et accélérer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs visés, sans perdre de vue la nécessité de solliciter toutes les sources de financement disponibles pour mettre en œuvre un programme de développement complexe, qui doit en outre être accompagné d'un arsenal de mesures de mise en œuvre cohérentes et holistiques. L'Assemblée de l'UIP pourrait, dans le cadre de ses travaux, se fixer l'objectif de mener l'effort de mise en œuvre en réfléchissant aux possibilités de dégager davantage de ressources et de maximiser les investissements, tout en déterminant quels seraient les mesures et les outils de nature à faire une réelle différence. Le contrôle législatif constitue aussi l'un des éléments essentiels du mécanisme de reddition de comptes sérieux et inclusif requis pour superviser les progrès accomplis dans la réalisation des nouveaux objectifs et cibles sur la base d'informations de qualité et de données ventilées, dans le but de promouvoir l'équité sociale, d'autonomiser les citoyens et de garantir leur participation à l'élaboration des politiques. En tant que représentants du peuple idéalement placés pour présenter à leurs administrés les six éléments fondamentaux proposés comme fondement et cadre des ODD, à savoir la dignité, le peuple, la prospérité, la planète, la justice et le partenariat, les parlementaires sont en outre le relai naturel de l'ambition que traduit le programme de développement de l'après-2015.

L'initiative mondiale en faveur du financement du développement, des ODD et de la lutte contre les changements climatiques actuellement en cours offre l'occasion rêvée de préparer une ère nouvelle de développement durable avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. Les participants sont donc instamment invités à renouveler leur engagement à contribuer à un programme de développement de l'après-2015 mieux articulé et plus efficace.

M S. CHOWDHURY (Président de l'UIP), relève que les observations formulées par la Conseillère spéciale mettent non seulement en évidence le caractère significatif des ODD, mais aussi l'importance attachée par les Nations Unies à leur relation avec l'UIP, ainsi que les attentes de plus en plus élevées de la communauté internationale à l'égard du rôle joué par l'UIP dans les processus mondiaux. A la différence des OMD, les ODD proposés sont le fruit de la consultation inclusive et dynamique d'un grand nombre de parties prenantes, appelées à formuler un programme de l'après-2015 réellement novateur et de portée universelle. Un engagement politique fort à l'égard du cadre des ODD en résultant sera indispensable pour atteindre l'objectif ultime de l'éradication de la pauvreté. L'appropriation nationale sera elle aussi fondamentale, ce qui confrontera les parlementaires à de nouveaux défis en les contraignant à penser global tout en agissant local lorsqu'ils se pencheront sur le degré de priorité à accorder aux 17 nouveaux ODD et aux 169 nouvelles cibles.

Le travail de plaidoyer réalisé par l'UIP a d'ores et déjà permis de sensibiliser les parlementaires au rôle qu'ils jouent, qui est de mieux en mieux reconnu, ainsi qu'à la responsabilité qui est de ce fait la leur du point de vue de la matérialisation concrète du nouveau cadre et de son appropriation par les populations, garante de sa mise en œuvre. Les réponses reçues au questionnaire de l'UIP relatif aux parlements et aux ODD révèlent toutefois que les parlements doivent consentir des efforts supplémentaires pour déterminer qui sont les représentants officiels de leur gouvernement dans les négociations relatives aux ODD, exiger que leur soient régulièrement soumis des rapports leur présentant l'avancée des travaux et apporter leur contribution pour remplir le rôle de premier plan qui est officiellement le leur. Ils doivent en outre veiller à ce que la gouvernance, qui multiplierait, accélérerait et faciliterait la mise en œuvre globale

des ODD, demeure au nombre des ODD adoptés. Les parlements constituent par ailleurs l'un des intervenants majeurs sur le front du renforcement des moyens de mise en œuvre, dont le financement, évoqué dans l'ODD 17 proposé.

En résumé, les parlementaires doivent tenter par tous les moyens, dans le cadre des efforts qu'ils consentent en faveur d'un développement durable centré sur les populations, de transformer toutes les difficultés rencontrées en autant d'occasions de concrétiser les aspirations de leurs administrés. Les trois grands processus mondiaux en cours offrent une occasion sans précédent de faire réellement avancer le monde dans la direction d'un développement durable ouvert à tous, y compris les parlementaires dans leur tentative pour contribuer à la mise en œuvre des nouveaux ODD et en améliorer la mise en œuvre.

Le PRESIDENT remercie les orateurs invités de leurs observations, qui ont clairement mis en évidence le rôle fondamental du Parlement dans la tentative de passer des mots aux actes en faveur du développement durable et invite les participants à entamer le débat général sur ce thème.

Mme B. BISHOP (Australie), ouvre la discussion en déclarant que les progrès considérables accomplis dans la réalisation des OMD n'invalident pas la nécessité de continuer à lutter contre la misère extrême, ainsi que la mortalité maternelle et infantile, à promouvoir l'éducation des filles, à enrayer les maladies évitables, ainsi qu'à améliorer la condition des femmes sur le plan de l'autonomie financière et du leadership, qui laisse à désirer. La réduction spectaculaire de la pauvreté et de la misère extrême actuellement constatée est à mettre sur le compte d'une croissance économique sans précédent (dans le premier cas) et d'une hausse du commerce mondial (dans le second). De nombreuses vies ont aussi été considérablement améliorées par l'instauration de microcrédits, qui ont en outre contribué à faire avancer la cause de l'égalité des sexes et se sont révélés un investissement particulièrement adapté pour les femmes. Ces dernières remboursent leur prêt plus rapidement que les hommes et transmettent souvent à leurs enfants les compétences acquises en matière de gestion financière.

Dans le domaine du développement durable, il convient de tirer les leçons des catastrophes telles que le récent cyclone du Vanuatu pour apporter des réponses efficaces et renforcer la résilience face à des événements aussi tragiques que meurtriers. La recherche et les investissements sont également indispensables pour transformer les mots en actes, comme le prouvent l'accès facilité des pays en développement aux traitements contre le VIH/sida, la mise à disposition de moustiquaires traitées à l'insecticide pour la prévention du paludisme et le financement privé alimentant les efforts d'éradication du paludisme. Pour sa part, l'Australie aide divers pays du bassin indo-pacifique à développer leur structure parlementaire et offre son soutien aux femmes briguant une fonction électorale dans ces pays en renforçant leurs capacités. De grands progrès ont été accomplis au cours des 15 années qu'a duré la mise en œuvre des OMD et des progrès encore plus considérables peuvent être réalisés dans les 15 années consacrées à la mise en œuvre des ODD.

M. K. JAKUPOV (Kazakhstan) rend hommage à l'UIP pour sa participation active à la définition du programme de développement durable de l'après-2015 et ajoute que son pays, qui a fait de gros progrès dans la mise en œuvre des OMD, poursuivra les efforts entrepris pour mettre en œuvre les décisions de Rio+20 en faveur du développement durable. Le Kazakhstan, qui est l'un des pays se développant le plus rapidement, a pour ambition de figurer au nombre des 30 pays les plus développés. Le pays vit actuellement une phase de transition visant à intégrer les paramètres écologiques dans l'économie, notamment grâce à l'expansion des technologies vertes et aux investissements en matière d'innovation. Ce pays, convaincu que l'utilisation durable des ressources naturelles et le développement de sources d'énergie renouvelables alternatives sont essentiels pour la sécurité et le développement durable, organisera sur son sol l'Expo 2017 sur le thème des énergies de demain.

Seule la bonne gouvernance et l'action concertée visant à garantir la reddition de comptes et le contrôle, ambitions qui doivent être intégrées au programme de développement de l'après-2015, sont de nature à permettre de continuer à progresser dans la réalisation des OMD à l'échelle mondiale. Afin de susciter l'engagement universel exigé par la mise en œuvre des nouveaux OMD, M. Jakupov suggère de passer par la plateforme multifonctionnelle de communication G-Global lancée en 2014 au Forum économique d'Astana dans le but d'élargir le dialogue mondial visant à trouver des solutions aux problèmes de développement, en s'appuyant en outre sur un plan mondial anti-crise pour les Etats membres des Nations Unies approuvé dans le cadre du Forum.

Le Kazakhstan, convaincu que l'union est indispensable pour résoudre les urgents problèmes de développement durable, a d'ores et déjà donné la preuve de son engagement actif en faveur de la mise en œuvre des ODD.

Mme R. KADAGA (Ouganda) relève que l'UIP est idéalement placée pour infléchir les processus mondiaux et que les parlementaires ont désormais une occasion unique de faire valoir leur importance en tant que partenaires clés du programme de développement. Une fois les ODD adoptés, ils devront faire en sorte, au nom de leur responsabilité de représentants du peuple, de déterminer quels facteurs seraient susceptibles de faciliter leur mise en œuvre, tout particulièrement en remédiant aux lacunes constatées à l'échelon local.

Une analyse visant à établir des points de référence dans le domaine social, de l'environnement, de l'égalité des sexes et pour les questions liées au climat contribuerait utilement à la mise à profit des ODD pour le bien commun. Ces objectifs exigent de nouvelles priorités, un surcroît de renforcement des capacités, ainsi que l'instauration de commissions spécialisées chargées des ODD dans toutes leurs dimensions plurisectorielles. Les gouvernements devraient présenter chaque année des rapports intermédiaires de mise en œuvre et les parlements concevoir des plans d'action reposant sur des objectifs, des normes, des points de référence et des indicateurs élaborés pour évaluer la performance gouvernementale, ce qui exigera un renforcement constant des capacités des parlements et de leur personnel. Les gouvernements devront aussi déterminer quels acteurs devront rendre des comptes au Gouvernement en matière de mise en œuvre.

Mme Kadaga se dit favorable au projet de création, par l'UIP, d'une unité chargée du renforcement des capacités et de la mise à disposition d'informations en matière de bonnes pratiques et est fière d'annoncer que son parlement organisera en mai 2015 une réunion spéciale ayant pour but de lui permettre de contribuer aux décisions définitives qui seront prises en septembre 2015 concernant les 17 ODD proposés. Les parlements doivent veiller à ce que les ressources humaines et budgétaires requises par la formation et la mise en œuvre soient disponibles. C'est uniquement à ces conditions que les mots pourront laisser la place aux actes.

M. M. ALMURR (Emirats arabes unis) considère comme urgent d'instaurer un nouvel ordre international permettant de relever les défis sans précédent en matière de paix et de sécurité, de développement durable et d'environnement, parmi lesquels la menace de plus en plus grave exercée par le terrorisme, qui n'épargne aucune région, culture, religion ni nationalité. Toutes les activités de lutte contre le terrorisme doivent toutefois respecter le droit international et ne pas servir de prétexte politique ou autre, au détriment de la paix et de la stabilité. Il convient donc d'unifier notre stratégie de lutte contre le terrorisme en la fondant sur la solidarité, la coopération et la coordination internationales, sans oublier que l'injustice, la sélectivité et le double langage en matière de résolution de conflits, d'application du droit international et de questions liées aux droits de l'homme font le lit du terrorisme et de l'extrémisme et brisent la confiance du public à l'égard de la communauté internationale.

Pour ce qui est des nouveaux ODD, pour obtenir des résultats satisfaisants, il faudra que les pays développés et en développement prennent tous des engagements fermes visant à passer des mots aux actes en s'attaquant systématiquement à des priorités telles que la pauvreté, la santé, l'éducation, le chômage, l'agriculture pérenne, l'eau et l'hygiène de base tout en respectant en outre l'équilibre social, économique et écologique requis. Le recours aux technologies modernes, notamment pour développer la recherche, améliorer la performance et renforcer les capacités, est également indispensable pour réaliser les ODD, qui exigent l'action concertée de tous les secteurs de la société.

Evoquant l'équité, l'ouverture et la tolérance ayant toujours caractérisé les relations internationales de son pays, qui n'a eu de cesse de résoudre pacifiquement ses conflits, il réitère son appel au dialogue dans le but de mettre un terme à l'occupation iranienne de trois de ses îles : Grande Tunb, Petite Tunb et Abu Moussa.

Mme P. YATHOTOU (République démocratique populaire lao) explique que son pays a intégré les OMD, assortis d'un objectif local supplémentaire consistant à réduire l'incidence des munitions non explosées, dans son programme de développement socioéconomique, ce qui lui a permis de réaliser ces 15 dernières années des avancées particulièrement importantes en matière de réduction de la pauvreté, d'éducation, de santé et d'égalité des sexes. Ces accomplissements, qui sont allés de pair avec des réussites supplémentaires telles que la vaste amélioration de l'accès à l'électricité et la réduction des disparités entre zones urbaines et rurales, ont contribué de

façon significative à la croissance économique, à la stabilité, à l'ordre social et au développement du système judiciaire. Il reste toutefois du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs relatifs, notamment, à l'élimination des munitions non explosées et à la santé reproductive.

Il faut fixer des orientations permettant de garantir la réalisation du programme de développement de l'après-2015, dans le droit fil de la mise en œuvre des OMD, en transcrivant les nouveaux ODD dans la législation et les politiques nationales. L'élaboration, en 2015, du prochain plan de développement socioéconomique de la République démocratique populaire lao est donc une heureuse coïncidence, qui lui permettra d'intégrer les ODD, dont un grand nombre coïncide avec la politique menée à l'échelon national en matière de développement, qui accorde notamment une attention particulière à la protection de l'environnement, à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles, à la stabilité de l'emploi, aux soins de santé universels et à la promotion de la paix et de la justice. Les parlementaires joueront un rôle fondamental dans le passage des mots aux actes et la réalisation des ODD en adoptant les mesures législatives, financières et autres appropriées.

Mme T. BISHAGARA KAGOYIRE (Rwanda), qui prend la parole au nom du Président du Sénat, rappelle que les OMD n'ont été adoptés que cinq ans après le génocide rwandais et ajoute que les efforts de reconstruction de la société et de l'infrastructure dévastées de son pays ont prioritairement porté sur la promotion de l'intégration et de la cohésion sociales, la réconciliation nationale et l'éradication de la pauvreté, qui ont été accompagnées de réformes audacieuses mettant les entreprises et les échanges commerciaux au cœur de la croissance économique et de la transformation sociale. L'accent mis sur la souveraineté de l'Etat en matière de prise de décision a joué un rôle fondamental pour réaliser les OMD du pays (tolérance zéro à l'égard de la corruption, appropriation nationale et initiatives locales inspirées de l'histoire et de la culture du Rwanda). Les chiffres relatifs à la pauvreté, la mortalité infantile, la malnutrition, le nombre de filles fréquentant l'école et la représentation féminine au Parlement ont enregistré des améliorations notables.

Pour ce qui est de l'après-2015, il faut concentrer les efforts sur l'élaboration d'un programme de développement complet, souple et réaliste axé sur les êtres humains et l'environnement, et ayant comme objectif majeur l'éradication de la pauvreté. L'égalité des sexes et le développement de l'infrastructure constituent aussi des objectifs de premier ordre. Le premier contribuerait à une croissance inclusive et le second permettrait aux pays en développement, tout particulièrement en Afrique, de tirer profit du fabuleux potentiel que représentent leurs ressources naturelles.

Le Rwanda a prouvé qu'il est possible, grâce à une classe dirigeante forte et motivée, de transformer un Etat agonisant livré aux affres du génocide en un Etat modèle fort d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables. La gouvernance inclusive et responsable, couplée au contrôle exercé par le Parlement, a également joué un rôle de premier plan dans la réalisation des OMD du pays. En résumé, le renforcement des capacités individuelles, collectives et institutionnelles, la qualité de la gouvernance, l'égalité des sexes et le développement de l'infrastructure sont des conditions sine qua non pour passer des mots aux actes et traduire une vision en réalité.

M. G. NOURI GHEZELCHEH (République islamique d'Iran), s'exprimant dans le cadre d'un droit de réponse, objecte aux allégations avancées par le délégué des Emirats arabes unis concernant l'intégrité territoriale de son pays. Ces allégations contreviennent aux principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des relations de bon voisinage. Le Gouvernement iranien a toujours pleinement respecté ses obligations internationales, y compris les obligations découlant du Protocole d'accord signé en 1971 par les deux pays, et ses annexes. Conformément à sa politique, qui vise à garantir la sécurité, la stabilité et une paix durable dans le Golfe persique, l'Iran n'a pas ménagé ses efforts pour développer des relations de confiance avec les Etats de la région et est convaincu que la poursuite des négociations en cours dans un climat d'ouverture et de tolérance portera ses fruits.

La séance est levée à 13 h.05.

Séance du dimanche 29 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35, sous la conduite de Lord Faulkner of Worcester (Royaume-Uni), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

Reprise du débat

M. A. SALIFOU (Niger) dit que le terrorisme sape le développement et compromet la démocratie dans beaucoup de pays. Avec l'appui de la communauté internationale, son pays s'emploie à combattre ce fléau dans la région, où il est le fait de groupes tels que Boko Haram. Ces dernières années, le Niger a rétabli ses processus démocratiques en organisant des élections libres et régulières et en mettant en place des institutions efficaces fondées sur la Constitution. La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une priorité pour son Président et un Conseil national pour le dialogue politique a été créé en vue de réduire et de résoudre les conflits politiques.

La communauté internationale s'apprête à laisser derrière elle les OMD, qui ont eu des résultats inégaux, puisque bon nombre de pays ne sont pas parvenus à atteindre les cibles fixées; il faut espérer que les ODD qui vont être adoptés connaîtront un plus franc succès. Les nouveaux objectifs seront universels et exigeront par conséquent un plan de développement commun à l'ensemble de la communauté internationale, qui permette de préserver l'environnement grâce à une approche intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale. Tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, doivent contribuer à la réalisation des nouveaux objectifs, qui seront encore affinés à la faveur d'un processus inclusif avant d'être adoptés. A cette fin, l'UIP devrait jouer un rôle clé pour mobiliser appui et expertise dans un esprit de coopération internationale.

M. J. DA GRAÇA DIOGO (Sao Tomé-et-Principe) dit que l'UIP a remporté de nombreux succès sur le plan du renforcement de la démocratie et de la promotion de la paix et de la coopération entre les nations, mais beaucoup reste à faire. Les objectifs de l'Organisation sont étroitement liés aux OMD, que son pays s'est engagé à atteindre. Des progrès notables ont été accomplis dans plusieurs domaines : l'égalité des sexes, des lois ayant été adoptées pour qu'au moins 30 pour cent des parlementaires soient des femmes; les droits de l'homme, qui sont protégés par la Constitution; l'éducation, le taux d'alphabétisation ayant atteint 92 pour cent; la santé, en particulier la lutte contre le VIH/sida et le paludisme; le renforcement de la démocratie. Cependant, des conflits sociaux et des difficultés économiques risquent de compromettre ces progrès. L'intervenant appelle par conséquent tous les pays à œuvrer en faveur de la paix, de l'ordre social et de la stabilité politique, sans lesquels les ODD ne pourront être atteints.

M. U. AHLIN (Suède) fait observer que, grâce aux OMD, des centaines de millions de personnes ont pu échapper à l'extrême pauvreté et que des progrès considérables ont été réalisés à l'échelle planétaire en matière d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Cependant, les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux font peser une menace sur ce processus, ce qui risque d'être lourd de conséquences pour le niveau de vie, voire de conduire à des conflits.

Sa délégation souhaite, pour l'après-2015, un programme de développement ambitieux, qui soit axé sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable à l'échelle planétaire. Elle est convaincue qu'il faut s'attaquer en priorité au problème des changements climatiques; promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'égalité des sexes et encourager la participation de la population active et le respect du droit de négociation collective. L'intervenant se félicite de l'approche participative adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour élaborer le nouveau programme de développement, organisant de larges consultations avec les gouvernements, les parlements nationaux, la société civile et neuf millions de personnes sur la planète. Il est à présent crucial de faire en sorte que les engagements pris se transforment en mesures concrètes; la

première mesure consiste à mobiliser des ressources en luttant contre l'évasion fiscale, la corruption et la fuite de capitaux et en renforçant la coopération internationale. En ce qui concerne le financement, l'aide publique au développement (APD) est un outil important mais elle a ses limites. L'intervenant appelle tous les pays donateurs à consacrer, comme ils s'y sont engagés, 0,7 pour cent de leur PIB à l'APD. La bonne gouvernance sera déterminante pour préserver l'environnement à long terme, notamment parce qu'en 2030, près de 60 pour cent de la population mondiale vivra dans des villes, qui seront plus peuplées que bien des pays, rendant indispensable une bonne gestion urbaine. Les parlements ont un rôle important à jouer s'agissant de la mise en œuvre des ODD et devraient saisir l'occasion pour réclamer d'une seule voix un avenir durable pour tous.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) dit que le terrorisme constitue à l'évidence une menace pour le développement durable, en ce qu'il sape les principes de sécurité, sûreté et stabilité sur lesquels repose la société. Pour faire du développement durable un objectif réaliste, il faut d'abord venir à bout du terrorisme et de l'extrémisme. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible d'adopter un cadre de développement équilibré et juste, dont tous les peuples puissent tirer avantage et qui favorise une culture de modération, de tolérance et d'acceptation. L'islam consacre toutes ces valeurs et ne devrait pas être associé avec les pratiques brutales de fanatiques et d'extrémistes. La Jordanie ne ménage aucun effort pour combattre le terrorisme, mais se heurte à divers obstacles en matière de sécurité, ainsi que sur les plans politique et économique. Le Roi a souvent dénoncé la négligence dont faisait preuve la communauté internationale à l'égard de la question de la Palestine, qui alimente le terrorisme dans la région.

Du fait de l'augmentation nécessaire du budget militaire, les ressources manquent pour assurer les services essentiels aux citoyens, d'autant que les possibilités d'investissement dans la région sont rares à cause de la précarité que connaissent de nombreux pays. Les 1,5 million de réfugiés syriens qui se trouvent sur le sol jordanien ajoutent encore au fardeau et le pays a grand besoin d'une aide internationale accrue, de plus d'assistance et d'une plus grande solidarité. L'adoption d'un cadre de développement efficace et global, qui serait à l'avantage de tous les peuples et toutes les générations, revêt donc la plus haute importance.

M. A.R. IBRAHIMI (Afghanistan) dit que la mise en œuvre des OMD s'est traduite par des changements concrets et positifs, dans le monde entier, y compris dans son pays. L'Afghanistan n'ayant pas pu se consacrer à la réalisation des objectifs jusqu'en 2004 pour cause d'instabilité, le délai fixé pour leur réalisation a été prorogé jusqu'en 2020. Le pays a déployé des efforts considérables pour atteindre plusieurs cibles et quelques-unes, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, ont été atteintes plus vite que prévu. Il convient tout particulièrement de noter la rénovation et la reconstruction de plus de 5 000 écoles et le nombre d'enfants scolarisés, passé de 1 million en 2001 à plus de 10 millions aujourd'hui. Des centaines de cliniques et d'hôpitaux ont été construits, le taux d'accès aux soins de santé de base est passé de 9 à 90 pour cent et les taux de mortalité maternelle et infantile ont considérablement baissé.

Cependant, le développement social et économique nécessaire à la réalisation des ODD continue d'être entravé par une insécurité et une instabilité persistantes. L'intervenant appelle la communauté internationale à continuer d'apporter une assistance au pays, dans un esprit de solidarité, mais aussi pour écarter les menaces que les terroristes et le trafic de drogue font peser sur les progrès en matière de gouvernance, d'éducation et d'infrastructure de santé.

Mme S. MAHAJAN (Inde) fait observer que les résultats obtenus en matière d'ODD ont été inégaux selon les pays. A l'échelle mondiale, la pauvreté a effectivement été réduite de moitié avant l'échéance, mais près d'un milliard de personnes continuent de vivre dans la pauvreté en 2015. Une telle situation est économiquement non viable, politiquement intenable et moralement indéfendable. L'élimination de la pauvreté devrait être l'objectif central et primordial du programme de développement pour l'après-2015.

La communauté internationale doit s'interroger sur les raisons pour lesquelles les résultats ont été si inégaux selon les régions et s'attaquer aux questions fondamentales qui demeurent au cœur du débat sur le développement. Il faudrait se consacrer en premier lieu aux inégalités intergénérationnelles, aux disparités de développement entre les pays, aux besoins d'assistance financière et aux transferts de technologie des pays développés vers les pays en développement. Tout développement qui se fait au détriment de la culture ou de l'environnement ne saurait être durable.

La philosophie indienne prescrit de toujours rendre plus que ce qui a été reçu, principe que l'Inde s'est engagée à suivre en apportant une assistance au développement économique et social à des pays partenaires. C'est en travaillant dans cet esprit que le monde pourra atteindre les ODD.

M. S. NOVANTO (Indonésie) dit que sa délégation se félicite du consensus international qui s'est dégagé au sujet du programme de développement proposé par le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable de l'Assemblée générale des Nations Unies et souligne l'importante contribution que les parlements pourraient apporter à la réalisation de ces nouveaux objectifs. L'UIP a insisté sur l'importance de la bonne gouvernance démocratique, qui est inscrite dans le projet d'objectif 16 ("Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes").

Sa délégation se félicite tout particulièrement de ce que l'utilisation durable des ressources marines ait été incluse dans le programme; les deux-tiers du territoire indonésien sont recouverts d'eau et le pays dispose d'une vaste diversité de ressources océaniques. Le pays a déjà pris des mesures pour veiller à l'utilisation et à la gestion durables de ses ressources biologiques et pour assurer leur protection afin de les léguer aux générations futures. Les ODD ne seront couronnés de succès que si les instruments et les infrastructures nécessaires sont mis en place au niveau national; les parlementaires devraient veiller à ce que les lois servent efficacement leur réalisation. Une ferme volonté politique est également nécessaire. L'Indonésie a déjà créé une équipe spéciale chargée des ODD et son parlement a insisté sur la nécessité d'associer aux efforts le secteur privé, la société civile et l'ensemble de la population.

M. S. HENG (Cambodge) rappelle que 2015 est une année cruciale pour la communauté internationale : échéance pour la réalisation des OMD, elle verra aussi l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015, qui porte en lui l'espoir d'un monde où plus personne ne sera en proie à l'extrême pauvreté et où chacun pourra jouir de la paix, de la stabilité et de la prospérité. Les progrès dans la réalisation des ODD seront facilités par la croissance économique enregistrée au niveau mondial ces dernières années, mais tous les pays doivent être conscients des menaces que représentent les conflits, les groupes terroristes comme l'Etat islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, les épidémies d'Ebola et d'autres maladies, ainsi que les crises énergétique et alimentaire.

Alors que, depuis 2000, la croissance économique s'accélère dans bon nombre de pays en développement, dépassant celle du monde développé, la communauté internationale est déjà parvenue à réduire de moitié la pauvreté dans le monde avant l'échéance. Bon nombre d'autres cibles ont aussi été atteintes, mais les progrès sont inégaux d'un pays à l'autre et parfois à l'intérieur d'un même pays; beaucoup reste donc à faire; en particulier, des millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté ou près du seuil de la pauvreté. Le Cambodge touche au but concernant plusieurs OMD, mais des efforts restent à faire pour d'autres.

Pour favoriser la réalisation des ODD, les parlements doivent promouvoir des programmes pour les trois piliers du développement durable - social, environnemental et économique; mettre en place des mécanismes institutionnels permettant d'en contrôler la mise en œuvre; renforcer les capacités en matière législative et surveiller l'application des lois conformément aux politiques nationales de développement; encourager la mobilisation des ressources auprès des partenaires du développement et de la société civile et favoriser la participation de ces interlocuteurs à la mise œuvre; encourager les pays développés à accroître l'aide financière qu'ils accordent aux pays en développement, qui n'ont que des ressources très limitées à consacrer au développement durable.

M. P. BURKE (Irlande) se dit satisfait de ce débat, qui n'aurait pu mieux tomber et qui porte sur ce que peuvent faire les parlements pour contribuer à la réalisation des ODD dans leurs pays respectifs. Ainsi, ils pourraient repenser la structure des commissions parlementaires, participer à la conception et au contrôle des plans nationaux, soutenir l'action des organes nationaux consultatifs et réglementaires et renforcer les capacités.

L'Irlande a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des ODD, grâce au siège qu'elle a partagé au sein du Groupe de travail à composition non limitée. Elle a aussi élaboré une politique nationale de développement durable, assortie d'indicateurs permettant de mesurer les progrès. A la suite d'un programme de réforme politique, les méthodes de travail du Parlement irlandais ont été modifiées ce qui lui permettra de mieux soutenir la mise en œuvre des ODD.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc) dit que sa délégation et lui-même sont satisfaits du thème retenu pour le débat général, car les parlementaires doivent montrer qu'ils sont résolus à contribuer à la réalisation des ODD. Les responsabilités des parlementaires en matière législative et de contrôle sont claires : ils doivent veiller à ce que les gouvernements s'acquittent de leurs obligations, qu'ils agissent dans l'intérêt de la population et s'emploient à réaliser les Objectifs. Le programme de développement pour l'après-2015 que l'ONU se propose d'adopter est un nouveau point de départ vers un développement planétaire et pour le bénéfice des générations futures. Les ODD sont l'expression d'un rêve commun de la communauté internationale : pour que ce rêve puisse devenir réalité, il faut fixer de nouvelles normes et des critères ambitieux permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs. Chaque pays doit s'engager sincèrement à mettre en œuvre le nouveau programme, objectif qui requiert une confiance mutuelle entre les pays, développés ou en développement; l'égalité entre les hommes et les femmes; la prise en compte des différences culturelles, sociales et économiques entre les pays et un désir commun de promouvoir la confiance, la sécurité et le bien-être.

M. M. DI BARTOLOMEO (Luxembourg) dit que les parlementaires ont l'importante responsabilité de veiller non seulement à ce que les ODD soient inscrits à l'ordre du jour de leurs parlements nationaux, mais aussi à ce que tous les citoyens comprennent la nature des enjeux en matière de développement durable. Ces enjeux peuvent se présenter de façon différente selon les endroits, mais les objectifs sont universels et tous les pays devront s'attacher à les atteindre. Les citoyens doivent comprendre que la communauté internationale est interdépendante; ce qui se passe dans un pays, aussi éloigné soit-il, peut avoir des répercussions sur la situation nationale, qu'il s'agisse d'épidémies ou de terrorisme, deux maux qui ne respectent pas les frontières. Les trois piliers - social, économique et environnemental - sur lesquels reposent les ODD doivent être intégrés dans toutes les politiques, à tous les niveaux.

Le Luxembourg a un Ministère du développement durable et des infrastructures ainsi qu'une commission responsable de tous les aspects du développement durable à l'échelon national. Le pays continue à consacrer un pour cent de son PIB à l'APD, bien qu'il ait été rudement touché par la crise financière mondiale. L'Année européenne pour le développement sera un des thèmes clés de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et une réunion interparlementaire sur le développement se tiendra en décembre 2015. La crise économique a vu se dessiner la tendance consistant à donner la priorité aux questions économiques et financières au détriment des affaires sociales. Pour un développement réussi, il faut absolument trouver le bon équilibre entre considérations économiques et préoccupations sociales.

M. M. ALGHANIM (Koweït) dit que le développement durable est bien plus qu'une aspiration. C'est un impératif dont chacun doit être bien conscient si l'on veut que l'humanité puisse faire face comme il convient aux menaces naturelles ou créées par l'homme qui pèsent sur elle. Dans le monde globalisé qui est le nôtre, le développement durable ne doit pas être considéré comme une question nationale. Un pays ne saurait vivre dans la prospérité alors que son voisin se débat dans la plus extrême pauvreté; de la même manière, un pays ne peut traiter de questions environnementales sans se soucier de son voisin. Tous les pays doivent travailler collectivement pour surmonter les conflits, assurer un accès universel à l'eau et combattre les épidémies telles que l'Ebola.

Les nombreuses facettes du développement durable sont interdépendantes; elles doivent donc être envisagées ensemble et non séparément les unes des autres. Le développement social et économique, par exemple, doit s'accompagner de réformes politiques; il n'est pas réaliste d'attendre que la démocratie s'installe s'il n'y a pas de prospérité économique. De même, lorsque la violence se déchaîne dans les rues, il n'est pas possible d'améliorer la santé des citoyens, voire de sauver leur vie.

Les ODD ne pourront être réalisés si l'on ne tient pas compte du fait que les situations ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Ce qui a des résultats dans un pays peut ne pas marcher dans un autre. Le développement durable doit aussi être envisagé comme un processus perfectible, auquel la communauté internationale devra continuellement apporter des ajustements en fonction de l'évolution de la situation dans le monde.

Mme S. Mahajan (Inde), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. S. KINGA (Bhoutan) dit qu'il y a longtemps que son pays a placé le développement durable au centre de son action nationale et, en tant que membre responsable de la communauté internationale, il s'est aligné pour ce faire sur des objectifs mondiaux comme les OMD. Le Bhoutan a atteint la plupart des OMD et est en passe de réaliser les autres. Les ODD doivent correspondre à une vision partagée et non à une série de compromis négociés dans la perspective des intérêts nationaux.

Le Bhoutan montre qu'il est possible de passer des mots à l'action, grâce à la direction clairvoyante et novatrice du Roi. Il est fermement engagé à réduire autant que possible les souffrances du peuple et en accroître le bonheur; en fait, son succès en matière de développement durable tient à ce qu'il poursuit le "bonheur national brut" au lieu du produit national brut. Le bonheur durable se fonde non seulement sur la prospérité matérielle mais aussi sur le bien-être émotionnel, psychologique et spirituel. La bonne gouvernance, le développement économique, la protection de l'environnement et la préservation des cultures sont les quatre piliers du bonheur national brut et constituent le cadre initial du programme du pays en matière de développement durable. Au nombre de ses réalisations, le Bhoutan a fait en sorte, décision consacrée par la Constitution, que 60 pour cent du pays soit recouvert par la forêt. Il n'autorise qu'une industrialisation modeste, n'émet pas de gaz à effet de serre et est donc un puits de carbone net. Il y a néanmoins des obstacles sur la voie du développement durable, certains projets hydroélectriques étant compromis en raison d'une fonte sans précédent des glaciers due au réchauffement climatique.

Mme G.T.K. KOKORWE (Botswana) dit que son pays a déjà pris une série d'initiatives à l'appui de la réalisation des ODD. En 2012, le Botswana a accueilli le Sommet africain sur le développement durable, à l'issue duquel a été adoptée la Déclaration de Gaborone sur la viabilité en Afrique. Une initiative nationale, visant le contrôle sanitaire et la mise en valeur des écosystèmes, a mis en lumière les principales questions qui se posent en matière de viabilité, notamment l'utilisation optimale de l'eau par les différents secteurs économiques. C'est à la faveur de la stratégie nationale de développement durable, adoptée en 2013, que les cadres internationaux et régionaux sont incorporés dans l'ordre interne du Botswana. Les mesures sont appliquées pour que la durabilité soit prise en compte dans différents secteurs, notamment grâce à l'adoption de normes en matière d'écotourisme et à la création de groupes de travail sur l'économie et l'emploi, la promotion sociale, l'environnement durable et la gouvernance, éléments essentiels des plans de développement nationaux.

M. D.F. KIDEGA (Assemblée législative est-africaine) dit que le débat est des plus opportuns. Malgré des efforts concertés, les OMD ne seront pas pleinement réalisés à l'échéance de 2015. Au moment où nous nous apprêtons à nous engager sur une nouvelle voie, il importe de réfléchir à ce qu'implique l'adoption d'ODD et d'envisager les moyens de leur donner suite le plus efficacement possible. Une des causes d'échec souvent mentionnées s'agissant des OMD tient à l'inefficacité de l'action parlementaire. Il est crucial que les ODD ne connaissent pas le même sort. Les parlements peuvent jouer un rôle fondamental en légiférant pour que les engagements nationaux deviennent des lois suivies d'effets, en demandant des comptes aux gouvernements sur leurs choix en matière de développement et en adoptant des budgets nationaux. Les parlementaires devraient aussi veiller à ce que les différends politiques ne les détournent pas de leur objectif premier, qui doit être de travailler de concert en tant qu'organe législatif unique. En assurant le lien entre le pouvoir exécutif et les citoyens, les parlementaires sont les mieux placés pour faire des Objectifs une réalité.

L'Assemblée législative est-africaine est résolue à renforcer son rôle de contrôle au niveau régional à l'appui des Objectifs. Elle se propose de mener une étude régionale sur le niveau de préparation à la mise en œuvre des ODD, prévoit d'attribuer davantage de ressources à la Communauté d'Afrique de l'Est, de plaider en faveur de cibles régionales par l'adoption de résolutions, de veiller à leur application par les Etats partenaires et suivre les progrès sur la voie des nouveaux objectifs.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit que les ODD donnent à la planète une nouvelle occasion de poursuivre un ambitieux modèle de développement fondé sur les principes fondamentaux des droits de l'homme – égalité, participation et durabilité – et d'empêcher que les progrès accomplis jusqu'ici dans la poursuite des OMD ne s'érodent. La Zambie a participé activement aux discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015 et s'est fixé une série de priorités nationales dont pourrait s'inspirer le cadre mondial. Elle met tout en œuvre pour devenir un pays prospère à revenu intermédiaire d'ici 2030 et s'est déjà hissée au niveau de pays à revenu intermédiaire inférieur. Cependant, malgré un solide taux de croissance depuis une décennie,

60 pour cent de la population vit toujours dans la pauvreté. Avec l'adoption des ODD, le développement au service de la population et l'atténuation de la pauvreté compteront parmi les priorités du pays.

La Zambie a fait des progrès réguliers dans la réalisation de plusieurs des cibles fixées par les OMD, mais divers obstacles l'ont empêchée de les atteindre toutes, notamment en ce qui concerne l'accès à un enseignement de qualité, le lien entre pauvreté et mauvaise santé, et l'égalité d'accès aux perspectives d'emploi et au revenu. Sa délégation demande que des décisions efficaces soient prises aux niveaux national et international pour que les obligations souscrites en vertu des ODD soient respectées.

M. M.J. ALLAHAM (République arabe syrienne) rappelle que son pays a demandé à plusieurs reprises l'aide de la communauté internationale pour combattre le terrorisme, qui a des conséquences dévastatrices non seulement pour la République arabe syrienne mais pour le monde entier. La réponse internationale à ce jour est restée limitée et entravée par des politiques inefficaces. Les terroristes continuent de se déplacer sur toute la planète pour rejoindre des groupes tels que l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL) ou le Front al-Nusra, tandis que, dans le pays, des déplacements de population, les atteintes au patrimoine culturel, les actes de violence et les meurtres se poursuivent. Les actes perpétrés par les terroristes sont en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et devraient être fermement condamnés par tous les pays. L'ensemble de la communauté internationale doit coopérer pour s'attaquer aux causes premières du terrorisme et doit intervenir pour empêcher les terroristes de répandre leur dangereuse idéologie. Il sera impossible de venir à bout du terrorisme et de mettre fin au conflit qui sévit dans son pays sans une coopération internationale fondée sur des résolutions claires et fermes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Au nom de sa délégation, il remercie l'UIP de son soutien, notamment de la visite que son Secrétaire général a récemment rendue à Damas. La République arabe syrienne continuera d'accepter toute assistance proposée par d'autres pays ou institutions parlementaires régionales susceptible d'aider son peuple à surmonter les problèmes qu'il connaît actuellement pour autant qu'elle se fonde sur le respect mutuel, le respect de la souveraineté nationale et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

M. R. MSOWOYA (Malawi) dit que, en 2006, son pays a adopté la stratégie nationale de croissance et de développement en vue d'intensifier les efforts destinés à atteindre les OMD, qui continuera d'être suivie après l'adoption des ODD. La pauvreté et la faim ont considérablement baissé au Malawi grâce à des projets et programmes agricoles destinés à améliorer la sécurité alimentaire au niveau national et à celui des ménages. Les enfants sont plus nombreux à être scolarisés et le taux d'abandon scolaire a baissé. Des progrès sensibles ont été accomplis sur le plan de la participation des femmes au Parlement, des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes ont été lancés, la transmission du VIH de la mère à l'enfant a considérablement baissé grâce aux médicaments antirétroviraux délivrés aux femmes enceintes séropositives, et le taux de mortalité maternelle a baissé.

Cependant, l'appui des partenaires au développement est essentiel pour que le pays puisse atteindre les ODD. En effet, le Malawi continue de se heurter à un certain nombre d'obstacles, dont l'absence de ressources n'est pas le moindre. Les catastrophes naturelles ont elles aussi freiné les progrès; une proportion plus forte du budget national a été consacrée aux conséquences des récentes inondations, notamment la perte massive de cultures vivrières. Il importe de préserver l'indépendance des parlements pour qu'ils puissent promouvoir la mise en œuvre du nouveau programme de développement et suivre les efforts déployés par l'exécutif à l'appui des nouveaux objectifs.

M. K.T. GEBREHIWET (Ethiopie) dit que les OMD ont donné un nouvel élan aux efforts internationaux visant à combattre l'extrême pauvreté et à relever nombre d'autres défis qui freinent le développement. Des progrès remarquables ont été accomplis au cours des 15 dernières années, mais la communauté internationale doit néanmoins continuer d'avoir pour objectifs l'élimination de la pauvreté, la préservation de l'environnement, ainsi qu'une croissance économique équitable et le développement social. Les ODD sont plus ambitieux que les OMD, et c'est bien naturel. La mobilisation de ressources financières nationales et externes jouera un rôle critique dans la capacité des pays de poursuivre les objectifs et, sans mise en œuvre efficace, ceux-ci sont voués à rester des vœux pieux. L'Ethiopie accueillera bientôt la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et sa délégation encourage tous les Etats à y participer.

L'Afrique a apporté la preuve de son engagement par la manière dont elle a participé à l'élaboration des nouveaux objectifs. La position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 a été un important jalon pour l'Afrique car elle marque la volonté de défendre les intérêts communs des pays de la région. L'Ethiopie est bien partie pour atteindre la plupart des OMD, grâce à un engagement ferme, à l'application de politiques efficaces par son Gouvernement et la participation active de sa population.

L'intervenant souligne l'importance du rôle des parlementaires s'agissant de simplifier les politiques nationales, de les mettre en œuvre et d'assurer le suivi de l'application des lois à l'appui des ODD. Le soutien des partenaires de développement sera tout aussi indispensable, en particulier pour les pays les moins avancés.

M. Z. CHEN (Chine) dit que, si les progrès accomplis dans le cadre des OMD se sont traduits par des avantages sociaux considérables, de nombreux pays sont aux prises avec des problèmes graves, qui tiennent à l'accroissement de la population, à la pénurie de ressources naturelles, à la dégradation de l'environnement, aux aléas climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles; la notion de développement durable est donc plus importante que jamais. La Chine connaît elle-même un bon nombre de ces problèmes. Résolue à réaliser le développement durable, elle a déjà pris certaines mesures à cette fin et placé la question au centre de la politique nationale, en vue de s'acquitter de ses responsabilités envers les générations futures et envers l'ensemble de la communauté internationale.

La Chine accélère la transformation de son modèle de développement, notamment en procédant à une restructuration de son économie dans le sens d'une croissance inclusive. Elle a atteint bon nombre des cibles fixées par les OMD, notamment en matière de réduction de la pauvreté et de taux de mortalité maternelle. Des progrès importants ont été accomplis sur le plan de l'écologie et du développement pauvre en carbone; la Chine a été le premier pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre un programme national de lutte contre les changements climatiques. Elle est aussi engagée en faveur de la coopération sud-sud dans le domaine du développement durable et a consacré plus de 420 milliards de yuan à l'aide aux autres pays.

Dans le monde globalisé qu'est le nôtre, tous les pays sont interdépendants; il est donc urgent que la communauté internationale reconnaisse et affronte les principaux obstacles qui s'opposent au développement durable : pauvreté, manque de ressources et changements climatiques. Les pays développés devraient modifier leur mode de production et de consommation non durables et procéder aux transferts de technologie nécessaires vers les pays en développement, soumis à de fortes contraintes sur les plans financier et humain. Tous les pays doivent coopérer pour créer un monde fait de prospérité économique, de justice sociale et de respect pour l'environnement.

M. P. HERMINIE (Seychelles), mettant en avant les réalisations de son pays au sujet des Objectifs du Millénaire pour le développement, dit qu'il faut une convergence entre ces objectifs et les objectifs de développement durable (ODD). En tant que petit Etat insulaire en développement, les Seychelles sont particulièrement intéressées par les ODD 13, sur les changements climatiques, et 14, sur l'emploi durable des ressources maritimes. Le concept d'économie bleue, que l'Union africaine a récemment adopté, revêt une importance particulière, car il met en exergue le potentiel économique des mers et en prévoit la protection. L'intégration de l'économie bleue dans le programme de développement est par conséquent essentielle. Revenant sur les changements climatiques, l'intervenant note qu'il s'agit de l'une de plus grandes menaces pour la croissance durable et se félicite de toutes les mesures prises à l'échelon international pour en atténuer les effets. Sachant l'importance des objectifs de développement durable, les Seychelles se sont dotées d'une commission parlementaire destinée à les analyser en profondeur et le PNUD a organisé un atelier afin d'expliquer aux membres de l'Assemblée nationale les différents aspects du programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs de développement durable sont une occasion sans précédent de parvenir à un consensus mondial sur des objectifs et priorités communs. Il importe par conséquent de mobiliser les responsables politiques à tous les niveaux pour en garantir la bonne mise en œuvre et assurer ainsi un développement durable et inclusif, ainsi que l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite), exerçant son droit de réponse, dit que le Gouvernement de la République arabe syrienne continue à faire en sorte que la communauté internationale ne puisse pas se rendre compte de ce qu'est réellement la situation dans son pays. Le peuple syrien se heurte à de nombreuses injustices commises par le Gouvernement, au

nombre desquelles le bombardement de quartiers résidentiels. Le Gouvernement syrien s'acharne à semer la destruction au lieu de promouvoir le développement et ses actes ont fait des millions de réfugiés et des centaines de milliers de morts. L'Arabie saoudite, et d'autres pays, s'efforcent de fournir une aide humanitaire aux citoyens syriens, en particulier aux enfants syriens, en assurant une aide matérielle aux réfugiés et en les logeant. La Syrie a incontestablement une histoire remarquable, mais la crise et les événements actuels relèvent du terrorisme d'Etat.

Le Président de l'UIP, M. S. Chowdhury, reprend place au fauteuil présidentiel.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/132/2-Inf.1.rev.1)

Le PRÉSIDENT décrit la procédure à suivre, en application de l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée, pour voter sur l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Huit points d'urgence ont été proposés, comme suit :

- *Assurer la protection renforcée du patrimoine culturel de l'humanité menacé par les actes de destruction ou de pillage perpétrés par les groupes terroristes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : le rôle de l'UIP et des parlements nationaux (Maroc);*
- *Respect des religions et des symboles religieux, respect de la liberté d'opinion et d'expression (Jordanie);*
- *Faire face aux actes criminels du groupe Boko Haram : le rôle des parlementaires (Tchad);*
- *Le rôle de l'Union interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL), du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes (République arabe syrienne);*
- *Le rôle de l'UIP face aux tentatives de violation de la souveraineté du Venezuela et de son droit à l'autodétermination (Venezuela);*
- *Le rôle des parlements dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques (Kenya);*
- *Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations comme Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment les femmes et les filles (Belgique et Australie);*
- *Le rôle de l'Union interparlementaire et des Parlements membres dans la lutte contre le terrorisme et dans la protection du patrimoine commun de l'humanité (République islamique d'Iran, avec le soutien du Groupe Asie-Pacifique).*

Le Président invite les délégations concernées à présenter brièvement leurs propositions.

M. H. KOUSKOUS (Maroc) note que le terrorisme est en train de se généraliser et que le nombre de crimes contre l'humanité est en recrudescence de même que la criminalité transfrontière organisée. Le Maroc souhaite néanmoins retirer sa proposition.

Le représentant de la JORDANIE note que, compte tenu de la situation actuelle dans le monde, il est important de soutenir toutes les propositions qui visent à interdire le terrorisme. La Jordanie souhaite par conséquent retirer sa proposition au profit d'autres propositions portant sur le même sujet.

Mme M. SAADEH (République arabe syrienne) dit que les citoyens syriens subissent chaque jour les affres du terrorisme. Le monde doit s'unir pour lutter contre ce fléau. Le terrorisme se généralise à travers le monde et des gens viennent de l'étranger pour rallier des groupes terroristes. Nul pays ne peut être sûr qu'il ne sera pas victime du terrorisme. De surcroît, ces groupes ont recours à des procédés de plus en plus violents, et pratiquent désormais couramment les décapitations et les viols. L'oratrice encourage les pays à soutenir le projet de résolution que son pays a proposé, ajoutant toutefois que son pays sera heureux, le cas échéant, de fusionner sa proposition avec d'autres pour que la voix de l'UIP puisse être entendue à travers le monde.

M. D. VIVAS VELASCO (Venezuela) dit qu'il est vital de combattre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat qui se caractérise par des atteintes à la souveraineté, l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et le financement de groupes terroristes. Le Venezuela continue à être la proie de tels actes de la part d'un autre pays pour la seule raison qu'il a décidé d'agir en pays libre, de prendre possession de ses ressources naturelles et de protéger le bien-être de son peuple. Le Venezuela a soumis sa proposition de point d'urgence à la lumière de son expérience et parce qu'il est important que l'UIP s'élève contre toutes les formes de terrorisme et appelle au respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats.

Le représentant du KENYA dit que son pays souhaite retirer sa proposition. Le Kenya souhaite toutefois que cette question soit débattue par la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce et que le Président de l'UIP assure le suivi de ces discussions lors des délibérations de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Paris (France) du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Mme B. BISHOP (Australie) explique que la proposition initiale de l'Australie s'intitulait *Le rôle des parlements : i) dans la lutte contre la menace terroriste que constituent pour des civils innocents, notamment les femmes et les filles, des organisations comme Boko Haram et ii) dans l'action visant à assurer le maintien des procédures démocratiques*. Ce problème constitue une véritable urgence, en particulier au vu des attaques que Boko Haram a perpétrées la veille au Nigéria, décapitant plusieurs personnes à la tronçonneuse. Il est urgent de débattre des moyens de lutter contre ce fléau. La proposition de la Belgique et celle de l'Australie avaient de nombreux points communs et il a été décidé de les combiner.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) ajoute que le projet de résolution conjoint avec l'Australie a pour objet de signifier clairement l'engagement de l'UIP et de ses Parlements membres à s'unir pour mettre fin à toutes les formes de terrorisme et protéger les libertés des citoyens. Il est temps de passer des paroles aux actes.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, notant que le terrorisme menace de plus en plus la paix et la sécurité internationales et qu'il a coûté la vie à des milliers d'innocents, dit que les terroristes s'attaquent à des personnes d'origines ethniques et de confessions diverses et variées. L'UIP peut et doit jouer un rôle de premier plan pour mobiliser la communauté internationale autour de la lutte contre le terrorisme.

M. M.N. ABDUL AZIZ (Malaisie), Président du Groupe Asie-Pacifique, explique qu'il a été décidé lors d'une réunion du Groupe Asie-Pacifique, de fusionner une proposition antérieure de la Malaisie avec celle de la République islamique d'Iran. L'orateur espère que les délégués appuieront le projet de résolution qui en résulte.

M. D. VIVAS VELASCO (Venezuela) dit que la proposition de son pays vise à susciter un débat sur le terrorisme sous toutes ses formes. Son pays souhaite par conséquent retirer cette proposition et la fusionner avec les propositions portant sur la lutte globale contre le terrorisme.

Le PRESIDENT dit qu'il n'est plus possible à ce stade que de retirer des propositions. Les fusions, elles, ne sont plus possibles.

Le SECRETAIRE GENERAL décrit la procédure de vote. Suite aux propositions qui ont été retirées, l'Assemblée n'a plus à se prononcer que sur quatre propositions.

Suite à un vote par appel nominal, la proposition présentée par les délégations de la Belgique et de l'Australie est adoptée et inscrite à l'ordre du jour sous le point 7.

La séance est levée à 18 h.45.

Ordre du jour définitif

-
- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 132^{ème} Assemblée
- Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Point 3 Débat général sur le thème *Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action*
- Point 4 La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
- Point 5 Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
- Point 6 La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
- Point 7 Rapports des Commissions permanentes
- Point 8 Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 134^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs
- Point 9 Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles
-

Séance du lundi 30 mars

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.10, sous la conduite de Lord Faulkner (Royaume-Uni), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence :

Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles

Mme B. BISHOP (Australie), présentant le projet de résolution sur le point d'urgence coparrainé par sa délégation qui figure en annexe au document A/132/2-P.10, dit que les atrocités commises par Boko Haram quelques jours auparavant mettent en relief l'opportunité et l'urgence du débat en cours. En effet, la série récente d'attentats, qu'il s'agisse de suicides à la bombe ou d'enlèvements, dont sont souvent victimes des jeunes filles, sans parler des décapitations et de la pratique consistant à brûler vives des personnes enfermées dans des cages, montrent que les organisations terroristes n'hésitent pas à recourir à des moyens extrêmes et une violence aveugle pour atteindre leurs objectifs, semer la terreur et recueillir des fonds grâce aux rançons. Il est également établi que ces groupes excellent dans leur utilisation du puissant outil de recrutement qu'est l'Internet. Appuyer le projet de résolution, c'est clamer que le monde, outré par de tels agissements, n'acceptera ni ne tolérera de telles tactiques.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique), s'exprimant au nom de sa délégation, qui a elle aussi coparrainé le projet de résolution, dit espérer que tous les participants sont convaincus de la nécessité de mettre fin au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le projet de résolution engage les parlements à prendre des mesures concrètes à cette fin, dont celles qui sont spécifiées aux paragraphes 5, 6, 8 et 9 du dispositif. M. Van den Driessche forme l'espoir que la version définitive du texte ralliera le soutien nécessaire pour être adopté.

M. F.M. AMORUSO (Assemblée parlementaire de la Méditerranée – APM), ouvrant le débat sur ce point de l'ordre du jour, dit que son organisation a adopté maintes résolutions sur le terrorisme, travaillant aussi en coopération avec le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment dans le contexte de sa résolution 2178 (2014) relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, en adoptant une législation antiterroriste et des garanties permettant de surveiller les activités nationales de renseignement. Lors d'un séminaire organisé récemment par l'APM, des parlementaires de la région du Maghreb ont échangé des données d'expérience sur leurs efforts de lutte antiterroriste, à la suite de quoi ils sont convenus d'adopter des mesures sur les questions suivantes : formation au contrôle parlementaire des services de police et de renseignement; respect de l'état de droit et des droits de l'homme dans la conduite des enquêtes en matière de terrorisme; juste équilibre entre droits individuels et protection publique; coopération transfrontière, échange d'informations et partage de bonnes pratiques; élaboration d'une stratégie à long terme pour la lutte antiterroriste. D'autres séminaires régionaux seront organisés par l'APM dans le cadre de l'action concertée qu'elle mène pour combattre le fléau du terrorisme, qui touche la planète tout entière.

M. A. BURT (Royaume-Uni) dit que le terrorisme n'établit pas de hiérarchie parmi ses victimes, même si les citoyens des pays qui sont directement affectés en souffrent le plus, les communautés musulmanes étant les premières cibles d'actions menées par des individus qui se livrent à une interprétation déformée, violente et extrémiste d'une grande et pacifique religion. Rien ne justifie le terrorisme et il est ignoble de prendre délibérément pour cible des civils; notre détermination de vaincre le terrorisme et de défendre les valeurs auxquelles il s'attaque doit être inébranlable. Les parlementaires devraient donc appuyer tous les efforts de lutte antiterroriste avec une vigueur renouvelée, y compris en autorisant le recours à la force pour y parvenir; en refusant de financer les réseaux terroristes et de leur donner les moyens d'agir; en combattant les fausses idéologies, notamment les discours de haine et l'embrigadement de jeunes au moyen des réseaux sociaux et de l'Internet; en favorisant le respect de la bonne gouvernance en vue de prévenir la

création d'un terreau propice à la terreur. En bref, les parlements doivent agir contre la menace que constituent les extrémistes qui souhaitent remodeler le monde à leur image et changer la façon de vivre de milliards d'êtres humains.

M. M. KADAM (Tchad) affirme que son pays reste fermement engagé aux côtés du Nigéria et des pays voisins dans la lutte contre Boko Haram. Les nombreux crimes contre l'humanité, aussi violents que barbares, que ce mouvement commet au nom de l'islam suscitent une condamnation universelle et ont donné lieu à une série d'initiatives régionales et internationales. Pour atteindre son objectif ultime, qui est d'imposer la dure loi de la charia et de faire disparaître tous les vestiges de la culture occidentale, Boko Haram cherche à fomenter la guerre civile au Nigéria et à provoquer une crise sous-régionale, dont les conséquences économiques, humaines et autres font peser une grave menace sur la sécurité, la paix, le développement et la liberté de conscience et de religion. Une lutte sans merci et sur tous les fronts s'impose donc pour venir à bout de Boko Haram et mettre un terme aux actions qu'il mène pour imposer sa vision du monde faite d'intolérance et d'obscurantisme. A cette fin, le Tchad et ses alliés sur le terrain comptent sur l'appui de l'UIP et de la communauté internationale tout entière.

M. R. MSOWOYA (Malawi) fait observer que les actes odieux perpétrés récemment contre des civils innocents renforcent la conviction qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, dont la nature aveugle rend les mesures de prévention difficiles. L'objectif poursuivi par les auteurs de ces attentats contre des civils sans défense et les enlèvements de jeunes filles n'est pas clair et a de quoi rendre perplexe. Il est regrettable que des pays mal préparés pour faire face à de tels actes ne reçoivent qu'une aide insuffisante. Le droit à l'éducation est ainsi nié aux jeunes enlevés par les terroristes, dont les actes obligent aussi les gouvernements à consacrer à la lutte antiterroriste des ressources destinées au développement, détruisent le patrimoine culturel et portent atteinte à la religion. Les mesures antiterroristes sont aussi du ressort des parlements, à qui il appartient notamment d'adopter des textes de loi appropriés; les pays doivent coopérer pour la mise en œuvre de telles mesures, notamment pour mettre fin au financement du terrorisme. Les efforts concertés sont indispensables pour combattre efficacement la menace terroriste.

M. K. MUTEMA (Trinité-et-Tobago), qui voit dans la traite négrière de l'Atlantique et l'holocauste des précédents des actes de terrorisme perpétrés aujourd'hui, suggère que l'histoire est peut-être en train de se répéter parce qu'on a voulu fermer les yeux sur les atrocités du passé. Tout acte de terrorisme est un attentat contre l'humanité tout entière et le monde doit donc se montrer uni dans sa quête pour la paix et le bonheur. L'heure n'est pas au repli sur soi. Seule l'action collective pourra assurer la survie et la durabilité. Le succès avec lequel l'Etat islamique parvient à recruter des jeunes, y compris en Occident, soulève des questions sur la pertinence des politiques nationales au regard de la vie et des aspirations de la jeune génération.

M. E.B. ODRU (Ghana) dit que l'intolérance sous toutes ses formes est une atteinte à la démocratie. La gouvernance démocratique est fondée sur les libertés et les droits de l'homme, dont la liberté d'expression, d'association, de réunion et de religion. Il est donc inqualifiable de recourir à la terreur pour imposer à d'autres des croyances, en particulier des croyances religieuses, et cette pratique doit être résolument combattue. Les atrocités commises récemment dans certaines parties d'Afrique et d'Europe marquent un tournant historique pour l'humanité. Notant qu'il est envisagé de dépêcher des forces multinationales sur le terrain pour remettre de l'ordre dans le chaos créé par Boko Haram dans les pays voisins, il appelle ses collègues parlementaires à s'acquitter de leur mandat et à se montrer résolus dans les mesures qu'ils prendront pour combattre le terrorisme.

Mme M. SAADEH (République arabe syrienne) propose que le projet de résolution s'inspire des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2178 (2014) et 2199 (2015) sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes terroristes, en mentionnant les entités terroristes qui y sont désignées et en soulignant le rôle des parlements et de l'UIP, aux côtés des autres organisations internationales, s'agissant de demander aux Etats de donner suite à ces résolutions, d'éliminer toute forme d'aide financière et autre au terrorisme et de prévenir l'utilisation de l'Internet à des fins de recrutement et de diffusion de propagande extrémiste. Les Etats qui soutiennent le terrorisme partagent sans conteste la responsabilité des organisations terroristes à raison des meurtres commis et des destructions à grande échelle qu'ils ont fait subir à l'infrastructure de son pays, dont la population est aussi gravement touchée par les conséquences négatives des sanctions imposées unilatéralement par

les Etats concernés, qui se sont en outre rendus complices d'actes de pillage contre le patrimoine et les ressources du pays. Il est donc crucial d'aligner le texte de cette résolution sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. A. HASHIM ALI MAHDI (Soudan) dit qu'il est effectivement regrettable que diverses organisations terroristes professent leur allégeance à l'islam, lequel ne porte aucune responsabilité dans leurs agissements; son pays ne cesse d'appeler à la coexistence sociale dans le monde entier, mais n'a jamais défendu les activités de telles organisations. L'intervenant engage ses collègues à ne ménager aucun effort pour empêcher les jeunes d'être attirés par le terrorisme, ce qui suppose l'instauration d'un dialogue calme et ferme avec la jeune génération et l'adoption d'une législation criminalisant le recrutement par des organisations terroristes qui font régner la terreur au sein des sociétés civiles.

Mme G. ORTIZ (Mexique) évoque les crimes perpétrés par Boko Haram, qui montrent bien que ce groupe est résolu à utiliser le terrorisme contre des civils et à recourir à des mesures coercitives pour parvenir à ses fins. Sa déclaration d'allégeance à l'Etat islamique est particulièrement préoccupante. Condamnant sans réserves toute forme de terrorisme, l'intervenante exhorte les parlementaires à tout faire pour identifier les sources de financement des groupes responsables d'actes aussi odieux commis sur toute la planète, en particulier à l'encontre de femmes; de promouvoir des mesures de prévention et de s'attaquer aux causes premières du terrorisme à la faveur d'une action collective. Une stratégie tous azimuts de lutte antiterroriste, qui tienne compte des causes politiques, économiques et sociales de ce fléau, est essentielle si l'on veut couper l'herbe sous les pieds des terroristes. Il faut s'y attaquer en proposant de nouvelles formes de développement et en mettant en œuvre des politiques inclusives en faveur de tous les jeunes, quelle que soit leur religion, l'ethnie à laquelle ils appartiennent ou leur origine.

Mme L. DESINOVA (Ukraine) dit que son pays est toujours la cible d'une agression militaire russe, qui s'accompagne d'attentats terroristes perpétrés en violation systématique du droit international et du droit des droits de l'homme, notamment le droit à la vie de civils innocents. Etant donné que, malgré les intenses efforts diplomatiques en cours, la Fédération de Russie ne respecte pas les obligations qu'elle a souscrites dans l'Accord de cessez-le-feu de Minsk, le Parlement ukrainien demande à la communauté internationale de prendre les mesures suivantes : reconnaître que la Fédération de Russie est l'agresseur; exercer des pressions sur la Fédération de Russie, y compris par des sanctions, pour que l'Accord soit appliqué et qu'elle mette fin à son occupation du territoire ukrainien; appeler à la libération des citoyens ukrainiens retenus en otage et détenus illégalement sur le territoire russe, dont un parlementaire ukrainien; refuser l'impunité des auteurs de crimes contre l'humanité; fournir à l'Ukraine une aide militaire, humanitaire et à la reconstruction et exiger que les frontières internationalement reconnues du pays soient respectées. Elle exhorte l'UIP à apporter son appui à l'Ukraine et à soutenir son indépendance.

Mme S. BARAKZAI (Afghanistan), parlant de sa propre expérience de citoyenne d'un pays qui est victime du terrorisme depuis des décennies et qui a elle-même été visée par un attentat-suicide à la bombe, dit que les parlements doivent absolument repenser la question dans la perspective de l'intérêt général et s'unir contre le terrorisme, sans pour autant transformer en martyrs les adeptes d'une religion derrière laquelle ils se cachent souvent. En effet, les parlementaires doivent s'acquitter de leur devoir de défendre les droits de l'homme et l'égalité dans ce contexte et dénoncer toutes les formes de terrorisme, quelle que soit leur origine. Pour sa part, l'UIP devrait saisir l'occasion de diffuser largement auprès de la communauté internationale les résultats du présent débat afin de promouvoir des mesures efficaces et opportunes pour combattre les organisations terroristes, sous toutes les formes qu'elles prennent, en élaborant des politiques responsables qui n'aient pas pour effet de rendre encore plus pénible la situation des victimes du terrorisme.

M. W. MENG (Chine) fait observer que le terrorisme est en passe de redevenir l'ennemi commun qui menace la paix et la stabilité de la planète tout entière. La coopération mondiale contre le terrorisme doit donc être renforcée conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux régissant les relations internationales. Les différentes civilisations et religions doivent coexister harmonieusement, dans le respect mutuel et sur un pied d'égalité; elles doivent aussi s'engager dans le dialogue et adopter une approche commune pour venir à bout du terrorisme, qui ne devrait être associé avec aucun pays, aucune

ethnie et aucune religion. Sur la base des principes susmentionnés, la Chine participe activement aux efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales et internationales.

Le PRESIDENT annonce que des manifestations d'intérêt préliminaires pour une participation au comité de rédaction qui sera chargé de mettre la dernière main au texte sur le point d'urgence, conformément à l'article 16 du Règlement des Commissions permanentes, ont été reçues des délégations suivantes : Burkina Faso, Tchad et Zambie, pour le Groupe africain; Malaisie et République islamique d'Iran, pour le Groupe Asie Pacifique; Mexique et Venezuela, pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La séance est suspendue à 10 h.15 et reprend à 10 h.35, Mme B. Bishop (Australie), Vice-Présidente de l'Assemblée, assurant la conduite des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème

Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

Reprise du débat

M. M.L. OULD KHELIFA (Algérie) dit que les parlementaires ne doivent pas laisser échapper l'occasion qui se présente de réfléchir à ce que pensent leurs concitoyens et de se dire résolus à servir le développement malgré les obstacles d'ordre socio-économique ou humanitaire. Sur toute la planète, grâce aux efforts déployés pour diversifier les économies nationales et créer l'égalité des chances dans l'objectif d'un développement durable et équitable, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été largement atteints. Son pays a investi massivement dans la mise au point d'une stratégie privilégiant des politiques ambitieuses visant notamment à promouvoir la justice sociale, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie et l'utilisation rationnelle des ressources. Il s'est aussi employé à promouvoir la démocratisation en renforçant l'état de droit et la bonne gouvernance, ce qui devrait jouer en faveur du développement durable. En sa qualité de membre du Nouveau partenariat pour l'Afrique (NEPAD), l'Algérie s'est engagée à respecter les directives reconnues en matière de durabilité, à annuler la dette de nombre de pays africains et à participer à des initiatives visant à résoudre les problèmes régionaux par le dialogue et la médiation.

Les changements radicaux intervenus dans le paysage économique mondial et dans le processus de responsabilité financière ont encore accentué les obstacles rencontrés dans la lutte contre la pauvreté et sur la voie de la croissance économique. Une coordination internationale étroite doit être poursuivie, et il faut mettre en place des mécanismes d'élimination de la pauvreté, afin d'aider les pays à surmonter leurs fragilités et à réaliser le développement durable. C'est pourquoi le programme de développement pour l'après-2015 doit absolument tenir compte de ces changements et de la nécessité de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable. L'aide internationale au développement ne devrait pas être assujettie à des conditions impossibles à respecter. Acquise à la cause du développement durable, l'Algérie continue de participer activement à toutes les discussions sur ce thème.

M. S. REYES (El Salvador), tout en reconnaissant que des progrès ont été accomplis dans la réalisation des OMD, rappelle que des millions de personnes continuent de souffrir de la faim et que la discrimination exercée contre les femmes, les filles et d'autres groupes vulnérables n'a pas disparu. Son propre pays espère pour sa part atteindre les cibles fixées pour certains indicateurs de résultats en 2015, ne laissant que quelques problèmes en suspens auxquels il s'attaquera par la suite en priorité. Les parlementaires salvadoriens ont beaucoup contribué à cette réussite en légiférant sur des questions telles que la vaccination, les droits des femmes sur le lieu de travail, l'accès à des médicaments à des prix abordables et les garanties en matière de sécurité sociale, ainsi qu'en introduisant des réformes fiscales en faveur des plus pauvres.

Face au changement de perspective que suppose le développement durable, les parlementaires se doivent de s'intéresser à des buts et objectifs d'une portée plus large, notamment en matière d'environnement, de changements climatiques et d'énergies renouvelables. Outre qu'ils doivent légiférer pour permettre la réalisation de ces objectifs, les parlements doivent s'employer à allouer les crédits nécessaires et à exercer un contrôle sur les activités menées par leur gouvernement en faveur du développement durable. Dans les pays développés, les parlements devraient collaborer avec leurs homologues des pays en développement pour favoriser

le succès. Il existe des liens évidents entre la sécurité et le développement durable, celui-ci étant compromis par les activités terroristes et autres activités contraires au droit international qui entraînent les pays touchés dans une spirale destructrice. Des exemples éclatants d'une telle réalité ne manquent pas et montrent à l'envi que la réalisation des ODD est inextricablement liée au respect du droit international humanitaire et de la souveraineté nationale.

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), soulignant que l'environnement, l'économie et la justice sociale sont les bases du développement durable et de la prospérité, indique que, depuis une vingtaine d'années, son pays intègre avec succès les principes de développement durable dans ses politiques et programmes nationaux afin d'enrayer la perte de ressources environnementales, notamment par l'adoption de lois régissant l'exploitation des ressources naturelles et environnementales propices à la durabilité environnementale. La Namibie s'est aussi employée à mettre en place un environnement favorable à l'émancipation des femmes et à l'égalité des sexes, autre préalable du développement durable; les investissements considérables qu'elle a réalisés dans la qualité des soins de santé ont déjà produit des résultats encourageants concernant l'espérance de vie, la mortalité infantile, la mortalité palustre et la prévalence du VIH chez les femmes enceintes, progrès qui devraient se poursuivre sur tous les plans. L'élimination de la pauvreté a été confiée à un ministère spécialement dédié à cette mission, et le secteur privé prospère grâce à des mesures d'incitation, créant des revenus et de l'emploi, comme c'est le cas du tourisme.

En tant que législateurs, les parlementaires doivent prendre la tête des efforts de mobilisation en faveur des réformes juridiques et judiciaires ainsi que de l'état de droit et la bonne gouvernance, sans lesquels il est impossible de gérer les ressources d'une manière efficace et rationnelle, qui soit propice au développement durable et équitable. La mise en place de commissions parlementaires permanentes chargées d'évaluer et de suivre la mise en œuvre des futurs ODD et de veiller à ce que les ressources budgétaires nécessaires soient allouées à ces activités servirait l'objectif général. L'impératif selon lequel chacun doit prendre la responsabilité de son propre développement implique aussi que les activités relatives aux ODD doivent être axées sur les besoins, pilotées par les communautés et assurer la participation de femmes en tant que partenaires de premier plan. Pierre angulaire du projet à long terme de son pays, le développement durable repose d'ailleurs sur tous ces principes. Si les moyens et les partenariats nécessaires ne sont pas assurés, non plus que la bonne gouvernance, l'objectif demeurera hors d'atteinte.

Mme M. ANDRE (France) dit que, si le modèle de développement actuel a amélioré la situation dans nombre de pays en développement, il accorde trop d'importance à la croissance économique, accentue les disparités et ne répond plus aux défis du monde moderne. Le modèle retenu pour l'après-2015 est plus adapté : il a une portée universelle; il incorpore les piliers - économique, social et environnemental - du développement durable et il a été élaboré en liaison avec la société civile. Les 17 ODD proposés, dont la portée est large et bien équilibrée, prévoient la réalisation de l'égalité des sexes en fixant des cibles concernant l'élimination de la discrimination et de la violence contre les femmes, les droits de santé sexuelle et génésique des femmes et l'accès des femmes à la prise de décision. Tout aussi bienvenues dans ce contexte sont les cibles spécifiques fixées au titre des objectifs transversaux visant à assurer des services éducatifs de qualité, inclusifs et équitables, ainsi que des soins de santé pour tous. La promotion de sociétés pacifiques et inclusives et la nécessité urgente de lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences sont d'autres objectifs importants.

Les parlements pourraient promouvoir la réalisation des ODD en mettant en place des organes compétents, comme les commissions du développement durable créées dans les deux Chambres du Parlement français, qui a aussi constitué une délégation sur les droits de la femme et l'égalité des sexes. Les parlements doivent aussi tirer parti de leurs fonctions législatives et de contrôle et les utiliser au service du développement durable, comme le Parlement français l'a fait récemment en apportant des améliorations considérables à un projet de loi visant à promouvoir la croissance verte. Les parlements ont effectivement la responsabilité de passer des paroles aux actes pour réaliser les ambitions consacrées dans les ODD. Elle se réjouit à cet égard à la perspective d'accueillir les participants à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris.

M. LE LUONG MINH, *invité spécial*, (Secrétaire général de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)), souligne le rôle indispensable des parlementaires s'agissant de transposer des ODD dans les lois, stratégies et plans nationaux, ainsi que d'assurer le suivi de la mise en œuvre. Dans la région de l'ASEAN, la riche biodiversité des ressources naturelles est de

plus en plus menacée par des facteurs tels que des changements démographiques et la croissance économique, qui engendrent des problèmes environnementaux et d'autres types de problèmes qui compromettent le développement durable. Le thème "Green ASEAN" (Verdir l'ASEAN), adopté en 2009, s'articule autour de trois objectifs : créer une communauté ASEAN écologiquement durable, propre et verte; créer une Communauté ASEAN résiliente sur le plan économique grâce à une croissance verte; s'employer à faire de l'ASEAN une organisation axée sur l'être humain et soucieuse de respecter la nature et de vivre en harmonie avec elle.

La feuille de route pour la communauté ASEAN 2009-2015 a ouvert la voie à la réalisation de cet objectif, sur la base du principe du développement durable ainsi que des trois piliers de la Communauté et de l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN. Les ODD proposés par l'ASEAN sont orientés sur l'action, de nature globale et universellement applicables, compte tenu des politiques et priorités nationales, notamment l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie, en particulier pour les groupes vulnérables. Des jalons et des initiatives ont été mis en place pour quantifier les résultats obtenus sur le plan de la durabilité environnementale dans la région, où des mesures clés visant à promouvoir un développement durable et vert sont mises en œuvre dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie.

Au nombre des initiatives prises par son organisation dans le domaine du développement durable et de l'environnement, l'intervenant cite la célébration, tous les trois ans, de l'Année de l'environnement dans les pays de l'ASEAN, la création de la base de données et inventaire en matière d'éducation environnementale, le portail de la jeunesse sur le développement durable, ainsi que la publication triennale d'un rapport sur l'état de l'environnement dans la région. La Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN a tenu une série d'ateliers sur les OMD pour produire un document de travail à présenter au groupe de travail à composition non limitée sur les Objectifs de développement durable de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale a été adoptée en 2013 pour promouvoir la collaboration intersectorielle dans le domaine de la protection sociale.

Actuellement en cours de préparation, la vision de la Communauté ASEAN pour l'après-2015 continuera à promouvoir une croissance économique inclusive, soutenue et équitable, ainsi que le développement durable, comme prévu par le programme de développement pour l'après-2015; il s'agira aussi de continuer à combler les déficits de développement et les disparités socio-économiques tout en assurant à la fois le développement économique et la protection de l'environnement; de mettre en place une communauté résiliente et des mécanismes propres à faire face aux problèmes naissants et à renforcer les arrangements institutionnels régionaux. Aux côtés de la communauté internationale, toutes les parties prenantes de l'ASEAN ont été appelées à apporter leur concours et à participer aux efforts en cours visant à parvenir à un règlement pacifique des différends territoriaux et maritimes, conformément aux principes du droit international et aux principes régissant les relations internationales. Les parlementaires sont quant à eux appelés à tirer parti de leurs fonctions pour favoriser l'intégration et la durabilité; ils devront jouer un rôle encore plus marqué dans la Communauté ASEAN axée sur la personne de l'après-2015.

Les grandes conférences internationales qui se tiendront en 2015 produiront des accords et des engagements qui auront des conséquences importantes sur les progrès qui pourront être réalisés en matière de développement durable, tels que le Cadre de réduction des risques de catastrophes de Sendai 2015-2030 et pour pérenniser le processus. Les résultats de la présente Assemblée de l'UIP apporteront sans aucun doute leur propre contribution, grâce au mot d'ordre lancé aux parlementaires : passer des mots à l'action.

M. M. BALLA (Hongrie) dit que, depuis leur adoption, les OMD orientent l'ensemble de la coopération internationale au développement. Ils sont considérés comme une initiative des plus réussies, qui a rallié un large soutien international. Faute de développement durable, un grave danger pèse sur les moyens de subsistance des générations futures; c'est pourquoi le programme de développement pour l'après-2015, qui vise à réorienter le développement planétaire, est une entreprise dont on ne saurait exagérer l'importance. Dans la mise en œuvre des mesures en faveur du développement durable, les parlementaires ont la responsabilité partagée de réfléchir au niveau planétaire tout en agissant au niveau local.

Son pays s'emploie à agir de manière responsable tant au niveau national qu'à l'échelon international. Son Conseil national du développement durable, créé en 2008 pour servir de forum aux partis politiques, au Gouvernement, aux universités, aux entreprises, aux églises et aux organisations non gouvernementales, a la double tâche de conseiller les parlementaires sur les risques planétaires et sur l'impact que peuvent avoir leur travail et de tenir le public informé sur les questions de développement durable. La fourniture d'eau potable étant un des principaux

problèmes du siècle, la Hongrie a pleinement souscrit à l'inclusion d'un ODD consacré à l'eau dans le nouveau programme de développement et s'emploie à mettre en œuvre des initiatives nationales et internationales pour faire face à la grave pénurie d'eau prévue pour 2025. L'intérêt des générations futures a été intégré dans la pratique institutionnelle du pays, initiative saluée sur le plan international. La Hongrie et ses parlementaires sont désireux d'œuvrer avec leurs homologues pour construire un avenir commun en agissant de manière à assurer le succès du nouveau programme de développement qui sera adopté pour les 15 prochaines années.

Mr. M. TOE (Myanmar) dit que le débat en cours sera très utile à tous les parlementaires qui s'emploient à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre efficace des ODD au niveau national. A la suite de l'adoption des huit OMD en 2000, les efforts inlassables que les gouvernements ont déployés pour atteindre les cibles fixées, avec l'assistance des organisations internationales, de la société civile et d'autres, ont permis de sortir des millions de personnes de la misère. Les ODD seront deux fois plus nombreux et leur portée sera aussi plus large, l'objectif étant d'améliorer le niveau de vie de tous les habitants de la planète.

Le Myanmar a atteint l'OMD 1 et l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation qui était de diviser par deux le nombre de personnes souffrant de la faim et s'est rapproché d'autres cibles à divers degrés. Le débat permettra sûrement de dégager des moyens par lesquels les parlements pourraient contribuer efficacement à la mise en œuvre des ODD, notamment en adoptant la législation voulue, en créant des commissions ou des équipes spéciales dédiées, en sensibilisant les électeurs et en intégrant tous les ODD dans le travail parlementaire.

De son côté, l'Assemblée de l'Union myanmaraise s'est acquittée de ses fonctions dans un souci de démocratisation. La priorité a été accordée aux mesures de renforcement des capacités et plusieurs cours de formation ont été organisés en association avec d'autres parlements nationaux, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'Assemblée de l'Union (le Hluttaw) a aussi inauguré tout récemment un centre de formation pour les parlementaires et leur personnel, là encore grâce à la coopération de l'UIP et du PNUD. Elle s'occupe en effet de plus en plus de créer des capacités institutionnelles en prévision de l'entrée en fonction d'un nouveau parlement au début de 2016.

M. P.F. CASINI (Italie) fait valoir qu'une nouvelle approche, qui tienne compte de l'impératif de durabilité, est nécessaire pour faire face aux réalités actuelles, que ce soit sur le plan socio-économique, sur celui de l'emploi ou encore celui du développement. Le fait que la croissance démographique ne faiblit pas et que de plus en plus de gens aspirent à un meilleur niveau de vie implique une augmentation de la consommation d'énergie et de nourriture. Les politiques nationales devraient dès lors viser des objectifs tels qu'une moindre consommation de ressources naturelles épuisables, le recyclage des déchets et l'utilisation de modes de transports alimentés par une énergie renouvelable et autoproduite. Les parlements ont un rôle clé à jouer pour favoriser le changement dans le sens de la durabilité et passer des mots à l'action, la stabilité sociale et la pérennité environnementale étant les premiers objectifs de toute politique publique.

Le caractère durable du développement dépend de l'énergie et de la nourriture, thème de l'Expo Milano 2015, mais les deux sont tributaires de l'eau, dont la gestion est essentielle à la mise en place d'un modèle de développement durable. Si l'on ne parvient pas à assurer l'accès à l'eau, cela aurait des conséquences imprévisibles sur les moyens dont nous disposons pour nourrir la planète, ce qui ne manquera pas de susciter des tensions économiques, voire la guerre, l'eau servant alors d'arme non classique. La défense et l'utilisation rationnelle des ressources en eau sont donc indispensables, tout comme la protection contre les risques liés à l'eau.

Même si les pourparlers internationaux sur les changements climatiques détermineront en grande partie l'avenir socio-économique de la planète, les parlements ont un devoir envers les jeunes générations, notamment s'agissant d'adopter des lois propres à stimuler et orienter l'action politique en vue d'optimiser et d'appliquer les bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et de la production industrielle et d'inciter les parties prenantes dans le monde entier à mettre la production en phase avec les principes du développement durable. L'intensification des relations économiques internationales et le renforcement de la mondialisation doivent donner lieu à des politiques qui ne pourront être élaborées que si les parlements s'engagent dans une action coordonnée.

M. S. SUZUKI (Japon) dit que les parlementaires portent la lourde responsabilité d'assurer la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, en se fondant sur l'expérience acquise et les leçons apprises dans le cadre des OMD, en vue d'assurer un avenir meilleur. Des obstacles majeurs demeurent dans la réalisation des OMD en matière d'éducation, de santé

maternelle et infantile et d'assainissement, certaines régions accusant un retard et certains pays connaissant des niveaux divers de succès sur leur territoire. La mise en œuvre des ODD doit toutefois être fondée sur la notion de sécurité humaine, l'accent étant mis directement sur les moyens qui doivent être donnés aux individus pour qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel dans un monde qui devient de plus en plus complexe et divers. Les parlementaires doivent donc travailler à la fois pour protéger les personnes des menaces qui pèsent sur elles et pour améliorer leurs capacités.

Le Japon a pris la direction des efforts sur ce plan en créant et en continuant de financer en grande partie le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, tout en apportant son concours à des projets des Nations Unies portant sur toute une série de questions. Le Japon s'est aussi employé à partager ses connaissances, ses expériences et les leçons qu'il a apprises avec d'autres pays, notamment dans le cadre d'événements comme la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe de Sendai, ville dévastée par le grand tremblement de terre en 2011. La réduction des risques de catastrophes est en fait essentielle à la croissance durable et doit être prise en compte dans toutes les activités menées dans ce sens. L'intervenant se dit prêt à contribuer de son mieux à faire du mot d'ordre une réalité et se réjouit à l'idée d'accueillir les jeunes parlementaires qui participeront à la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires que la Diète nationale du Japon organisera à Tokyo, 27-28 mai 2015.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) se félicite de ce que les intérêts centraux de l'UIP, à savoir la gouvernance, la responsabilité et l'égalité des sexes, figurent en bonne place dans le projet d'ODD. Elle exprime l'espoir que les dirigeants de la planète sauront traduire les travaux consacrés aux ODD en des cibles réalistes, mesurables et spécifiques. Le programme de développement pour l'après-2015 doit traiter de questions transversales telles que l'émancipation des femmes et des filles et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés. Moteur indispensable de la réduction de la pauvreté, l'émancipation économique des femmes devrait effectivement occuper une place centrale dans les ODD. La santé maternelle, périnatale et infantile doit aussi y figurer en bonne place en vue d'éliminer la mortalité chez les mères, les nouveau-nés et les jeunes enfants dans l'espace d'une génération.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer en exerçant un contrôle efficace sur la mise en œuvre des ODD, ce qui sera une véritable gageure en raison de la multitude des domaines d'activité concernés et qui nécessitera probablement que les procédures et pratiques habituelles soient adaptées. Pour sa part, le Parlement canadien utilise les divers instruments à sa disposition pour sensibiliser gouvernants et gouvernés sur des questions relatives aux ODD et pour contribuer au débat. Les stratégies de développement durable mises en œuvre par le pays font déjà l'objet d'un suivi, qui pourra être étendu aux ODD. Le Groupe canadien de l'UIP compte par ailleurs sensibiliser les dirigeants du pays et les autres législateurs à l'importance du rôle parlementaire. En bref, il est du devoir et de la responsabilité des parlementaires de veiller à ce que les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, soient pleinement pris en considération et satisfaits.

M. A. BURT (Royaume-Uni) fait observer que les OMD ont été l'initiative la plus réussie en matière de lutte contre la pauvreté au niveau mondial; elle a permis d'accomplir d'énormes progrès contre certains maux et de mieux répondre aux besoins des communautés les plus pauvres et les plus défavorisées. Il s'agit maintenant, et c'est la nouvelle phase de l'entreprise, de recalibrer les OMD pour produire les ODD, qui auront une portée plus large et seront mieux adaptés aux réalités d'un monde interdépendant, où tous les pays travaillent en partenariat en faveur du développement. Le programme de développement pour l'après-2015 doit aussi s'accompagner de systèmes efficaces permettant d'évaluer les résultats concrets qui seront obtenus et de demander des comptes aux autorités responsables, les parlements ayant un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Tout aussi important pour la réalisation des ODD est le renforcement des capacités, qu'il faut appuyer et soutenir, particulièrement dans les institutions nationales, afin de promouvoir la bonne gouvernance.

Le Gouvernement britannique a joué un rôle clé dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et le Parlement a été particulièrement actif dans le débat au niveau local et national. Les principales activités qu'il a menées à ce titre ont consisté en l'organisation de débats et d'interpellations dans les deux Chambres, en travaux accomplis par d'importantes commissions parlementaires et dans le contrôle des réponses faites par le Gouvernement à la suite des constatations desdites commissions. Le Groupe britannique de l'UIP a récemment coorganisé une réunion à laquelle a été conviée Mme A.J. Mohammed, Conseillère

spéciale du Secrétaire général sur la planification du développement pour l'après-2015, pour discuter des ODD avec des pairs et des parlementaires. En demandant aux gouvernements de rendre compte de leurs actes s'agissant des engagements pris au titre des ODD, les parlements seraient en mesure de passer des paroles aux actes et de contribuer à la réalisation des objectifs fixés en matière d'élimination de la pauvreté, d'amélioration des soins de santé, d'éducation pour tous et d'amélioration des perspectives qui s'offrent aux habitants de la planète de vivre une existence digne de ce nom, en toute liberté et sécurité.

M. CHIN YOUNG (République de Corée), soulignant l'importance critique du rôle des parlementaires dans la poursuite des ODD, dit que les parlementaires doivent veiller à ce que leur législation nationale soit en phase avec chacun des 17 objectifs devant être incorporés dans le droit interne. A cette fin, ils doivent promouvoir la cohérence et l'intégration des politiques en assurant le suivi des progrès réalisés et en modifiant les lois au besoin. Ils devraient aussi s'employer à mettre en place un réseau de coopération interparlementaire afin de faciliter le partage d'informations et l'échange de connaissances. Les parlements doivent donc favoriser les partenariats public-privé, qui ont fait leurs preuves dans le cadre la réalisation des OMD; dans des pays tels que le sien, ils doivent s'attaquer à des problèmes sociaux tels que la pauvreté, les disparités de revenu et la corruption.

Les parlements doivent aussi suivre minutieusement l'action menée par leurs gouvernements respectifs et en tenir compte dans leurs fonctions législative et budgétaire. Ils devraient aussi encourager les gouvernements à élaborer des plans d'action cohérents et intégrés pour l'application des ODD, tout en élaborant leurs propres plans d'action, programmes et cibles et en n'hésitant pas à faire des recommandations au Gouvernement. Enfin, il propose la création d'une commission UIP, qui pourrait promouvoir le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des ODD en recueillant des informations utiles que les Membres de l'UIP pourraient partager et en organisant régulièrement des réunions pour suivre les progrès accomplis, faire remonter l'information et formuler des recommandations.

M. P.-F. VEILLON (Suisse) dit que la Suisse a activement participé, et ce n'était pas chose facile, à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit universel dans sa portée mais aussi suffisamment souple pour permettre des approches spécifiques selon le pays. Les ODD doivent être clairs, pragmatiques, facilement communicables et mesurables, assortis de cibles et d'indicateurs précis et des mesures doivent être prises pour mettre à la disposition les crédits nécessaires et mettre en place un environnement international propice à leur mise en œuvre. Un mécanisme de suivi universel doit aussi être créé. La Suisse compte intégrer les ODD dans ses objectifs de politique en continuant d'appuyer les pays en développement et en adoptant des mesures appropriées au plan national dans les domaines où une action est nécessaire.

Les parlementaires ont le devoir de promouvoir la bonne gouvernance, qui est indispensable pour obtenir des résultats sur la base de principes tels que l'état de droit, la non-discrimination et l'égalité. En particulier, les autorités locales doivent se voir accorder les compétences voulues pour agir et des règles strictes doivent être observées en matière de transparence et de responsabilité. La gestion efficace des finances publiques est cruciale. Son propre parlement a engagé un débat et des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 et étudié la position du Gouvernement suisse concernant les négociations, sur lesquelles il a reçu régulièrement des informations. Le développement durable est, en dernière analyse, le moyen d'assurer l'avenir des jeunes générations en s'employant à leur léguer un monde de paix, d'humanité, de dignité, de liberté, de sécurité et de prospérité. Tous les parlementaires doivent promouvoir et appuyer l'effort collectif sans lequel il sera impossible d'obtenir des résultats décisifs, par la voie du dialogue, du respect mutuel et de la volonté de consensus.

M. T. QUBA`A (Palestine) évoque l'occupation à laquelle Israël soumet son pays depuis longtemps et les souffrances quotidiennes qui sont infligées à son peuple, qui aspire à la liberté, à la création de son propre Etat indépendant sur sa terre et au retour des réfugiés palestiniens. Malgré la souplesse avec laquelle les Palestiniens ont répondu aux initiatives de paix internationales, le catalogue des pratiques répressives et des politiques discriminatoires menées par Israël contre les Palestiniens ne cesse de s'allonger et le blocus de Gaza n'est toujours pas levé. Israël mène à présent une campagne ouvertement raciste, extrémiste et destinée à attiser la haine, qui n'est pas sans rappeler l'apartheid en Afrique du Sud, avec l'intention déclarée de poursuivre sa politique de colonisation et d'écarter l'idée même de créer un Etat palestinien, au mépris des principes démocratiques qu'il invoque.

Tout récemment, Israël a renforcé son système de châtement collectif en confisquant les recettes fiscales palestiniennes, menaçant ainsi de détruire l'économie du pays et de déclencher des troubles. La violence quotidienne et les actes d'intimidation dirigés contre les Palestiniens par les colons sont aussi bien documentés. Dans de telles circonstances, le développement durable est bien sûr impossible. Pour mettre fin à la situation, le Conseil national palestinien a décidé d'examiner ses relations avec Israël sur les plans politique, économique et de la sécurité ainsi que le rôle et les fonctions de l'Autorité nationale palestinienne. L'engagement de signer des traités et des instruments doit être réciproque. Au nom du peuple palestinien, l'intervenant a appelé l'UIP à agir fermement contre la position retranchée défendue par la droite israélienne, qui réduit à néant les occasions de paix et met la région à feu et à sang.

M. A.F. IZZELDIN AL MANSOUR (Soudan) affirme que la paix et la sécurité internationales sont menacées par les auteurs des récents attentats terroristes. Ceux-ci se livrent à des pratiques répréhensibles, prétendument au nom de l'islam, nuisant à l'image des musulmans. Il faut répondre à un tel extrémisme par la modération et en rétablissant la juste image de l'islam en tant que religion prônant la coexistence pacifique de toutes les religions, croyances et cultures.

Les nouveaux ODD seraient mieux servis si une législation nationale répondant aux attentes de la population en matière de développement était adoptée et dotée des allocations budgétaires requises. Afin de progresser sur la voie du développement durable, le Soudan a mis en œuvre des plans à long terme, ratifié les instruments internationaux pertinents, créé des infrastructures, renforcé les capacités et honoré les engagements internationaux qu'il a souscrits en matière d'environnement. Ses progrès concernant les différents objectifs de développement ont toutefois été compromis par les dures sanctions unilatérales décrétées contre lui et le manque de coopération internationale. Dans le domaine essentiel qu'est l'utilisation efficace, équitable et durable de l'eau, le Soudan a néanmoins signé un accord-cadre portant sur un projet de barrage sur le Nil qui promet de favoriser non seulement la paix, la sécurité et la stabilité mais aussi la confiance et la coopération économique dans toute la région.

Les parlements sont une des pierres angulaires du progrès, étant donné le rôle décisif qu'ils jouent pour assurer un développement équilibré et un partage plus équitable des richesses et ressources en adoptant des mesures pour combattre la pauvreté et le chômage, notamment, et en exerçant leur fonction de contrôle. Au Soudan, le dialogue national et les efforts en cours visant à renforcer la paix et la démocratie ont abouti à l'adoption d'une constitution permanente qui soutient les systèmes institutionnel, parlementaire, fédéral et juridique du pays, tandis que les principes de bon voisinage régissent ses relations avec le monde arabe et le reste de l'Afrique.

Mme B. LASAGABASTER (ONU Femmes), citant l'analyse des examens nationaux menés par la Commission de la condition de la femme, indique que les progrès accomplis vers la réalisation de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes au cours des vingt dernières années ont été limités, terriblement lents et pleins de lacunes. Si la situation s'est améliorée s'agissant de l'élimination des lois discriminatoires et de la scolarisation des filles, des difficultés persistent, et il convient d'en tirer des leçons pour les ODD, parmi lesquelles le manque de financement et d'investissement en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination des stéréotypes.

ONU Femmes appelle donc l'UIP à lui apporter activement son appui dans le cadre du processus portant sur l'après-2015 pour que l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes soit retenu et pour faire en sorte que les questions de genre soient intégrées dans les autres objectifs, qui ont tous une perspective liée à la dimension homme-femme. En tant que représentant des femmes et des hommes, les parlementaires doivent utiliser leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour faire en sorte que les lois en faveur de cet objectif soient dûment appliquées. Pour favoriser la participation des femmes à la prise de décision, les obstacles qui s'opposent à la parité dans les parlements doivent être levés par des moyens comme l'instauration de systèmes de quota, l'assistance pendant les campagnes et le travail de sensibilisation auprès des partis politiques et des médias. La réalisation de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes est une question qui concerne l'ensemble de la société, les hommes compris. ONU Femmes en appelle par conséquent aux parlementaires de sexe masculin pour qu'ils rallient dans leur pays le mouvement de solidarité en faveur de l'égalité homme-femme et qu'ils le fassent connaître.

La séance est levée à 12 h.30

Séance du lundi 30 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45, sous la conduite de M. P.-F. Veillon (Suisse), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème

Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

Reprise du débat

Mme R. RIKHARDSDOTTIR (Islande) dit que, pour passer des mots à l'action en matière de développement durable, la communauté internationale doit adopter une nouvelle façon de penser. Les parlementaires, et autres, ne peuvent se contenter de faire des discours dans divers forums si leurs bonnes intentions ne sont pas conformes aux aspirations communes de la société. L'éducation et l'égalité entre hommes et femmes sont indispensables si on veut réaliser les ODD. En tant qu'ancienne enseignante, elle est convaincue que l'éducation est le moyen par excellence de transformer les individus comme les nations. Comment une société pourrait-elle prospérer si ses enfants n'ont pas une bonne éducation, s'ils n'apprennent pas les valeurs d'égalité, de respect de diversité et d'empathie ? C'est à l'école qu'on construit des relations de respect et d'égalité des sexes dès l'enfance, et qu'on apprend à condamner les préjugés fondés sur le sexe et toutes les formes de violence.

Le développement durable demeurerait lettre morte sans l'égalité entre hommes et femmes. Tous les secteurs de la société doivent se mobiliser pour que les hommes comme les femmes participent, soient mieux représentés politiquement et prennent part aux décisions. Pour l'Islande, la participation des femmes aux responsabilités est capitale et leur contribution à la société et à l'économie est d'une valeur inestimable et incontestée.

Les hommes comme les garçons doivent se mobiliser, dénoncer toutes les formes de discrimination et agir pour mettre un terme aux violences faites aux femmes. L'égalité des sexes est au cœur de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Elle est donc essentielle au développement durable et à la défense des intérêts des gens qui doit être le cheval de bataille des parlements eu égard aux nouveaux objectifs.

M. D. NUNES (Timor-Leste) dit que le Timor-Leste, pays jeune sortant d'un conflit, doit surmonter de nombreuses difficultés dans sa marche vers le développement : fragilité des institutions, manque de ressources humaines qualifiées, d'emplois et de formations notamment pour les jeunes et environnement dégradé. Près de 75 pour cent de la population vivent en zones rurales et quasiment dans une économie de subsistance. En prévision de la Conférence de l'ONU sur le développement durable (Rio + 20), le Timor-Leste a refait un bilan de ses forces et de ses faiblesses dans les domaines liés au développement durable, repéré les difficultés et défini des politiques et activités en conséquence, et il a rédigé un rapport sur la situation. Nul ne conteste, dans le pays, l'importance du développement durable et le Gouvernement a rappelé que la paix est, et doit demeurer, au cœur de ce processus. Un plan stratégique et une feuille de route ont été définis dans le but d'améliorer les infrastructures, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement et de soutenir tous les groupes sociaux.

L'instauration du développement durable a nécessité de meilleures stratégies au niveau national, mais aussi local et rural. Le Gouvernement a opté pour la décentralisation pour permettre aux autorités locales de décider par elles-mêmes en matière économique. Le développement durable est porteur de croissance, mais aussi d'avancées sociales tout en protégeant l'environnement et sans prendre de risques pour les générations futures.

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) dit que 2015 sera une année marquante pour le développement mondial. Elle se félicite de ce débat qui tombe à pic, car il rappelle la nécessité de mettre en œuvre des solutions concrètes pour résoudre les problèmes mondiaux. Le Programme de développement permettra à l'Afrique d'agir pour améliorer les prestations de service, les infrastructures, pour une croissance ouverte à tous, des emplois et pour lutter contre les inégalités; d'agir aussi en vue d'une Position africaine commune sur le Programme de développement pour l'après-2015. Des plans de développement définis au plan national permettront de jeter les bases du développement à venir.

La Position commune suppose également que le financement ne peut être recherché chacun pour soi. Les mutations du pouvoir et de l'influence économiques et géopolitiques ont permis l'émergence de nouvelles formes de coopération entre régions ou entre économies présentant des similarités. Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (les BRICS) en sont l'illustration. Ils doivent maintenant contribuer à la définition de nouvelles règles pour le commerce, la finance et l'investissement mondiaux. Les ressources doivent être mobilisées auprès de sources diverses et les pays développés sont tenus de respecter l'objectif d'une contribution de 0,7 pour cent du PIB au titre de l'APD.

L'Afrique du Sud a défini un plan de développement national visant à élargir la base de son économie, mieux répartir les richesses et donner la priorité à la protection sociale, à l'investissement dans la santé et l'éducation et à la pérennité de l'environnement. Sa délégation soutient l'appel de l'UIP pour des parlements à la hauteur de la tâche. C'est pourquoi il a amélioré ses structures parlementaires pour les adapter aux ODD.

M. J. KATUPHA (Mozambique) dit que l'importance du développement durable est telle qu'il faut renforcer le rôle des parlementaires. Les obstacles au développement durable peuvent menacer les activités économiques, le tissu social et l'environnement. La préservation de l'environnement a, longtemps, semblé accessoire car on ne se rendait pas compte de son importance et on ne pensait qu'à utiliser les ressources naturelles pour alimenter l'industrialisation. Les effets négatifs de la mondialisation – la croissance démographique avec des besoins croissants en nourriture et en espace – ont mis en péril ces mêmes ressources. Il faudra que les mentalités et les comportements changent en profondeur pour qu'il y ait pérennité et que les générations futures aient une bonne qualité de vie. Pour passer des mots à l'action et réaliser les ODD, la communauté internationale doit, simultanément, éliminer la pauvreté, contrôler les maladies transmissibles, réduire les pollutions persistantes, protéger la biodiversité, promouvoir la paix et la sécurité.

Le Mozambique possède d'immenses réserves naturelles inexploitées, notamment de pétrole et de minéraux. Or, leur utilisation durable est compromise par des entreprises transnationales et par les intérêts financiers des pays développés qui veulent des retours immédiats sur leurs investissements. Les pays développés comme ceux en développement doivent assurer une consommation durable des ressources naturelles.

M. PHAM BINH MINH, *invité spécial*, (vice Premier ministre et de Ministre des Affaires étrangères, Viet Nam) souhaite la bienvenue aux parlementaires et autres hôtes présents à l'Assemblée. Il rappelle que l'UIP n'a cessé de promouvoir la solidarité parlementaire, de servir la paix et le règlement des conflits. A notre époque de mutations rapides, la mondialisation et la démocratisation des relations internationales réduisent l'écart entre nations et ouvrent des perspectives à la paix, à la sécurité, à la coopération et au développement. De nombreuses menaces subsistent toutefois : l'instabilité, les conflits et les crises qui, de par le monde, annihilent les avancées et les acquis.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour répondre aux problèmes les plus graves : terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, sécurité nucléaire, dégradation de l'environnement, épuisement des ressources naturelles, changements climatiques, épidémies, sécurité alimentaire et de l'eau et cybersécurité. Comme il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, tous les Etats doivent respecter le droit international, renoncer à l'utilisation de la force et résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. Il est dans l'intérêt de tous de promouvoir une croissance durable, équilibrée et inclusive, en créant des emplois, en restructurant l'économie, en construisant un environnement propice à la paix, à la sécurité et au développement. Il faut œuvrer résolument à la réalisation des OMD au moment où le monde s'oriente vers les nouveaux Objectifs. Les pays doivent renforcer la coopération pour corriger les inégalités sociales, réduire la pauvreté, soutenir une économie verte et combler les écarts de développement.

La paix, la coopération et le développement sont au cœur de la politique étrangère du Viet Nam qui tient, par-dessus tout, à construire des relations pacifiques entre les nations, afin de servir la paix, la prospérité, le progrès social et aboutir ainsi à un monde juste et équitable pour tous. Son pays accorde la plus haute importance aux institutions multilatérales dans sa quête de sécurité nationale, régionale et internationale et de développement. Il contribue activement à la réalisation de ces objectifs comme membre responsable de la communauté internationale et, au niveau régional, comme membre de l'ASEAN. La Communauté de l'ASEAN a mis en place une structure forte et durable, montrant que le développement peut se construire sur la coopération plutôt que sur la compétition et les rivalités.

Le Viet Nam invite tous les pays à œuvrer avec ténacité à l'instauration de la confiance et de la coopération et à des solutions permanentes et satisfaisantes aux problèmes du monde. Les pays développés, notamment, doivent prendre garde à respecter les intérêts légitimes des petits pays et s'abstenir de toute action susceptible de nuire à leur développement. Pour sa part, son pays entend continuer à soutenir les principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale; à s'opposer aux menaces ou à l'utilisation de la force et à rechercher un règlement pacifique des différends. En tant qu'institutions législatives, les parlements restent essentiels à la mise en place d'un ordre pacifique et stable, ce qui est une aspiration universelle. Au long de sa longue histoire, l'UIP a montré son importance à cet égard, œuvrant sans relâche à la paix, à la coopération et à l'amitié entre les nations. Le Viet Nam entend bien continuer, avec les autres pays, à soutenir cette organisation.

Mme E. MADZONGWE (Zimbabwe) dit que les OMD ont permis d'éviter nombre de périls graves qui menaçaient les pays en développement. Le plus important est que beaucoup de ces pays sont parvenus à réduire notablement la pauvreté extrême et le nombre d'enfants mal nourris. Son pays a atteint la parité filles-garçons dans les écoles primaires et secondaires et parmi les enfants allant au terme de leur scolarité. De plus, la proportion de femmes dans son parlement s'établit désormais à 34 pour cent.

Le Zimbabwe a été entravé dans sa marche vers les Objectifs en matière de santé par les sanctions économiques qui lui ferment l'accès aux lignes de crédit et autres financements internationaux. Malgré cela, des services de santé gratuits sont fournis aux femmes enceintes et allaitantes, aux enfants de moins de cinq ans et aux personnes de 60 ans et plus, et des progrès considérables ont été accomplis dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Des mesures importantes ont été prises pour préserver l'environnement et beaucoup de principes du développement durable ont été intégrés aux politiques nationales.

Avec la mise en place du programme pour l'après-2015, les parlements doivent, plus que jamais, faire preuve de diligence dans leurs fonctions législative et de contrôle afin de demander des comptes à l'Exécutif et de veiller à ce que les politiques soient conformes aux ODD. Le Zimbabwe, qui a déjà lancé un plan de développement visant à réaliser ces objectifs, invite la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre des politiques et stratégies y afférentes. Pour que les nouveaux Objectifs soient atteints, il faut que tous les secteurs de la société participent, collaborent et conjuguent leurs efforts.

M. A. SCHIEDER (Autriche) soutient sans réserve le message du Secrétaire général de l'ONU concernant un nouvel engagement universel soucieux des gens et de la planète, pour la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la discrimination fondée sur le genre. Quand 900 millions de personnes vivent sur moins de 2 dollars par jour, il est urgent de créer des emplois répondant à des conditions de travail humaines et de mettre en place les systèmes de sécurité sociale qui font cruellement défaut, en veillant à ce que tous les pays inscrivent les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans leur législation.

Le travail des parlementaires concernant les ODD devra être, avant tout, guidé par les cibles 16.6 ("mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes") et 17.9 ("accroître le soutien international à un renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement, afin de soutenir les plans nationaux d'exécution de tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire"). Bien que la gouvernance démocratique ait été incluse comme point à part entière, beaucoup reste à faire pour donner l'importance qui leur est due aux parlementaires dans la déclaration finale, lors de la présente Assemblée. La gouvernance démocratique doit être entendue comme la conjonction des principes de participation, de transparence, de responsabilité et de décisions efficaces. De plus, l'état de droit véritable revêt la plus haute importance pour un développement social et économique respectueux de l'environnement. Il faut un système judiciaire et de vérification des comptes fort pour que l'égalité règne devant la loi et que tous les citoyens puissent défendre leurs droits.

Le rôle des parlements en tant qu'institutions législatives et de contrôle doit, lui aussi, être renforcé dans le monde entier et il faudrait donner plus d'importance aux cours des comptes et les intégrer aux ODD. Les nouveaux Objectifs ayant vocation d'universalité, tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique, doivent veiller à leur bonne réalisation, non seulement pour ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, mais aussi pour la transformation des modes de consommation et de production.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc), en sa qualité de Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, dit que sa région est confrontée à de nombreux problèmes qui ont surgi depuis les bouleversements intervenus ces dernières années dans divers pays : crise économique mondiale, résurgence du terrorisme et déplacement de millions de personnes fuyant les conflits. Beaucoup de femmes, d'enfants et de personnes âgées ont été contraintes à l'exil, à un saut dans l'inconnu sans aucune ressource. Ainsi, la Jordanie, le Liban et la Tunisie connaissent un fort accroissement de leur population et des milliers d'autres réfugiés se sont dirigés vers l'Italie du sud dans des bateaux et des radeaux de fortune, risquant d'y perdre la vie.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) essaie, avec des partenaires internationaux, de définir des stratégies efficaces et cohérentes pour établir la paix et la sécurité dans la région. Elle reste préoccupée par le sort de la Palestine, par les conséquences de la construction de nouvelles colonies et par la détérioration dramatique des conditions de sécurité dans les pays voisins qui aggravent la situation des réfugiés palestiniens, déjà fort précaire. L'APM s'inquiète également des changements climatiques et rappelle la nécessité de protéger le patrimoine culturel et architectural des pays. Elle s'engage à poursuivre l'action au niveau mondial pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région méditerranéenne.

M. S. LIENGBONLERTCHAI (Thaïlande) dit que le principe de pérennité est au cœur du développement économique et social de la Thaïlande depuis des années; il a produit un modèle de développement national viable qui apporte des avantages à long terme. Sa délégation trouve qu'il y a une forte complémentarité entre les ODD, les objectifs de développement de l'ASEAN et la politique nationale du pays dite "économie de suffisance". Son Parlement et son gouvernement veillent, avec le concours de la société civile, à la bonne exécution des politiques, dans le cadre de ce modèle économique, notamment pour la gestion des ressources marines et côtières et la conservation de la vie sauvage. La Thaïlande continuera de soutenir un développement imaginatif, inclusif et centré sur les gens et d'œuvrer à la réalisation des nouveaux ODD dans les meilleurs délais.

M. F. DRILON (Philippines) dit que son pays a entrepris d'audacieuses réformes économiques et structurelles nécessaires au développement humain et économique, tout en veillant à l'efficacité des dépenses publiques, à la transparence et à une gouvernance responsable. Cette action a été beaucoup facilitée par la désignation de femmes crédibles à la tête de la Commission de vérification des comptes du pays, du Bureau du Médiateur et du Département de la justice, démontrant que le souci de parité n'est pas un vain mot.

Il est évident, cependant, que la croissance économique n'a de sens que si tous les citoyens obtiennent une amélioration sensible de leur niveau de vie. Aussi des mesures ont été prises pour accroître les taxes sur le tabac et l'alcool en vue de financer un programme universel de santé et améliorer les infrastructures de santé et d'éducation. Deux lois marquantes portant sur la protection de l'environnement ont été adoptées et le cadre juridique du pays a été cité en des termes élogieux par l'ONU qui le considère comme l'un des meilleurs au monde car il traduit bien la volonté d'adaptation au changement climatique et de réduction du risque de catastrophe en politiques et stratégies nationales. Les Philippines sont en passe d'atteindre nombre de cibles des OMD et entendent mettre à profit leurs succès en instituant des politiques et des programmes visant à réaliser les prochains ODD. Elles se félicitent du lien établi, dans les nouveaux ODD, entre la paix et le développement durable. Son pays a connu des conflits internes qui ont empêché le développement de ses zones les plus pauvres.

Comme les économistes l'ont montré, l'économie mondiale est marquée par des inégalités flagrantes; elle engendre des crises et menace la vie et le bien être de populations nombreuses. Il invite donc les parlementaires à formuler des lois et politiques responsables et efficaces, permettant d'assurer un développement durable au bénéfice des générations actuelles et futures.

Mme A.A. Lemos (Brésil), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la conduite des débats.

M. A. COSTA (Portugal) dit que la mondialisation n'aurait aucune valeur si le monde ne parvient pas à collaborer en vue de réaliser des objectifs communs. Son moment de vérité sera la mise en œuvre d'un programme universel pour le développement et la dignité. Les parlementaires qui resteraient indifférents à ce programme compromettraient à la fois le développement et l'avenir de la démocratie.

Les parlements ont déjà beaucoup fait pour lutter contre les inégalités, pour l'accès à la santé et l'éducation, la protection des droits fondamentaux, la lutte contre le terrorisme, la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. L'action n'est pas toujours aisée, mais la persévérance est la clé du succès. Le plus grand danger est le manque de

volonté politique. Les parlementaires doivent veiller à ce que les politiques publiques ne soient pas gouvernées par des intérêts privés, à ce qu'elles servent la dignité de tous afin de corriger les inégalités.

M. D. OPREA (Roumanie) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit promouvoir un nouveau paradigme fondé sur l'universalité, la participation de tous les Etats membres aux décisions, la transparence et un partenariat mondial renouvelé. Pour ce qui est de la réalisation des ODD, son pays privilégiera une gestion efficace des ressources en eau et des forêts, des modes de production et de consommation durables, la croissance économique, les droits de l'homme, l'égalité des chances, la démocratie et l'état de droit.

Il appartient aux parlementaires de veiller à ce que le nouveau programme ne laisse personne au bord du chemin. Il doit répondre aux besoins des plus désavantagés et des plus vulnérables, favoriser l'accès des femmes aux responsabilités, protéger les droits des femmes et des filles. Il doit aussi tendre vers des sociétés plus pacifiques et inclusives, vers la gouvernance démocratique et l'état de droit. Les ODD doivent être encadrés par des indicateurs clairs, ventilés sur tous les Objectifs, de sorte qu'il soit possible de suivre correctement la progression grâce à des mesures allant au-delà du PIB et qui rendent compte du niveau de vie, de la pérennité et de l'équité. L'enquête "Mon Monde 2015" de l'ONU montre qu'un "gouvernement honnête et réactif" est l'une des quatre priorités des citoyens dans le monde, un constat qui confirme l'importance des parlementaires pour l'intégration de la gouvernance démocratique au nouveau programme de développement.

Mme M. TEMMERMAN (Organisation mondiale de la santé) dit que l'UIP et l'OMS ont utilement joint leurs efforts pour mobiliser les parties prenantes en faveur des textes de loi nécessaires, du contrôle, de la transparence et de la promotion des ODD. L'OMS collabore avec d'autres partenaires mondiaux pour que la santé des femmes et des enfants reste prioritaire dans les programmes mondiaux et nationaux. Les taux de mortalité maternelle et infantile ont baissé de moitié depuis la mise en place des OMD, mais il faut persévérer pour les réduire davantage. Le Programme inachevé des OMD oblige à investir fortement dans les solutions qui ont fait leurs preuves, notamment la santé et les droits reproductifs et le planning familial. L'amélioration des soins pendant l'accouchement est vitale car elle représente un triple retour sur investissement, sauvant la vie de femmes et de nouveaux nés et empêchant la mortalité.

Dans la transition vers les ODD, il faudra veiller à améliorer la santé des adolescents et des jeunes qui constituent près de 20 pour cent de la population mondiale. Investir dans les jeunes, notamment les jeunes filles, c'est aussi investir dans l'économie et le social. La nouvelle Stratégie mondiale de l'ONU pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents permettra de continuer sur la lancée du programme inachevé des OMD. D'autres stratégies importantes pour répondre aux violences faites aux femmes et prévenir les maladies sexuellement transmissibles et le VIH ont également été mises en place. Elle espère que tous les parlementaires soutiendront ces stratégies et donneront des informations les concernant, ainsi que sur les autres mesures prises en matière de santé.

M. D. EKWEE ETHURO (Kenya) dit que le Kenya a été l'un des premiers pays qui se sont engagés à réaliser les OMD mais, 15 ans plus tard, malheureusement, il n'en a atteint qu'un seul, l'Objectif 2 relatif à l'éducation primaire universelle. Les actions relatives aux autres Objectifs sont à divers stades de réalisation. Il y a eu, notamment, des progrès considérables sur les Objectifs 4 et 5 relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à la santé de la mère.

La Constitution kényane de 2010 établit de nouvelles structures de gouvernance qui devraient rendre l'inscription des ODD dans les lois nationales plus facile que pour les OMD. Le Plan de développement national vise à faire du Kenya un pays compétitif et prospère au plan mondial, avec un environnement propre, sûr et durable à l'horizon 2030. Plusieurs projets phares ont déjà été lancés à cette fin et le gouvernement a entrepris diverses réformes politiques, juridiques, institutionnelles et structurelles afin de renforcer la stabilité de l'économie.

Le rôle des parlements dans le programme de développement pour l'après-2015 est fondamental. Si les OMD n'ont pas été pleinement réalisés, c'est en partie parce que les parlements n'ont joué qu'un rôle accessoire dans leur mise en œuvre. Les ODD doivent être pleinement intégrés à tous les cadres : budgétaire, politique, juridique et institutionnel et les parlements devront en contrôler la bonne exécution.

M. M. GAROYIAN (Chypre) dit que, si la dernière décennie a apporté des changements politiques et sociaux notables dans le monde, beaucoup de pays en développement présentent encore des taux de pauvreté inacceptables. La communauté internationale doit renouveler ses engagements et prendre des mesures concertées pour résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée : vulnérabilité des démocraties, changements climatiques, gestion des ressources naturelles et terrorisme. Elle doit aussi trouver de nouveaux moyens de soutenir le développement.

Pour passer des mots à l'action sur les ODD, toutes les parties prenantes doivent lancer des mesures en coopération pour le développement durable et non des programmes individuels. Les efforts doivent porter sur trois domaines principaux : éradication de la pauvreté, notamment par l'institution de la sécurité sociale; respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la justice et pérennité de l'environnement et des ressources nationales. La communauté internationale a, certes, fait des progrès considérables vers la réalisation des OMD mais, avant d'adopter les nouveaux Objectifs, elle doit reconnaître les déconvenues observées, et le fait que tous les Objectifs n'ont pas été réalisés. L'UIP est bien placée pour contribuer au programme mondial et soutenir la volonté politique nécessaire.

M. H.C. SCHMIDT (Danemark) dit que la formulation des futurs ODD a été un long processus. Leur adoption est en vue mais – et c'est très important – le travail ne fait que commencer. Son Parlement a organisé une séance de sensibilisation des parlementaires aux nouveaux Objectifs et il suggère aux autres parlements d'en faire de même afin de se préparer à la mise en œuvre et de la faciliter.

Les parlements sont tenus de veiller à ce que les Objectifs soient inscrits dans les lois nationales et de demander des comptes aux gouvernements par le biais de leurs fonctions de suivi et de contrôle. Les commissions parlementaires sont bien placées pour effectuer ces contrôles et devraient fixer des réunions annuelles d'information et de suivi des résultats. Le Parlement danois entend organiser des débats annuels sur les Objectifs avec audition des réponses des ministres.

M. F. RABBI (Bangladesh) dit que l'amélioration et la protection de l'environnement, et de la biodiversité sont inscrites dans la Constitution de son pays. Le développement durable est donc une obligation constitutionnelle. Le Bangladesh, qui est en passe de réaliser nombre d'OMD, se félicite des réussites mondiales concernant la réduction de moitié de la pauvreté, la baisse de la mortalité infantile et l'accroissement de la scolarité des filles. Cependant, de nouvelles difficultés sont apparues sur la voie du développement et il faudra y répondre dans le cadre des ODD. L'éradication de la pauvreté doit rester au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

Les nouveaux Objectifs et cibles répondent aux problèmes, risques et vulnérabilités de tous les pays, mais il faudra des ressources suffisantes pour obtenir une croissance durable et mener à bien le nouveau programme. Les pays donateurs ne doivent pas renier leurs engagements actuels. Ils doivent, au contraire, respecter le seuil de 0,7 pour cent du PIB consacré à l'APD. Dans notre économie mondialisée, ce sont les pays les moins développés qui ont besoin du maximum de soutien pour renforcer leurs capacités, innover et obtenir ainsi de la croissance et du développement.

Des niveaux sans précédent de migrations et les changements climatiques constituent des menaces particulières pour de nombreux pays. L'action dans ces domaines est donc prioritaire. Il invite tous les parlementaires à veiller à ce que des provisions suffisantes soient faites en vue des ODD, au niveau national, de sorte que ces Objectifs répondent bien aux besoins des gens et aux aspirations d'équité, de prospérité et de pérennité.

Mme G. ORTIZ (Mexique) dit que l'UIP a beaucoup contribué à la formulation du programme de développement pour l'après-2015 en invitant instamment les parlementaires à promouvoir et définir des stratégies appropriées, à veiller à leur application, à consacrer des crédits suffisants et à s'acquitter de leurs obligations de contrôle de sorte que les gouvernements tiennent leurs engagements. Les parlementaires doivent faire preuve d'audace pour accélérer la mise en œuvre du programme de développement partout dans le monde et gommer les disparités dans le rythme d'exécution. Des réussites exemplaires ont été enregistrées au titre des OMD. La plus grande, sans doute, est la réduction de moitié de la pauvreté cinq ans avant le délai imparti, mais la progression globale vers la réalisation des Objectifs a été inégale.

Dans le Communiqué de Quito, adopté lors de 128^{ème} Assemblée, l'UIP a rappelé la nécessité d'obtenir un développement durable fondé sur le principe d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être et sur la promotion de réformes institutionnelles, la transparence, l'égalité entre hommes et femmes et le respect des droits de l'homme. Pendant le long processus de formulation

du programme de développement pour l'après-2015, le Mexique n'a cessé de plaider en faveur d'un développement inclusif et dans lequel chacun puisse participer aux décisions. Le succès du nouveau programme nécessitera des institutions étatiques fortes, transparentes et efficaces, qui rendent des comptes à tous et fassent respecter l'état de droit et les droits de l'homme. L'universalité est non moins importante : la communauté internationale doit conjuguer ses efforts pour éliminer les causes de la pauvreté, à savoir les inégalités, l'exclusion et la dégradation de l'environnement.

Les négociations sur les nouveaux Objectifs ont été longues et complexes et les pays ne sont pas encore d'accord sur certaines orientations. Le Mexique voudrait que l'on définisse des indicateurs mondiaux et régionaux permettant de mesurer et comparer la progression des pays. Les critères applicables aux Objectifs et à leurs cibles doivent être suffisamment souples pour prendre en compte les circonstances propres à chaque pays, avec des calendriers différents selon les pays si nécessaire. Mais il n'y aura aucun compromis sur certaines questions : des normes minimales pour la justice, l'état de droit et les droits de l'homme doivent être imposées universellement.

Mme C. CERQUEIRA (Angola) dit que la situation mondiale actuelle est inquiétante car beaucoup de pays souffrent encore des effets de la crise financière récente et de nombreux actes terroristes menacent la paix et la sécurité internationales. Pour régler ces problèmes il faut instaurer des institutions solides et démocratiques et une bonne gouvernance; préserver la paix et assurer des conditions sociales propices au développement humain. L'Angola s'est engagé à combattre la pauvreté et à remédier à ses autres points faibles, notamment les contraintes pesant sur ces ressources, par le biais de politiques économiques et sociales inclusives qui soutiennent et défendent les droits fondamentaux. Il accorde une grande importance à la participation de toutes les parties prenantes, de sorte que les responsabilités soient partagées et que tous recueillent les fruits des avancées.

Le pays a bien progressé sur la voie des OMD, donnant la priorité au développement humain, à l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre la pauvreté, la réduction des disparités entre régions, l'égalité entre hommes et femmes et l'accession des femmes aux responsabilités. Les institutions nationales ont été renforcées et l'administration publique modernisée. Restent, tout de même, quelques obstacles empêchant la réalisation de ces objectifs, à commencer par le très long processus de reconstruction au sortir d'années de guerre.

Des lois, existantes ou à venir, aideront à la réalisation des ODD et favoriseront un développement humain inclusif, socialement équitable et sûr. Des commissions parlementaires ont tenu des sessions sur diverses questions touchant au développement durable, notamment la gouvernance démocratique. Elles collaborent avec la société civile et d'autres partenaires pour collecter des opinions et sensibiliser les citoyens à l'importance des ODD.

Mr. V. SENKO (Biélorus) dit que son pays a réalisé cinq des OMD avant les délais prévus mais, malheureusement, un tel résultat est exceptionnel au niveau mondial. La réalisation de ces objectifs présente des disparités considérables entre pays et régions et la crise financière mondiale, en particulier, a empêché beaucoup de pays en développement d'atteindre leurs objectifs et beaucoup de pays donateurs de tenir leur engagement de consacrer 0,7 pour cent de leur PIB à l'APD.

Les écarts dans la réalisation des OMD montrent que les actions entreprises dans le cadre des ODD ne doivent pas élargir le fossé technologique entre pays, ni restreindre le droit des Etats membres à choisir la stratégie qui leur convient pour un développement durable. En tant que pays à revenu moyen, le Biélorus estime que tous les pays doivent croire en de nouvelles perspectives de développement social, économique et technologique. Le soutien mutuel entre pays à revenu moyen doit être accru, de sorte qu'ils bénéficient des expériences de chacun. Il faudra aussi une assistance du reste de la communauté internationale.

Sa délégation se félicite des nouveaux Objectifs et cibles car ils aideront les pays à adapter leur économie aux conditions modernes. L'évocation du partenariat mondial pour un développement durable facilitera également la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des ODD en évitant les erreurs commises dans le cadre des OMD. Les sources de financement traditionnelles ne suffiront pas; or, on ne voit pas très bien, pour l'instant, comment le programme de développement pour l'après-2015 sera pleinement financé. Sa délégation souhaite la mise en place de mécanismes efficaces pour mesurer la progression vers les Objectifs et invite instamment tous les pays à maintenir la volonté politique et morale nécessaire au développement durable.

M. D. VIVAS VELASCO (Venezuela) dit que son pays a beaucoup avancé vers les OMD, comme l'ont constaté diverses organisations internationales. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré que le problème de la faim au Venezuela a été résolu. Elle a même baptisé un programme d'éradication de la faim du nom du dirigeant politique vénézuélien récemment disparu, Hugo Chavez, en reconnaissance de l'action qu'il a menée sur ce plan. Le pays a aussi été déclaré "territoire libéré de l'analphabétisme" par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2005 et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) a déclaré qu'il est l'un des rares pays à garantir un traitement gratuit aux antirétroviraux. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a confirmé les réussites du Venezuela dans la lutte contre la pauvreté extrême, le chômage et les inégalités.

Le Venezuela est fortement attaché au développement durable car il croit que les systèmes capitalistes ont ignoré les limites de la planète et détruit la relation entre l'humanité et la nature, tout en concentrant les richesses dans les mains de quelques-uns. Pour passer des mots aux actes sur les ODD, il a défini un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et il est en voie d'intégrer ses secteurs productifs en un modèle économique fondé sur le principe de l'éthique socialiste transformative. Il a aussi défini un plan d'adaptation pour faire face à l'impact des changements climatiques et au comportement irresponsable des pays industrialisés. Les parlementaires doivent veiller à ce que les engagements relatifs aux ODD soient inscrits dans les lois; à ce que les budgets nécessaires soient approuvés et à ce que tous les citoyens comprennent bien les enjeux et participent aux efforts visant à réaliser les nouveaux Objectifs.

Sa délégation condamne les propos du Président des Etats-Unis d'Amérique sur le Venezuela, propos qui ont un effet déstabilisateur et bafouent les lois internationales sur les droits de l'homme, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats et la coexistence pacifique des pays. Il demande à la communauté internationale de dénoncer l'ordre exécutif du Président Obama déclarant le Venezuela une menace pour la sécurité nationale et la politique étrangère des Etats-Unis.

M. I. GIL LAZARO (Espagne) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit comporter des objectifs communs et universels, mais avec des cibles différenciées selon les pays. Il doit être centré sur les gens et donner la priorité à l'éradication de la pauvreté, la promotion des droits et l'élimination des inégalités. Il doit aussi être porteur de changement, avec des impacts positifs pour l'avenir de la planète. Les ODD doivent être considérés bien plus que des OMD de seconde génération, même si ces derniers ont incontestablement permis d'améliorer la vie de nombreuses populations dans le monde.

Les nouveaux Objectifs doivent être d'un nombre limité, de sorte que la communauté internationale puisse définir des actions, des stratégies et des mécanismes de contrôle efficaces. Ils doivent être faciles à communiquer aux citoyens et tenir compte des réalités nationales afin que chaque pays puisse décider de ses politiques et être en mesure de les appliquer. L'éradication de la pauvreté implique une action multidimensionnelle : droits de l'homme, changements climatiques, lutte contre les inégalités, avec des instruments clairs de promotion de l'égalité des chances, notamment des politiques fiscales et de protection sociale soucieuses, entre autres, d'égalité entre hommes et femmes. La pérennité de l'environnement doit être au cœur de tout modèle de développement si on veut résoudre les problèmes de la gestion des ressources naturelles, de la protection de la biodiversité et des écosystèmes. La gouvernance économique, la lutte contre la corruption, la protection des droits de l'homme et le dialogue international doivent, tous, être considérés comme des biens publics. L'égalité entre hommes et femmes doit être prise en compte à tous les niveaux, notamment l'action contre les violences faites aux femmes et la lutte contre les mutilations génitales féminines. La sécurité alimentaire, la santé, la mobilité, l'éducation, une eau potable et sûre, l'assainissement et la sécurité alimentaire sont également essentiels pour le développement durable.

M. J.A. COLOMA (Chili) dit que, si la communauté internationale discute d'une nouvelle manière de faire, c'est parce que l'ancienne manière a échoué ou ne correspond pas à la réalité. Il appartient aux parlementaires de contribuer à la recherche de solutions à des problèmes qui, dans le monde moderne, sont plus complexes qu'autrefois. Ainsi, il ne suffit plus de construire des hôpitaux pour améliorer la santé. Il faut aussi, désormais, répondre à des problèmes tels que l'obésité, la nécessité de faire des exercices, la sédentarité et les derniers progrès de la science. La démocratie aussi doit évoluer puisqu'il ne suffit plus qu'elle soit représentative. La légitimité et la participation de la société civile sont indispensables.

Les parlements doivent trouver de nouvelles façons de répondre aux problèmes du développement, notamment en se tenant informés des derniers progrès scientifiques. L'UIP pourrait inviter des scientifiques pour les entendre et, ainsi, garder un œil sur l'avenir, au lieu de rester constamment un pas en arrière. Cette manière de faire implique un contrôle fort et démocratique, permettant de bien comprendre l'impact de ces progrès sur la vie des citoyens.

M. G. DAUDZE (Lettonie) rappelle l'importance du dialogue interparlementaire. Les problèmes auxquels le monde est confronté sont si nombreux et complexes qu'il faut, plus que jamais, renforcer la démocratie et les parlements. L'UIP permet d'échanger des connaissances et des opinions en vue de construire des relations plus étroites et de définir des stratégies communes pour résoudre les problèmes.

Le développement durable, y compris les questions de sécurité, de sûreté et de qualité de vie, nécessite des actions mondiales, mais aussi régionales. La Lettonie, qui préside actuellement le Conseil de l'Union européenne, a saisi cette occasion pour définir les questions sur lesquelles la région doit coopérer avec ses partenaires internationaux afin de parvenir à des solutions mutuellement bénéfiques. L'une des priorités du pays au cours de sa présidence est la compétitivité de l'Europe en mettant en place des conditions propices aux entreprises et à l'investissement, aboutissant à des produits et des services compétitifs. En effet, des industries plus compétitives grâce à des réformes structurelles et des investissements favorables à la croissance, créeront des emplois et, donc, une plus grande cohésion sociale. La Lettonie veut également une Europe plus numérique. Les outils numériques peuvent induire une croissance intelligente et durable ainsi qu'une bonne e-gouvernance, même si son pays reconnaît qu'il faudra aussi répondre simultanément au souci de cybersécurité et d'accessibilité. La troisième priorité est de rendre l'Europe plus active sur la scène mondiale, en renforçant ses relations avec ses partenaires des autres régions et en soutenant le programme de développement pour l'après-2015, notamment pour ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes et l'accession des femmes aux responsabilités.

M. M. QUINTELLA LESSA (Brésil) se félicite de ce débat qu'il trouve très opportun, le développement durable étant une priorité pour tous les pays. Beaucoup a été accompli depuis l'adoption des OMD en 2000. Les nombreuses politiques sociales mises en place aux plans national et international montrent l'importance accordée aux OMD. Toutefois, malgré la réduction des taux de pauvreté et de mortalité infantile, malgré l'accroissement des taux de scolarité et d'assiduité, il faut redoubler d'efforts dans divers domaines, notamment l'égalité entre hommes et femmes et l'accession des femmes aux responsabilités. Maintenant que le nouveau programme de développement est en vue, les pays doivent veiller à ce que les ODD soient équilibrés sur les plans économique, social et environnemental; qu'ils répondent aux besoins des gens et respectent les principes d'équité, de droits de l'homme et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Pour mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation des Objectifs, la communauté internationale doit garantir plusieurs éléments : financement, transferts technologiques, accroissement des capacités technologiques et elle doit définir des indicateurs fiables et transparents pour suivre la progression vers la réalisation des Objectifs. Enfin, le résultat de tous les débats sur les ODD doit être communiqué à tous les parlements.

Mme S. MOULENGUI MOUELE (Gabon) dit que le plan national de développement du Gabon, qui est un bon outil de croissance, donne la priorité à la réduction de la pauvreté et à une gestion durable des ressources naturelles. Le développement durable implique des changements profonds des comportements et des mentalités afin de faire face, entre autres, à des problèmes tels les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les inégalités sociales. Son pays a entrepris des réformes pour réaliser les OMD et obtenir un développement durable, notamment en établissant un fonds national de santé et de protection sociale visant à offrir à tous les citoyens l'accès aux soins; ramenant la prévalence du VIH/SIDA de 8,1 à 4,1 pour cent entre 2000 et 2012; améliorant la santé de la mère et de l'enfant, ce qui a permis de une réduction des taux de mortalité chez ces groupes d'âge; augmentant le taux de scolarité et réduisant la pauvreté et le chômage. Au titre des ODD, le Gabon entend continuer à promouvoir la bonne gouvernance, développer les infrastructures, garantir la sécurité alimentaire, améliorer le bien-être social et protéger l'environnement.

M. A. ALARADI (Bahreïn) dit que le monde a franchi un pas important grâce aux OMD qui ont jeté les bases de nouveaux progrès vers le développement durable au titre du programme pour l'après-2015. Cependant, malgré les avancées enregistrées et l'amélioration du niveau de vie du

plus grand nombre dans le monde, il faut redoubler d'efforts pour éradiquer la pauvreté et garantir l'égalité, la justice, la transparence, la protection des droits de l'homme et l'accès des femmes aux responsabilités. Le Bahreïn a tout mis en œuvre pour remplir ses obligations au titre des OMD et de ses autres engagements internationaux, mettant l'accent sur la lutte contre le terrorisme et la violence, garantissant l'éducation, des services de santé et des logements, associant les femmes aux responsabilités et protégeant l'environnement.

Il incombe aux parlements de veiller à inscrire les ODD dans les lois nationales, avec des mécanismes de contrôle adéquats. Ils doivent inviter leurs gouvernements à mettre en place des stratégies nationales efficaces et allouer des ressources financières permettant de soutenir les projets de développement. L'instauration de sociétés prospères dans un contexte économique, social et sécuritaire difficile, ce qui est le cas pour beaucoup de pays, est un objectif noble, mais pour obtenir des actions concrètes il faudra une coopération forte entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

M. E.H.D. SYLLA (Guinée) dit que le plus grand problème pour l'humanité est celui de la pauvreté. La moitié de la richesse mondiale est détenue par 1 pour cent de la population mondiale. Un tel déséquilibre menace la paix, la démocratie et le développement durable. La pauvreté extrême fragilise les Etats et leurs institutions et, souvent, alimente les conflits internes ou sous régionaux. Or, le monde a suffisamment de ressources pour satisfaire les besoins de tous. Tous les pays, développés ou non, doivent conjuguer leurs efforts pour combattre la pauvreté, les inégalités et autres menaces pesant sur l'humanité, notamment les changements climatiques et les épidémies. Au plan national, l'exécutif et le législatif doivent œuvrer de concert, avec les autres parties prenantes, pour résoudre ces problèmes et réaliser les ODD.

Les parlements doivent veiller à ce que les nouveaux Objectifs soient inscrits dans les politiques nationales et, par le biais de leur fonction de contrôle, à la réalisation des ODD et à la progression vers ces objectifs. Il faudra allouer d'immenses ressources financières, chaque année, pour que les ODD portent leurs fruits. Aussi sa délégation pense-t-elle qu'il faudra fixer des priorités pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique. L'aide au développement et la solidarité avec l'Afrique doit viser à donner aux individus la possibilité de mener une vie saine, à assurer une bonne qualité de vie à toutes les tranches d'âge, éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et instaurer une agriculture durable; éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et assurer à tous l'accès à une éducation de qualité.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) dit que 2015 est l'occasion, pour la communauté internationale, d'en finir avec la pauvreté et de répondre aux besoins des peuples et des économies, tout en protégeant l'environnement, en assurant la paix et en faisant respecter les droits de l'homme. Le monde est à la croisée des chemins et la direction prise par la communauté internationale sera synonyme de succès ou de désillusions. L'économie mondialisée et les technologies de pointe peuvent servir à mettre fin à la pauvreté et à la faim ou continuer à dégrader la planète et perpétuer les inégalités.

Des avancées considérables ont été faites au titre des OMD au cours des 15 dernières années, mais le rythme global de progression a été trop lent. Il nous faut, maintenant, trouver le moyen d'accélérer la réalisation des ODD. Les parlements doivent pousser les gouvernements et les autres parties prenantes à tenir leurs engagements, notamment pour ce qui concerne les changements climatiques.

La communauté internationale doit faire le maximum pour instaurer une société apaisée. Beaucoup redoutent les groupes terroristes comme l'EI et Boko Haram, d'autant que les attentats récents commis à Bruxelles, Paris, Copenhague et Tunis montrent qu'ils peuvent frapper n'importe où. Il est impossible de négocier avec les auteurs d'actes aussi barbares et le monde doit trouver, d'urgence, les moyens de répondre fermement et efficacement à toutes les formes de terrorisme.

M. V. GAPSYS (Lituanie) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit véritablement apporter des changements et répondre aux besoins des gens. La communauté internationale doit continuer sur la lancée des OMD pour régler les principaux problèmes empêchant l'instauration du développement durable, notamment la paix et la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme. Le moment de vérité pour les parlementaires sera celui où il faudra traduire les ODD en des lois applicables, de sorte qu'ils puissent contrôler la mise en œuvre. Il ne sera pas toujours facile de consacrer du temps de discussion parlementaire aux ODD, surtout quand il y a des enjeux locaux, mais ils devront faciliter le débat pour que toutes les opinions soient entendues et que des cibles soient fixées pour la mise en œuvre au plan national.

Etant donné que la paix et la stabilité sont indispensables au succès des nouveaux Objectifs, sa délégation est très préoccupée des effets de la récente annexion de la Crimée ukrainienne par la Fédération de Russie et par l'escalade permanente des hostilités dans la région. Rappelant la résolution 68/262 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui affirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, il demande à la Fédération de Russie de retirer ses forces armées de tous les territoires ukrainiens, y compris la Crimée.

Enfin, au nom du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, il dit que beaucoup de participants à cette réunion souhaitent que les ODD façonnent l'avenir de la planète et invitent instamment les parlementaires à écouter les peuples des régions pour lesquelles la progression est vitale. Les parlements des jeunes doivent avoir une place plus importante dans la société pour hâter le changement au titre des ODD.

M. D. DUROVIC (Croatie) dit que l'année 2015 revêt la plus haute importance pour la communauté internationale, au moment où elle se prépare à adopter le nouveau programme de développement et cherche à répondre, par de véritables changements, aux nombreux problèmes du monde, notamment l'éradication de la pauvreté et l'instauration d'un développement inclusif et durable. Lors de la formulation du programme de développement durable pour l'après-2015, la Croatie a demandé que la priorité soit donnée à la paix et la sécurité, l'état de droit, la bonne gouvernance, la démocratie, la transparence et les droits de l'homme, l'inclusion du tourisme au titre de l'Objectif 8 relatif au développement économique et l'inscription d'un Objectif séparé relatif à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines. Toutes ces propositions ont été acceptées. Etant donné qu'une action concrète et cohérente est indispensable pour qu'il y ait développement durable, les Objectifs doivent être précis, mesurables, atteignables, réalistes et opportuns, ou "intelligents".

Les tendances indiquent que 1 pour cent de la population mondiale détiendra bientôt 50 pour cent des richesses du monde. Les parlementaires doivent contribuer à corriger cette inégalité dans le cadre de leur action pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. En effet, ils connaissent parfaitement les circonstances propres à leur pays et à leurs concitoyens et il leur appartient de sensibiliser leur peuple aux Objectifs, de sorte qu'il exige de l'action et les tienne informés des progrès accomplis. Les ODD donnent l'occasion de redéfinir et renforcer la façon dont la communauté internationale fait œuvre commune mais, pour que ce partenariat mondial réussisse, il faudra que chacun y contribue.

Mme G. ELDEGARD (Norvège) rappelle que l'égalité entre hommes et femmes n'est pas un objectif en soi, mais une condition préalable à la réalisation de tous les Objectifs; elle doit donc être inscrite dans chacun d'entre eux. La majorité des jeunes enfants exploités ou privés d'école est constituée de filles qui doivent bénéficier des mêmes chances que les garçons et être en mesure de fréquenter l'école sans peur. Priver les filles d'éducation c'est causer du tort à toute la société, empêcher le développement et l'éradication de la pauvreté extrême. Or, leur participation au marché du travail lorsqu'elles deviennent adultes est indispensable au développement durable et à la croissance économique.

L'égalité entre hommes et femmes doit être intégrée à tous les plans et politiques, y compris dans les pays qui œuvrent déjà à cette fin. Les politiques doivent constamment donner lieu à des stratégies et à des lois solides. Elle préconise la mise en place d'un Médiateur indépendant, chargé de la parité à partir de l'enfance. Ainsi, les gouvernements seraient incités à faire respecter le droit à l'éducation et à promouvoir la parité et cela favoriserait la progression vers la réalisation des ODD.

M. A. MICHELOTTI (Saint-Marin) dit que, à l'approche du délai fixé pour la réalisation des OMD, la communauté internationale doit réfléchir aux progrès accomplis et à la formulation du programme de développement pour l'après 2015. Il importe de supprimer tout élément de rivalité entre Etats et d'opter pour la participation de tous et la coopération afin de répondre aux besoins de l'heure, sans priver les générations futures de ressources.

En tant que petit Etat, Saint-Marin n'a que peu de ressources, mais cela ne l'empêche pas de jouer un rôle actif dans le processus d'examen relatif aux Objectifs, ni de promouvoir le dialogue comme instrument de la paix et de la sécurité mondiales. Saint-Marin fera de son mieux pour que les nouveaux Objectifs soient transparents, ambitieux et universels et pour que leur réalisation ne soit pas freinée par les effets du consumérisme, de la violence, des conflits et des inégalités.

L'UIP doit aider les parlements en leur fournissant des orientations pour les politiques nationales relatives aux ODD, de manière à faciliter une action efficace et coordonnée au niveau international. L'adoption des Objectifs amènera à réfléchir à un nouveau mode de vie, avec une utilisation plus responsable et équitable des ressources de la planète.

M. I. AL-KUWARI (Qatar) dit que Qatar œuvre sans relâche, de concert avec la communauté internationale, à l'instauration de la paix, à la lutte contre la corruption, au respect des droits de l'homme, au renforcement de l'état de droit et à l'avènement d'un développement durable. En particulier, il a donné la priorité à l'avancement des femmes, veillant à ce que des postes de responsabilité élevés soient occupés par des femmes. Son pays a également pris des mesures visant à renforcer la démocratie et l'état de droit, protéger les droits de l'homme et résoudre les conflits régionaux. A cet égard, il a organisé des forums en réunissant les diverses parties prenantes autour de la table de négociation pour atténuer les tensions régionales. Il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant que la question palestinienne n'aura pas été réglée et tant que la Palestine n'aura pas été reconnue comme Etat souverain.

La séance est levée à 18 h.35.

Séance du mardi 31 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40, sous la conduite de Mme B. Mbete (Afrique du Sud), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur

Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

Reprise du débat

M. M. YILDIRIM (Turquie) insiste sur l'importance de la coopération, de la coordination et des partenariats dans le processus décisionnel qui présidera à l'adoption des ODD et des cibles, grâce auxquels la situation de notre monde moderne intégré pourra être améliorée. La mise en œuvre des ODD étant tributaire des financements que l'on parviendra à mobiliser, les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en décembre 2015, auront une importance décisive. Des mesures devraient être prises pour encourager le secteur privé à investir et assurer une utilisation efficace des ressources existantes, par exemple, en créant une plateforme de partage de l'information, en vue d'éliminer les doubles emplois et d'accroître la transparence et l'efficacité. Les critères de durabilité doivent être intégrés dans les processus d'investissement et de financement, et ce, dans l'intérêt à long terme de l'équité horizontale et de l'équité verticale.

Lorsqu'elle s'emploie à résoudre les problèmes que pose le développement durable, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts de paix dans les zones de conflit sans empiéter sur la souveraineté nationale. L'intervenante rejette les allégations sans fondement faites précédemment par la délégation syrienne : la Turquie accueille des millions de réfugiés fuyant un conflit déclenché par un régime syrien aussi brutal que répressif. La délégation turque demande qu'il soit mis fin à ce conflit et condamne fermement tous les actes de terrorisme et d'extrémisme. La Turquie continuera d'appliquer des mesures strictes pour appréhender les combattants terroristes étrangers.

Le programme de développement pour l'après-2015 obéit à une approche axée sur l'être humain, sur l'égalité et la durabilité, l'élimination de la pauvreté étant sa première priorité. Une autre priorité importante est la formation de partenariats pour le renforcement des capacités et des institutions en vue de promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance, sans lesquels le développement durable est impossible. Les pays riches doivent partager les avantages des avancées technologiques et de la croissance en vue d'un monde plus équitable.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) dit que Cuba a accompli des progrès sensibles dans la réalisation des OMD, mais que l'humanité est toujours aux prises avec des maux tels la pauvreté extrême, la faim chronique, la mortalité infantile, les crises économiques et financières, les pénuries énergétiques et alimentaires, la pollution, les épidémies, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, auxquels s'ajoutent les conflits armés et l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains. La réponse réside dans un processus de développement durable, étroitement lié à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et enraciné dans la justice sociale et l'égalité.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit être fondé sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international; il doit être à la fois universel, axé sur des responsabilités communes mais différenciées, et être suffisamment souple pour pouvoir répondre aux besoins et aux priorités de chaque pays. Son succès dépendra de la capacité de résoudre les problèmes structurels que connaissent les pays développés et de procéder à des changements favorisant l'élimination de la pauvreté et l'égalité des sexes. Un véritable engagement doit donc être pris au niveau international, dans lequel les parlementaires joueront un rôle de premier plan en légiférant et en exerçant leur fonction de contrôle.

Pour conclure, l'intervenante remercie tous ceux qui ont contribué à obtenir la libération des trois Cubains qui étaient toujours détenus aux Etats-Unis, se félicite de l'établissement de relations diplomatiques entre Cuba et les Etats-Unis et demande l'appui de tous pour obtenir la levée du blocus imposé à Cuba depuis 50 ans ainsi que pour défendre le Venezuela, qui, depuis le décret signé par le Président Obama, est considéré comme une menace pour la sécurité nationale des Etats-Unis.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), soulignant le rôle clé de l'UIP et des parlementaires dans le cadre du développement durable, dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit aligner ses objectifs économiques et environnementaux sur le document final de Rio+20, l'avenir que nous voulons, ainsi que sur les critères importants recommandés par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD de l'ONU. Les nouveaux objectifs doivent être universels mais tenir compte des différences culturelles ainsi que des spécificités et priorités nationales. Le partage d'informations, d'expertise et de technologie est indispensable à leur succès, de même que des financements suffisants. La tenue prochaine de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement est donc des plus opportunes. Le nouveau programme de développement ne doit être ni politisé, ni complété et alourdi par des objectifs et des cibles supplémentaires.

L'UIP devrait étendre son influence en accordant l'attention voulue à des thèmes qui intéressent tous les peuples. L'intervenant propose que la 133^{ème} Assemblée, qui se tiendra à Genève du 17 au 21 octobre 2015, marque le 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et de la création de l'ONU. D'autres points de l'ordre du jour pourraient porter sur des questions telles que la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la légitimité du pouvoir, eu égard en particulier à la tenue d'élections libres, régulières et démocratiques, conformément aux normes électorales internationales, questions qui suscitent des préoccupations dans sa région. L'UIP devrait aussi renforcer son rôle en dépêchant des missions d'observation pour empêcher des prises de pouvoir telles que celles auxquelles on a assisté en Ukraine et ailleurs.

M. M.E. KILIC (Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique - UPCI), soulignant le rôle crucial de la diplomatie parlementaire dans le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance et dans la préservation de la paix et de la sécurité internationale, dit que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations est un sujet de préoccupation pour toute l'humanité. La communauté internationale doit continuer à envisager les moyens d'enrayer son expansion et d'en venir à bout. Lors de sa dernière session, en janvier 2015, l'UPCI a adopté des résolutions condamnant tous les actes terroristes, notamment ceux qui sont perpétrés par Daech et Boko Haram, et soulignant que de tels actes sont contraires aux préceptes de l'islam. La Conférence s'est aussi attelée à la tâche de rédiger une charte pour combattre le terrorisme et l'extrémisme, qui devrait être adoptée dans le courant de 2015.

M. S.I. BENOIT (Haïti) rappelle les victoires historiques remportées par son pays, allant de la création du premier parlement sur le continent américain à l'appui à l'indépendance dans cette région et au renforcement des capacités dans des pays africains nouvellement indépendants. Les efforts inlassables déployés par Haïti pour atteindre les OMD ont toutefois été gravement compromis par le manque de ressources, en particulier à la suite du tremblement de terre catastrophique de 2010, et par le fait que bon nombre de promesses d'aide à la reconstruction n'ont toujours pas été honorées.

Faute d'élections, le Parlement du pays, qui existe depuis 200 ans, n'a plus que dix membres et est donc mal placé pour s'engager à jouer un rôle dans la promotion de la mise en œuvre des ODD. L'intervenant en appelle par conséquent à l'UIP et à ses membres pour qu'ils fassent tout leur possible pour aider Haïti à se sortir des difficultés qu'il traverse actuellement en appuyant l'organisation des élections qui devraient se tenir en août 2015 et déboucher sur un nouveau Parlement qui prendrait ses fonctions en octobre 2015. Il est temps de récompenser Haïti pour la contribution qu'il a apportée au développement de la civilisation moderne.

M. S.A.R. DASTGHEIB (République islamique d'Iran) indique que, depuis 2000, son pays est parvenu à réduire la pauvreté grâce, notamment, à la mise en place de services de santé de base, de services éducatifs et d'infrastructures, au développement de sources d'énergie et à la formation de la main-d'œuvre. Ayant atteint une partie des OMD depuis déjà un certain temps, l'Iran est en passe de réaliser la plupart des autres. Il demeure toutefois préoccupant que les sanctions économiques unilatérales soient constamment utilisées comme instrument de politique

étrangère contre des pays en développement; de telles mesures sont moralement injustifiées et portent atteinte au droit international et aux droits de l'homme, notamment le droit au développement, qui est inévitablement violé dans les pays visés par des sanctions.

Une paix durable au Moyen-Orient ne sera possible que si l'on règle la question palestinienne en mettant fin à une longue occupation, en rétablissant les Palestiniens dans leur droit à l'autodétermination, en veillant à assurer le retour des réfugiés palestiniens dans leur pays et en créant un Etat palestinien avec al-Quods al-Sharif comme capitale. Il faut pour cela organiser un référendum auprès de l'ensemble de la population palestinienne.

Tous les acteurs nationaux et internationaux doivent s'unir contre le terrorisme, en prenant notamment des mesures pour empêcher tout soutien financier ou moral en faveur de l'extrémisme comme le préconise l'Assemblée générale des Nations Unies dans une résolution que son pays a parrainée et qui a été adoptée par consensus en 2013. La République islamique d'Iran attache une grande importance à la promotion et à la protection des droits de l'homme; elle fonde sa politique en la matière dans les préceptes de l'islam et est prête à accepter toute coopération reposant sur dialogue constructif et le respect mutuel des souverainetés nationales. L'Iran est prêt à prendre les mesures nécessaires en vue de la réalisation des objectifs communs.

M. J. SOARES (Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) dit que, malgré les progrès réalisés au cours des dix dernières années, des tensions et situations de conflit complexes persistent dans bien des régions du monde. Des expériences vécues sur tous les continents, notamment dans le contexte de l'observation électorale, lui ont fait comprendre que la diplomatie parlementaire était un élément indispensable des efforts déployés pour prévenir les conflits et édifier la paix et la sécurité internationales. Il est regrettable que bon nombre de structures intergouvernementales soient dépassées et incapables d'apporter promptement une réponse aux problèmes qui se posent; seules des structures parlementaires plus flexibles et plus démocratiques ont une telle capacité. Ensemble, il devrait être possible de trouver de nouvelles manières de relever les défis du futur.

Mme K. KOMI (Finlande) dit qu'il est de la responsabilité de chacun de promouvoir la durabilité; pour les entreprises, cet objectif devrait être une activité de base. Les stratégies rentables sur le plan commercial se traduisent par des avantages sociaux concrets, créent des valeurs partagées et d'importantes perspectives en matière d'innovation, de croissance et de changement social à long terme. Grâce à des réseaux de partenariat regroupant diverses parties prenantes, le savoir-faire et les intérêts des entreprises, des universités et des organisations non gouvernementales pourraient être mutualisés en vue de recenser les besoins locaux, les perspectives de développement et les modes de vie et de favoriser l'innovation et l'appropriation, puis la demande du marché. Des activités pragmatiques, la mise en place de prototypes sur le terrain, le réseautage communautaire, la participation des bénéficiaires des programmes, à qui il faut donner des moyens d'agir, revêtent à cet égard une importance capitale.

Alors que la protection de biens durables est le dénominateur commun pour le secteur privé et les intérêts publics, les gouvernements pourraient contribuer à renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et les entreprises. De tels partenariats gagnant-gagnant favorisent la création d'entreprises inclusives et durables dans les marchés émergents. Renforcer le système de collecte des impôts et les mesures anti-corruption est essentiel pour assurer durablement des sources de revenu, en gardant à l'esprit que les Etats ont la responsabilité de protéger leurs citoyens et de mettre en place des structures de protection sociale. Un environnement propre est un bien qui a un prix; il faut pour cela renforcer le secteur des technologies propres, améliorer l'environnement et créer de la croissance économique à mesure que sa valeur s'accroît.

En bref, fixer des ODD ambitieux peut s'avérer rentable pour les entreprises du monde entier. Les entreprises, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, doivent prendre des mesures pour accélérer la transition entre la responsabilité sociale des entreprises et l'adoption de valeurs partagées. L'heure est venue de mettre en commun les bonnes pratiques sur l'intégration de manière à être prêts une fois que la mise en œuvre des ODD commencera.

M. K. SOO SEANG (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Assemblée parlementaire de l'ASEAN (AIPA), rappelle que l'AIPA a été créée en 1977 avec les objectifs suivants : favoriser l'amitié et la coopération mutuelle entre ses dix membres sur des questions intéressant le sud-est asiatique; promouvoir la sécurité et la stabilité régionale; encourager la solidarité, la compréhension, la coopération et des relations étroites entre les parlements des pays de l'ASEAN et avec d'autres parlements et organisations parlementaires; faciliter la réalisation des objectifs et

du projet de l'ASEAN; mettre en place des échanges d'informations et des mécanismes de coopération avec l'ASEAN pour que les parlementaires puissent apporter une contribution à ces travaux; sensibiliser le public à ses politiques pour promouvoir le développement dans les pays de l'ASEAN. L'AIPA respecte les principes de l'ASEAN en matière de non-ingérence, d'informalité et de consensus, appuie la démocratie et favorise la participation du public au processus consistant à forger une identité et un avenir communs pour les pays de l'ASEAN.

M. KOH CHIN HAN (Malaisie) dit que son pays est attaché à la réalisation de tous les objectifs fixés en matière de développement, notamment les OMD, comme il l'a montré en adoptant son plan à moyen terme, consacré au développement durable. Ses objectifs en la matière s'accompagnent d'efforts visant à renforcer le cadre national, à adopter des politiques ciblées et à mettre en œuvre les programmes pertinents. Des mesures sont également prises pour surmonter les obstacles au développement économique et aux objectifs fixés en matière d'accès à l'eau potable, d'énergie renouvelable, de pollution, de conditions de vie saine, de qualité des sols et de biodiversité. Des ressources importantes sont également investies dans l'éducation, la science et la technologie, ainsi que dans le règlement de problèmes nouveaux et émergents, dont la gestion des déchets dans le contexte d'une urbanisation rapide, la gestion des risques de catastrophes face aux changements climatiques, l'augmentation des maladies transmissibles et non transmissibles, la sécurité alimentaire et le développement de l'énergie solaire et des biocarburants.

M. A.L. LABDAG (Parlement arabe) dit que le dialogue consacré aux ODD s'enracine profondément dans l'expérience vécue par les organismes de développement depuis 20 ans et dépendra aussi des résultats des conférences mondiales sur le sujet. Des efforts concertés pour promouvoir une croissance économique régulière, réaliser le développement durable et protéger l'environnement dans l'intérêt de tous doivent être accomplis; le projet énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies est encore loin d'être une réalité, puisque la prévalence de l'extrême pauvreté ne cesse de s'aggraver, de même que des problèmes sociaux allant de la marginalisation et du chômage au dénuement et à la maladie. Les conflits armés, la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption et l'érosion de l'état de droit viennent s'ajouter à cette liste, aux côtés de la crise économique, des changements climatiques et des pénuries en eau, denrées alimentaires et énergie.

Tous ces problèmes ayant été créés par les êtres humains, nous devons assumer ensemble les engagements pris au niveau mondial, en tant que gardiens de la planète. Les menaces qui pèsent sur le monde moderne ne respectent aucune frontière, physique ou autre, mais les obstacles à franchir pour les combattre sont aussi porteurs en ce qu'ils sont l'occasion de forger de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances pour le progrès de la condition humaine. La voie choisie déterminera le succès ou l'échec des efforts qui seront déployés pour honorer ces engagements. Grâce à l'économie globalisée et aux progrès de la technologie, le pari que nous faisons sur le développement durable pourrait bien réussir. L'intervenant engage donc les participants à procéder avec courage aux changements sociaux et économiques nécessaires et à instaurer une nouvelle relation avec la planète Terre.

M. R. WALTER (Royaume-Uni), s'exprimant au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dit que les rapports, résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe portent sur de nombreux sujets liés aux ODD, notamment la pauvreté des enfants, l'accès à l'éducation pour tous, l'égalité des sexes, l'emploi décent, la croissance inclusive et l'exclusion sociale. Quant à la résolution du 25 novembre 2014 du Parlement européen sur l'UE et le cadre de développement global pour l'après-2015 (2014/2143(INI)), elle recense les facteurs essentiels d'un développement équilibré et durable, notamment la bonne gouvernance et la gouvernance démocratique, des mesures contre la corruption, la liberté d'expression et, en particulier, l'émancipation des femmes et des filles, la promotion de leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique, l'élimination de la violence qui leur est faite et leur accès égal à l'éducation et à l'emploi.

Pour encourager les progrès en matière d'ODD, l'Europe peut apporter une valeur ajoutée en s'employant à réduire les inégalités et à offrir des exemples de bonnes pratiques. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé d'unir ses forces à celles d'organisations ayant une vocation commune et appelées à jouer un rôle dans le processus après-2015, dont l'UIP, pour faire en sorte que les ODD qui seront adoptés tiennent effectivement compte des facteurs clés qui ont été recensés. Etant donné l'importance cruciale de la paix et de la sécurité internationale pour le développement durable, elle a également plaidé en faveur de la conclusion d'un accord mondial

ambitieux sur les changements climatiques et l'adoption d'une approche mixte (ascendante et descendante) comprenant l'élaboration de rapports annuels par les pays. Quant au terrorisme, il menace lui aussi des vies et des moyens de subsistance tout en rendant des Etats souverains ingouvernables et empêche la poursuite de tout objectif commun. L'Europe soutient sans réserve le processus des OMD et demeure résolue à promouvoir la paix et la sécurité et l'élimination du terrorisme sous toutes ses formes.

Mme A. KING (Nouvelle-Zélande) se dit préoccupée par la trop grande complexité des 17 ODD proposés, ainsi que des 169 cibles et indicateurs de progrès connexes. Il ressort d'ailleurs de l'examen des cibles fixées par les objectifs de développement durable auquel a procédé le Conseil international pour la science (CIUS) (intitulé La perspective de la science) en coopération avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) et qu'il a soumis au Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale que seulement 29 pour cent des cibles sont bien définies et fondées sur les données scientifiques les plus récentes; 50 pour cent des cibles devraient être plus précises et 17 pour cent devraient être remaniées car trop faibles et non essentielles. Le rapport indique aussi que les cibles ne sont pas assez intégrées, pas assez mesurables, pas assez assorties d'échéances et pas assez quantifiables, et qu'elles traitent de difficultés interdépendantes de manière isolée, ce qui risque de susciter le conflit plutôt que la synergie.

Les ODD devraient être simples et précis pour pouvoir servir de point de ralliement mondial; ils devraient être assortis de cibles pratiques et mesurables ainsi que d'indicateurs efficaces. Ils devraient être envisagés globalement et insister davantage sur la corrélation entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable; les cibles correspondantes doivent tenir compte des caractéristiques propres à chaque pays, notamment le niveau de développement.

Parmi les secteurs économiques qui devront être visés par les ODD, il y a la durabilité agricole, la sécurité alimentaire, les pêcheries, l'énergie et la réduction des risques de catastrophes. Les océans et les mers doivent aussi être pris en compte, peut-être même en tant qu'objectif autonome, de manière à s'intéresser en priorité aux problèmes aigus que rencontrent notamment les petits Etats insulaires en développement. Sur le plan social, il convient de mettre l'accent sur l'éducation, la santé et l'égalité des sexes, en particulier l'émancipation des femmes et des filles. La gouvernance démocratique et l'état de droit sont fondamentaux pour tous les objectifs et les cibles qui y sont associées et les enfants doivent être au centre du programme. Il faut espérer que les parlementaires parviendront à élaborer un plan d'action pratique, simple et responsable en tant que contribution au processus des ODD.

M. P.M. EBA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) fait observer que, depuis 2000, des progrès inespérés ont pu être réalisés dans la lutte contre le VIH qui ont enrayé, voire renversé, la tendance. Sur le plan mondial, le nombre de nouvelles infections, y compris chez les enfants, a continué de décliner et des millions de séropositifs reçoivent à présent un traitement antirétroviral, même si l'épidémie est loin d'être enrayée et que les progrès ont été inégaux entre les pays et les régions d'un même pays. Des groupes tels que les jeunes femmes, les travailleurs du sexe, les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes et les utilisateurs de drogue par voie intraveineuse accusent une incidence élevée de séropositivité mais sont encore mal desservis. Les cinq prochaines années seront déterminantes si l'on veut intensifier les efforts pour renforcer la prévention et mettre en œuvre des programmes de traitement, s'accompagnant de mesures destinées à lutter contre la stigmatisation, la discrimination, les inégalités et l'aliénation qui empêchent ces groupes de bénéficier des programmes dont ils ont besoin.

Ces difficultés cadrent bien avec bon nombre des ODD proposés, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité des sexes, à la réduction des inégalités et à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. Un engagement renouvelé et des actions énergiques sont nécessaires pour placer les droits de l'homme et la non-discrimination au centre de la lutte contre le VIH, domaines dans lesquels bien des victoires peuvent être attribuées à l'initiative des parlementaires. En 2015, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) compte adopter de nouvelles cibles mondiales visant à stimuler les progrès collectifs en matière de discrimination liée au VIH. L'intervenant appelle par conséquent les parlementaires à faire passer le message, en rappelant que le VIH et la santé doivent occuper une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015, car c'est la seule manière de venir à bout de l'épidémie, sans laisser personne au bord du chemin.

Mme H.S. ALFATLAWI MOHSIN (Iraq) dit que la priorité à l'échelle mondiale doit être de combattre l'autoproclamé Etat islamique d'Iraq et du Levant (ISIL). Ce groupe terroriste obscurantiste, brutal et takfiriste est omniprésent dans son pays, où il se livre à des massacres et à d'autres atrocités contre des minorités, chrétiennes et même musulmanes, qui n'épousent pas leurs croyances. Ce groupe détruit des monuments antiques et des objets emblématiques de l'identité culturelle et de l'histoire du peuple iraquien, dont les diverses communautés font courageusement front et versent ensemble leur sang pour défendre la patrie.

Elle remercie tous ceux qui ont soutenu le peuple iraquien dans sa détresse et qui sont venus en aide à ses millions de déplacés. Son pays est à présent mieux armé pour construire son propre avenir, mais espère continuer de recevoir un appui matériel et militaire ainsi que des conseils. L'objectif est de rendre sa dignité et sa créativité au peuple iraquien.

Le dialogue a fait ses preuves en tant que moyen de réaliser et de préserver la paix et le développement aux niveaux national, régional et international, tandis que la voie militaire menace la stabilité des pays et encourage l'expansion des groupes terroristes. La leçon universelle à retenir de l'expérience de l'Iraq est que les peuples sont en fin de compte plus forts que les dictateurs, les occupants et les terroristes.

M. J.S. CHOE (République démocratique populaire de Corée) dit que son peuple est parvenu à surmonter de graves difficultés dans la réalisation des cibles fixées par les OMD, conformément à ses spécificités nationales : il doit en effet empêcher qu'une guerre n'éclate dans la péninsule coréenne et emprunter dans les plus brefs délais la voie d'une économie fondée sur le savoir. La population, toutes générations confondues, bénéficie de conditions de vie civilisées et affronte avec confiance et optimisme les obstacles et difficultés qui restent à surmonter.

Pour assurer une croissance durable sur le plan économique et social, il faut fixer des cibles réalistes et mettre en œuvre des mesures qui reflètent les intérêts des pays en développement, comme l'instauration de relations internationales équitables et la consolidation des acquis en matière d'OMD. Son pays pourra participer activement aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 et contribuer de manière constructive à la mise en œuvre des ODD. La paix et la sécurité sont aussi essentielles, et c'est dans ce contexte que l'UIP doit aider, notamment, son pays et la Palestine à supporter les épreuves qui leur ont été imposées, leur droit à un développement durable étant constamment violé par des menaces militaires et des blocus économiques.

Parce qu'un climat pacifique est indispensable pour l'édification de l'Etat et la prospérité économique, son pays prépare la voie à la réunification de la Corée après les 70 ans de division imposée par des forces étrangères. Les efforts que son pays déploie en faveur de cette noble cause sont toutefois contrecarrés par une politique hostile de la part des Etats-Unis, qui veulent priver le pays de sa souveraineté et du droit d'exister en procédant à des manœuvres militaires agressives, lesquelles doivent cesser sur le champ. L'intervenant exprime la gratitude de sa délégation pour tout l'appui offert à cette cause, que son peuple continuera de défendre.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas) considère qu'il est tout à fait judicieux d'élaborer des ODD qui reflètent les nouveaux intérêts et besoins, tout en tirant les enseignements nécessaires du processus des OMD, notamment en ce qui concerne les cibles et les jalons qui n'ont pas été atteints. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, les nouveaux objectifs devraient avoir une force normative semblable à celle des OMD, exprimer les objectifs convenus sur le plan international et s'enraciner dans des valeurs partagées telles que la dignité humaine, la sécurité, le développement et la durabilité.

Du fait de leur nombre, les ODD et les cibles qui y sont associées exigent des mesures de mise en œuvre bien définies aux niveaux global, national et local; or, et c'est alarmant, ces mesures demeurent faibles et insuffisantes. Il faut regretter que la consultation internationale et le processus décisionnel qui ont précédé l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 ont été mal conçus, car ils ont associé de trop nombreuses institutions sans suivre une approche unique. Il est dès lors urgent d'améliorer les structures de développement durable existant aux niveaux international et national et de créer des organisations internationales et nationales dédiées à la promotion du développement durable.

Tous les ODD proposés contiennent quelques innovations bienvenues : approche intégrée, considérations relatives à la paix et à la sécurité, à la préservation de l'environnement, à une croissance économique solide, au respect des droits de l'homme et aux besoins des générations futures, une approche centrée sur l'être humain et la formulation d'objectifs et de cibles applicables à tous les pays. Il est incontestable que le développement durable suppose des devoirs et des

responsabilités partagées, notamment le devoir des entreprises d'éliminer les modes de production et de consommation non viables en vue d'assurer à tous une vie digne, dans un environnement sain et non pollué.

M. R. YOGARAJAN (Sri Lanka) dit que les efforts consentis pour parvenir à la réalisation universelle des OMD ont échoué, mais que l'engagement à l'égard de cet objectif demeure intact, comme le montre la réorientation des objectifs originaux dans un ensemble élargi d'objectifs, les ODD. Des cibles plus détaillées permettront de mieux sensibiliser et mobiliser le public, puisqu'une approche participative et ascendante est préconisée, contrairement à ce qui était le cas pour les OMD.

L'intervenant considère que l'objectif 17, qui vise à renforcer les moyens d'application et à revitaliser le partenariat mondial en vue du développement durable, et l'objectif 16, sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, revêtent une importance particulière. Toute tentative de mettre en œuvre les ODD au bénéfice d'une petite minorité est vouée à l'échec; le développement durable pour tous doit demeurer l'objectif premier.

L'élimination de la pauvreté, qui occupe une place centrale tant dans les OMD que dans les ODD, ne doit pas se fonder sur des libéralités, qui ne font qu'accroître la dépendance, mais plutôt sur une augmentation de la production et sur le travail décent, de sorte que les pauvres aient les moyens d'accroître leurs compétences et leurs revenus et d'améliorer leur niveau de vie. Les pays en développement manquant de ressources financières, des partenariats mondiaux sont indispensables pour investir dans la véritable croissance. Bien que les objectifs sont de première importance pour les pays en développement, il est de l'intérêt de tous, des pays riches comme des pays pauvres, d'agir de concert pour atteindre les cibles visées par les OMD et les ODD. L'intervenant en appelle donc aux pays riches pour qu'ils partagent leur richesse en investissant dans les pays plus pauvres.

M. M. SHEETRIT (Israël) dit qu'il est grand temps de passer des paroles aux actes dans le domaine du développement durable, comme dans ceux de la cyber-guerre et de la gouvernance de l'eau, les deux autres thèmes de la présente Assemblée. S'agissant de sa responsabilité internationale de combattre la pauvreté et de réaliser le développement durable, l'Agence israélienne pour la coopération internationale au développement (MASHAV) s'emploie depuis 1957 à donner aux pauvres les moyens d'améliorer leur propre vie. Elle accorde la priorité au renforcement des capacités, tant en Israël qu'à l'étranger, en mettant en œuvre des programmes de formation ambitieux dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé publique, le développement communautaire, l'égalité des sexes, ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Son travail peut servir d'exemple pratique et ses méthodes peuvent être appliquées ailleurs.

Quant à la cyber-guerre, si c'est bien de guerre qu'il s'agit, elle ne peut pas être prévenue en légiférant; le premier objectif devrait être de protéger les infrastructures nationales de la paralysie qui pourrait être induite à partir d'un ordinateur ou d'un clavier. S'agissant de la gouvernance de l'eau, les pénuries annoncées pourraient être résolues par des technologies existantes comme la désalinisation, à laquelle recourt son pays; ce qui fait défaut, ce sont les fonds.

M. D. SQUARE (Sénégal) dit que la planète est à la croisée des chemins, sur le plan social comme sur le plan environnemental, et que son avenir est en jeu; un modèle de développement durable fondé sur trois piliers interdépendants - économique, social et environnemental - est nécessaire. Comme l'échéance fixée pour la réalisation des OMD est proche et qu'une nouvelle étape est sur le plan de commencer, un bilan s'impose. L'Afrique subsaharienne a accompli des progrès notables dans des domaines tels que la scolarisation, le VIH/sida, le paludisme et l'accès à l'eau potable, mais a eu moins de succès dans d'autres, comme la lutte contre la pauvreté et la mortalité maternelle et infantile. Il faut donc adopter des ODD plus ambitieux, et les assortir de moyens opérationnels de mise en œuvre et d'un engagement envers la justice sociale et la transparence, la bonne gouvernance, la protection sociale universelle et la transformation économique.

Les efforts concertés sont la solution. Adoptant une approche participative et inclusive, le Sénégal a tenu une consultation nationale sur le programme de développement pour l'après-2015 et a introduit des réformes pour faire une plus large place aux préoccupations communautaires dans ses plans de développement social et environnemental, sur la base de propositions claires, réalistes et praticables. L'Assemblée nationale compte exercer ses fonctions législatives et de contrôle dans le contexte du développement durable, et proposer des actions aux niveaux national et international. Le pays devrait toutefois pouvoir compter sur l'assistance financière du système

des Nations Unies et des institutions financières internationales, ainsi que sur celle du secteur privé. Il plaide également en faveur d'une alliance Nord-Sud en vue de promouvoir la bonne gouvernance et le développement dans les pays pauvres.

M. I. KONE (Burkina Faso) rappelle que, en octobre 2014, son pays s'est lancé dans une transformation sociale et politique, poussé par les aspirations du peuple à la liberté, à la justice et à la paix. Ces aspirations se sont traduites par la volonté d'observer strictement les règles constitutionnelles en vue de garantir une transition démocratique, qui est essentielle pour promouvoir la paix et un développement socio-économique harmonieux et durable. Alors que des élections législatives et présidentielles sont prévues pour octobre 2015, la nouvelle histoire du pays prend forme, grâce à une combinaison de facteurs positifs, dont l'attitude responsable de tous les acteurs et la mise en place des mécanismes de gouvernance requis. Entre autres choses, une charte de la transition a été signée, un parlement de transition et une commission nationale pour la réconciliation et la réforme ont été mis en place, et un nouveau cadre juridique et institutionnel est en train d'être élaboré. L'intervenant remercie la communauté internationale et, en particulier, l'UIP pour le soutien sans faille qu'elle a apporté au Burkina Faso sur la voie de son nouvel avenir.

Le Burkina Faso a accompli d'énormes progrès dans la réalisation des OMD en termes d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'eau potable. Les efforts qu'il a déployés pour surmonter les obstacles majeurs qui demeurent dans d'autres domaines ont toutefois été entravés par les changements climatiques, l'insécurité et le manque de ressources financières et techniques. L'intervenant appelle donc à une action énergique pour passer des mots à l'action dans la mise en œuvre des ODD en vue de résoudre les problèmes de la planète.

Mme S. SÜTTERLIN-WAACK (Allemagne) regrette que les parlementaires allemands n'aient pas eu l'occasion de participer au processus pour l'après-2015, malgré le rôle prééminent qu'ils ont joué dans la mobilisation du public en faveur de la mise en œuvre des nouveaux objectifs. Pour être étroitement associés à ces négociations, les élus doivent entretenir les contacts internationaux facilités par l'UIP, qui a joué un rôle vital d'intermédiaire dans le processus des ODD.

Le Bundestag a tenu des auditions et des discussions d'experts sur le programme de développement pour l'après-2015 et a exercé son contrôle sur la stratégie de développement durable du pays, qui offre une bonne base pour traduire les ODD en objectifs nationaux. Le Conseil consultatif parlementaire sur le développement durable a exercé ses fonctions de chien de garde, en menant notamment les études d'impact dans la perspective de la durabilité. Les parlementaires avaient un rôle capital à jouer s'agissant de sensibiliser le public aux ODD, en tant que pierre angulaire de la coexistence pacifique et prospère des peuples de la planète.

Mme D. FREITAG (Allemagne), poursuivant l'intervention de sa délégation, dit que le principe de la responsabilité partagée pour un avenir commun est au cœur des ODD, qui visent à servir les intérêts de tous les habitants actuels de la planète et des générations à venir. L'inégalité, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ont des conséquences mondiales qui doivent être affrontées à la faveur d'une coopération entre tous les pays. Une mise en œuvre réussie des nouveaux objectifs ne sera possible que si les dirigeants nationaux leur accordent la place essentielle qui leur revient dans l'avenir des pays et font en sorte qu'ils reflètent les besoins de la population. Il faut voir dans les ODD un impératif moral et une nécessité pratique, car il s'agit d'assurer l'avenir de la planète et de ses habitants, même si les pays industrialisés ont clairement une responsabilité différente de celle des pays en développement. Dans le cadre du processus des ODD, des informations régulières envoyées par les capitales devraient susciter un vaste débat, que les parlementaires doivent reproduire dans leur propre parlement et auprès de leurs électeurs; ils ont le devoir de s'engager activement dans le débat et dans la concrétisation des ODD.

M. M. ISLAMI (Assemblée parlementaire asiatique) dit que l'Assemblée parlementaire asiatique, organisation interparlementaire forte de 42 membres, a toujours plaidé en faveur du rôle collectif des parlements dans le développement durable aux niveaux national, régional et mondial. Un grand nombre de résolutions de l'Assemblée parlementaire asiatique ont recensé les intérêts, les valeurs et les obstacles communs portant sur des questions économiques, environnementales, sociales, culturelles, politiques et de sécurité, notamment la lutte contre la pauvreté, l'égalité face à la santé, les droits des migrants, les droits des palestiniens, l'émancipation des femmes, la criminalité organisée, la drogue et la traite des êtres humains et la dégradation environnementale. Etant donné le rôle indispensable que les parlementaires sont appelés à jouer pour assurer un

avenir durable, l'Assemblée parlementaire asiatique et l'UIP devraient collaborer avec d'autres organisations interparlementaires pour établir un ordre de priorité commun à l'intention des gouvernements portant particulièrement sur les ODD. Une collaboration énergique et disciplinée de cette nature pourrait faire naître de nouvelles initiatives et donner lieu à des lignes directrices et des plans d'action communs pour la réalisation des objectifs.

M. M.J. ABBASI (Pakistan), rappelant que son pays est engagé de longue date en faveur du développement durable, dit qu'une équipe parlementaire comprenant des membres de tous les partis a été chargée des ODD. Celle-ci a déjà pris d'importantes initiatives de sensibilisation et a suscité la création d'équipes spéciales analogues au niveau provincial. Face à la pauvreté, à la faim, à l'insécurité énergétique et à une conception du développement axée sur une consommation débridée, la recherche d'un développement durable fondée sur une approche globale des dimensions politique, sociale, économique et environnementale n'est pas une option mais une nécessité.

Le manque de ressources étant parmi les principales causes de sous-réalisation des ODD, l'ONU et d'autres institutions doivent réunir des financements à la hauteur de leur mandat intergouvernemental en matière de développement. Une croissance soutenue, inclusive demeurera toutefois hors de portée sans la paix et la stabilité favorisées par le développement durable dans un cadre qui, ne se limitant pas aux frontières nationales, a des incidences internationales plus larges, comme on a pu le constater à la suite des crises humanitaires, avec leur cortège de réfugiés et de migrants. La prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix relèvent donc d'une responsabilité collective.

Cependant, la prospérité n'est pas la garantie d'une coexistence pacifique; celle-ci résulte nécessairement d'un choix conscient et l'UIP a un rôle clé à jouer s'agissant de renforcer la confiance entre les nations et les civilisations. Encore plus crucial est le ferme engagement des pays développés en faveur du développement des autres pays, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées. La mise en place d'un financement du développement, la réforme des institutions monétaires et financières et une hausse importante de l'APD, en réaffectant une part des ressources disproportionnées consacrées au secteur militaire, sont aussi nécessaires.

M. T. IWINSKI (Pologne), citant les conflits actuels et les attentats terroristes récents comme facteurs d'instabilité mondiale, dit que l'expérience des OMD a montré qu'un cadre de suivi et de responsabilité solide, inclusif et transparent, auquel puissent se référer les gouvernements et les citoyens, est essentiel pour venir à bout de la pauvreté après 2015. Aucun progrès véritable ne sera accompli dans la satisfaction des besoins de l'humanité sans un cadre de responsabilités plus large, prévoyant l'examen régulier des progrès accomplis dans tous les secteurs. Les capacités, l'appropriation nationale et le dynamisme comptent aussi parmi les facteurs décisifs.

Lorsque l'on discute des modalités de l'après-2015, il ne faut pas oublier des concepts aussi fondamentaux que la relation synergique qui existe entre le développement et la paix et la sécurité. En période de conflit armé, les indicateurs de pauvreté tendent à être élevés; or, le risque que des conflits surgissent baisse de façon significative, le développement est favorisé et la stabilité politique est renforcée par des processus politiques, l'accès aux services sociaux, aux soins de santé, à l'emploi, l'état de droit et la promotion et la protection des droits de l'homme. Son propre pays a su se transformer pacifiquement, en se dotant d'institutions démocratiques et de mécanismes anti-corruption, et assurer le respect des droits de l'homme et la croissance économique malgré les difficultés qui subsistent.

Le rôle des parlements sera crucial lorsqu'il s'agira de transformer les engagements pris au titre des ODD en des politiques et lois nationales, d'encourager les résultats et de vérifier l'exécution; leur engagement sans réserve est indispensable si l'on veut passer des mots à l'action.

M. E.B. ODRO (Ghana) dit que les ODD devraient être intégrés dans les plans de développement nationaux et que tous les partis politiques devraient adhérer au programme de développement pour l'après-2015, qui est fondé sur une utilisation durable de l'environnement et de ses ressources. Au Ghana, une place centrale a été reconnue à l'éducation, comme en témoignent les dispositions constitutionnelles consacrées à l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. L'éducation est propice au progrès social dans de nombreux domaines et favorise les choix éclairés, notamment lors des élections parlementaires et présidentielles.

Le développement suppose la création de richesses et les économies des pays en développement, tels que le Ghana, sont en danger. Il faut absolument fixer des prix justes pour les matières premières qu'ils exportent, pour éviter d'affaiblir leur monnaie et de favoriser la hausse

des taux d'intérêt, l'inflation, et le chômage, qui accompagnent la volatilité des marchés. La forte chute des cours des matières premières a d'autres conséquences, parmi lesquelles le recours à l'exploitation forestière ou minière illégales, qui épuise les ressources, crée de la pollution et porte atteinte à l'environnement, met en péril la sécurité alimentaire et favorise même les maladies. L'urbanisation galopante a aussi des incidences en ce qui concerne l'approvisionnement en vivres, en eau, en énergie, ainsi que l'emploi et le logement.

Quant au rôle des parlements dans le processus de développement durable, ils doivent veiller à ce que les budgets qu'ils approuvent et dont ils assurent le suivi soient véritablement favorables aux pauvres et sensibles au genre et à ce que les ressources soient utilisées en songeant aux générations futures. Ils doivent aussi se rapprocher de la société civile et des ONG pour que les préoccupations de la population puissent se traduire en politiques publiques au service d'un développement équitable.

M. O. HAV (Danemark) souligne que le développement durable et la compréhension entre les peuples sont le préalable d'un monde pacifique; la solution face aux troubles sociaux, à l'instabilité et à la terreur qui gagnent du terrain réside dans le respect de l'autre et de ses croyances. Des efforts systématiques doivent être consentis pour impartir des valeurs saines aux adeptes de toutes les religions et pour encourager le dialogue interreligieux et le respect afin de contrecarrer la méfiance, la haine et le mépris. Les parlements doivent s'efforcer de renforcer la tolérance, la compréhension, le respect et l'égalité dans la perspective des libertés fondamentales, et ces activités de promotion doivent s'appuyer sur le programme de développement pour l'après-2015, pour combattre la terreur et la criminalité.

M. B. LOEDEMEL (Norvège) se dit préoccupé par l'omission, dans les futurs ODD, de cibles relatives à la responsabilité et au suivi. Il est préoccupant que les gouvernements ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur de tels mécanismes. Les nouveaux objectifs laissent également à désirer en ce qui concerne l'accès à l'information et sont muets en matière de liberté d'expression; les parlements devraient donc plaider en faveur de l'inclusion de ces sujets. Le processus des ODD, le plus vaste dialogue sur le sujet jamais entrepris, a amélioré la responsabilité démocratique et la participation active de la société civile. La Norvège participe activement à ce processus, dans l'espoir que la version finale des ODD sera ambitieuse et pourra être mise en œuvre dans tous les pays.

M. A. DESTEXHE (Belgique) plaide en faveur de la simplification des ODD et des cibles, qui sont si nombreux à en devenir irréalistes et ne s'attaquent pas au plus gros problème, à savoir la surpopulation de la planète. Une croissance économique saine, des politiques avisées et la bonne gouvernance ne sont pas la panacée pour les problèmes démographiques, qui mettent à rude épreuve les terres, l'environnement et les ressources naturelles. La politique de l'enfant unique appliquée en Chine s'est d'ailleurs avérée très efficace pour lutter contre le réchauffement climatique. Au taux actuel, l'accroissement de la population pourrait créer des villes impossibles à gérer, accroître la pauvreté et l'inégalité et conduire à des tensions politiques, à des luttes ethniques et même à la guerre. Une grave catastrophe menace la planète et il faut absolument prendre des mesures pour ralentir l'accroissement de la population.

Mme M. MULHERIN (Irlande) dit que les mots sont les outils employés par les parlementaires pour représenter leurs élus; la difficulté est de passer des mots à l'action. Il est capital de donner aux citoyens les moyens de devenir les artisans de leur propre développement, car ce sont eux qui possèdent la connaissance indispensable du terrain. Il est tout aussi crucial que les dirigeants soient à l'écoute de leur électorat et soient suffisamment clairvoyants pour voir où l'utilisation des ressources pourrait être optimisée, ainsi que pour tenir compte des aspirations de la population et des intérêts du pays. Le développement durable doit commencer au niveau local et suivre les aspirations de la population. Les dirigeants politiques doivent tout faire pour créer un environnement propice à la réalisation de tout le potentiel de création du secteur public comme du secteur privé.

M. M. WATERS (Afrique du Sud) dit que les nouveaux objectifs devraient inclure la protection des espèces menacées. Pratiquement, tous les rhinocéros qui restent sur la planète se trouvent dans son pays et si leur massacre se poursuit au rythme actuel, il n'y en aura plus aucun en 2030, année butoir pour la réalisation des ODD.

De plus, dans beaucoup de pays, il n'existe ni la liberté d'expression ni la possibilité d'un changement de gouvernement; des mesures doivent être prises pour introduire la démocratie multipartite, avec la tenue d'élections libres et régulières.

M. S. MIYAMOTO (Japon) souligne le rôle actif joué par son pays dans les efforts déployés pour atteindre les OMD et dans le processus des ODD. Le Japon a récemment pris des mesures pour accroître son APD, la croissance et l'élimination de la pauvreté étant les priorités. En offrant des possibilités d'emploi et en soutenant les économies régionales, les petites et moyennes entreprises (PME), qui s'enracinent dans le terreau local, contribuent à atténuer la pauvreté et à renforcer les structures sociales, jouant donc un rôle clé dans le développement du secteur public sans lequel il ne saurait y avoir de croissance inclusive, durable, de bonne qualité et résiliente. Le Japon continuera, comme il l'a fait par le passé, à promouvoir les PME et à œuvrer à la réalisation des ODD. A cette fin, les parlementaires doivent s'acquitter de leur responsabilité de contrôle et faire des recommandations en vue d'améliorer les politiques.

Mme P.S. DIENG (Sénégal) souligne que les parlementaires ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et qu'il faut penser au niveau mondial et agir au niveau local. L'élimination de la pauvreté est une part essentielle du développement durable, de même que la bonne gouvernance, l'émancipation sociale et économique des femmes et l'élimination de la corruption. Au Sénégal, des mécanismes pour la réalisation du développement durable ont été mis en place, notamment en ce qui concerne la distribution d'énergie renouvelable à des prix abordables; les énergies renouvelables ont récemment été le sujet principal d'ateliers régionaux organisés à l'intention des parlementaires. Dans l'intérêt de la réalisation des ODD, les parlementaires doivent diffuser l'information et s'employer, à titre prioritaire, à assurer l'égalité des sexes ainsi que l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable; ils doivent aussi veiller à ce que les lois pertinentes soient effectivement appliquées.

M. M.A. EZEDYAR (Afghanistan) évoque la situation de son pays, qui est victime de la guerre et du terrorisme et ne connaît ni la paix ni la sécurité, en raison de l'ingérence des pays voisins dans ses affaires intérieures, en violation flagrante du droit international. Le respect du principe de non-ingérence est propice à l'amitié, à la solidarité et à la paix durable, sans laquelle il ne saurait y avoir de développement économique et social, et c'est lorsque ce principe n'est pas respecté que des faits comme le lynchage d'une jeune afghane qui a été perpétré récemment se produisent. L'intervenant demande que des efforts soient déployés pour ramener durablement la paix et la sécurité dans son pays, qui a tout récemment créé sa propre commission du développement durable.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, dit que le terrorisme dans son pays n'aurait pas perduré et que la situation ne se serait pas aggravée si la Turquie n'avait pas, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, servi de principale base arrière aux terroristes qui opèrent en territoire syrien. Le Gouvernement turc entretient des contacts avec ces terroristes, notamment pour acheter du pétrole syrien à un cinquième du prix du marché. La Turquie s'ingère dans les affaires intérieures de la Syrie et aggrave la crise. Tout en plaidant pour le respect des droits de l'homme, la Turquie feint de ne pas voir les violations flagrantes qui sont commises dans les camps de réfugiés en Turquie, où des femmes syriennes sont soumises à des mariages forcés et à des viols, qui se soldent par un grand nombre de grossesses non désirées. Il est capital de parler de tout cela au nom du peuple syrien.

M. S. Chowdhury, Président de l'UIP, prend la place au fauteuil présidentiel.

Point 9 de l'ordre du jour

Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations comme Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment les femmes et les filles

(A/132/9-DR)

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution relatif au point d'urgence.

M. G. GATTA NGOTHE (Tchad), rapporteur du comité de rédaction, présente le projet de résolution. Le comité comprenait des membres des délégations des pays suivants : Arabie saoudite, Australie, Belgique, Burkina Faso, Canada, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maroc, Mexique, Tchad, Venezuela et Zambie. Il a décidé à l'unanimité qu'une fois adoptée, la résolution ne s'appliquerait pas seulement aux deux groupes terroristes qui y sont mentionnés. Toutes les formes de violence et tous les actes terroristes sont intolérables et le dialogue antiterroriste entre les gouvernements et les parlements doit se poursuivre dans tous les pays touchés. Le projet de résolution témoigne de la préoccupation sincère de la communauté parlementaire internationale face à la menace croissante que le terrorisme fait peser sur la planète, à laquelle il pourrait être mis un terme grâce à des contre-mesures efficaces.

Le PRESIDENT dit qu'il considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le représentant de l'ARABIE SAOUDITE, s'exprimant aussi au nom de la délégation marocaine et avec l'appui des représentants de l'Algérie, des Emirats arabes unis et du Tchad, souscrit à la résolution mais se dit insatisfait qu'elle mentionne expressément l'Etat islamique de l'Iraq et du Levant; ce groupe terroriste n'est ni un Etat ni islamique et il ne devrait en aucune circonstance être honoré par une association avec cette religion.

Le représentant du QATAR dit qu'il souscrit à la déclaration de l'orateur précédent. Le texte devrait être modifié en utilisant le nom qui apparaît dans le titre de la résolution, à savoir Daech, afin d'éviter tout malentendu et toute mauvaise interprétation pour les raisons déjà mentionnées.

Le PRESIDENT, soulignant que l'UIP n'accorde aucune reconnaissance au statut autoproclamé du groupe, dit qu'il a été dûment pris note de ces commentaires. Les amendements proposés ne peuvent pas être incorporés dans la résolution, qui a déjà été adoptée, mais ils seront consignés dans le compte rendu.

Le représentant de l'OUGANDA, appuyé par le représentant des Emirats arabes unis, fait sienne la résolution, mais se dit déçu par le fait qu'elle ne mentionne pas assez les jeunes, groupe de population qui est souvent impliqué dans les actes terroristes, directement ou indirectement.

Le représentant du VENEZUELA fait observer que les actes terroristes sont perpétrés par beaucoup d'autres groupes que ceux qui sont désignés dans la résolution. Son pays, par exemple, est victime du terrorisme que lui fait subir un Etat qui finance de tels groupes, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. L'UIP est bien placée pour contribuer à l'effort mondial de lutte contre le terrorisme et ses activités futures sur le sujet devraient porter sur tous les aspects du fléau.

Le représentant du TCHAD dit que sa délégation voulait aussi proposer un point d'urgence sur Boko Haram mais que, malheureusement, elle n'a pas pu le faire en raison d'une arrivée tardive à l'Assemblée. Le Tchad paie un lourd tribut dans sa lutte contre Boko Haram. L'intervenant se félicite par conséquent de la résolution et, en particulier, de la mention qui y est faite du rôle que son pays joue dans la Commission du bassin du lac Tchad, même si d'autres efforts régionaux visant à résoudre le problème méritent aussi d'être mentionnés.

Le représentant du CAMBODGE dit que, tout comme les jeunes pourraient effectivement faire partie du problème en raison de leur vulnérabilité face aux recruteurs des groupes terroristes, ils pourraient aussi faire partie de la solution, si on parvenait à les associer aux efforts à la faveur d'une approche inclusive.

Le PRESIDENT dit que l'opinion exprimée par le représentant du Cambodge est conforme à l'approche suivie par l'UIP, qui se tourne vers les jeunes parlementaires, notamment dans le cadre d'événements tels que la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires.

La séance est levée à 18 h.30.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale

SEANCE DU DIMANCHE 29 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.25 sous la conduite de M. J.R. Tau (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/132/A.1)

Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur le projet d'ordre du jour qui leur a été distribué et, vu l'absence de commentaires ou d'objections, considère que le projet d'ordre du jour peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)

Le PRESIDENT considère que, le compte rendu n'ayant pas fait l'objet de commentaires ou de questions, la Commission permanente souhaite l'approuver.

Il en est ainsi décidé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT dit que le Secrétariat n'a pas reçu de candidature des groupes géopolitiques concernés pour pourvoir aux vacances de sièges au Bureau et qu'en conséquence la question sera reportée à une séance ultérieure pour leur laisser le temps de proposer des noms.

Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs

(C-I/132/DR, C-I/132/DR-am et C-I/132/M)

Le PRESIDENT rappelle qu'à la 130^{ème} Assemblée la Commission a désigné M. J.C. Mahía (Uruguay) et M. N. Lazrak (Maroc) co-rapporteurs pour le sujet qui doit être examiné à la présente session : *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*. Il les félicite tous deux de leur travail car ils ont produit un projet de résolution dense, qui va à l'essentiel, et un excellent mémoire explicatif.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay), *co-rapporteur*, explique que le sujet, d'abord proposé comme point d'urgence à la 129^{ème} Assemblée, a été adopté comme thème d'étude de la Commission pour l'année suivante. Le travail que son co-rapporteur et lui-même ont réalisé pour la présente session s'inspire des discussions qui se sont tenues sur la question à l'Assemblée précédente, en octobre 2014. Par son caractère multiforme et son actualité, la cyber-guerre est un sujet que les parlementaires ne peuvent pas se permettre de négliger, d'autant que le public et les médias en débattent de plus en plus. La place grandissante que tiennent les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde moderne a des implications considérables; les cyber-attaques peuvent infliger de gros dommages aux économies nationales, voire même à l'économie mondiale, et dans beaucoup d'autres domaines de l'activité humaine, tels que la santé publique.

En étudiant la question des cyber-attaques, les parlementaires doivent concentrer leur attention sur les deux concepts fondamentaux de sécurité et de vie privée, qui sont souvent considérés comme contradictoires. La sécurité est de toute évidence une préoccupation prioritaire parce que de nombreux organismes différents ont accès à des données personnelles et que le risque existe de voir des groupes criminels ou terroristes ou même d'autres Etats obtenir aussi ces

informations. Quelles que soient les dispositions prises pour protéger la sécurité, elles doivent aussi préserver le droit à la vie privée. En qualité de représentants des citoyens, les parlementaires doivent étudier avec soin les dimensions éthiques et juridiques des cyber-attaques.

Passant au projet de résolution, il signale en particulier les paragraphes où il est question des dégâts pouvant résulter d'un mauvais usage du cyberspace et des TIC et des risques pour la paix et la sécurité internationales. Les co-rapporteurs ont fait diverses recommandations qui, à leur avis, permettraient à l'UIP de prendre les devants sur ces questions. Il espère que le travail avec d'autres organisations internationales aboutira sans peu à l'élaboration d'une convention cadre sur le sujet.

M. N. LAZRAK (Maroc), *co-rapporteur*, évoque la discussion qui a eu lieu sur le point de savoir si la résolution devait porter sur la cybercriminalité en général, qui inclut les attaques contre des établissements financiers et assimilés, ou plus spécifiquement sur la cyber-guerre. Finalement, la décision a été prise de traiter spécifiquement de la cyber-guerre, en partie à cause des vides juridiques sur la question. Il attend avec intérêt la discussion sur les amendements proposés, y voyant la possibilité d'améliorer encore le texte de la résolution.

Le PRESIDENT dit que, conformément à l'article 16 du Règlement des Commissions permanentes, la Commission doit s'efforcer de discuter des amendements et de finaliser le projet de résolution en plénière et ne créer un comité de rédaction que si nécessaire. C'est pourquoi il a été conseillé aux co-rapporteurs d'établir un projet de résolution court, condensé, qui soit pragmatique et négociable en plénière.

Débat

M. D. OPREA (Roumanie) dit que les parlements se heurtent à diverses difficultés lorsqu'ils sont appelés à élaborer des lois et des politiques sur la cyber-défense, notamment à celle de trouver un juste équilibre entre, d'une part, la liberté d'expression, le respect de la sphère privée et la protection des données personnelles et, d'autre part, la nécessité d'assurer la sécurité et la stabilité, notamment par des échanges d'information sur le territoire national et par-delà les frontières. Au-delà des enjeux des droits de l'homme, des mesures de cyber-défense doivent être prises et les avantages économiques des TIC mis à profit pour moderniser l'infrastructure, mettre en œuvre de nouvelles technologies et développer la coopération entre les secteurs public et privé.

La Roumanie a récemment pris diverses mesures dans le domaine de la cyber-sécurité et de la lutte contre la cyber-criminalité, et notamment contribué de manière non négligeable aux négociations au sein de l'Union européenne sur la cyber-sécurité et les mesures de confiance. Bucarest est le siège d'un nouveau bureau de lutte contre la cyber-criminalité, qui aide les pays à renforcer leurs capacités d'intervention face à ce type de criminalité. Ce bureau travaille sur la base de la Convention de Budapest sur la cyber-criminalité, qui est le seul instrument international qui soit juridiquement contraignant sur le sujet.

Mme M. SAADEH (République arabe syrienne) dit que le cyberspace est facilement utilisé à des fins terroristes et pour menacer la stabilité politique et économique et les droits de l'homme. Les cyber-menaces, notamment l'espionnage et la cyber-guerre, ont souvent une portée internationale et peuvent être dévastatrices pour la paix et la sécurité mondiales. Son pays est un bon exemple des effets pervers des cyber-menaces car des groupes terroristes, ou des pays qui accueillent ou financent des terroristes, se servent du cyberspace pour mener des activités terroristes contre le peuple syrien. Les terroristes reçoivent un soutien militaire et financier pour violer le cyberspace, accéder à des bases de données essentielles et tenter de détruire l'infrastructure syrienne. Ils se servent aussi de l'internet pour propager des idées terroristes et extrémistes et s'adresser le plus souvent à un public jeune.

Malgré cela, les sanctions infligées par certains Etats à la République arabe syrienne et la fermeture de divers sites Web privent les Syriens de leur droit d'y accéder, en violation des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ces sanctions freinent le développement et l'éducation et aggravent la pauvreté. Elle signale l'amendement que la République arabe syrienne souhaite apporter au projet de résolution à ce sujet et qui tend à ce que l'UIP, en coopération avec d'autres organisations internationales, fasse pression sur les Etats pour qu'ils cessent toute relation avec des terroristes et renoncent à financer des groupes terroristes.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) accueille favorablement le projet de résolution et reconnaît que les TIC élargissent le champ des possibilités pour les citoyens, leur offrent des libertés plus grandes et leur donnent les moyens de mieux prendre leur vie en main. Cependant, depuis quelques années, la sécurité est devenue un enjeu dans ce nouvel espace : le cyberspace est de plus en plus exposé à la menace terroriste, le nombre des cyber-attaques est en hausse, les pays ont moins recours à l'emploi de la force conventionnelle, les frontières physiques perdent de leur importance et des entités du secteur privé gagnent en influence.

Dans un monde où des acteurs non étatiques peuvent utiliser le cyberspace pour menacer la paix et la sécurité internationales, il est vital que les gouvernements identifient les menaces à la sécurité et trouvent dès que possible des solutions pour les écarter. L'expertise, l'expérience et les ressources du secteur privé sont indispensables pour aider à relever ces défis. En qualité de législateurs, les parlementaires doivent s'employer à adopter des lois qui permettent de mieux prévenir la cyber-guerre, et de mieux s'en protéger, tant pour la sécurité des individus que pour celle de leurs pays. La coopération internationale est vitale pour faire prendre conscience du problème, profiter des leçons d'expériences passées et améliorer les méthodes et procédures d'action face aux cyber-menaces.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement - PNND) dit qu'il est juste que le projet de résolution sur la cyber-guerre fasse suite, sur la liste des résolutions de la Commission, à celle intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires* car il y a des liens directs entre les deux sujets. Les systèmes de commande et de contrôle des armes nucléaires peuvent être piratés, ce qui signifie qu'un tiers peut intercepter ou déployer de telles armes, ou diffuser de fausses nouvelles sur une attaque supposée, qui peuvent déclencher des représailles nucléaires par erreur. De plus, des stratégies militaires envisagent d'étendre le rôle de la dissuasion nucléaire pour en faire une option face à la cyber-guerre. Les PNND accueillent favorablement les amendements proposés par le Bangladesh qui portent sur le lien entre la cyber-guerre et les armes nucléaires.

M. X. WANG (Chine) dit qu'il n'est guère d'aspect de la vie quotidienne dans lequel l'internet n'ait pas trouvé d'application; il offre aux êtres humains partout dans le monde de nouvelles possibilités de progrès. En même temps, il présente de sérieux risques en matière de cyber-sécurité. La cyber-criminalité et le terrorisme, en se généralisant, remettent fondamentalement en cause la sécurité internationale et la confiance mutuelle; toute la communauté internationale doit créer, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale, les conditions nécessaires à un cyberspace sécurisé, stable et prospère. Le développement de l'internet n'a pas changé les règles de base qui régissent les relations internationales. Le principe de la souveraineté de l'Etat doit être respecté et appliqué jusque dans le cyberspace mais il faudrait étudier activement de nouvelles normes internationales valables dans le cyberspace. La gouvernance de l'internet est un élément de plus en plus important de la gouvernance mondiale et toute la communauté internationale doit y participer. Il faut mettre au point un système de gouvernance démocratique et transparent qui garantisse un cyberspace sécurisé, pacifique et ouvert.

La Chine, qui compte plus de 680 millions d'internautes, attache une grande importance à la cyber-sécurité et a ainsi soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution sur un code de conduite international en matière de sécurité informatique. Une version révisée a été déposée en janvier 2015. La Chine espère, par ce code, jeter les bases d'un débat international sur les normes devant régir le cyberspace dans le monde.

M. R.K. SINGH (Inde) félicite les co-rapporteurs de leur travail mais dit que certains aspects du projet de résolution sont problématiques. En l'état actuel, le projet confond les concepts de cyber-criminalité, de cyber-terrorisme et de cyber-guerre; il faudrait faire beaucoup plus clairement la distinction entre eux, ne serait-ce que parce que chacun appelle une riposte différente. La cyber-criminalité appelle une action au niveau national et l'adoption de lois appropriées tandis que la coopération internationale s'impose face au cyber-terrorisme.

Il relève que le projet de résolution doit traiter de la cyber-guerre, qui est un troisième sujet en soi et s'entend de toute action hostile menée par des Etats. Divers pays se sont dotés de capacités en matière de cyber-guerre et, sans réglementation internationale, tous les pays seraient exposés au risque d'attaques surprises ou d'attaques par des Etats voyous. Il est extrêmement difficile d'identifier les responsables de cyber-attaques, car leur origine peut être masquée. Et si les responsabilités sont attribuées à tort, des malentendus risquent de se produire entre les pays et d'aboutir à des représailles. Le projet de résolution doit donc prévoir des mécanismes permettant d'instaurer la confiance entre les pays et d'améliorer la transparence

quant à l'origine des attaques. Il devrait y avoir un accord international sur le fait que des objets civils tels que des centrales électriques ne seront pas pris pour cibles. L'humanité a déjà conclu un accord pour que l'espace ne serve jamais de théâtre de guerre. L'Inde espère que la communauté internationale s'engagera de même à ne pas se servir du cyberspace comme de théâtre de guerre.

M. O. ALROWAIEE (Koweït) dit que la cyber-guerre et d'autres termes essentiels ne sont pas convenablement définis dans le projet de résolution. Celui-ci manie des concepts relativement nouveaux en rapport avec la technologie moderne et ses modes d'utilisation et il est essentiel de bien les définir si l'on veut protéger la sécurité et la sphère privée des individus comme des Etats. Il demande qu'un groupe de travail soit créé pour examiner ces définitions, veiller à ce qu'elles soient cohérentes entre elles et traiter des éventuels vides juridiques.

M. M. OSCARSSON (Suède) apprécie que soit reconnu dans le projet de résolution le rôle important que jouent les parlementaires dans l'équilibre à trouver entre la sûreté nationale, la sécurité humaine et les libertés individuelles. Avec l'internet et l'apparition des TIC, le monde a connu un développement sans précédent mais la société est aussi devenue plus vulnérable face aux cyber-attaques, dont le nombre s'accroît. Ces attaques sont pour des terroristes des moyens faciles et peu coûteux de causer des dommages considérables et la coopération internationale est un moyen crucial de les prévenir et d'assurer la sécurité des populations. Les échanges de connaissances et la diffusion des bonnes pratiques sont d'une importance vitale; c'est ainsi que les pays nordiques ont procédé en commun à un exercice de cyber-attaque pour tirer les leçons de l'expérience.

Le cyberspace a le grand avantage de rassembler et de permettre des échanges d'idées mais il constitue de plus en plus une menace pour la sécurité et la stabilité de la société. Avec le projet de résolution, les parlementaires peuvent franchir un pas décisif qui les aidera à appréhender la complexité de cette menace et à prévenir les attaques.

Mme C. ROTH (Allemagne) estime que le projet de résolution est un bon point de départ pour discuter des moyens d'action face à la cyber-guerre, mais ajoute qu'il est important néanmoins de respecter pleinement la liberté d'expression et de ne pas la restreindre. Le sujet est d'une importance et d'une actualité particulières au moment où des négociations parallèles sont en cours dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques.

L'état de la technologie permet depuis longtemps d'avoir des armes en partie sinon entièrement autonomes. L'Allemagne ne veut pas voir de telles armes arriver sur le marché et demande à titre préventif une interdiction complète de la mise au point, de la fabrication et de l'emploi d'armes autonomes. Si les amendements au projet de résolution proposés par l'Allemagne sont acceptés, le texte expliquera le lien entre cyber-guerre et systèmes d'armement totalement automatisés, ainsi que les dangers découlant de la combinaison des deux. Elle espère que les parlementaires envisageront de rédiger une prise de position commune sur le sujet et ajoute qu'une résolution de l'UIP serait un pas de plus en direction d'un accord international juridiquement contraignant.

M. P. BIERI (Suisse) dit que, bien qu'il n'y ait pas encore de consensus international sur certains domaines liés au cyberspace et à la cyber-politique, des progrès ont été réalisés dans diverses enceintes internationales, en particulier aux Nations Unies, et que le projet de résolution devrait les mentionner. Les Etats sont tombés d'accord sur le fait que le droit international s'appliquait aussi aux activités des Etats dans le cyberspace.

Il trouve que le projet de résolution manque de cohérence dans le maniement des concepts. Le cyberspace est défini au quatrième alinéa du préambule; pourtant, au lieu de se référer à cette définition, le reste du texte renvoie à des acceptions beaucoup plus étroites. La Suisse est d'avis que le projet de résolution ne devrait pas employer de notions qui réduisent la portée de certains paragraphes. Elle a proposé nombre d'amendements dont il espère qu'ils seront acceptés.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que tous les membres de la Commission sont bien conscients de la nécessité d'encadrer efficacement le cyberspace, y compris au niveau national. Tous les pays devraient adopter les meilleures mesures possibles pour se protéger de la cyber-guerre tout en protégeant la liberté d'expression et le respect et l'exécution des obligations constitutionnelles de chaque partie. Notant que le projet de résolution n'est pas dirigé contre des institutions ou des personnes données mais contre toute partie qui chercherait à utiliser les TIC à des fins criminelles ou malveillantes, en particulier les groupes extrémistes et terroristes, elle

souligne l'importance de faire prendre conscience du problème de la cyber-guerre pour protéger la société et consolider la paix, vu les nombreuses personnes, les jeunes en particulier, qui dépendent des techniques de l'information dans leur vie quotidienne.

A travers le projet de résolution, les parlementaires devraient s'employer à créer des conditions propices à un cyberspace sécurisé et à la protection de la liberté et de la sécurité de chacun. Les parlements doivent travailler de concert avec le pouvoir exécutif pour établir des stratégies de cyber-sécurité qui s'attaquent à la cybercriminalité et au terrorisme. Ils doivent aussi faire pression pour une convention internationale contre la cyber-guerre.

Mme K. MAKISHIMA (Japon) dit que, dans une cyber-guerre, l'ennemi est invisible et donc inconnu; ce peut être un Etat, un individu ou un groupe terroriste. Le pire scénario serait une cyber-guerre qui aboutirait à une guerre réelle et elle exprime l'espoir que tous les parlementaires s'emploieront à éviter qu'il ne devienne réalité.

Le Japon a récemment adopté une loi fondamentale sur la cyber-sécurité qui met en avant la nécessité de la coopération internationale. Elle plaide en faveur d'un traité international pour prévenir les cyber-attaques, d'un code international de conduite dans le cyberspace et de consultations multilatérales et bilatérales sur la cyber-sécurité. Les pays doivent procéder à des échanges d'information pour éviter les malentendus et prévenir des cyber-attaques susceptibles de déboucher sur une cyber-guerre. Tous les parlementaires doivent soutenir énergiquement toute action visant à prévenir une telle guerre.

M. N. WEI AIK (Malaisie), constatant le caractère international de la plupart des cyber-attaques et des actes de cybercriminalité, souligne l'importance de la collaboration régionale et internationale comme moyen d'atténuer les cyber-menaces, et de mécanismes efficaces de cyber-sécurité. La coopération internationale doit couvrir les échanges de connaissances et de données d'expérience, le renforcement des capacités et l'assistance technique. Elle est d'une importance vitale lorsqu'il s'agit d'atténuer et de prévenir de nouvelles menaces.

La Malaisie est résolue à combattre le terrorisme en renforçant les infrastructures essentielles de l'information et de la communication. Elle juge nécessaire en droit international une convention cadre qui combatte la dimension transnationale de la cybercriminalité et garantisse la sécurité en ligne. Quant au droit national, il doit être aligné sur les traités internationaux pertinents et criminaliser l'accès non autorisé et les atteintes aux systèmes et données informatiques.

La Malaisie considère que le cyber-espionnage est totalement inadmissible car il va à l'encontre de l'esprit et de la volonté de bon voisinage entre pays. La confiance et le respect sont des composantes essentielles au bon déroulement des relations internationales.

M. A. DJELLOUT (Algérie) dit que l'Algérie a beaucoup souffert du terrorisme, qui a eu des effets désastreux, a fait beaucoup de morts et causé des dommages considérables à l'économie. Elle appelle depuis longtemps à la vigilance et à la mobilisation de toutes les ressources possibles, au niveau tant national qu'international, pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris la cyber-guerre et la cyber-criminalité.

L'innovation fait nettement défaut dans le combat contre la cyber-criminalité; les Etats doivent encourager la recherche-développement dans le domaine de la cyber-défense qui est fondée sur des technologies à double usage. En même temps, il faut adapter les politiques relatives aux ressources humaines de manière à retenir le personnel qualifié et à éviter l'exode des cerveaux. Au niveau international, l'anonymat sur l'internet oblige les pays à coopérer et à combattre la propagande des groupes terroristes et la violence dont ils font l'apologie en ligne. Certes, il n'est pas facile d'instituer au niveau international des pouvoirs contraignants de mise en application, de même qu'il est difficile de légiférer au sujet de l'internet. Le droit international en vigueur n'est pas en mesure de combattre la nouvelle menace que fait planer la cyber-guerre sur la sécurité internationale et devrait être révisé et actualisé en conséquence.

Les nouvelles technologies telles que les drones et autres armes automatisées posent d'autres problèmes encore. Le débat doit donc porter non seulement sur la cyber-guerre mais aussi sur la capacité du droit international de l'affronter et de relever les divers défis que lancent les technologies modernes.

M. H.S. KIM (République populaire démocratique de Corée) dit que l'internet a apporté des changements inimaginables dans la vie des gens et s'est souvent révélé d'une grande utilité. Cependant, faute de droit et de réglementation internationaux adaptés, des pays peuvent se servir du cyberspace pour lancer des attaques politiques et militaires qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

La divulgation par Edward Snowden des données de la National Security Agency (NSA) a montré que les Etats-Unis s'étaient livrés à des cyber-attaques et à des activités de cyber-espionnage contre d'autres pays, notamment des gouvernements et des chefs de gouvernement. Les Etats-Unis continuent cependant à taxer d'autres pays de cyber-criminels et n'ont pas tardé à désigner la République populaire démocratique de Corée comme l'auteur présumé de la cyber-attaque lancée contre Sony Pictures Entertainment en 2014. Malgré l'absence de preuves, son pays se voit maintenant infliger de nouvelles sanctions. Il espère que le projet de résolution dénoncera l'utilisation que les Etats-Unis ont faite du cyberspace pour attaquer d'autres Etats.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) dit que la cyber-guerre, qui peut servir à prendre le contrôle d'industries et d'infrastructures nationales, à en perturber l'exploitation pacifique et porter atteinte à la sécurité nationale, crée des tensions entre les Etats et empêche des relations diplomatiques normales. Comme il est possible de masquer des adresses IP, il est aussi difficile d'identifier directement les auteurs des attaques et de les neutraliser.

Le cyberspace est un espace immense, qui ne connaît pas de frontières et que se partagent utilisateurs civils, gouvernementaux et militaires; son inter-connectivité empêche d'identifier l'auteur de tel ou tel acte. La communauté internationale devrait avoir pour but de prévenir le lancement de cyber-attaques contre des infrastructures vitales et de réduire autant que possible les dommages causés par ces attaques. Il est essentiel de se doter d'un droit international adapté au cyberspace et de définir les principes éthiques qui doivent en régir l'utilisation. Les Etats doivent aussi renforcer la coopération multilatérale, au travers des Nations Unies, de l'UIP et d'autres organisations, et harmoniser leurs stratégies et leurs réglementations nationales relatives à l'utilisation du cyberspace. Les parlementaires ont là un rôle essentiel à jouer, notamment en contribuant à éviter autant que possible que le cyberspace ne donne lieu à des conflits d'intérêts entre Etats.

M. S. ALSAMAHI (Emirats arabes unis) dit qu'il est de l'intérêt de tous les Etats de coopérer pour écarter les cyber-menaces. Les gouvernements doivent renforcer la coopération entre eux et avec le secteur privé pour garantir la sécurité nationale, apporter aux citoyens une protection suffisante contre les cyber-menaces tout en préservant leur droit à la vie privée.

Les cyber-attaques peuvent être aussi dangereuses que les attaques physiques, armées, et représenter une menace tout aussi grave pour la paix, la sécurité et les économies. Il reprend à son compte les commentaires de la déléguée de Bahreïn sur le rôle des parlements et souligne la nécessité d'élaborer des lois nationales qui prévoient des sanctions pénales pour les responsables de cyber-attaques et réglementent en pratique les comportements dans le cyberspace. Il est nécessaire aussi d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention des cyber-attaques et de la cyber-guerre, qui constituent une menace pour la souveraineté et la sécurité nationales. Il s'agit essentiellement d'empêcher des organisations terroristes de se servir du cyberspace pour propager la haine et la violence, et lancer des attaques un peu partout dans le monde.

M. VU XUAN HONG (Viet Nam) dit que les sites Web et les portails au Viet Nam sont de plus en plus la cible de pirates informatiques et que des ordinateurs du Gouvernement ont été récemment infectés par des logiciels espions et attaqués, et que des réseaux de zombies en ont pris le contrôle. Pour améliorer et garantir la cyber-sécurité, le Viet Nam a adopté de nouvelles lois conformes aux pratiques internationales, notamment sur les télécommunications, les transactions électroniques, la technologie de l'information et les codes secrets. D'autres textes de lois sur la sécurité de l'information doivent être déposés prochainement.

Face au problème de la cyber-guerre, l'UIP devrait publier une déclaration appelant tous les Etats à s'engager à ne pas s'attaquer les uns les autres dans le cyberspace. Les pays devraient en outre renforcer leur coopération en matière de cyber-sécurité et de prévention de la cyber-criminalité, en échangeant des informations, en confrontant leurs expériences et en dispensant formation et assistance technique, et mettre en place des équipes d'experts chargées de la riposte aux cyber-attaques. Ils devraient aussi établir des textes de loi énonçant les droits, obligations et responsabilités des individus et des organisations dans le cyberspace. Le Viet Nam appelle aussi les Nations Unies à rédiger une convention internationale sur la sûreté et la sécurité dans le cyberspace.

M. S.A. AHMED (Iraq), rappelant les attaques terroristes perpétrées contre l'Iraq par l'Etat islamique en Iraq et au Levant (EIL), dit que l'EIL a employé divers moyens, notamment les cyber-attaques, pour faire une guerre totale aux droits de l'homme et à la démocratie. Il s'est servi des réseaux sociaux pour diffuser son message, mobiliser les extrémistes et encourager des gens,

des jeunes en particulier, à se rendre en Iraq et en République arabe syrienne pour y commettre des crimes et des attentats. Il s'est aussi servi des TIC pour lever des fonds, lançant en particulier des appels sur les réseaux téléphoniques. Il est donc vital de retrouver la trace de ces criminels partout où c'est possible et de fermer les sites Web qu'ils utilisent pour diffuser leurs idées délétères. Les Etats doivent suivre attentivement les activités de l'EIL et trouver des moyens de combattre la menace terroriste qui reposent non seulement sur des moyens militaires mais aussi sur le renseignement. Pour y parvenir, ils doivent multiplier les échanges d'informations et étendre leur coopération aux fins de la sécurité.

M. H. AMARAL (Portugal) dit que le cyberspace et les problèmes de sécurité qu'il pose sont un sujet de discussion inévitable, étant donné les menaces que font planer les cyber-attaques et la cyber-guerre. Le cyberspace fait désormais partie intégrante du quotidien de très nombreuses personnes et du bon fonctionnement de l'Etat mais cette évolution s'est accompagnée de risques importants dans de nombreux domaines, en particulier la sécurité et la défense nationales. Le cyberspace est de plus en plus le théâtre d'actes criminels ou d'actes de guerre. Le Portugal, comme beaucoup de pays, met au point des politiques et des stratégies qui visent à garantir la sécurité, étendre la recherche et protéger l'infrastructure de l'information. La sécurité du cyberspace devrait être un pilier de la stratégie nationale de sécurité. Le Portugal espère que des mesures internationales seront prises pour garantir cette sécurité, assurer la protection des espaces de formation et de recherche, et renforcer les capacités d'intervention en cas de cyber-incident. Une coopération internationale performante est un précieux outil de règlement des conflits, y compris les cyber-conflits.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que, le cyberspace occupant de plus en plus de place dans la société et la vie des individus, il devient prioritaire d'en assurer la sécurité et d'en écarter les menaces. Bien administré et bien utilisé, le cyberspace offre aux individus une occasion sans pareille d'acquérir des connaissances et d'accéder aux TIC à des tarifs toujours plus bas. Pour promouvoir un environnement informatique sécurisé et pacifique, tous les pays doivent réaffirmer que toute cyber-attaque est un crime relevant du droit international et adopter des lois appropriées sur le bon usage du cyberspace. Sans ces efforts, les droits à la vie privée et à la liberté d'expression risquent d'être violés et la sécurité individuelle, régionale et mondiale compromise.

La multiplication des actes de cyber-criminalité et des cyber-attaques est préoccupante, d'autant qu'ils ne connaissent pas les frontières géographiques et se produisent indifféremment aux niveaux national, régional ou international. Sans coopération entre les pays, il serait impossible de prévoir et de prévenir de tels incidents et d'en combattre les effets. Des cyber-attaques peuvent être perpétrées par des Etats hostiles ou par des acteurs non étatiques et peuvent viser des systèmes gouvernementaux, financiers ou techniques. Des centrales nucléaires peuvent aussi être visées, avec les risques de catastrophe nucléaire et les dommages irréparables qui pourraient en résulter.

La lutte contre la cyber-criminalité, les cyber-attaques et la cyber-guerre passe par la conclusion d'accords internationaux contraignants, l'adoption de lois et de règlements appropriés au niveau national, la création d'un organisme mondial de police compétent pour le cyberspace, et la tenue de conférences et d'ateliers internationaux où l'on étudie la portée des actes de destruction commis par des acteurs étatiques et non étatiques dans le cyberspace.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) signale que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a eu des débats analogues sur le cyberspace et la cyber-guerre, et a adopté sur ces sujets des résolutions qu'elle engage instamment les co-rapporteurs à étudier. La distinction entre guerre traditionnelle et cyber-guerre est devenue dangereusement floue car des cyber-attaques peuvent amener à utiliser des armes classiques ou des missiles en représailles. Le projet de résolution doit aborder ce sujet d'une manière ou d'une autre, et prévoir de solides mécanismes et principes directeurs pour empêcher que cela ne se produise. Cependant, quelles que soient les mesures prises pour renforcer la cyber-sécurité, il est absolument nécessaire de protéger la liberté d'expression.

Elle souscrit aux commentaires faits par les délégués de l'Allemagne, du Japon et de la Malaisie, et par le représentant des PNND, notant en particulier que, sur les questions relatives au monde sans frontière du cyberspace, les pays ne peuvent pas travailler isolés les uns des autres. Elle engage la communauté internationale à ne pas infliger de peines draconiennes à des militants qui ne comprennent pas toutes les répercussions que peut avoir leur activité dans le cyberspace et qui se servent de l'internet pour protester ou exprimer des opinions particulières. Elle prie instamment les parlementaires de prendre en considération les vues qu'ils expriment et de veiller à ce qu'elles soient suivies d'actes dans leurs pays, car il y a souvent un décalage entre les deux.

M. H. FRANKEN (Pays-Bas), après avoir accueilli favorablement le projet de résolution, dit qu'il est vital de se rappeler à quel point individus, organisations et gouvernements dépendent des TIC pour de nombreux aspects de leur vie quotidienne. Si l'internet peut être utilisé au quotidien à des fins normales, il peut aussi servir à commettre des actes criminels ou de cyber-guerre. La question clé est de savoir comment se défendre contre ces cyber-attaques.

Le Conseil de l'Europe a élaboré la Convention de Budapest sur la cyber-criminalité dans le but d'harmoniser les définitions et les mesures de cyber-sécurité prises au niveau national et de permettre une meilleure coopération internationale entre les gouvernements et entre les organismes de police. Le développement constant du renseignement dans le cyberspace ou la collecte secrète de données montrent que la marge est étroite entre la lutte défensive contre la cybercriminalité et la cyber-guerre, d'une part, et le respect de la vie privée des individus, d'autre part. Les mesures défensives doivent être proportionnelles et fondées en droit. Les parlements ont un rôle important à jouer pour réglementer les activités de renseignement dans le cyberspace et tracer la ligne entre les deux.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba), après avoir signalé que Cuba a proposé des amendements, se félicite du projet de résolution qui porte sur un sujet multiforme et d'une grande actualité. La cyber-guerre est répréhensible sous tous ses aspects, surtout le cyber-espionnage auquel certains Etats se sont livrés contre d'autres pays, des chefs d'Etat, des organisations internationales et le grand public.

Si le but est la paix et la sécurité internationales, il faut interdire l'utilisation du cyberspace comme théâtre d'opérations militaires. Les Etats ne devraient pas pouvoir se servir du cyberspace pour attaquer insidieusement d'autres Etats, déstabiliser la société ou provoquer des conflits. Cuba elle-même a été victime d'une cyber-agression. Son Assemblée nationale souhaite contribuer au respect des accords conclus au Sommet mondial sur la société de l'information en renforçant la coopération internationale dans le but de faciliter l'utilisation légitime et pacifique des TIC. L'UIP doit ouvrir la voie et promouvoir une telle coopération, qui contribuerait aussi à réduire la fracture numérique au bénéfice des pays en développement. Les cyber-attaques constituent manifestement une violation du droit international, qui doit être complété d'urgence par une vraie réglementation de l'utilisation du cyberspace.

Mme S. BARAKAT (Jordanie) dit que par cyber-guerre il faudrait entendre les actes commis par un Etat pour attaquer et tenter d'endommager les réseaux informatiques d'un autre Etat. La cyber-guerre et la cyber-sécurité étant des problèmes relativement nouveaux, beaucoup de pays sont encore mal préparés et mal équipés pour les affronter. La dimension mondiale des cyber-menaces, leur virtualité et leur anonymat rendent difficile l'établissement de stratégies de défense et de contre-attaque; de plus, les cyber-attaques peuvent être extrêmement complexes et avoir des effets dévastateurs sur les économies et la sécurité internationale. La communauté internationale doit donc adopter une stratégie mondiale en matière d'assurance et de sécurité informatiques et légiférer, au travers des organisations internationales, contre la cyber-guerre et les attaques dirigées contre des infrastructures nationales sensibles telles que les systèmes d'alimentation électrique et les réseaux de communication. Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait faire respecter les dispositions internationales.

D'autres mesures efficaces pourraient être prises : les pays pourraient par exemple procéder à des échanges pour acquérir le savoir-faire, les technologies et les outils nécessaires de sécurité et de protection; créer un organisme international chargé de combattre les actes de cyber-guerre; constituer une base de données internationales sur les cyber-menaces; renforcer le rôle de l'Union internationale des télécommunications; et établir un cadre légal pour accroître la sécurité des TIC et faire respecter les bonnes pratiques.

M. C. ANTONIO (Zambie) dit que la Zambie a reconnu la nécessité de légiférer sur l'utilisation du cyberspace et a en conséquence adopté une loi sur le mauvais usage des ordinateurs. Elle a mis en place une autorité des TIC qui est chargée de réglementer la fourniture des services électroniques de communication, de surveiller les prestations, la qualité, les coûts et les normes dans ce secteur, d'établir des normes, d'encourager la concurrence, d'encadrer les changements de tarifs et de protéger les droits et les intérêts des consommateurs, des fournisseurs de services, ainsi que des fournisseurs et fabricants de matériel. Il revient finalement à cette autorité de maintenir l'équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes dans le secteur.

La cyber-sécurité et la promotion d'un environnement de la communication à l'abri de la criminalité constituent un enjeu majeur. Les cyber-attaques posent un problème à tous les pays qui doivent agir collectivement face à elles.

M. M. YOUSIF ABDALLA (Soudan) approuve le projet de résolution mais fait observer que, dans sa formulation actuelle, la distinction entre les notions de cyber-criminalité et de cyber-guerre, qui devrait être claire, est plutôt floue. Par cyber-guerre, il faudrait entendre les actes dans lesquels des Etats sont impliqués et par cyber-criminalité, des actes commis par des individus, des organisations terroristes ou des groupes criminels organisés. La notion de cyber-espionnage elle aussi doit être correctement définie.

Le projet de résolution devrait mettre en avant la nécessité pour tous les Etats de coopérer et l'engagement de leur part de ne pas utiliser le cyberespace au détriment de la paix et de la sécurité internationales. L'utilisation de cet espace devrait être régie par les principes de paix, de relations d'amitié entre les peuples et les nations, et de respect des droits de l'homme.

Mme S. MUSYOKA (Kenya) dit que le Kenya est favorable au projet de résolution et qu'il a compris que les pays individuellement avaient besoin de politiques de cyber-sécurité adaptées aux types de menaces auxquels ils peuvent être exposés. Comme l'ennemi est anonyme dans une cyber-guerre, les pays doivent prendre des mesures efficaces de sécurité. Elle plaide pour la création de centres de commandement chargés d'assurer la cyber-sécurité; dans des pays dont l'économie est en pleine croissance comme le Kenya, il importe de surveiller correctement les menaces que font peser la cyber-criminalité et la cyber-guerre en fournissant les informations et renseignements nécessaires. Il faut aussi consolider les partenariats avec le secteur privé et intensifier la recherche-développement dans le secteur des TIC.

Mme S.R. BANERJEE (Inde) dit que, tant les internautes individuellement que les gouvernements risquent d'être la cible de cyber-attaques; les individus risquent de voir leurs données personnelles utilisées à des fins illégales tandis que les institutions gouvernementales risquent d'être paralysées par des cyber-attaques et de subir de ce fait de graves dommages sociaux, économiques et financiers. Une telle désorganisation est lourde de conséquences et peut dégénérer en chaos ou en affrontement militaire. Ce qui est préoccupant, c'est que l'origine des cyber-attaques est généralement masquée, ce qui signifie qu'elles peuvent être lancées n'importe où dans le monde et à n'importe quel moment. Aussi est-il urgent que la communauté internationale pose d'un commun accord les principes à respecter en matière de cyber-sécurité. Après avoir indiqué que l'Inde s'est dotée en 2013 d'une politique nationale de cyber-sécurité, elle prie instamment tous les pays d'améliorer leur coopération et de mettre au point des systèmes de sécurité à toute épreuve. L'internet devrait être utilisé au bénéfice de toute la communauté mondiale et être indifférent aux manipulations d'Etats ou d'acteurs non étatiques.

M. A. GOBBI (Algérie) exprime son inquiétude devant le coût financier élevé de la cyber-criminalité et de la cyber-guerre et le nombre de victimes signalé, et souligne qu'il est crucial de protéger le cyberespace. La cyber-guerre est en train de gagner en ampleur et en gravité, puisque des organisations terroristes se servent du cyberespace pour faire avancer leurs objectifs, notamment pour recruter des membres et demander des rançons en échange de la libération des otages. L'Algérie souffre du terrorisme depuis de nombreuses années et continue de réclamer une condamnation internationale plus ferme des activités terroristes et une coopération plus étroite pour mettre fin à ce fléau. Il espère que le projet de résolution prendra fermement position en criminalisant la cyber-guerre et l'usage que font les terroristes du cyberespace pour diffuser leur idéologie de haine.

M. Y.A. HARUN (Bangladesh) félicite les co-rapporteurs de leur travail, en indiquant que le sujet examiné est en évolution constante et nécessite une surveillance continue. Il conteste l'idée que la meilleure forme de défense soit l'attaque dans le contexte de la cyber-guerre car il est souvent très difficile de déterminer à quel moment celui qui se défend devient l'agresseur. Il est aussi troublé par le risque d'une course aux cyber-armements et demande en conséquence que les limites en soient négociées.

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), prenant la parole au nom de la Réunion des femmes parlementaires, informe la Commission permanente que la Réunion a déposé un certain nombre d'amendements au projet de résolution. Elle espère qu'ils seront acceptés car ils traitent de questions telles que les inégalités d'accès aux TIC entre hommes et femmes et la façon dont femmes et enfants sont souvent exploités en période de guerre, y compris dans une cyber-guerre. Le fait d'accepter et de mettre en œuvre les amendements proposés permettrait d'intégrer la dimension du genre aux questions examinées.

M. N. LAZRAC (Maroc), *co-rapporteur*, dit qu'il ressort de diverses interventions que certains aspects du projet de résolution doivent être réexaminés, ne serait-ce que la nécessité de définir plus clairement la cyber-criminalité, les cyber-attaques et la cyber-guerre. Il se réjouit à la perspective de discuter des divers amendements proposés qui devraient permettre d'améliorer le texte final.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay), *co-rapporteur*, exprime sa gratitude devant la richesse du débat sur le thème d'étude et le projet de résolution. Il faut se souvenir, souligne-t-il, qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de définition des notions de cyber-guerre et de cyber-criminalité qui fasse l'objet d'un accord international. Les diverses définitions qui ont été proposées dans les enceintes internationales ont de nombreux éléments en commun mais n'ont pas été harmonisées. Les parlementaires devraient envisager d'affiner ces définitions pour qu'elles puissent être universellement acceptées.

Il reconnaît, comme l'ont fait observer certains intervenants, que l'on n'a pas toujours les mêmes opportunités ou conditions et que le débat sur les définitions reflète ces différences. Effectivement, les répercussions de la cyber-criminalité ou de la cyber-guerre ne sont pas les mêmes partout et ont tendance à dépendre du niveau de développement des Etats et de leur industrie privée.

Certaines des questions soulevées ne sont pas explicitement mentionnées dans le projet de résolution : par exemple qui gouverne l'internet et ses protocoles et qui sont les administrateurs réseau ? La diversité des interrogations montre que les parlementaires et d'autres acteurs de la communauté internationale commencent seulement à s'intéresser à ce sujet, qui est extrêmement complexe. Il est évident que tant qu'il n'existe pas de convention, de résolution ou de cadre qui fassent l'objet d'un accord international, l'impunité régnera. Il répète à l'intention des parlementaires que, dans les discussions qui suivront sur les détails du projet de résolution, ils devront garder en mémoire la nécessité de maintenir l'équilibre entre la sécurité à assurer et le respect du droit à la vie privée.

La séance est levée à 11 h.50.

SEANCE DU MARDI 31 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.55 sous la conduite de M. J.R. Tau (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente.

Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

Le PRESIDENT exprime sa gratitude à la Commission pour son engagement et la concentration qui a présidé à la rédaction et à la finalisation du projet de résolution. Il propose aux membres de la Commission d'envisager d'approuver dans son ensemble le projet de résolution, qui reflète bien tous les efforts déployés.

M. I.A. BILOUR (Pakistan) appuie cette proposition, de même que les délégués de la Zambie, de l'Inde, de la République dominicaine, du Viet Nam, de la République-Unie de Tanzanie, du Bangladesh et du Cambodge.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba) soutient le projet de résolution mais souhaite émettre des réserves sur le dixième alinéa du préambule et le paragraphe 17 du dispositif, qui mentionnent des traités auxquels Cuba n'est pas partie.

Le délégué du VENEZUELA souhaite émettre une réserve sur le terme de "cyber-guerre", qui est employé dans tout le projet de résolution.

Le PRESIDENT considère que la Commission permanente souhaite adopter le projet de résolution par consensus et prendre note des réserves émises par Cuba et le Venezuela, qui figureront dans le rapport du Rapporteur à la plénière.

La Commission permanente adopte la résolution par consensus.

Désignation d'un rapporteur à la 132^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que Mme S. Taqawi (Bahreïn) soit nommée Rapporteuse de la Commission à la 132^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

Le PRESIDENT informe la Commission permanente que le Bureau s'est réuni la veille mais que, le quorum n'étant pas atteint, il n'a pas pu parvenir à un accord sur le sujet d'étude à proposer à la Commission. Le Bureau a donc décidé de laisser les membres de la Commission trancher en plénière entre deux sujets possibles. La première proposition, présentée par le Mexique et la Suède, se lit comme suit : *Résoudre le problème mondial de la drogue : le rôle de l'UIP et des parlementaires, et les prochaines étapes*, et la seconde, présentée par l'Inde, est ainsi formulée : *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels*. Il invite les auteurs de chaque proposition à les présenter à la Commission.

M. K.P. SOLANKI (Inde) dit que le terrorisme est la plus grave menace qui pèse sur l'humanité. Tous les pays en subissent les effets, directement ou indirectement. Il est urgent que toute la communauté internationale s'élève contre le terrorisme et ses effets pervers sur la sécurité, la paix et le développement socioéconomique, et adopte une démarche de tolérance zéro. Il ne peut pas y avoir de clémence face à Al Qaida ou d'autres groupes terroristes : les événements du 11 septembre, d'autres attentats commis dans divers pays à travers le monde, les assassinats sans pitié d'enfants en âge scolaire et les innombrables décapitations sont absolument impardonnables.

L'UIP est un forum international qui se prête bien à l'établissement d'une ligne de conduite nette face au terrorisme et, étant donné son domaine de compétence, la Commission permanente de la paix et de la sécurité est l'organe le mieux placé à l'UIP pour élaborer une résolution dans ce but. L'autre thème d'étude proposé mérite certainement d'être discuté par la Commission mais, à son avis, le terrorisme représente la menace la plus grave à l'heure actuelle et la communauté internationale ne devrait pas différer le moment de lui opposer un front uni.

M. I.A. BILOUR (Pakistan) se félicite de la proposition faite par l'Inde, d'autant que sa propre famille a subi de plein fouet les effets dévastateurs du terrorisme à travers le décès de son frère.

Le PRESIDENT prie les délégués de ne pas entamer de discussion sur le bien-fondé des propositions tant que la seconde proposition n'a pas été présentée.

Mme L. ROJAS (Mexique), rappelant l'appel lancé en 2012 par le Mexique, le Guatemala et la Colombie à l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'elle révise sa stratégie de lutte contre le problème mondial de la drogue, informe la Commission que l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion ad hoc début 2016 sur ce sujet afin de décider quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la stratégie. Un consensus se dégage entre les Etats qui, de plus en plus, admettent que la stratégie, sous sa forme actuelle, n'a pas donné les résultats souhaités.

Diverses régions subissent les conséquences du trafic de drogue, qui sont d'ordre sanitaire, financier, sécuritaire et social. La montée de la criminalité et de la violence qu'entraîne le trafic de drogue est particulièrement inquiétant. La communauté internationale doit réexaminer d'urgence la stratégie actuellement en vigueur et l'améliorer afin de combattre le phénomène des cartels de la drogue en Amérique latine, en Afrique et ailleurs, la demande de drogues illicites qui ne cesse d'augmenter et l'arrivée sur le marché de drogues synthétiques toujours plus faciles à fabriquer.

Les Nations Unies ont adopté une résolution sur le sujet dans laquelle elles reconnaissent le rôle important que peuvent jouer les parlementaires à travers le monde et expriment l'espoir qu'ils contribueront au débat et à la préparation de la réunion de 2016. Il reste à peine un an à l'UIP pour se saisir de la question. La Commission permanente de la paix et de la sécurité est le lieu le plus approprié pour avoir cette discussion et elle espère qu'elle pourra compter sur le soutien des membres de la Commission pour contribuer au débat engagé aux Nations Unies avant qu'il ne soit trop tard.

M. A. AVSAN (Suède) dit que le sujet est très complexe et a de graves répercussions sur la sécurité, le développement et la santé. La criminalité transnationale organisée liée aux drogues illicites porte atteinte à la sécurité et freine le développement dans de nombreuses régions. Par ailleurs, le trafic de drogues est souvent l'une des principales sources de financement des groupes terroristes à travers le monde. Il invite l'UIP à saisir l'occasion qui s'offre de travailler en liaison étroite avec les Nations Unies sur le sujet, ne serait-ce que parce que cela préparerait la voie à une coopération future des deux Organisations sur d'autres sujets.

M. Z. SANDUKA (Palestine), soulignant que la Commission ne devrait pas ignorer le terrorisme d'Etat, espère que la Commission trouvera le moyen d'étudier les deux sujets, qui sont étroitement liés. Le trafic de drogues est souvent la principale source de financement des organisations terroristes.

Mme M. SAADEH (République arabe syrienne) dit que le terrorisme est à l'origine de nombreux maux sociaux, notamment de problèmes de drogue. En coopérant à la lutte contre le terrorisme, les parlements agiraient aussi sur ces autres maux sociaux. L'activité terroriste a eu un impact considérable dans son pays : de nombreux Syriens ont été tués, des équipements vitaux ont été détruits et les systèmes d'éducation gravement désorganisés. Il en est résulté une déstabilisation de toute la société.

M. A. DJELLOUT (Algérie) reconnaît que les drogues et le terrorisme sont étroitement liés mais dit que de nombreux pays se trouvent maintenant dans une situation d'urgence à cause du terrorisme. Il faudrait d'abord s'attaquer à cette question avant d'aborder le problème des drogues.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) appuie la proposition faite par l'Inde car la situation actuelle du monde appelle une action contre la menace du terrorisme.

M. I.A. BILOUR (Pakistan) rappelle l'attentat terroriste récent contre une école de Peshawar qui a tué quelque 150 enfants. Il engage la Commission à opter pour la proposition concernant le terrorisme, qui est un grave sujet d'inquiétude pour la communauté internationale par sa capacité de faire obstacle au développement, à l'éducation, à l'industrialisation, à l'emploi et à bien d'autres aspects de la vie nationale.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) engage vivement la Commission à se rappeler que, dans divers pays, des groupes terroristes et extrémistes tels que Daesh sont en train de détruire le patrimoine et des lieux saints. Une telle destruction ne peut qu'exacerber les hostilités partout où elle se produit, notamment au Moyen-Orient. Il engage la Commission à choisir le thème du terrorisme pour aider à combattre les crimes odieux commis contre l'humanité.

Mme S. BARAKZAI (Afghanistan), rejoignant les autres intervenants, reconnaît que les thèmes du terrorisme et des drogues sont liés mais exprime une préférence pour l'étude du terrorisme. C'est en effet un problème mondial qui fait de tout être humain une victime et il est vital que les parlementaires trouvent les moyens, en collaboration avec le Conseil de sécurité des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de s'attaquer à ses causes profondes dans l'intérêt de l'humanité, du développement, de la démocratie, de la culture et de la prospérité.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay), *co-rapporteur*, soutient la proposition présentée par le Mexique et la Suède, en raison de l'échec de bon nombre des stratégies adoptées à travers le monde ces dernières années pour régler les problèmes liés aux drogues. Les parlements doivent définir ensemble de nouveaux instruments de lutte contre ce fléau qui touche tant de régions du monde.

M. Y.A. HARUN (Bangladesh) dit que les drogues et le terrorisme sont des problèmes liés qui présentent tous deux un caractère d'urgence. Cependant, si les drogues laissent planer une menace sur l'avenir de la jeune génération, le terrorisme est à l'œuvre dès maintenant dans de nombreux pays dont il détruit l'économie et le tissu social. Il considère qu'il faut commencer par s'attaquer au terrorisme et l'endiguer, et chercher ensuite les moyens d'en finir avec le problème des drogues.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba) dit que Cuba a dû affronter des actes de terrorisme au cours des dernières décennies et a eu aussi à combattre le fléau des drogues. Etant donné les liens entre eux, il propose de fusionner les deux sujets afin que les parlementaires puissent les traiter tous les deux en même temps.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) fait sienne cette suggestion. On sait que le trafic de drogue est une source de financement pour les groupes terroristes et, à moins de tarir cette source et d'éliminer les causes profondes du terrorisme, il sera impossible de venir à bout de ce fléau. Elle souligne aussi la nécessité d'une définition claire et universelle de ce que l'on entend par terrorisme, celle-ci faisant encore défaut à la communauté internationale.

M. M. HUN (Cambodge) admet lui aussi que les problèmes des drogues et du terrorisme sont liés. Tout en reconnaissant la complexité de celui des drogues et ses effets néfastes sur la société, il appuie la proposition concernant le terrorisme, dont l'ampleur et l'incidence ne font que croître à l'échelle mondiale.

M. M. KADAM (Tchad) dit que l'on ne peut pas se permettre d'ignorer les actes de violence commis par des organisations terroristes en Afrique de l'Ouest où de nombreuses personnes, y compris des enfants, ont été enlevées et où l'on ne compte plus les morts. Le terrorisme et les drogues sont tous deux des problèmes très épineux mais c'est le terrorisme qui constitue la menace la plus imminente et la plus grave; c'est donc lui qu'il faut combattre en priorité. C'est pourquoi il apporte son appui à la proposition faite par l'Inde.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) demande que priorité soit donnée au thème du terrorisme. Il est en effet d'avis que l'UIP devrait s'employer à trouver une définition standard du terrorisme et à encourager l'action collective nécessaire face à ce phénomène. A son avis, une fusion des propositions relatives au terrorisme et aux drogues irait à l'encontre du but recherché; ce sont tous deux des sujets importants qui méritent la plus grande attention et, en fusionnant les deux, on ne ferait qu'affaiblir le débat sur les deux. Le terrorisme semble être le problème le plus urgent à l'heure actuelle; c'est donc à lui qu'il faut donner la priorité.

M. A. DESTEXHE (Belgique) estime, comme l'intervenant qui l'a précédé, que ce ne serait pas une bonne idée de fusionner les deux propositions car ce serait vider les deux sujets d'une partie de leur substance.

M. A. AVSAN (Suède) dit que, si cela veut dire que l'UIP aura l'occasion de débattre du problème des drogues avant la réunion ad hoc des Nations Unies, la fusion des deux propositions lui convient. Il souligne qu'il existe manifestement un lien entre les deux sujets, le terrorisme étant souvent financé par les drogues. En s'attaquant à ses sources de financement, on ferait avancer la lutte contre le terrorisme.

Mme L. ROJAS (Mexique) appuie la suggestion de Cuba tendant à fusionner les deux propositions. Elle engage cependant la Commission à rester sensible aux réalités qu'affrontent les différents pays et régions; l'Amérique latine, par exemple, a la chance de ne pas connaître le terrorisme mais les drogues y ont des conséquences dévastatrices dont elle souffre. Le problème des drogues revêt une dimension mondiale et l'UIP est un lieu approprié pour débattre de sujets d'intérêt mondial comme celui-là. Elle rappelle à la Commission que l'Assemblée a déjà traité de la question du terrorisme comme point d'urgence.

M. K.P. SOLANKI (Inde) répète que la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationale, qui est le domaine de compétence de la Commission, c'est le terrorisme. Tous les jours, de nombreux innocents sont tués, capturés et réduits en esclavage simplement parce qu'ils ne partagent pas les convictions des terroristes. La menace ne se limite pas à une région particulière, comme l'a montré récemment l'attentat terroriste perpétré en France. Le monde entier est concerné. Il prie instamment la Commission de ne pas opter pour la fusion des deux sujets, qui ne servirait qu'à affaiblir le débat; le problème du terrorisme est trop important pour que l'on prenne ce risque.

Le PRESIDENT constate que les points de vue divergent sur la proposition de Cuba de fusionner les deux sujets.

M. A. DJELLOUT (Algérie) dit que toute l'Afrique est sous la menace du terrorisme. C'est le terrorisme qui alimente les trafics de drogue qui battent leur plein sur le continent.

Le PRESIDENT dit qu'il espérait que la Commission serait en mesure de choisir un sujet ou de parvenir à un compromis. Il est vrai que le terrorisme et les drogues touchent à des degrés divers tous les pays et régions; la proposition cubaine permettrait à la Commission de ne rejeter aucun des deux sujets, si tel est son souhait, et d'éviter que l'un gagne et l'autre perde. Une autre option serait de choisir un sujet pour thème de la prochaine résolution de la Commission et de consacrer une réunion-débat à l'autre.

M. A. DESTEXHE (Belgique) dit qu'il rejoint le délégué de l'Inde pour penser qu'il ne faut pas fusionner les deux sujets et ajoute que le problème n'est pas d'avoir un gagnant et un perdant; la Commission fait simplement ce qu'on lui demande en choisissant un sujet d'étude.

Le PRESIDENT dit qu'il va mettre aux voix les deux propositions.

Mme L. ROJAS (Mexique) demande que la suggestion de fusionner les deux propositions fasse aussi l'objet d'un vote.

Le PRESIDENT dit qu'il n'y aura pas de vote sur la proposition de fusionner les deux sujets car il ne s'agit pas d'une proposition officielle de thème d'étude.

M. A. AVSAN (Suède) dit qu'il ne voit pas pourquoi la proposition de fusionner les deux sujets ne peut pas faire l'objet d'un vote.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que, si le sujet du terrorisme est choisi, rien n'empêchera de mentionner la question des drogues dans le projet de résolution qui suivra puisque l'éradication du terrorisme passe par le tarissement de ses sources de financement, parmi lesquelles figurent le commerce et le trafic de drogues.

La Commission permanente vote en faveur de la proposition de l'Inde, intitulée *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels*, qui sera le thème d'étude de la prochaine résolution à examiner par la Commission.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT dit que deux co-rapporteurs doivent être désignés, qu'il importe de tenir compte de la nécessité d'un équilibre géographique et que le choix doit se porter sur des personnes bien informées sur le sujet. Il demande que les candidatures soient présentées dès que possible.

La séance est levée à 13 h.20.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine

SEANCE DU LUNDI 30 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la conduite de M. R. León (Chili), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour

(C-II/132/A.1)

Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur le projet d'ordre du jour qui leur a été distribué et, vu l'absence de commentaires ou d'objections, considère que le projet d'ordre du jour peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)

Le PRESIDENT considère que, le compte rendu n'ayant pas fait l'objet de commentaires ou de questions, la Commission permanente souhaite l'approuver.

Il en est ainsi décidé.

Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs

La première heure de la réunion est consacrée à la finalisation du projet de résolution.

Débat interactif intitulé *Suivi de la résolution de l'UIP sur la gouvernance de l'eau : faire avancer les choses*

Le PRESIDENT note que le projet de résolution sur la gouvernance de l'eau tombe à point nommé et qu'il devrait aider tous les parlements dans leurs activités sur le sujet. Il indique que le débat devra se concentrer sur les mesures que les parlements peuvent prendre pour mettre en œuvre les résolutions de l'UIP et sur l'utilisation qu'il convient de faire de la résolution objet du présent débat pour améliorer la gouvernance de l'eau à l'échelon national.

M. R.M. GARCIA (Chili) dit qu'il ne suffit pas de débattre. Il importe aussi de s'entendre sur la manière de mesurer les progrès accomplis dans les pays en ce qui concerne la législation et les activités organisées sur le sujet. Les investissements dans les canalisations et l'eau potable sont extrêmement utiles et la construction de canalisations plus économique que l'utilisation de réservoirs pour la distribution de l'eau. Il importe par conséquent d'inscrire des crédits au budget en ce sens.

Le représentant du VIET NAM suggère que les Parlements membres de l'UIP prennent des mesures concrètes sur la gouvernance de l'eau. Ils pourraient par exemple revoir les cadres juridiques nationaux dans ce domaine, se pencher sur les stratégies, programmes et projets nationaux et leur mise en œuvre, prévoir des crédits budgétaires pour les financer, faire connaître la résolution de l'UIP sur la gouvernance de l'eau et promouvoir la coopération régionale et internationale.

M. H. SOBHANI NIA (République islamique d'Iran), notant l'importance de trouver une solution mondiale aux défis qui se posent, souligne qu'il convient de s'attaquer aux problèmes majeurs que sont la déforestation, la contamination de l'eau, l'ingérence de l'homme dans les environnements naturels, les projets contraires au développement durable, les changements

climatiques et la surconsommation d'eau. Pour ce faire, il est important de pouvoir compter sur une gestion intégrée des ressources en eau de la part des institutions gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des accords interétatiques sur la gestion de l'eau.

Mme S.-O. CHUN (République de Corée) souligne la nécessité d'une coopération internationale sur la gouvernance de l'eau. Malheureusement, les différences économiques, géographiques et sociales ont jusqu'à présent souvent fait obstacle à de tels accords. Aussi importe-t-il que les parlements s'efforcent de guider leurs pays vers une solution qui profite au monde entier au lieu de se focaliser sur des intérêts particuliers et étriqués. En outre, il faut que l'UIP analyse en profondeur les progrès accomplis par ses parlements membres dans la mise en œuvre des politiques. Enfin, le pays de l'intervenante se doit de coopérer avec la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne la gestion des cours d'eau transfrontière et il importe que les deux pays adhèrent à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. A ce sujet, elle estime que l'UIP doit prêter main-forte aux deux pays.

M. A. ALHARBEY (Arabie saoudite) souligne l'importance de passer de la parole aux actes. Son pays a pris des mesures et adopté des lois sur les moyens de stockage de l'eau, les cours d'eau transfrontière, la protection des sources d'eau non renouvelables et l'application d'une utilisation appropriée/la bonne utilisation des ressources en eau.

Mme E. HULT (Suède) note qu'il est capital, dans la lutte contre la pauvreté, d'améliorer la gestion de l'eau. Aussi son pays est-il favorable à l'idée d'un objectif indépendant sur la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous. Il importe en outre d'améliorer la gestion de l'eau pour éviter les conflits armés. Le pays de l'oratrice participe activement à des programmes touchant à la coopération transfrontière en matière de gestion de l'eau. Il est vital d'associer toutes les parties prenantes, notamment les collectivités locales, aux discussions sur la gestion de l'eau. Leur participation, de même qu'une définition claire des rôles des institutions et la décentralisation sont essentielles pour une bonne gouvernance de l'eau.

M. N. SINGH (Inde) évoque les mesures prises dans son pays pour améliorer la gestion de l'eau. Celui-ci s'est doté d'une politique et d'un plan d'action nationaux sur l'eau, ainsi que d'une Commission nationale de l'eau et d'un Tribunal vert, et enfin d'une commission et d'un forum parlementaires sur les ressources hydriques et la protection et la gestion de l'eau. Ces instances sont des enceintes importantes, qui permettent aux parlementaires de prendre part à la gouvernance de l'eau et de formuler des recommandations à ce sujet. Le Tribunal vert a récemment rendu un arrêt reposant sur le principe du "pollueur-payeur" qui fera date. L'orateur se félicite que la 132^{ème} Assemblée de l'UIP débattenne de la gouvernance de l'eau. Il pense que cela contribuera à guider l'action des parlements dans le monde entier.

M. H. LOY SIAN (Malaisie), soulignant l'importance de la bonne gouvernance de l'eau, dit que son pays s'est doté de programmes et de politiques auxquels ont été associés tous les acteurs de la gouvernance de l'eau de façon à assurer une utilisation rationnelle, équitable et durable des ressources en eau. Une gestion efficace et durable de l'eau exige une réflexion novatrice et de la coopération, de même qu'un engagement fort de la part et des dirigeants politiques, et du secteur privé. A cet égard, il est important en outre de pouvoir compter sur une coopération et des partenariats solides entre les milieux universitaires, les gouvernements et les institutions multilatérales.

M. F. MUSENDU FLUNGU (République démocratique du Congo) dit que son pays a adopté d'une législation préventive sur la gestion de l'eau qui a pour objet de décentraliser les efforts dans ce domaine. Compte tenu de la dimension de son pays, le secteur de l'eau a été ouvert à l'investissement public et privé. L'intervenante se félicite donc des recommandations figurant dans le projet de résolution. Pour faire en sorte que l'eau devienne un instrument d'harmonie régionale et non de conflit, les parlementaires des pays de la région des Grands Lacs se sont réunis à plusieurs reprises en vue de débattre de la gestion de l'eau, d'adopter des démarches communes sur le sujet et d'œuvrer à l'harmonisation des textes de lois applicables dans l'ensemble de la région.

M. T. SHIMIZU (Japon) souligne qu'il importe que les participants portent le projet de résolution à l'attention de leurs parlements respectifs. Il faut en effet des lois et des programmes fouillés sur la gestion de l'eau et, une fois ces lois et programmes adoptés et mis en œuvre, il est crucial que les parlements en assurent le contrôle. A cet égard, il serait utile de créer un organe

spécifique au sein du Parlement. Le pays de l'orateur s'est doté d'une commission de ce type, qui a réalisé une étude d'envergure sur les ressources en eau et la législation indispensable sur le cycle de l'eau.

M. K. WASINONDH (Thaïlande) explique que son pays est sur le point d'adopter une loi globale sur la gestion de l'eau et sa protection. Le Roi a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'importance de l'écosystème et à la nécessité de protéger les sources d'eau, et le Gouvernement s'est efforcé d'associer davantage les citoyens à ces activités. Outre la gestion de l'eau, des efforts ont été déployés en ce matière de reforestation et de régénération des sols, trois questions étroitement liées et essentielles pour le bien-être, la production agricole et l'activité industrielle.

M. W. MENG (Chine) dit que son pays s'est doté d'une loi sur l'utilisation de l'eau destinée à prévenir la contamination. Ce texte définit les acteurs concernés, les objectifs à atteindre et les méthodes à employer pour protéger les ressources en eau de la Chine. Il existe également des lois "locales" à ce sujet. Si la Chine a de nombreux cours d'eau transfrontière, elle puise moins dans ces ressources que nombre d'autres pays. Nombre de ces cours d'eau sont pollués par des produits chimiques, un problème face auquel la coopération internationale et la bonne gouvernance ont été capitales. Il serait utile, pour répondre aux défis liés à l'eau auxquels se heurte la planète, de modifier le modèle de développement économique des pays en matière de production, de distribution et de consommation. A titre d'exemple, la législation chinoise sur la protection de l'environnement vise à trouver un juste milieu entre le développement économique et la protection de l'environnement.

M. L. BATAOIL (Philippines) fait observer qu'il faudrait que le secteur public, le secteur privé et la société civile travaillent main dans la main pour que tous les secteurs de la société aient conscience de l'importance du développement durable et de l'utilisation durable des ressources en eau. A cet égard, il faut que les parlements continuent à rechercher des moyens de renforcer la participation du secteur privé et des autres intervenants concernés. Par ailleurs, il faut davantage de fonds publics pour financer les projets de protection de l'eau, et il faut prendre conscience que les jeunes sont essentiels pour faire évoluer les mentalités et agir. En outre, il faut donner davantage de pouvoir aux institutions publiques afin qu'elles puissent réglementer l'utilisation de l'eau, faire en sorte d'allouer des fonds suffisants à la gestion de l'eau et modifier la législation existante. Enfin, il faut encourager les pays à échanger sur les bonnes pratiques de protection de l'eau.

M. F. JESUS (Portugal) explique que son pays a intégré la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau dans sa législation et élaboré un plan établissant de nouveaux objectifs en matière de protection et de gestion de l'eau.

La représentante du PANAMA dit que les parlementaires ont le devoir d'adopter des lois contraignantes afin de pouvoir remédier aux éventuelles crises liées à l'eau. L'eau est en effet une ressource limitée qui joue un rôle prépondérant dans la santé et la sécurité, mais aussi face à la pauvreté, de sorte qu'il est indispensable d'en assurer une bonne gouvernance.

M. W.A. AYENEW (Ethiopie) dit que les gouvernements, le secteur privé, la société civile et le grand public doivent travailler main dans la main pour que tout le monde ait accès à l'eau, en particulier celles et ceux qui vivent dans le dénuement. Son pays s'est doté d'une réglementation sur la gestion et l'approvisionnement de l'eau, ainsi que d'une commission parlementaire qui a vocation à contrôler l'action du gouvernement pour fournir de l'eau dans les régions reculées. Grâce à ces mesures, l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales s'est amélioré d'année en année. Tout n'est pas parfait cependant, et d'autres mesures sont encore nécessaires.

M. D. O'ROURKE (Nouvelle-Zélande) estime que s'il est globalement positif, le projet de résolution n'est pas suffisamment catégorique en ce qui concerne l'utilisation durable de l'eau. Son pays a besoin de stocker de l'eau à des fins d'irrigation, et il faut donc composer avec la nécessité de puiser de l'eau dans les lacs et les fleuves et la nécessité, par ailleurs, de protéger la biodiversité et de préserver l'eau pour d'autres utilisations. En Nouvelle-Zélande, le droit d'utiliser des réservoirs d'eau est subordonné au respect de la réglementation relative aux pratiques agricoles qui se doivent d'être "durables". Cette réglementation fixe des normes de qualité et exige de procéder à des améliorations pour y satisfaire dans un délai donné.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) déclare qu'il faut des moyens considérables pour assurer une utilisation durable de l'eau. Or, il appartient aux parlements de s'assurer que les gouvernements s'acquittent de leurs responsabilités en ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'eau et qu'ils mettent à disposition les ressources budgétaires et les moyens techniques nécessaires. On néglige souvent le lien qui existe entre les changements climatiques et l'accès à l'eau potable pour des raisons économiques, ce qui se traduit par des crises climatiques et environnementales. En outre, compte tenu des besoins croissants de nourriture, il est d'autant plus important d'utiliser l'eau de manière rationnelle. Il importe par conséquent d'encourager les pouvoirs publics locaux et la société civile à adopter des postures viables face aux changements climatiques, et de demander des comptes aux pays qui fuient leurs responsabilités internationales dans ce domaine.

Mme T.M. DZIWA (Zimbabwe) dit que la législation mise en place dans son pays en ce qui concerne la gouvernance de l'eau a été dictée par des besoins économiques, la nécessité de protéger l'environnement pour en assurer la pérennité, et le besoin de garantir une utilisation équitable de l'eau. La gestion de l'eau a été déléguée à des agences de l'eau, auxquelles sont associés tous les acteurs concernés. Toutefois, sans un solide soutien politique, technique et financier, les lois sont difficiles à appliquer. En outre, des politiques contradictoires engendrent souvent des confusions et vont à l'encontre d'une gouvernance de l'eau dans une optique de pérennité. L'intervenante se félicite de la résolution de l'UIP, qui s'inscrit dans la dynamique mondiale en faveur d'une meilleure gouvernance de l'eau.

M. A. HASHIM ALI MAHDI (Soudan) fait observer que la question de l'eau revêt une importance telle qu'il est indispensable qu'elle soit traitée correctement à tous les niveaux. Il faut des lois à l'échelon local pour que tout le monde ait accès à l'eau de manière équitable et puisse satisfaire ses différents besoins. Il faut en outre redoubler d'efforts pour que les habitants des régions reculées et des zones rurales aient accès à l'eau. L'intervenant précise que les sanctions dont le Soudan fait l'objet l'ont empêché de mettre en œuvre certains projets dans ce domaine. Il lui semble donc indispensable sur le plan juridique, que des normes internationales soient adoptées. Enfin, il faut que les pays développés prêtent main-forte aux pays en développement et en particulier aux pays qui ont à souffrir des changements climatiques, pour les aider à assurer l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et les lieux isolés.

Mme I. PEREIRA SOARES (Timor-Leste) dit que, en leur qualité de législateurs, les parlementaires doivent s'engager à faire en sorte que la gouvernance de l'eau bénéficie de crédits budgétaires suffisants. L'eau est un élément indispensable du développement durable, en particulier socio-économique, et de la protection de l'environnement. La coopération internationale est par conséquent essentielle et elle a joué un rôle capital dans les activités du Timor-Leste au cours des dernières années.

M. S. WIN (Myanmar) souligne l'importance de protéger et de restaurer les sources d'eau potable, de réduire les risques d'inondations et de sécheresses et d'en limiter l'impact environnemental et social, de développer l'assainissement, de promouvoir une meilleure utilisation de l'eau et d'en améliorer la distribution et dans les zones rurales, et pour l'irrigation. Pour l'intervenant, les évaluations de l'impact sur l'environnement sont un outil essentiel pour tous les projets touchant à l'eau et il importe par ailleurs de renforcer les mesures de lutte contre la pollution de l'eau, notamment en adoptant le principe du "pollueur-payeur". Enfin, il convient de déléguer la gestion de l'eau aux autorités locales, aux entreprises privées et aux collectivités locales, et d'encourager le secteur privé à participer à la plantation d'arbres et à la régénération des sols dans les bassins hydrographiques. Enfin, il est essentiel de promouvoir une utilisation rationnelle de l'eau et la mise en place de systèmes de traitement des eaux usées adaptés.

Le PRESIDENT note que les questions de l'eau et des changements climatiques sont étroitement liées et que les parlementaires ont un rôle important à jouer pour amener les gouvernements à trouver des solutions à ces problèmes.

La séance est levée à 16 h.45.

SEANCE DU MARDI 31 MARS

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 17 h.10 sous la conduite de M. R. León (Chili), Président de la Commission permanente.

Organisation des travaux

Le PRESIDENT indique que la Commission doit adopter le projet de résolution, prendre des décisions quant à son futur plan de travail et à son thème d'étude pour la 134^{ème} Assemblée, et élire les membres du Bureau.

M. L.A. HEBER (Uruguay), remarquant que le quorum n'est pas réuni, demande si le quorum est requis pour prendre des décisions. Dans l'affirmative, les décisions à prendre devront être reportées à la prochaine réunion de la Commission, c'est-à-dire à la 133^{ème} Assemblée.

La SECRETAIRE DE LA COMMISSION précise que la majorité simple suffit pour prendre des décisions mais que le quorum peut être exigé si un membre en fait la demande.

M. L.A. HEBER (Uruguay) dit qu'il pense que le quorum est nécessaire pour les décisions relatives à la composition du Bureau mais qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que la Commission prenne les autres décisions à la majorité simple.

Le PRESIDENT prend acte de sa demande et confirme que, si le quorum n'est toujours pas réuni au moment de l'élection du Bureau, celle-ci sera reportée à la réunion d'octobre 2015.

Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

Le PRESIDENT, abordant le projet de résolution, présente Mme N. Marino (Australie), membre du Bureau de la Commission permanente, qui se chargera de mener la discussion finale sur le projet de résolution et son adoption.

Mme N. MARINO (Australie) demande si la Commission souhaite étudier le projet de résolution en totalité ou préfère considérer le texte paragraphe par paragraphe.

M. A. HASHIM ALI MAHDI (Soudan) dit qu'il veut considérer le projet de résolution paragraphe par paragraphe car il souhaite proposer un amendement à un paragraphe.

Mme N. MARINO (Australie), déclarant qu'il suffira de considérer séparément le paragraphe en question et non chacun des paragraphes du projet de résolution, demande à M. A. Hashim Ali Mahdi (Soudan) de reprendre la parole lorsqu'il aura identifié le numéro du paragraphe pour lequel il souhaite proposer un amendement.

M. NGUYEN VAN GIAU (Viet Nam), déclare qu'il souhaite modifier la formulation de l'alinéa 10 du préambule comme suit : "ne perdant pas de vue que la gouvernance de l'eau peut être un élément clé pour maintenir la paix entre les Etats et que la bonne gouvernance peut contribuer à la coopération et éviter les conflits liés à l'eau".

M. I. CASSIS (Suisse), *co-rapporteur*, dit que les co-rapporteurs ont discuté de cette proposition d'amendement avec le Viet Nam. Ils ont reconnu que la formulation actuelle d'"équilibre des forces" prêtait à confusion et pouvait évoquer l'équilibre des forces au sein d'un Etat, entre les branches législative, exécutive et juridictionnelle, au lieu du sens souhaité d'équilibre des forces entre les Etats, l'eau étant utilisée comme un instrument de guerre et de paix. De ce fait, les co-rapporteurs sont d'accord avec le changement de formulation proposé.

M. A. HASHIM ALI MAHDI (Soudan) dit que l'amendement qu'il souhaitait proposer portait également sur l'alinéa 10 du préambule mais qu'il est d'accord avec la proposition vietnamienne qui recouvre sa propre préoccupation de prévention des conflits entre les Etats partageant un littoral.

Mme N. MARINO (Australie) demande à la Commission si elle souhaite accepter le nouvel amendement proposé par le Viet Nam.

Il en est ainsi décidé.

Mme N. MARINO (Australie) en conclut que la Commission souhaite adopter le projet de résolution, dans son ensemble, tel qu'amendé par le Viet Nam.

Il en est ainsi décidé.

La Commission permanente adopte dans son ensemble la résolution.

Mme G.D.V. REQUENA (Venezuela) demande que soit enregistrée la réserve du Venezuela quant à l'emploi de l'expression "gouvernance de l'eau" tout au long du texte de la résolution, cette expression impliquant la possibilité pour des institutions politiques, sociales et économiques, lesquelles – point crucial – peuvent inclure des entités privées, de gérer, d'utiliser, de développer des ressources en eau ou d'intervenir dans ces opérations. Le Venezuela aurait préféré que cette expression soit remplacée par "gestion intégrée de l'eau", expression qui aurait permis de couvrir les aspects naturels, économiques et sociaux des ressources en eau sans mettre en danger leur pérennité. Même lorsque le secteur privé est impliqué dans la gestion des ressources en eau d'un pays, il ne doit pas être autorisé à entraver une gestion adéquate et pérenne de ces ressources.

Le PRESIDENT prend acte de la réserve, qui sera ajoutée en note de bas de page au texte de la résolution.

Désignation d'un rapporteur à la 132^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que Mme N. Marino (Australie) soit nommée rapporteuse de la Commission à la 132^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La SECRETAIRE DE LA COMMISSION, sur demande du PRESIDENT, indique que le Bureau, qui s'est réuni dans la matinée, s'est mis d'accord sur la proposition présentée par la Belgique, *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*, thème qui est soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Mme S. TIOULONG (Cambodge) appelle l'attention de la Commission sur la proposition du Mexique, *L'accès des femmes aux services financiers en tant qu'élément déclencheur de développement*. Cette proposition souligne combien il est important que les femmes aient accès aux services financiers car, comme le montrent les statistiques, lorsque c'est le cas, les familles, les collectivités et les pays atteignent des niveaux de développement bien plus élevés et les économies sont florissantes. Il a beaucoup été question pendant l'Assemblée de la nécessité d'éradiquer la pauvreté mais si les femmes n'ont pas accès aux services financiers et ne participent pas activement à l'économie, cet objectif ne sera pas atteint.

Même si le Bureau a proposé un autre thème, elle appelle instamment la Commission à prendre en considération la proposition mexicaine. Ce qui est profitable aux femmes, l'est aussi aux hommes et aux enfants et donc à la société tout entière.

Le PRESIDENT déclare que le Bureau ne s'est pas seulement décidé en faveur de la proposition de la Belgique, il propose également que la Commission tienne une réunion-débat sur le thème proposé par le Mexique si le programme de la 133^{ème} Assemblée le permet.

M. P. MAHOUX (Belgique) dit que la majorité des membres du Bureau ont choisi le sujet proposé par la Belgique comme thème de la prochaine résolution de la Commission. Ce sujet avait d'ailleurs été proposé par le Maroc comme point d'urgence pour cette Assemblée mais n'avait pas été retenu. La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce est un forum adapté à une discussion et à une résolution sur ce sujet qui a des répercussions sur les domaines économiques et touristiques. Le Bureau, reconnaissant l'importance du thème proposé par le Mexique, a suggéré que sur le temps alloué aux travaux de la Commission durant la 133^{ème} Assemblée une heure et demie soit consacrée à la question de l'accès des femmes aux services financiers.

Mme G. CUEVAS (Mexique) dit que, faute d'accès à un compte bancaire et au crédit, des femmes sont condamnées à la pauvreté et ont du mal à surmonter la faim et la maladie. De plus, cela les empêche de lancer leur propre entreprise et de subvenir ainsi à leurs besoins et à ceux de leur famille. Selon le Fonds monétaire international, il ne s'agit pas seulement d'un problème de pauvreté mais aussi d'une discrimination; même dans les pays à haut revenu, les femmes sont nombreuses à ne pas pouvoir accéder aux services financiers et au crédit en raison de la nature des systèmes financiers. Il incombe aux parlementaires de s'assurer que les politiques donnent la priorité aux gens; les femmes sont les premières victimes lorsque des financements sont alloués à d'autres fins alors que rien n'est fait pour leur donner les moyens de surmonter la pauvreté et les difficultés, et d'avoir une sécurité financière. Les preuves sont là : lorsque les femmes possèdent des biens et ont accès aux systèmes bancaires, on observe une meilleure distribution des revenus dans la société et la productivité augmente. Elle appelle la Commission à accorder toute la considération nécessaire à ce thème et à voter sur les options proposées.

M. L.A. HEBER (Uruguay), tout en se déclarant favorable à la proposition mexicaine, indique qu'il ne pense pas que la Commission doive prendre une décision sur le thème d'étude si le quorum n'est pas réuni.

M. A. CISSE (Mali) s'étonne que la déléguée du Cambodge, qui est membre du Bureau, exprime son désaccord avec la décision du Bureau en plénière; cette question aurait dû être soulevée lors de la réunion du Bureau. S'il est demandé à la Commission elle-même d'étudier les sujets proposés, il faut qu'elle les étudie tous et pas uniquement les propositions de la Belgique et du Mexique.

Mme Z. ELY SALEM (Mauritanie) dit que, lors de la réunion du Bureau dans la matinée, trois thèmes d'étude ont été présentés et que, après une discussion approfondie, le Bureau a convenu de soumettre à la Commission le thème proposé par la Belgique en raison de sa grande actualité. Le monde entier est confronté à la menace du terrorisme et l'Etat islamique en Iraq et au Levant (EIL) détruit des pans entiers du patrimoine culturel de l'humanité en Iraq et ailleurs. Ces actions terroristes ayant des conséquences sur la culture et sur l'environnement, le Bureau a considéré que la Commission devait retenir le sujet proposé par la Belgique comme prochain thème d'étude.

M. A. ALHARBEY (Arabie saoudite) exprime son accord. Il est essentiel de préserver le patrimoine culturel et la proposition belge est donc tout à fait pertinente. Il appelle instamment la Commission à ne pas confondre le groupe Daech, ou EIL, avec un Etat islamique, ce groupe ne constituant pas un Etat et ne représentant pas l'islam.

M. N. SINGH (Inde) dit que sa délégation n'est opposée à aucune des deux importantes questions soulevées par la Belgique et le Mexique mais souhaiterait avoir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles ces questions pourraient relever de la compétence de la Commission car il a le sentiment qu'elles devraient normalement être débattues ailleurs.

Le délégué de CUBA se déclare favorable à la proposition du Mexique, son pays travaillant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes depuis de nombreuses années tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire.

M. A. HASHIM ALI MAHDI (Soudan) exprime son accord avec les commentaires du délégué saoudien : L'EIL, ou EIS, ne doit pas être considéré comme un Etat islamique : ce groupe ne correspond pas à un Etat et ne représente pas non plus l'islam.

Il estime que la suggestion cambodgienne mérite considération. Dans son pays, les femmes ont accès aux banques, aux prêts et au crédit mais il reconnaît qu'un développement efficace nécessite un plus large accès des femmes aux ressources financières. Au Soudan, beaucoup de femmes ont été déplacées ces derniers temps et beaucoup de femmes doivent subvenir aux besoins de leur famille parce que leur mari est mort ou disparu. La communauté internationale doit s'assurer que les femmes de tous les pays ont accès aux services financiers et peuvent faire face efficacement aux obligations et responsabilités qui leur incombent.

Le PRESIDENT déclare qu'il est important qu'une majorité des membres de la Commission se mette d'accord sur le choix du thème d'étude. Le thème proposé par le Bureau sera transmis à l'Assemblée car en dernier ressort c'est à elle qu'il appartient de décider si cette proposition doit être acceptée, s'il faut considérer une autre option ou choisir un autre sujet.

Mme G. CUEVAS (Mexique) souligne que la destruction du patrimoine culturel par des groupes terroristes a déjà été prise en compte dans le point d'urgence adopté par l'Assemblée.

M. P. MAHOUX (Belgique) dit que, si la Commission ne peut pas trouver un accord sur l'acceptation ou le rejet du thème proposé par le Bureau, il convient de laisser l'Assemblée trancher. Si la Commission se met d'accord sur la proposition portant sur la destruction du patrimoine culturel, rien n'empêche de tenir un débat supplémentaire sur la question de l'accès des femmes aux services financiers sur le temps alloué à la Commission pour mener ses travaux lors de la prochaine Assemblée.

M. G. NOURI GHEZELCHEH (République islamique d'Iran) se dit favorable au thème proposé par la Belgique car il est prioritaire de prendre des mesures pour empêcher des groupes terroristes tels que l'EIL de dégrader le patrimoine culturel de l'humanité.

La SECRETAIRE DE LA COMMISSION, s'exprimant à la demande du PRESIDENT, appelle l'attention de l'assistance sur l'Article 19.3 du Règlement des Commissions permanentes qui dispose que, en cas de demande d'examen d'une proposition qui n'a pas été acceptée par le Bureau, la Commission doit d'abord décider de l'opportunité d'examiner cette requête. Par conséquent, si la Commission décide d'accepter la requête du Cambodge qui porte sur l'examen du thème proposé par le Mexique, elle devra ensuite voter sur les deux propositions.

Toutefois, si un membre de la Commission demande un quorum et que celui-ci n'est pas réuni, aucune décision ne pourra être prise sur le thème d'étude. En raison du cycle annuel des travaux de la Commission, il ne sera pas possible de choisir un autre thème avant la 134^{ème} Assemblée, au premier semestre 2016 et la résolution qui y sera associée ne pourra être adoptée avant l'année suivante.

M. L.A. HEBER (Uruguay) dit qu'il est important que la Commission dispose du quorum pour prendre des décisions. Il exprime le vœu que des mesures soient prises pour qu'à l'avenir les délégations veillent à être représentées aux réunions de la Commission. Il n'entre toutefois pas dans ses intentions de mettre la Commission dans l'impossibilité d'adopter une résolution sur un thème choisi par elle avant deux ans et, par conséquent, il n'insistera pas sur la nécessité du quorum pour le choix du prochain thème d'étude de la Commission.

La SECRETAIRE DE LA COMMISSION, s'exprimant à la demande du PRESIDENT, appelle à nouveau l'attention de l'assistance sur l'Article 19.3 du Règlement des Commissions permanentes et confirme qu'une majorité simple des suffrages exprimés suffit à la Commission pour prendre sa décision.

La Commission permanente vote pour le rejet de la requête du Cambodge portant sur l'examen du thème proposé par le Mexique, à savoir *L'Accès des femmes aux services financiers en tant qu'élément déclencheur de développement*.

Le PRESIDENT en conclut que la Commission souhaite accepter la proposition soumise par le Bureau et retenir le thème proposé par la Belgique, *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT indique que la proposition mexicaine, *L'Accès des femmes aux services financiers en tant qu'élément déclencheur du développement* pourra faire l'objet d'une courte réunion-débat lors de la prochaine Assemblée si le temps alloué à la Commission le permet.

Elections au Bureau de la Commission permanente

M. L.A. HEBER (Uruguay) demande que le quorum soit réuni pour l'élection des membres du Bureau car il estime que la Commission ne doit pas décider de questions aussi importantes que la composition du Bureau quand les membres de la Commission sont aussi peu nombreux.

Le PRESIDENT prend acte de la demande de quorum et déclare que, seulement 25 délégations étant représentées, le quorum n'est pas réuni et l'élection des membres du Bureau de la Commission est reportée à sa prochaine réunion lors de la 133^{ème} Assemblée.

La séance est levée à 18 h.20.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SEANCE DU LUNDI 30 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.25 sous la conduite de Mme F.Z. Naderi (Afghanistan), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-III/132/A.1)

La PRESIDENTE rappelle que le projet d'ordre du jour a été distribué aux membres de la Commission et considère que la Commission est disposée à l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)

La PRESIDENTE dit que, sauf commentaire sur ce point, elle considère que le compte-rendu de la session précédente de la Commission peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Future résolution sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*

La PRESIDENTE dit que, conformément à l'article 13(4) du Règlement de la Commission permanente, le Président de l'UIP, après consultations, a nommé M. H.-J. Jhun (République de Corée) second co-Rapporteur, aux côtés de Mme B. Jónsdóttir (Islande), pour la future résolution de la Commission sur *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*. Elle considère que la Commission est disposée à approuver cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

Finalisation et adoption de la résolution intitulée *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*

La PRESIDENTE rappelle que, lors de la 131^{ème} Assemblée, tenue à Genève en octobre 2014, la Commission a reçu 102 propositions d'amendements au projet de résolution de la part de 14 parlements et cinq de la part de la Réunion des femmes parlementaires. La Commission en a accepté 10 et rejeté six en séance plénière, puis elle a mis en place un comité de rédaction pour examiner les propositions restantes. Ce comité a examiné la plupart des amendements, mais il en a soumis certains à la Commission permanente pour examen lors de sa seconde séance plénière. Plusieurs délégations ont demandé à la Commission de reconsidérer certaines des décisions prises par le comité. La Commission en a approuvé cinq autres en plénière mais n'a pu terminer son travail dans les délais et a décidé de reporter la finalisation du projet de résolution à la 132^{ème} Assemblée.

Le projet de résolution et la liste annotée des amendements, indiquant s'ils ont été examinés à Genève et s'ils ont été acceptés ou rejetés par la Commission ou par le comité de rédaction, sont consultables sur le site web de l'UIP. Pour que le texte soit finalisé au cours de la présente Assemblée, le débat sur le fond du projet de résolution ne sera pas ré-ouvert et aucun nouvel amendement ne sera accepté. Elle propose que le projet de résolution soit adopté comme un tout et non paragraphe par paragraphe. Les délégations auront, ensuite, la possibilité d'expliquer leur position si elles le souhaitent.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que beaucoup d'irrégularités et d'erreurs de procédure ont été commises dans le travail de la Commission lors de la dernière Assemblée. Le comité de rédaction a soumis le rapport sur ses travaux trop tard pour que le projet de texte soit pleinement examiné. En conséquence, des questions essentielles à la résolution n'ont pu être débattues en plénière. Il est inacceptable que les délégations n'aient pas la possibilité de débattre avant le vote sur le projet de résolution.

Le représentant de l'INDE dit que son pays a des réserves sur certaines dispositions du projet de résolution et propose de modifier le dixième alinéa du préambule en ajoutant "volontairement" avant "accepter".

La PRESIDENTE rappelle qu'un amendement nouveau au projet de résolution ne peut être fait. Les délégations peuvent exprimer des réserves sur le texte si elles le souhaitent. Autrement, la Commission procéderait au vote.

Le représentant de l'INDE maintient que la Commission ne devrait pas passer aussi vite au vote sur le projet de résolution. Le point de vue de plusieurs pays n'a pas été correctement pris en compte.

La PRESIDENTE dit que, si le projet de résolution n'a pas été adopté lors de la dernière Assemblée, c'est précisément parce qu'il a fait l'objet d'un débat approfondi. Sa formulation a été choisie pour refléter non un pays, mais l'ensemble du monde et toutes les opinions ont été prises en compte; au point qu'il n'a pu y avoir de consensus. Certaines délégations, dont celle de l'Inde, sont représentées par divers parlementaires autres que ceux qui ont assisté à l'Assemblée précédente, mais cela ne signifie pas que le débat peut à nouveau être ouvert. L'ordre du jour de l'UIP, et de ses commissions, ne serait jamais mené à bien s'il fallait recommencer les débats chaque fois de nouveaux représentants assistent.

M. D. PKOSING LOSIAKOU (Kenya) suggère que la Commission examine les amendements proposés par le comité de rédaction, un à un, afin de finaliser le projet de résolution en donnant satisfaction à tous les membres de la Commission.

La PRESIDENTE invite les deux co-rapporteurs qui ont travaillé sur le projet de résolution, MM. A.J. Ahmad (Emirats arabes unis) et P. Mahoux (Belgique), à donner leur point de vue.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis), *co-rapporteur*, dit que les participants attachent beaucoup d'importance au sujet du projet de résolution, qui a suscité un grand intérêt et un débat nourri lors de la précédente Assemblée. La Commission a débattu de la question en plénière, examinant certains paragraphes du texte et les amendements y afférents. Le comité de rédaction mis en place, constitué de représentants de tous les groupes géopolitiques, a examiné en détail tous les amendements proposés et pris les opinions exprimées en considération, de manière à maintenir l'équilibre et la cohérence dans l'ensemble du texte. Tous les amendements acceptés renforcent le texte sans altérer son titre ou son sujet. Il constate, lui aussi, que certaines délégations sont représentées par des parlementaires qui n'étaient pas présents lors de la dernière Assemblée, mais les prie de ne pas ré-ouvrir le débat et de bien vouloir adopter le projet de résolution. La Commission doit examiner plusieurs autres questions importantes et ne peut se permettre de refaire le débat de Genève.

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, dit que la décision d'accepter ou de rejeter les amendements proposés, en plénière comme en comité de rédaction, était gouvernée par le souci d'aboutir à un texte équilibré, tenant dûment compte des deux principes essentiels qui y sont énoncés. Lors du vote sur le projet de résolution, la Commission doit veiller au consensus, même si, bien entendu, les délégations ont le droit d'exprimer des réserves si elles le souhaitent.

La PRESIDENTE invite la Commission à décider, par vote à main levée, si le projet de résolution doit être adopté comme un tout ou paragraphe par paragraphe.

La Commission décide que le vote doit porter sur l'ensemble du texte.

L'ensemble du projet de résolution est mis aux voix par main levée.

La PRESIDENTE informe la Commission que le projet de résolution a été adopté par 37 voix pour et 3 contre.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) demande combien de délégations se sont abstenues. Ce nombre est aussi important que celui des voix pour et contre le projet de résolution.

La PRESIDENTE dit que 10 délégations se sont abstenues.

Le projet de résolution est adopté par 37 voix pour, 3 contre et 10 abstentions.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que sa délégation s'est abstenue en raison des questions de procédure qu'il a mentionnées dans sa précédente intervention. Des pays n'ont pu exprimer leur opinion et il n'est pas vrai qu'un consensus a été obtenu lors de la dernière Assemblée à Genève. Notamment, il n'y a pas eu de débat adéquat sur divers aspects de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Le représentant de l'INDE dit qu'il n'est pas contre la résolution mais qu'il pense qu'elle a été débattue et adoptée précipitamment. Sa délégation soumettra des réserves sur ce point par écrit.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que sa délégation soutient la résolution mais qu'il pense lui aussi qu'elle est perfectible. Il abonde dans le sens des paragraphes applicables à la situation de la Palestine, notamment l'alinéa 19 du préambule qui rappelle que les Etats occupants sont tenus de respecter et sauvegarder les droits des personnes vivant dans les territoires occupés; or la situation du peuple palestinien empire chaque jour. L'actuel Premier Ministre a récemment réaffirmé son opposition à une solution avec deux Etats et a annoncé que d'autres colonies vont être construites, en violation flagrante du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Le représentant de la FEDERATION DE RUSSIE dit qu'il soutient le projet de résolution et se félicite du désir de consensus, mais la Commission aurait dû mieux écouter la position de sa délégation et celles de la Chine, de Cuba, du Bélarus et du Venezuela. Il demande que l'on consigne les réserves de la Fédération de Russie sur le paragraphe 19 de la résolution qui propose une interprétation trop large des priorités internationales en matière de développement. Il aurait également préféré que ce paragraphe se termine sur le mot "agenda".

M. A. BAGDACHE (République arabe syrienne) dit que sa délégation approuve la résolution mais a dû s'abstenir de voter car le texte reste très perfectible. Son pays accorde beaucoup d'importance à cette résolution car il pâtit d'ingérences dans ses affaires intérieures de la part de pays de l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) et de groupes terroristes, notamment l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et le Front Al-Nusra. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats doit être respecté et défendu par tous les pays.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) exprime les réserves de sa délégation sur les paragraphes 14 et 19 de la résolution. La formulation du paragraphe 14 a été tellement modifiée qu'il est impossible d'en saisir clairement le sens ou l'intention. Il aurait fallu y citer les mesures unilatérales et coercitives telles que celles prises contre Cuba, car elles peuvent constituer un harcèlement politique. Sa délégation aurait également préféré que l'on ne mentionne pas le programme de développement pour l'après-2015 dans le paragraphe 19. Le fait que seule la démocratie et les droits de l'homme soient cités suggère un parti pris qui n'est pas conforme aux débats de l'ONU sur le programme de développement et les quelque cent domaines d'intérêt, voire plus, inscrits dans ce cadre.

Mme L. EFTEKHARI (République islamique d'Iran) dit que sa délégation a des réserves sur plusieurs dispositions de la résolution et aurait préféré que l'on consacre plus de temps à en débattre. Notamment, il serait difficile d'inscrire l'égalité entre hommes et femmes dans tous les aspects de la mise en œuvre de la résolution. Elle soumettra les réserves de sa délégation par écrit.

M. A. IMANOV (Azerbaïdjan) dit que, malgré quatre résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU demandant le retrait sans conditions des troupes, 20 pour cent du territoire de son pays restent sous occupation de l'Arménie. Sa délégation soutient la résolution et se félicite de son adoption mais rappelle qu'il faut persévérer jusqu'à obtenir le plein respect du droit international.

M. A. EL ZABAYAR SAMARA (Venezuela) dit que, loin de promouvoir la souveraineté nationale, la résolution semble être un recul par rapport au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Les Etats-Unis d'Amérique continuent de lancer des accusations et maintiennent le blocus économique de son pays. La déclaration du Président Obama selon

laquelle le Venezuela serait une menace pour la sécurité nationale est quasiment une menace de guerre. En attendant, en République arabe syrienne, des terroristes continuent de recevoir des soutiens et beaucoup d'Etats ne semblent guère pressés de les empêcher de mener leurs campagnes de violence et de terreur. Les parlementaires ont l'obligation morale de débattre pour trouver de meilleurs moyens d'assurer la paix, le respect de la souveraineté des Etats et de leur droit à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Mme B. AMONGI (Ouganda) dit qu'elle s'est abstenue de voter, non en raison de la résolution elle-même, mais de la procédure suivie. Une fois le comité de rédaction convoqué, il aurait fallu lui donner suffisamment de temps pour qu'il fasse rapport en plénière sur les raisons qui l'ont poussé à accepter ou à rejeter les amendements proposés.

Mme K. ATSEMYAN (Arménie) dit que, contrairement à ce qui a été dit par le représentant de l'Azerbaïdjan, l'Arménie n'occupe le territoire d'aucun autre Etat. De plus, la présente réunion n'est ni le moment ni l'endroit d'examiner cette question puisqu'il s'agit d'un conflit entre deux pays débattu dans d'autres enceintes. Sa délégation soutient la résolution.

Mme X. CHEN (Chine) dit qu'il aurait fallu consacrer plus de temps à l'examen des questions soulevées par la délégation de Cuba concernant la résolution.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) rappelle que le sujet de la résolution est la souveraineté nationale. A cet égard, elle invite la Commission et l'UIP dans son ensemble à accorder le statut d'observateur à tous les Etats non reconnus.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) dit que, en sa qualité de membre du Bureau, elle a voté en faveur de la résolution et aurait été déçue si la Commission ne l'avait pas adoptée. Néanmoins, elle pense elle aussi qu'il aurait été préférable de permettre aux membres de discuter des amendements approuvés par le comité de rédaction et de voter amendement par amendement, de sorte que toutes les délégations puissent s'exprimer ou faire entendre leurs préoccupations.

Mme M. OSMAN GAKNOON (Soudan) dit qu'elle approuve la résolution, qu'elle regarde comme un texte bon et équilibré, mais elle s'est abstenue de voter parce qu'elle aurait préféré que l'adoption se fasse paragraphe par paragraphe pour mieux comprendre les opinions de la Commission sur les amendements acceptés par le comité de rédaction. Sa délégation voudrait également faire consigner ses réserves sur le paragraphe 18 de la résolution.

M. W. KY (Cambodge) dit que sa délégation soutient la résolution, mais pense elle aussi qu'il aurait fallu entendre davantage les préoccupations de certaines délégations.

M. G. CERONI (Chili) dit qu'il regrette qu'un si grand nombre de délégations aient consigné des réserves sur une résolution dont le sujet est si important.

La PRESIDENTE dit que, si la Commission l'y autorise, elle se ferait sa Rapporteuse et présenterait la résolution à l'Assemblée pour adoption.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE dit qu'elle se félicite du sujet choisi par l'Assemblée comme point d'urgence : *Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles.* L'extrémisme est une menace qui ne cesse de croître, notamment dans son propre pays, l'Afghanistan. Elle invite instamment tous les parlementaires à maintenir la volonté politique d'aider l'Afghanistan et les autres pays qui connaissent des situations similaires à renforcer leurs institutions pour protéger leurs citoyens et leurs droits de l'homme et empêcher la propagation de l'extrémisme.

La séance est levée à 10 h 40.

SEANCE DU MARDI 31 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.10 sous la conduite de Mme F.Z. Naderi (Afghanistan), Présidente de la Commission permanente.

Mise en œuvre de la résolution intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* adoptée par l'UIP en 2012

La PRESIDENTE dit que le débat interactif sur la résolution de 2012 est très opportun : la date butoir pour la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé de la mère au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – 2015 – est arrivée, pourtant des millions de personnes dans le monde, notamment des femmes et des enfants, meurent encore faute de soins médicaux. Les parlementaires doivent repérer les obstacles empêchant l'accès à ces soins pour définir les cadres législatifs et allouer les budgets nécessaires.

Le débat est, pour la Commission, l'occasion de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de l'une de ses résolutions et rappelle que le travail de l'UIP continue au-delà des limites de l'Assemblée. Les parlementaires sont tenus de rapporter les résolutions à leur parlement et de veiller à les inscrire dans leur ordre du jour législatif. Elle est impatiente d'entendre des exposés, certainement intéressants, sur la mise en œuvre au plan national.

Elle présente Mme L. Davies (Canada), Présidente du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/SIDA, la santé maternelle, néonatale et infantile, qui sera modératrice de la séance, ainsi que les trois panélistes : Mme M. Temmerman (Directrice du Département de la santé reproductive et de la recherche, Organisation mondiale de la santé), Mme B. Amongi (Ouganda) et M. R.M. Fakhru (Bangladesh). Mme Amongi et M. Fakhru parleront de l'expérience de leur pays et des mesures prises au niveau national depuis l'adoption de la résolution.

Mme M. TEMMERMAN (Directrice du Département de la santé reproductive et de la recherche, Organisation mondiale de la santé), *panéliste*, dit que s'il n'est pas toujours facile d'évaluer l'impact des résolutions des organisations internationales, leur importance réside, non dans leur adoption, mais dans l'action entreprise pour les mettre en œuvre. L'UIP et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont effectué une étude sur l'action parlementaire menée au Bangladesh, au Rwanda et en Ouganda depuis l'adoption de la résolution de l'UIP en 2012. Les conclusions sont exposées dans le document intitulé *Actions parlementaires entreprises en faveur de la santé des femmes et des enfants*. Le Rapport 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, rédigé par le Département des Affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, montre que le progrès a été le plus lent sur les objectifs 4 et 5 relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé maternelle, respectivement. Pour accélérer la progression, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a lancé le mouvement mondial "Chaque femme, chaque enfant". La résolution de l'UIP, adoptée en 2012, qui invitait tous les parlements à prendre toutes les mesures possibles pour susciter et maintenir la volonté politique et les ressources permettant de réaliser les OMD à l'horizon 2015, complète les objectifs de ce mouvement. A ce jour, la mortalité maternelle et infantile a été réduite de moitié. Ce résultat est, bien sûr, extrêmement positif, mais la communauté internationale n'a toujours pas atteint les objectifs fixés.

Elle expose succinctement les mesures prises, depuis 2012, par les quatre pays étudiés, puis elle dit qu'il est impossible de déterminer si ces mesures sont le résultat direct de la résolution adoptée mais, ce qui est certain c'est qu'elles soutiennent l'effort général accompli pour réaliser les cibles assignées dans le cadre des Objectifs en matière de santé. Le mouvement "Chaque femme, chaque enfant" prend fin en 2015 mais, avec les nouveaux objectifs de développement durable (ODD) qui s'annoncent, une Stratégie mondiale, remise à jour, pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents sera lancée. Cette stratégie portera, plus que jamais auparavant, sur la santé des adolescents, car ils constituent plus de 20 pour cent de la population mondiale.

Dans la dernière ligne droite vers le programme de développement pour l'après-2015, l'action nationale, avec la contribution des gouvernements, des parlements et de la société civile, sera essentielle. La question, dans le présent débat, est donc comment les parlements contribueront-ils à ce processus et veilleront-ils à ce que les nouveaux Objectifs servent la santé des femmes, des enfants et des adolescents ?

Mme B. AMONGI (Ouganda), *panéliste*, remercie l'UIP et l'OMS d'avoir inclus l'Ouganda dans leur étude. Lors de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP, à Kampala en 2012, les participants avaient demandé aux parlementaires de veiller à ce que les gouvernements agissent dans la transparence. Comme le montre l'étude OMS/UIP, son pays a mis en œuvre des mesures législatives et fiscales, et réformé les politiques pour donner la priorité à la santé des mères. Depuis 2012, l'Ouganda a adopté des lois sur les finances publiques, la prévention et la gestion du VIH/sida, et il prépare d'autres textes de loi sur les droits et les responsabilités des malades, l'immunisation, l'assurance santé et la lutte contre le tabac qui, tous, devraient améliorer la santé des femmes et des enfants.

Sur le plan fiscal, le pays a, entre autres, abrogé l'interdiction de recruter des travailleurs de santé, depuis un bilan qui a fait ressortir un manque flagrant de ressources humaines, notamment de sages-femmes et de médecins. Il est également apparu que la réduction de la mortalité des mères est l'une des principales motivations des travailleurs de santé et qu'il fallait accroître les enveloppes budgétaires. Le Président voulait donner la priorité à d'autres domaines, mais le Parlement a refusé d'approuver le budget pour cet exercice financier tant que les salaires des travailleurs de la santé n'auraient pas été augmentés. Pour améliorer la santé dans les zones rurales, les salaires des médecins qui acceptent de quitter la ville pour s'installer à la campagne ont été doublés.

Sur le plan des politiques, le pays qui donnait la priorité à la formation générale des infirmières, privilégie désormais un programme de formation des sages-femmes. En effet, il faut recruter massivement des spécialistes de ce domaine pour améliorer la qualité des maternités et des services d'obstétrique et de gynécologie, surtout en zones rurales. La collaboration avec le monde associatif a permis d'accorder des financements publics à des centres et hôpitaux sans but lucratif assurant des soins aux mères. Un décompte des décès des mères est maintenant obligatoire et les hôpitaux sont tenus de tenir un registre de chacun de ces décès ainsi que de ses causes. Ces statistiques sont transmises aux directeurs régionaux de la santé qui doivent les présenter au Parlement avant que le Ministère de la santé ne vienne y défendre son budget chaque année. Des forums parlementaires sur la santé des mères et la santé reproductive ont été créés pour mobiliser autour de ces questions. La Commission parlementaire des services sociaux a été subdivisée en deux commissions autonomes : éducation et santé, afin de mieux faire face aux problèmes de santé et contrôler les actions y afférentes. La collaboration avec les associations a été renforcée afin d'améliorer la collecte de données auprès de sources indépendantes et d'éclairer ainsi le choix des priorités et l'affectation des ressources budgétaires. Des prêts ont été obtenus pour la construction d'une maternité à Kampala, étant donné que le principal hôpital de cette ville n'était pas suffisamment équipé pour assurer le nombre des accouchements effectués. Partout, le but est d'assurer une bonne mise en œuvre, et c'est bien pourquoi le contrôle parlementaire est si important.

M. R.M. FAKHRUL (Bangladesh), *panéliste*, dit que, en 1990, son pays accusait un taux de mortalité chez les moins de cinq ans de 144 pour 1 000 enfants nés vivants. En 2012, ce taux était tombé à 41 pour 1 000, atteignant ainsi la cible du pays au titre de l'Objectif 4 des OMD. Le taux de mortalité des mères est tombé, lui, de 550 à 170 pour 100 000 enfants nés vivants sur la même période, ce qui signifie toutefois que le Bangladesh n'a pas encore atteint sa cible de 143 pour 100 000.

Le Gouvernement s'efforçait déjà d'atteindre toutes les cibles en matière de santé maternelle, néonatale et infantile au titre des OMD mais, en 2013, suite à l'adoption de la résolution de l'UIP, cinq nouvelles lois relatives à la santé des mères et des enfants ont été promulguées en un an. Près de 10 pour cent du généreux budget alloué à la santé vont à la santé des mères et des mesures ont été prises pour informatiser les données sur la mortalité, afin d'en mieux comprendre les causes sous-jacentes.

Entre autres mesures importantes, il cite l'éducation et les campagnes de sensibilisation, avec l'aide des médias et des associations, ainsi que la mise en place d'une nouvelle stratégie pour les sages-femmes, avec notamment l'amélioration des infrastructures et la construction de cliniques communautaires dans les zones rurales. Beaucoup reste à faire, toutefois. Ainsi, les mariages précoces, voire les mariages d'enfants, constituent toujours un problème en raison des traditions prévalant dans de nombreux groupes; or ces mariages augmentent le risque de mortalité maternelle. C'est pourquoi le Gouvernement donne la priorité à l'éducation formelle et informelle des femmes et des enfants, afin d'empêcher les mariages d'enfants et d'atteindre les cibles concernant la mortalité maternelle.

La MODERATRICE demande aux membres de la Commission de réfléchir essentiellement à deux questions dans le débat. D'abord, quels ont été les progrès concernant la santé des femmes et des enfants et quels sont les problèmes qui subsistent ? Il serait bon, à cet égard, de donner des informations notamment sur les paliers franchis et les réussites. Ensuite, les intervenants pourraient décrire l'impact de la résolution de 2012 sur leur parlement et la manière dont elle a été mise en œuvre. Il serait également intéressant d'indiquer si le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale a été facile ou difficile. Un débat suivant ces lignes générales permettrait à la Commission de comprendre comment les résolutions passent du stade du débat au sein de l'UIP à celui de l'adoption, puis à ceux de la mise en œuvre et du suivi.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis) dit que, trop souvent, les questions politiques prennent le pas sur les questions sociales, y compris celles concernant les femmes et les enfants. Son pays a lancé plusieurs actions visant à assurer l'exercice des droits des femmes et des enfants, notamment en créant une commission parlementaire des droits de l'homme et par des lois contre les violences faites aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, ou réprimant la traite des êtres humains. Les Emirats arabes unis financent, par ailleurs, des programmes en faveur des enfants dans d'autres pays, dont le Pakistan et l'Afghanistan.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que la situation de la Palestine est unique au monde; c'est pourquoi il faut qu'elle soit connue. La Palestine accorde la plus haute importance à l'éducation et à l'amélioration de la santé de son peuple, surtout de ses enfants. Or, les femmes et les enfants en particulier se heurtent aux plus grandes difficultés en raison de l'occupation et leur santé s'en ressent. Des enfants meurent faute de nourriture à Gaza. Beaucoup d'enfants sont détenus dans des prisons israéliennes, ou sont tués par les forces israéliennes, et beaucoup plus encore vivent dans des conditions difficiles dans les camps de réfugiés des pays voisins.

M. Y. MAKI (Japon) dit que beaucoup d'obstacles subsistent sur la voie des OMD concernant la santé. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont l'une des principales causes de décès chez les jeunes femmes dans les pays en développement. Le Japon a pris des mesures qui ont lui ont permis d'avoir l'un des taux de mortalité maternelle et néonatale les plus bas du monde. Cette réussite est notamment imputable à la publication, il y a plusieurs décennies, d'un guide de la santé maternelle et infantile, distribué à toutes femmes enceintes et qui donnait des informations et des conseils et permettait de consigner l'état de santé de la mère et de l'enfant pendant la grossesse et les premières années de l'enfant. Le Japon a, ensuite, aidé d'autres pays à se doter de guides du même type.

Beaucoup reste à faire pour améliorer la santé, celle de la mère en particulier, sur le plan international et pour résoudre des problèmes non évoqués par les OMD. A cette fin, la Stratégie du Japon dite "Diplomatie mondiale de la santé", adoptée en 2013, vise à instaurer des soins médicaux universels, notamment en Afrique; à mettre réellement en œuvre l'assistance bilatérale; à renforcer les effectifs mondiaux de la santé et à agir en partenariat avec des projets mondiaux.

M. F. NDUGULILE (République-Unie de Tanzanie) dit que, puisque la composition des parlements change invariablement tous les quatre ou cinq ans, il est parfois difficile de maintenir la mémoire institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre des lois et aux fonctions de contrôle. En outre, les budgets de la santé subissent des coupes, surtout dans les pays en développement, alors comment, dans ces conditions, plaider en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents, et l'améliorer ? La communauté internationale doit veiller au respect des engagements, de sorte que les projets de santé obtiennent les ressources financières nécessaires.

Mme K. LORK (Cambodge) dit que son pays a pris de nombreuses mesures pour réaliser les OMD et a atteint ceux qui concernent la santé en 2013. Son gouvernement a augmenté le budget de la santé, notamment pour les soins aux mères, de plus de 10 pour cent par an. Le nombre des sages-femmes en formation a été accru et le pays construit des maternités dans les zones rurales. Les femmes sont dans l'obligation de consulter une sage-femme au cours de leur grossesse et pendant l'accouchement. En outre, des informations et des conseils sont diffusés sur les besoins en vitamines et en compléments minéraux pendant la grossesse, ainsi que sur le planning familial et les calendriers de vaccination pour les nouveau-nés et les enfants.

M. N. COLMENARES (Philippines) dit que la résolution de 2012 a sensibilisé davantage les parlementaires philippins à la nécessité de légiférer sur la santé reproductive, en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. Une loi y afférente a été adoptée en 2013, mais elle a ensuite été contestée devant la Cour suprême qui en a supprimé certaines dispositions. La Cour a

décidé que, sauf menace pour la vie, les mineurs et les femmes mariées doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou de leur conjoint pour bénéficier de services de santé reproductive et que les responsables publics et les détenteurs de l'autorité ne sont pas tenus d'appliquer la loi si elle est contraire à leurs convictions. En tant qu'avocat des droits de l'homme, il pense que ce jugement rend la loi nulle et non avenue et place une limite sur l'exercice du droit à la santé reproductive. Les parlementaires philippins doivent soutenir pleinement l'exercice de ces droits, d'autant que le pays n'a pas atteint les cibles fixées par les OMD pour les taux de mortalité maternelle et infantile. Il serait utile que les délégations s'informent mutuellement des meilleures pratiques en matière de contrôle parlementaire pour garantir que l'Exécutif rende des comptes sur les budgets alloués et améliore l'accès aux services de santé, notamment reproductive, pour les femmes et les enfants.

Mme S. HUSEYNOVA (Azerbaïdjan) dit que, dans son pays, une commission parlementaire est chargée des affaires des femmes et des enfants. L'Azerbaïdjan a ratifié nombre de textes internationaux y afférents et a considérablement augmenté le budget de la santé en dix ans. Beaucoup de programmes nouveaux ont été lancés, près de 20 hôpitaux régionaux construits et les taux de mortalité ont baissé. Le Gouvernement de son pays entend continuer à améliorer la situation des femmes et des enfants, avec l'éducation comme priorité.

La représentante de l'AFRIQUE DU SUD dit que son Parlement a ratifié tous les textes internationaux touchant à la résolution de 2012 et les a inscrits dans sa législation. L'une des commissions parlementaires qui contrôlent l'exécution des obligations internationales du pays est chargée de la situation des femmes, notamment de leur santé. Pour l'instant, il n'y a pas encore de commission spécialement chargée des questions des enfants, mais celles-ci relèvent de la Commission de la santé. Cependant, malgré les efforts de l'Afrique du Sud pour assurer l'égalité d'accès aux services de santé pour les femmes et les enfants, le pays ne pourra probablement pas atteindre les cibles en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile, dans le cadre des OMD, en 2015.

La représentante de la THAILANDE dit que son pays a ratifié les principaux textes internationaux concernant la santé des femmes et des enfants et adopté des lois relatives à la couverture universelle de santé, l'accès aux soins, la traite des êtres humains et l'égalité entre hommes et femmes. Un projet de loi qui, s'il est adopté, protégerait les droits des enfants nés grâce à une technologie de procréation assistée, est en débat. Le Parlement a, par ailleurs, organisé des séminaires sur la santé reproductive.

Mme J. NASSIF (Bahreïn) dit que son pays a considérablement amélioré la santé des femmes et des enfants. Des services de santé primaire sont, maintenant, en place et reçoivent une part importante du budget national. Des centres de santé offrent des contrôles réguliers aux enfants et aux femmes enceintes. Grâce à ces mesures, et à d'autres, le taux de natalité a augmenté et celui de la mortalité baissé. Tous les citoyens ont accès à l'eau et aux services de santé. Des mécanismes d'inspection et de suivi efficaces ont été mis en place et une commission parlementaire chargée des femmes et des enfants veille à ce que les textes internationaux pertinents soient inscrits dans la législation nationale.

M. D. PKOSING LOSIAKOU (Kenya) dit que quatre articles de la Constitution du Kenya portent sur la santé maternelle et infantile. Son pays a mis en œuvre plusieurs programmes dans ces domaines et veille à ce que ces services soient non seulement accessibles aux femmes et aux enfants, mais aussi de bonne qualité. Des lois ont été adoptées sur les questions de santé liées aux mutilations génitales féminines, les violences familiales, la santé reproductive, les crimes sexuels et la traite des êtres humains. Des commissions parlementaires sont chargées des questions de santé et veillent à l'application des politiques et stratégies y afférentes.

Mme A. ALSHAMAN (Arabie saoudite) dit que, depuis l'adoption de la résolution de 2012, son pays a considérablement amélioré les services de santé, notamment pour ce qui concerne les maladies contagieuses, la santé reproductive et la vaccination. La santé maternelle et infantile en a bénéficié et le taux de mortalité des moins de cinq ans a baissé. La priorité est maintenant donnée à la prévention des maladies contagieuses et héréditaires chez les nouveau-nés et à la mise en place de services de santé adéquats dans les zones rurales.

M. K.P. SOLANKI (Inde) dit que les réformes et innovations récentes en matière de santé en Inde ont permis d'améliorer notablement les soins ambulatoires, les programmes de vaccination, l'offre de tests de dépistage et de médicaments, ainsi que les services sociaux pour les familles. Son pays a, par ailleurs, été déclaré exempt de poliomyélite. La réduction de la mortalité maternelle et infantile reste une priorité de la stratégie nationale de santé et le lien entre la survie des enfants, la santé maternelle et la qualité de vie de la famille est reconnu.

M. S. MANDVIWALLA (Pakistan) dit que son pays, notamment les enfants, paie un lourd tribut au terrorisme. Pour faire face, il faut former l'armée et autres services de sécurité au Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment pour ce qui concerne les enfants en situation de conflit; veiller à ce que les lois et directives pertinentes soient conformes au Protocole facultatif et réprimer l'enrôlement et l'implication d'enfants dans des hostilités. Il faut aussi garantir que les enfants soldats capturés ne soient détenus qu'en dernier recours, et ce, dans des conditions adaptées à leur âge et condition, avec des inspections régulières et impartiales; que ces enfants puissent avoir accès à des recours indépendants et ne soient pas soumis à l'autorité militaire mais au système judiciaire civil pour mineurs. Les Etats doivent interdire la vente d'armes aux pays où il est de notoriété publique que des enfants sont, ou peuvent être, recrutés ou employés dans des hostilités. Ils doivent aussi adopter des lois réprimant les abus à l'encontre d'enfants migrants non accompagnés; éliminer les discriminations contre les migrants; veiller à ce que les enfants migrants non accompagnés ne soient pas réduits à la misère et à l'exclusion lorsqu'ils arrivent à destination; garantir que la détention d'enfants demandeurs d'asile ou migrants ne soit qu'une solution en dernier recours et pour un délai aussi court que possible; mettre en œuvre des lois pour réduire la pauvreté des enfants et redoubler d'efforts pour leur fournir aide et assistance. Il demande à l'UIP d'effectuer une enquête, similaire à celle menée au Bangladesh et en Ouganda, sur la santé des femmes et des enfants au Pakistan.

La date butoir pour la réalisation des OMD est imminente; or, beaucoup de pays ne pourront pas atteindre les cibles fixées, parfois en raison d'un manque de mobilisation, faute de financement et de programmes fondés sur des faits. Au moment où la communauté internationale se prépare à avancer, à fixer de nouveaux objectifs et d'autres structures de contrôle, les parlementaires en leur qualité de représentants du peuple doivent redoubler d'efforts dans les domaines où les progrès ont été les plus lents. Son gouvernement a lancé et intégré un programme en faveur des mères et des nouveau-nés assurant des services d'accouchement 24 heures sur 24 dans 150 cliniques de base. Ce nombre sera porté à 650 en avril 2015. Il a aussi annoncé un projet relatif à la santé maternelle et infantile dans 12 régions relativement négligées, pour un coût de 500 millions de roupies.

M. G. NOURI GHEZELCHEH (République islamique d'Iran) rappelle que l'accès des femmes aux soins médicaux est le meilleur moyen d'abaisser les taux de mortalité maternelle. Pour réaliser les OMD liés à la santé, son pays a pris des mesures visant à accroître l'espérance de vie des femmes, à mettre en place un programme de soins avant la grossesse, à améliorer la surveillance pendant la grossesse et à développer les services hospitaliers pour femmes.

Mme NGUYEN THUY ANH (Viet Nam) dit que son pays a modifié ses lois relatives à l'assurance médicale afin de mieux protéger les enfants de moins de cinq ans. L'Assemblée nationale a augmenté les fonds alloués à la lutte contre la malnutrition des enfants. Les services de santé reproductive ont été étendus et considérablement améliorés. Les femmes enceintes peuvent, désormais, accéder plus facilement aux services de professionnels qualifiés et les taux de mortalité maternelle et des moins de cinq ans ont baissé. Il faut, cependant, persévérer pour réduire les inégalités d'accès aux soins, ainsi que les disparités de taux de mortalité entre régions et groupes sociaux.

La représentante de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE dit que les soins médicaux et l'éducation sont gratuits dans son pays, qui s'est doté de lois protégeant la santé de la mère et de l'enfant. Cependant, le terrorisme se traduit par une forte violence à l'égard des femmes et par des agressions sexuelles. Dans les camps de réfugiés, beaucoup de filles de 15 ans et moins sont victimes de mariages forcés et le taux de grossesses chez les adolescentes a augmenté dans diverses régions du pays. Pour remédier à cette situation, il faut absolument lutter contre les idéologies dangereuses des groupes terroristes qui sévissent dans le pays.

Mme G. FERMIN (République dominicaine) dit que son pays a obtenu des résultats supérieurs à la moyenne de sa région pour ce qui est de la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, mais son taux de grossesses précoces reste élevé. Une augmentation des ressources financières du système de santé a été promise afin de faciliter la réalisation des OMD.

Mme R. AL-RIYAMI (Parlement arabe) dit que Parlement arabe a rédigé des principes directeurs pour la santé reproductive et la santé de l'enfant, principes qui devraient constituer un modèle législatif pour tous ses Etats membres. Il est en train de préparer, par ailleurs, un document sur l'enfance et l'adolescence qui donnera des indications sur la santé des jeunes et pour l'égalité entre hommes et femmes.

Mme R.J. SMITH (Sierra Leone) dit que, lorsque l'épidémie d'Ebola a frappé, son pays essayait de se remettre d'une guerre civile meurtrière qui a duré 10 ans. Le Gouvernement, néanmoins, fait preuve d'une forte volonté politique face à tous les problèmes. Ces dernières années, le taux de mortalité maternelle, qui était élevé, a été réduit, même s'il reste prioritaire à tous les niveaux du système de santé. L'épidémie d'Ebola a atteint les femmes de façon disproportionnée; or, elles sont le pilier de leur famille et représentent la majorité des effectifs de santé. Cette maladie est particulièrement dangereuse pour les femmes enceintes qui, lorsqu'elles sont contaminées, ne peuvent accéder aux examens prénataux de routine ni aux services d'accouchement. Celles qui survivent ont souvent des fausses couches.

La représentante de la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO dit qu'il ne suffit pas de tenir le compte des décès. Certains pays, développés et en développement, ont considérablement réduit leur taux de mortalité maternelle en effectuant des études pour déterminer les causes et facteurs aggravants, puis en définissant des plans d'action pour résoudre et prévenir les problèmes. En octobre 2010, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao s'est inspiré des leçons tirées par ces pays et le Ministère de la santé a reçu une aide technique et financière de ses partenaires pour le développement, notamment l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Son pays a déjà atteint son objectif en réduisant le taux de mortalité des moins de cinq ans de 170 à 79 pour 1 000 enfants nés vivants entre 1993 et 2011. Malgré de nombreuses difficultés, il est également en passe d'atteindre une autre cible concernant la mortalité infantile; celle-ci est tombée de 114 à 68 pour 1 000 enfants nés vivants sur la même période. Cependant, cette réussite est essentiellement imputable à l'amélioration des conditions économiques et sociales des moins pauvres. Pour atteindre l'objectif de 45 pour 1 000 enfants nés vivants, il faudrait toucher les populations les plus pauvres et les plus désavantagées. Fort heureusement, une croissance économique régulière permet d'allouer des budgets aux vaccins, à d'autres fournitures essentielles et au fonctionnement des cliniques et dispensaires.

La plupart des décès d'enfants dans le pays sont dus à des maladies néonatales et autres maladies contagieuses, notamment le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les diarrhées et à des épidémies telles que la dengue, la rougeole et la méningite. Le Gouvernement doit donc affronter des problèmes difficiles : assurer l'accès universel à des soins de qualité, former des sages-femmes qualifiées, combattre la malnutrition, élargir et maintenir la couverture vaccinale de manière à en faire bénéficier l'ensemble de la population, quels que soient la zone géographique, le sexe ou le degré de richesse.

Le taux de mortalité maternelle pour 100 000 enfants nés vivants a nettement baissé, de 796 en 1995 à 357 en 2009, mais il reste l'un des plus élevés de la région. Le pourcentage de naissances en présence d'un professionnel de santé est passé de 14 pour cent en 1995 à 42 pour cent en 2009, mais il n'a pas atteint la cible, fixée à 50 pour cent. Le pourcentage d'accouchements dans des établissements reste faible, à 38 pour cent. Les accouchements assistés présentent encore des disparités massives, puisque leur taux en ville est six fois supérieur à celui des zones rurales isolées. Pour atteindre les objectifs en 2015, le pays devra améliorer encore la qualité de ses services, promouvoir les accouchements dans des établissements et prévenir les grossesses à haut risque ou non désirées.

Les priorités à présent sont le planning familial, qui pourrait réduire la mortalité maternelle de près du tiers et reste l'une des actions les moins chères; ainsi que la présence de personnels qualifiés aux accouchements et l'accès aux cliniques d'obstétrique et de soins néonataux d'urgence. Cependant ces services ne seront efficaces que s'ils sont offerts aux femmes des zones rurales. L'amélioration de la santé publique est l'une des grandes priorités du Plan national de développement socioéconomique (2011-2015). Pour accroître le recours aux services de santé et offrir les soins de santé reproductive permettant d'améliorer la santé maternelle et néonatale, il

faut investir dans la formation et le renforcement des capacités des personnels y afférents, notamment les sages-femmes. Les systèmes de santé doivent répondre à des normes minimales en termes de ressources humaines, d'infrastructures, de fournitures et de gestion. En conséquence, la dépense sur le secteur de la santé, y compris la santé reproductive, devra être augmentée.

Les parlementaires du pays ont montré leur engagement en visitant des établissements pour contrôler l'exécution des stratégies et des programmes; en agissant pour qu'une part des ressources de leur circonscription soit affectée aux programmes de santé maternelle, néonatale et infantile; en travaillant avec d'autres parties prenantes pour que ces ressources soient utilisées au mieux. Ils effectuent deux campagnes de contrôle sur le terrain par an et informent le Ministère de la santé des problèmes constatés. Mais il leur faudra agir encore pour réduire la mortalité maternelle et réaliser les Objectifs 4 et 5, notamment en établissant des liens avec les ministères et services médicaux concernés. Il reste aussi à mobiliser des soutiens à la base afin de définir des stratégies multisectorielles propres à améliorer la santé maternelle et infantile, ainsi que les soins de base; acquérir auprès d'autres sources les technologies permettant de compléter les soins médicaux et continuer à mobiliser pour l'augmentation des effectifs médicaux et des installations; améliorer le contrôle parlementaire en effectuant des bilans d'étape des programmes de santé maternelle, néonatale et infantile; resserrer le contrôle des ressources affectées, améliorer l'information du Parlement sur les engagements pris par les gouvernements, sur les ressources reçues et les résultats obtenus; mieux contrôler les projets de santé; obtenir des soutiens auprès des partenaires, notamment auprès des agences des Nations Unies, afin de définir des stratégies pour la fourniture d'informations consolidées, ponctuelles et régulières sur les Objectifs 4 et 5 au Parlement; et lutter contre la corruption sous toutes ses formes pour que les ressources soient utilisées au mieux. Plus généralement, le Parlement devra plaider pour l'augmentation des financements en faveur du secteur de la santé, y compris pour le contrôle du planning et l'allocation de ressources pour les contraceptifs; veiller à ce que les besoins des électeurs soient satisfaits et leur permettre de participer pleinement aux décisions et à la mise en œuvre du Plan national; veiller à la coopération de toutes les administrations pour l'exécution des politiques et des lois; demander le soutien du Gouvernement et des citoyens aux services de santé reproductive et maternelle et accroître les budgets nationaux et les quotas de personnels affectés au secteur de la santé.

Mme M. TEMMERMAN (Directrice de la santé Reproductive et de la recherche, Organisation mondiale de la santé), *panéliste*, remercie tous les intervenants et dit que la contribution de la Commission aux stratégies mondiales sur des questions telles que les violences faites aux femmes et aux filles, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida est souhaitée. L'OMS collabore également avec l'UIP sur le problème des mariages précoces.

A l'évidence l'éducation des filles; la parité; le respect de la santé et des droits reproductifs, notamment l'accès au planning familial et à la contraception; et la prévention des avortements risqués auront un effet bénéfique sur la santé des femmes et des enfants. Des établissements de santé et des soins de qualité dans les 24 heures précédant et suivant l'accouchement sauveraient la vie de nombreuses femmes et nouveau-nés. De plus, des actions de ce type faciliteraient la réalisation des OMD et des futurs ODD.

La séance est levée à 11 h.05.

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.05 sous la conduite de Mme F.Z. Naderi (Afghanistan), Présidente de la Commission permanente.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE annonce que le Groupe arabe a nommé Mme J. Alsammak (Bahreïn) pour pourvoir l'un des postes vacants au Bureau pour sa région, ainsi que M. M.N. Abdrabbou (Iraq) et Mme F. Dib (République arabe syrienne) en remplacement des membres actuels du Bureau de leur pays qui ne sont plus parlementaires. Pour pourvoir les autres postes vacants, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a nommé M. G. Rondón Fudinaga (Pérou) et le Groupe des

Douze Plus Mme A. King (Nouvelle-Zélande) en remplacement du membre actuel du Bureau pour son pays, qui ne fait plus partie de sa délégation. La nomination d'une femme par le Groupe Eurasie ne peut être acceptée car il faut un homme pour ce poste afin de respecter les règles relatives à l'équilibre hommes-femmes au sein du Bureau. Elle considère que la Commission est disposée à approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Débat interactif sur la prochaine résolution intitulée *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*

La PRESIDENTE présente les co-rapporteurs sur la future résolution, Mme B. Jónsdóttir (Islande) et M. H.-J. Jhun (République de Corée), qui seront conjointement modérateurs de la séance, et les deux panélistes : M. H. Vales (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et M. D. O'Brien (Electronic Frontier Foundation). Elle invite les délégations à soumettre des propositions écrites pour le contenu de la future résolution, propositions qui seront prises en compte par les co-rapporteurs lors de la rédaction du projet de texte en vue du débat qui aura lieu à la 133^{ème} Assemblée, d'ici le 15 mai 2015.

M. H. VALES (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), *panéliste*, dit que l'Internet est l'un des moyens les plus puissants pour accroître la transparence et l'accès à l'information et permettre aux citoyens de participer à la démocratie. Le problème est que le numérique est perméable à la surveillance électronique et l'invite même, puisqu'il donne aux gouvernements plus de possibilités que jamais auparavant d'effectuer une surveillance invasive, ciblée et à grande échelle. En décembre 2013, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 68/187 sur le droit à la vie privée à l'ère numérique, affirmant que les mêmes droits dont on jouit hors connexion doivent être également protégés en ligne et invitant les Etats à réexaminer leurs procédures, usages et lois relatifs à la surveillance des communications, l'interception et la collecte de données personnelles, de sorte qu'ils remplissent pleinement toutes leurs obligations au regard du droit international en la matière. Cette résolution demandait aussi au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de rédiger un rapport sur le droit à la vie privée, rapport qui a été présenté au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale en 2014 (A/HRC/27/37). Ce document confirme que la surveillance numérique prolifère; que la surveillance en masse par les autorités est devenue une dangereuse habitude plutôt qu'une mesure exceptionnelle; que les lois nationales et leur application laissent à désirer; que les garde-fous prévus par les procédures sont faibles et les contrôles inefficaces.

Le droit international donne un cadre universel permettant d'évaluer les empiètements sur le droit à la vie privée. La Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques disposent que nul ne peut "être soumis à une ingérence arbitraire ou illégale dans sa vie privée". Ainsi, ce principe était déjà acquis, y compris pour les communications électroniques. Certes, la vie privée n'est pas un droit absolu; l'ingérence peut se justifier aux termes du droit international, mais seulement dans certaines circonstances et encore, dans ce cas, elle doit être nécessaire et proportionnelle aux fins recherchées. D'après le rapport, la seule existence de programmes de surveillance en masse des communications par e-mail et par d'autres moyens électroniques constitue une ingérence dans la vie privée. Les Etats sont donc tenus de démontrer que ces ingérences ne sont ni illégales ni arbitraires. Toutes les formes de surveillance doivent être régies par des lois suffisamment accessibles, indiquant de façon claire et précise qui est habilité à effectuer une surveillance et dans quelles circonstances. La surveillance au motif de la sécurité nationale peut être considérée comme légitime, mais les Etats doivent montrer pourquoi il en est ainsi et choisir les mesures les moins intrusives permettant d'atteindre le but recherché.

Pour que les citoyens jouissent d'une protection contre les ingérences illégales ou arbitraires dans leur vie privée, il faut des garde-fous et des procédures de contrôle efficaces, avec un droit de regard indépendant et civil et la participation de toutes les branches du Gouvernement. Les recommandations actuelles portent sur des modèles de contrôle mixtes à composantes administrative, judiciaire et parlementaire. Les parlementaires sont bien placés pour surveiller les activités des services de renseignement, par le biais de leurs commissions, à condition que celles-ci aient les pouvoirs, les connaissances et les ressources nécessaires.

Les entreprises privées aussi doivent contribuer. Il est inquiétant qu'elles soient souvent requises d'incorporer à leurs réseaux ce qu'il est convenu d'appeler des "portes dérobées" afin de faciliter la surveillance numérique exercée par les pouvoirs publics. Quand elles donnent, sur

demande, des informations à un Etat qui bafoue le droit à la vie privée; ou quand les informations fournies violent les droits de l'homme, elles risquent de se faire complices des abus commis. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, rédigés par le Haut-Commissariat et approuvés par le Conseil des droits de l'homme en 2011, donnent des indications dans ce domaine : les entreprises sont tenues de protéger les droits de l'homme, que l'Etat dans lequel elles exercent leur activité respecte ses obligations à cet égard ou non.

L'étrange opacité des Etats concernant les lois et les usages en matière de surveillance empêche les bilans à l'aune des droits de l'homme et il n'est donc pas facile de leur demander des comptes. Le Haut-Commissaire demande aux Etats de remédier aux manquements à cet égard; d'adopter des lois, claires, précises, complètes et non discriminatoires, conformes au droit international humanitaire; et de mettre en place des procédures de contrôle efficaces et indépendantes.

M. D. O'BRIEN (Electronic Frontier Foundation), *panéliste*, dit que son organisation essaie depuis des années de montrer à la fois les possibilités offertes par le numérique, mais aussi les risques qu'il peut représenter pour les droits de l'homme. L'Electronic Frontier Foundation donne des conseils techniques aux parlementaires et aux législateurs sur la technologie numérique et, en particulier, sur les programmes de surveillance. Elle a constaté que les parlementaires se sentent souvent incapables de comprendre et de contrôler ces programmes. Les révélations d'Edward Snowden ont abasourdi non seulement le grand public, mais aussi nombre d'hommes politiques, y compris ceux chargés de contrôler les programmes de surveillance aux Etats-Unis d'Amérique et dans d'autres pays. La surveillance baigne dans une zone grise de la gouvernance, ne serait-ce que parce qu'elle relève habituellement des services de renseignement. Souvent entourée d'incertitudes juridiques, elle s'exerce plus ou moins à l'écart du contrôle parlementaire légitime.

Les conséquences sont graves; certains pays ont mis en œuvre des programmes de surveillance massive; stocké et analysé les données de citoyens privés ressortissants de leur propre pays ou d'autres pays, sur de longues périodes. Un jour ou l'autre, car ce n'est qu'une question de temps, les données collectées seront utilisées de façon illégitime, feront l'objet de fuites ou seront rendues publiques, comme le montrent les révélations et les scandales à répétition suscités par la publication d'informations qui n'ont pu être obtenues que par la surveillance. Ces révélations ont un effet déstabilisateur; or, faute d'un contrôle parlementaire obligeant au respect des droits de l'homme et des principes de nécessité et de proportionnalité, la surveillance deviendrait tous azimuts. La demande, en augmentation constante, de protection au titre de la sécurité nationale est une incitation puissante dans ce sens. La situation peut être comparée à la prolifération nucléaire; des pays sont en train de se transformer à grands pas, et sans contrôles, en Etats 'surveillants' qui se comportent de plus en plus agressivement envers les gouvernements et les civils d'autres pays. Des pressions plus fortes doivent être exercées sur la communauté internationale dans son ensemble afin d'établir des normes mondiales en matière de nécessité et de proportionnalité.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), *co-modératrice*, invite instamment les membres de la Commission à lire le rapport récent du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et ajoute que le Conseil des droits de l'homme a l'intention de nommer un rapporteur spécial sur le droit à la vie privée en juin 2015. Pendant le débat, il ne faudra pas oublier que les processus parlementaires sont souvent lents par rapport au rythme des avancées technologiques. Elle prie les délégations de s'informer mutuellement sur les bonnes pratiques, leurs préoccupations et de commenter les activités pertinentes dans leur pays. Elle compte utiliser leurs informations lors de la préparation du projet de résolution.

M. H.-J. JHUN (République de Corée), *co-modérateur*, dit que tous les travaux législatifs de l'Assemblée nationale de son pays sont rapidement publiés sur Internet, en ligne. De nombreux citoyens utilisent les réseaux sociaux, ce qui facilite la communication de l'information au public. Cependant, il est évident que l'empiètement sur la vie privée et les libertés individuelles doit être pris en considération. La circulation de l'information sur l'Internet est si rapide qu'il y a un risque de mauvaise interprétation ou de désinformation, avec parfois des effets directs sur la politique du Gouvernement ou sur les travaux parlementaires, selon la manière dont il oriente le débat public. Il faut donc déterminer le point où l'autorité de chaque gouvernement sur l'Internet s'arrête et où doit commencer le domaine des règlements internationaux.

M. S.R. SATAV (Inde) dit que le monde est en mutation rapide : la numérisation est porteuse de transparence; elle permet aux sociétés de participer aux décisions et favorise les économies du savoir, mais elle a aussi ses inconvénients, notamment pour la vie privée. La gouvernance et le vote électroniques nécessitent des informations personnelles que beaucoup de citoyens ne souhaitent pas toujours donner, sachant qu'elles peuvent donner lieu à des fuites. Les médias sociaux représentent, eux aussi, une menace pour la vie privée, surtout pour les enfants et les femmes, puisque les identités peuvent être révélées et faire l'objet d'abus. Il faut donc prendre des mesures de sécurité suffisantes avant d'utiliser les sites de réseaux sociaux afin de protéger les enfants. L'Inde a adopté une loi qui punit la transmission de données ou d'informations malveillantes par ordinateur, tablette ou téléphone portable de crime, d'une peine de prison et d'une amende.

M. LE MINH THONG (Viet Nam) dit que le numérique a des effets profonds sur la vie des gens. Il apporte bien des avantages, mais aussi des risques. Ainsi, l'Internet met l'information à portée de chacun et permet de communiquer partout dans le monde, mais il a aussi des conséquences pour la démocratie et les droits de l'homme et peut compromettre la vie privée et les libertés individuelles. Il peut aussi être exploité pour lancer des cyberattaques ou par des groupes terroristes pour propager des idées antidémocratiques et extrémistes.

Le Viet Nam reconnaît les avantages sociaux du numérique et estime que son développement et ses applications peuvent servir la société dans son ensemble. Le Parlement a pris des mesures pour améliorer la législation et l'adapter à l'ère numérique afin de mieux informer les citoyens tout en protégeant la démocratie, la vie privée et les libertés individuelles. Les pays doivent échanger des informations et collaborer en vue d'instaurer un nouveau cadre juridique international sur l'information et la communication, propice à la paix et à la sécurité mondiale.

M. S. CRUSNIERE (Belgique) rappelle l'importance d'un contrôle efficace, mais ajoute qu'il est difficile de savoir qui soumet des individus ou des Etats à une surveillance, où et quand une telle surveillance a lieu. Il faut donc une action au niveau international pour garantir que les mesures de contrôle nationales ne soient pas dépassées par les nouvelles technologies. Beaucoup d'Etats essaient de justifier la surveillance par les nécessités de la sécurité nationale, mais ils sont aussi tenus de respecter la vie privée des gens. Il serait intéressant de connaître l'expérience d'autres parlementaires, afin de comprendre les différents types de mécanismes de contrôle. Dans son pays, une commission parlementaire contrôle les services de renseignement nationaux, mais il est parfois difficile de savoir quelles opérations sont en cours.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), *co-modératrice*, dit que, comme l'ère numérique est en train de transformer les démocraties, il faut, de plus en plus, songer à protéger les citoyens qui veulent y participer. Ainsi, le droit de voter en gardant le vote secret est fondamental, mais ne peut être absolument garanti en cas de vote électronique. Il incombe aux parlementaires de répondre à ce besoin et d'identifier les meilleures procédures pour protéger tous les citoyens.

M. F.A. ALTENAIJI (Emirats arabes unis) dit qu'il faut d'urgence réfléchir à la manière dont la révolution numérique affecte la démocratie et le droit à la vie privée. Il est, bien sûr, bon que les citoyens soient mieux en mesure, grâce au numérique, d'interpeller leur gouvernement sur le sujet des droits de l'homme; mais la révolution numérique a aussi ses mauvais côtés. Il faudra réactualiser les lois pour qu'elles prennent en compte le fait que les gouvernements, les services de renseignement et les entreprises aient davantage accès à des informations privées et peuvent facilement exercer une surveillance. Malgré la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, les technologies numériques peuvent être utilisées avec malveillance, pour propager des messages de haine ou servir à des fins criminelles, par exemple. Cette question doit être évoquée dans la future résolution de l'UIP. Le rôle des parlements doit être accru et il faut adopter des lois équilibrées entre la nécessité de protéger la sécurité nationale et celle de permettre aux gens de profiter au mieux des avantages de l'Internet.

Certes, l'Internet donne aux jeunes de nouvelles possibilités de s'engager dans les processus politiques, mais il les expose aussi aux messages d'organisations terroristes. Le projet de résolution doit clairement insister sur la nécessité d'empêcher des terroristes de présenter leurs thèses aux jeunes. Il faudra aussi un cadre juridique, fondé sur la coopération multilatérale, limitant les possibilités d'utilisation de l'Internet à des fins criminelles.

Mme S.-O. CHUN (République de Corée) dit que les progrès des technologies de la communication sont propices à la participation à la politique. Les réseaux sociaux font désormais partie intégrante des activités des partis politiques et permettent souvent d'exposer des politiques, d'exprimer les opinions de candidats ou de tenir des débats interactifs. Des systèmes d'information et de diffusion sur le Web ont été créés dans son pays pour donner des informations en temps réel sur les travaux législatifs et inviter les citoyens à participer aux processus politiques. Ils renforcent aussi la transparence des décisions, réduisent les coûts et donnent plus d'efficacité aux activités parlementaires. Mais il arrive aussi que des informations déformées ou trompeuses soient propagées sur les médias numériques pour orienter l'opinion publique. Les parlements doivent sensibiliser à ce problème; instaurer des cadres législatifs y afférents, avec des procédures de contrôle intégrées et veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin.

M. D. O'BRIEN (Electronic Frontier Foundation), *panéliste*, dit que, étant donné les restrictions imposées aux gouvernements, il faut instaurer des normes et des règlements mondiaux en matière de surveillance. Une association, "Necessary and Proportionate", propose sur son site un ensemble de principes pour le respect des droits de l'homme dans la surveillance des communications. Les systèmes judiciaires pourraient grandement contribuer au contrôle en imposant des contraintes juridiques à l'utilisation de certaines technologies et en mettant en place des recours contre les lois dont des dispositions permettent la rétention ou l'utilisation abusives de données ou pourraient donner lieu à des violations des droits de l'homme.

M. H. VALES (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), *panéliste*, rappelant le sujet du débat, dit que l'ère numérique peut menacer non seulement la vie privée, mais aussi d'autres libertés individuelles. La surveillance a un effet inhibant sur le travail des journalistes et la liberté des médias; le droit à une assistance juridique serait compromis si les clients renoncent à communiquer avec leurs avocats de peur d'être espionnés, ce qui pèserait sur le jugement; et on sait, preuves à l'appui, que des personnes ont été emprisonnées, torturées ou assassinées sur la foi d'informations obtenues par la surveillance. Il rappelle aussi l'importance du contrôle parlementaire de l'Exécutif.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), *co-moderatrice*, dit que, avec la migration en ligne d'un très grand nombre de services importants pour la vie quotidienne, il faut garantir la neutralité de l'Internet.

Mme A. ALSHAMAN (Arabie saoudite) dit que l'importance de l'Internet et des possibilités qu'il donne pour les communications et l'échange d'informations est indéniable. Le problème est qu'il devient un terrain fertile pour les terroristes et les criminels qui s'en servent pour répandre leurs messages à toutes les couches de la société et recruter des jeunes. Sans contrôles efficaces, l'Internet ne servirait qu'à alimenter le terrorisme et l'extrémisme. Elle reconnaît qu'il est difficile de trouver le bon équilibre entre l'obligation de contrôler le cyberspace et celle de protéger la liberté d'expression. Il faut des lois propres à renforcer les conventions internationales, mais aussi des parlements capables de veiller à une bonne gouvernance tout en protégeant les libertés individuelles. Aussi l'UIP devrait-elle inciter les Etats à réactualiser leurs cadres juridiques en conséquence. La coopération internationale est tout aussi importante, de sorte que les pays s'informent mutuellement de leurs expériences et que les besoins de tous, à l'ère numérique, soient satisfaits.

Mme T. LINDBERG (Suède) dit que les Etats doivent définir ensemble ce qu'il faut entendre par démocratie à l'ère numérique. Elle reconnaît que, si elle vit dans un pays dont les citoyens jouissent d'une grande liberté d'expression, tel n'est pas le cas pour tous les peuples du monde. Les lois nationales ne doivent pas limiter le droit de chacun à s'exprimer, où qu'il soit, en ligne et hors connexion. Elle s'inquiète du fait que, quelques jours auparavant, les participants vietnamiens à un séminaire organisé par les Ambassades de Suède et d'Allemagne, pour lequel des invitations avaient été lancées sur les médias sociaux, aient été surveillés à leur arrivée. L'une des invitées n'a pu assister, la porte de son domicile ayant été bloquée, l'empêchant de sortir de chez elle.

L'Internet permet aux gens de s'organiser et de s'exprimer autrement et les Etats doivent veiller au respect du droit à la vie privée et à la liberté d'expression à l'ère numérique.

Mme J.C. SUBHAMITR (Thaïlande) dit que les parlementaires doivent veiller à ce que les citoyens soient bien informés de leurs droits et que la vie privée et les libertés soient protégées. Toute structure qui collecte et utilise des données personnelles doit assurer leur protection.

La facilité d'accès à l'Internet a inévitablement permis des abus et une hausse de la malveillance et des escroqueries par Internet; une propagation de la pédopornographie et des fraudes en ligne; autant de violations des droits de l'homme. Aussi les parlementaires doivent-ils adopter des lois équilibrées entre la nécessité de réprimer les malfaiteurs et celle de protéger les droits individuels dans le cyberspace.

Le Gouvernement de son pays a pris diverses mesures pour mieux équiper la Thaïlande et lui permettre de soutenir la concurrence en termes d'économie numérique. Plusieurs projets de loi sur ces questions ont été proposés et approuvés en principe, notamment deux qui portent sur la cybersécurité et la protection de la vie privée à l'ère numérique.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit qu'il n'est pas facile de défendre les droits des citoyens tout en assurant le respect de la vie privée à l'ère numérique. L'écrasante majorité des utilisateurs de l'Internet vit dans les pays développés, mais leur nombre est en forte croissance dans les pays en développement aussi, ce qui impose un accord sur des normes internationales régissant le cyberspace. Les données personnelles doivent être protégées des surveillances extérieures et il faut aussi prendre des mesures efficaces afin que nul ne profite de l'Internet pour propager le racisme, la haine, la violence, la pédophilie et la pédopornographie, ou le terrorisme. Il faut des accords internationaux permettant de faire respecter les droits de l'homme et d'obtenir un usage sûr du cyberspace. A en croire des rapports récents, le crime via l'Internet coûterait 130 milliards de dollars E.-U. par an et 12 personnes par seconde sont victimes d'une usurpation d'identité ou d'une violation de de leurs droits en ligne.

M. A. SALIMI (République islamique d'Iran) rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques disposent que nul ne doit subir d'ingérence arbitraire dans sa vie privée, familiale; dans son foyer ou dans sa correspondance et que chacun a le droit d'être protégé, par la loi, contre de telles ingérences. Il est vrai que les technologies modernes de l'information et de la communication sont un outil puissant pour la démocratie et permettent un meilleur accès individuel à l'information, mais elles représentent aussi une menace non négligeable en ce sens qu'elles permettent la surveillance par les autorités, la violation de la vie privée et des libertés individuelles. La République islamique d'Iran est profondément inquiète de la prédominance des pays occidentaux dans les technologies de communication de masse, notamment l'Internet; et de leur capacité à s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats par la surveillance. Tous les parlements doivent prendre les mesures juridiques nécessaires pour protéger les valeurs et principes nationaux, culturels et moraux de leur pays et développer leurs capacités nationales en matière de cyberspace.

M. K. NASER (Jordanie) dit que les lois de son pays sur les communications électroniques viennent d'être modifiées et que des responsables politiques et des juristes ont participé à des séminaires sur le e-commerce et les communications électroniques dans le cadre du système judiciaire. La Jordanie entend améliorer la démocratie et le judiciaire à l'ère numérique et sa Constitution réprime la violation de la vie privée. Tous les amendements de la législation doivent intégrer ce qu'il y a de meilleur dans le numérique, être clairs et facilement compréhensibles par les citoyens.

M. D. PKOSING LOSIAKOU (Kenya) dit que la cybersécurité et la cybercriminalité sont des questions de la plus haute importance, sachant que l'Internet véhicule de la pédopornographie et sert la traite d'êtres humains et le terrorisme. Il faut absolument assurer la sécurité à l'ère numérique, mais en gardant l'équilibre entre cette nécessité et celle de protéger les libertés individuelles et la vie privée. Il peut comprendre le désir des gouvernements de veiller, par la surveillance, à leur sécurité nationale, mais ils doivent aussi être conscients des dangers inhérents à cette surveillance. Une immense quantité de données est collectée par des services de sécurité et de surveillance et il est essentiel de savoir dans quelles circonstances cette surveillance est autorisée, comment les données collectées sont utilisées, leur durée de conservation, et si les personnes concernées sont informées des données conservées et pourquoi. Il faut aussi mettre en place des procédures empêchant le détournement de ces données. Les parlementaires doivent répondre à toutes ces questions car ils remplissent une mission importante de par leur fonction de contrôle.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que, en raison de l'occupation, tous les aspects de la vie quotidienne, notamment l'usage de l'Internet, sont contrôlés par les forces occupantes. Les réseaux numériques et de communication sont surveillés et l'Internet sert souvent à diffuser des informations fausses ou trompeuses, y compris pour distordre la perception du passé, dans le but de semer la discorde entre Palestiniens.

Mme R. SARASWATI (Indonésie) dit que l'Indonésie compte un nombre d'utilisateurs d'Internet parmi les plus élevés au monde et des parties prenantes très motivées. Pourtant, dès qu'il s'agit de processus électoraux, ce sont toujours les plus puissants financièrement et les mieux dotés en ressources qui dominent. Il est difficile d'assurer la traçabilité des dons faits aux candidats car, pour des raisons de confidentialité, les archives bancaires ne peuvent être consultées. Par ailleurs, la liberté d'expression permet à certains d'exploiter les médias sociaux à leurs propres fins, pour diffamer autrui et répandre de fausses informations. Pour protéger le droit à la vie privée et les libertés individuelles, les parlementaires doivent veiller à l'équilibre entre ces droits et la nécessité d'instaurer un environnement en ligne sûr et stable, autrement le prix serait très élevé.

En 2014, l'Indonésie et l'Australie ont signé le Code de conduite sur le Cadre de coopération en matière de sécurité, visant à instaurer une compréhension commune de leurs capacités de renseignement et de surveillance. Ces codes de conduite sont un moyen permettant aux pays de construire la confiance, de protéger et promouvoir les droits de l'homme à l'ère numérique.

Le représentant du TCHAD observe que la vie publique et les communications ont considérablement changé à l'ère numérique, avec de bons côtés pour la démocratie, mais aussi des risques dus à la cybercriminalité et à la surveillance. Il faut, d'urgence, de nouveaux règlements pour que l'ère de la cyber-citoyenneté renforce la démocratie et préserve le droit à la vie privée et à la liberté d'expression. La surveillance de masse viole ces droits, permettant aux gouvernements d'opérer en secret en accédant ouvertement aux informations sur les citoyens. La résolution de l'UIP doit demander instamment aux parlementaires d'adopter des lois capables de protéger les utilisateurs de l'Internet.

M. F.R. MAHAZOASY (Madagascar) dit que, dans son pays, une nouvelle loi sur la cybercriminalité et l'usage abusif des technologies a provoqué une levée de boucliers des journalistes, qui y voient une atteinte au droit à l'information. Cette situation montre que la législation peut, parfois, susciter des réactions inattendues.

Les inégalités technologiques entre pays, notamment en matière de collecte et de stockage des données, doivent être reconnues. Pour contrôler efficacement les activités des services de renseignement et régler le problème du stockage en masse des données personnelles, sa délégation préconise un surcroît de coopération parlementaire sous les auspices de l'UIP.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre), répondant aux commentaires d'un autre membre de la Commission, dit que beaucoup de réunions et autres manifestations de l'UIP sont filmées pour montrer les travaux des participants à Hanoï et il est inacceptable d'accuser le pays hôte de surveillance, alors qu'on devrait le remercier d'avoir organisé l'Assemblée.

Observant que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu des débats similaires sur le cyberspace et la cyberguerre, elle dit qu'il faudrait éviter les doublons entre commissions, car ils absorbent des efforts et des ressources. La présente Commission devrait plutôt se concentrer sur la démocratie et les droits de l'homme. L'utilisation de l'Internet a beaucoup renforcé la démocratie participative, permettant aux citoyens de prendre part aux décisions. Cependant, les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent aussi à certains de propager des informations trompeuses et de saturer l'espace y afférent, montrant la volatilité de la politique. Les citoyens doivent avoir un accès immédiat et direct à l'information pour participer aux décisions qui façonnent leur vie. Mais, si les gouvernements sont, plus qu'auparavant, tenus de rendre des comptes à leur peuple, le nouvel environnement numérique a fourni à des responsables et des acteurs non étatiques les moyens de collecter et stocker des informations sur la cyber-activité des citoyens, ce qui constitue une menace pour la vie privée, les libertés, et donc, la démocratie elle-même.

Les parlementaires doivent répondre à des questions fondamentales : où doit-on tracer la ligne; quand faut-il bloquer l'information en ligne sur les activités des citoyens; quel type de cadre législatif permettrait de répondre efficacement au souci de sécurité et de fixer les conditions nécessaires à une démocratie participative en ligne; et comment protéger la vie privée et les libertés civiles quand les services de renseignement peuvent surveiller, à leur convenance, les données en ligne des citoyens.

M. D. O'BRIEN (Electronic Frontier Foundation), *panéliste*, répondant au représentant de Madagascar, dit qu'il faut anticiper une augmentation des réactions inattendues de la presse, entre autres, aux lois sur la cybercriminalité. Il est difficile de concevoir des cadres législatifs contre la cybercriminalité mais qui, dans le même temps, permettent un contrôle suffisamment efficace pour empêcher les violations des libertés civiles et des droits de l'homme. Le droit international a toujours fixé des limites appropriées sur ces questions, assurant que les collectes de données ne portent que sur des individus suspectés de crime. Mais, vu les collectes de données très larges et répandues auxquelles on assiste à l'ère numérique, il faut consolider ce principe et garantir la régularité des procédures et la transparence, notamment en informant les personnes soumises à une surveillance, de sorte qu'elles puissent la contester. Les gouvernements sont tenus de veiller à la sécurité nationale, mais les parlementaires et la société civile doivent avoir les moyens d'exercer un contrôle efficace, leur permettant de critiquer les politiques dans le respect dû à leur gouvernement.

M. H. VALES (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), *panéliste*, dit que l'Internet a permis de révéler des violations des droits de l'homme et de faire entendre la voix des défenseurs de ces droits. Malheureusement, ces derniers sont parfois ciblés en raison du travail qu'ils accomplissent et soumis à une surveillance. Les entreprises sont tenues de respecter les droits de l'homme et quelques actions intéressantes montrent que des entreprises privées essaient d'assurer la transparence, dans leurs activités, qui leur a été réclamée par les pouvoirs publics.

Il ne faut pas oublier, cependant, que la surveillance n'est pas toujours un mal. Elle est une mesure légitime visant à faire respecter la loi quand elle est effectuée conformément au droit international, notamment du droit humanitaire, avec les garde-fous qui conviennent. Reste que les mesures de surveillance et d'intrusion dans la vie privée doivent être proportionnées à la réalisation d'objectifs légitimes.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), *co-modératrice*, dit que, en adoptant les lois réprimant la cybercriminalité, les parlementaires doivent garder à l'esprit que beaucoup de crimes, comme la pédophilie, sont commis hors connexion et que ceux qui sont déterminés à commettre un crime savent souvent se rendre invisibles quand ils sont en ligne et qu'ils ont un temps d'avance sur les législateurs.

M. H.-J. JHUN (République de Corée), *co-modérateur*, résume les principaux points abordés pendant le débat. L'ère numérique a considérablement accru le risque de cyberattaques et de surveillance par divers acteurs, notamment les gouvernements et des organisations privées ou criminelles. Il faut donc absolument développer la collaboration internationale face à ces risques; or, beaucoup d'intervenants ont estimé que, à l'heure actuelle, la réglementation internationale et les procédures permettant de contrôler l'Internet ou les activités de surveillance, laissent à désirer.

La Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.

La PRESIDENTE prie toutes les délégations de remettre leur contribution écrite à la future résolution au plus tard le 15 mai 2015, afin de permettre aux co-rapporteurs de rédiger le texte.

* *En raison du manque de temps, la Présidente invite les délégations du Pakistan et de la République démocratique populaire lao à soumettre tout ou partie de leurs déclarations par écrit. Le procès-verbal de la réunion donne un résumé de ces déclarations.*

La séance est levée à 11 h.05 et reprend à 11 h.30.

Débat interactif sur le thème

La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : Les enfants vivent-ils mieux ?

La PRESIDENTE présente les intervenants : M. D. Toole (Directeur régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique); Mme A. Lindboe (Médiatrice des enfants en Norvège) et Mme L.M. Mng'ongo (République-Unie de Tanzanie) et indique que le Dr S. Atwood, Directeur de Public Health Solutions (Hong Kong) assumera le rôle de modérateur.

Le Modérateur prend place au fauteuil présidentiel.

Le MODERATEUR explique que cette réunion-débat a pour but de commémorer le 25^{ème} anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, et de souligner la portée de son Article 19 qui interdit toute forme de violence à l'encontre des enfants, ainsi que de son Article 24 qui porte sur les soins de santé, l'alimentation et la nutrition. La Convention est exceptionnelle en ce qu'elle couvre tous les droits. La question posée est de savoir dans quelle mesure elle a modifié la façon dont les enfants sont traités.

M. D. TOOLE, *intervenant*, indique que, depuis la signature de la Convention, 25 ans plus tôt, un grand changement est intervenu : les enfants sont maintenant considérés comme des citoyens détenant des droits qui doivent être respectés par les gouvernements, les collectivités et les parents. Par ailleurs, la Convention est universelle par nature, c'est-à-dire qu'elle s'applique à tous les enfants dans tous les pays et porte sur tous les droits. Il est important de déterminer où et pourquoi les droits des enfants ne sont pas respectés (tel le cas d'enfants qui ne sont pas correctement nourris ou ne sont pas vaccinés) et pourquoi certaines collectivités ne réagissent pas contre les violences faites aux enfants. Il incombe aux parlementaires d'exiger des informations sur les problèmes liés à ces questions, de mettre en place des politiques, d'assurer le déblocage de crédits budgétaires et de travailler avec la société civile pour obtenir que les gouvernements rendent compte de leur action en la matière.

Mme A. LINDBOE, *intervenante*, précise qu'en Norvège, le bureau du médiateur des enfants est une institution indépendante mise en place par le Parlement norvégien pour assurer le suivi et la promotion des droits des enfants. La Norvège a été le premier pays au monde à mettre en place un bureau de ce type, qui a joué un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention. Sur certains plans, la vie des enfants s'est considérablement améliorée depuis l'adoption de la Convention avec la reconnaissance des besoins particuliers et des droits fondamentaux des enfants et leur prise en compte dans les politiques et les lois des pays du monde. Toutefois, de graves violations des droits des enfants perdurent dans de nombreux pays où les enfants ne vivent pas en sécurité, ne bénéficient ni des soins élémentaires, ni d'une bonne alimentation ni d'éducation. Les punitions corporelles sont encore très répandues alors que l'on sait qu'elles ont des répercussions négatives sur l'instruction. S'agissant du rôle des parlementaires en la matière, elle encourage tous les membres des parlements à contribuer à une meilleure prise en compte des droits des enfants dans tous les processus politiques. Il ne sert à rien que les enfants aient des droits si ceux-ci ne sont pas respectés; l'action des parlements et des organes de contrôle indépendants est cruciale. Les enfants représentent l'avenir des pays. Il est donc essentiel de tenir compte de leurs droits et de leurs besoins dans toutes les politiques et tous les budgets. Elle appelle les parlementaires à signer et à ratifier le troisième protocole facultatif de la Convention des droits de l'enfant relatif à la procédure de communications. Les enfants doivent avoir la possibilité de se plaindre quand leurs droits ne sont pas respectés.

Mme L.M. MNG'ONGO (République-Unie de Tanzanie), *intervenante*, déclare que les parlementaires devraient s'unir et s'exprimer d'une même voix pour défendre les droits des enfants. Même si des progrès ont été faits depuis la signature de la Convention, il reste beaucoup à faire. La malnutrition est un problème mondial, qui entraîne des retards de croissance et des problèmes d'obésité. En Afrique notamment, des millions d'enfants présentent un handicap physique ou mental lié à une alimentation inadaptée. On sait pourtant que les enfants dont la mère se nourrit correctement pendant la grossesse et qui bénéficient d'une bonne alimentation pendant leurs 1 000 premiers jours d'existence présentent moins de risques de mourir jeunes et de tomber malades. Il existe divers programmes et stratégies de nutrition au niveau régional mais trop souvent les parlementaires ne les connaissent pas. Son pays a mis en place de nombreuses mesures visant à améliorer l'alimentation des enfants, parmi lesquelles l'instauration d'une ligne budgétaire, la nomination de coordonnateurs aux niveaux ministériel, régional et de district et la création d'un comité de pilotage sur la nutrition. Il incombe aux parlementaires d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions, d'allouer les crédits nécessaires aux programmes de nutrition, de voter des lois sur la question et d'agir pour une prise de conscience des problèmes de nutrition. Pour améliorer la nutrition, un engagement politique et des mesures urgentes sont nécessaires. Il convient notamment de travailler avec les médias et le secteur privé, de promouvoir une bonne alimentation des bébés et des jeunes enfants, de prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de constituer des partenariats sur les questions de nutrition, d'établir une meilleure coordination entre les principaux acteurs à tous les niveaux dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition, de l'éducation, de la santé et de la finance, et d'exercer des pressions au niveau parlementaire pour que la question de la nutrition soit prise en compte dans toutes les commissions parlementaires.

Le MODÉRATEUR observe qu'une approche multisectorielle de la nutrition et de l'allaitement est nécessaire; il faut en particulier s'interroger sur la façon de protéger le droit des femmes à allaiter et de leur donner les moyens de le faire. La recherche a montré que, lorsque les enfants sont nourris au sein plus longtemps, ils risquent moins d'être maltraités étant sous la garde de leur mère. En outre, il est avéré que les mauvais traitements peuvent entraîner des modifications de la structure du cerveau qui peut être la cause d'un comportement violent plus tard dans la vie.

M. D. TOOLE, *intervenant*, note que, pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants, il faut commencer par changer la façon dont celle-ci est perçue; en effet, cette violence est souvent tolérée, même si elle est néfaste pour les enfants, les familles et les collectivités. La violence faite aux enfants est néfaste et peut être à l'origine de problèmes plus tard au cours de leur vie : il faut que ce fait soit plus largement reconnu. Il est, par ailleurs, important de souligner les effets protecteurs de la nutrition, en particulier le lien créé entre la mère et l'enfant par l'allaitement. Enfin, comme la violence est souvent infligée par des hommes, il convient de parler davantage de cette question avec eux; la violence à l'encontre des enfants étant un sujet difficile et culturellement sensible, il faut l'aborder avec doigté.

Mme L.M. MNG'ONGO (République-Unie de Tanzanie), *intervenante*, en réponse à une question du modérateur sur les punitions corporelles, explique qu'il est important de changer les mentalités, les aprioris sur ces questions étant souvent de nature culturelle. Dans son pays, les punitions corporelles sont culturellement acceptables et autorisées à l'école; il est donc essentiel de changer les lois qui autorisent ces punitions et de sensibiliser toutes les parties prenantes. Il est également essentiel d'établir des partenariats avec les organisations non gouvernementales. Il faut aussi travailler à mieux faire connaître et comprendre les effets psychologiques de la violence et des carences nutritionnelles.

Mme A. LINDBOE, *intervenante*, est également d'avis que les punitions corporelles sont néfastes aux enfants. Tous les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Certains estiment que les punitions corporelles sont nécessaires pour inculquer la discipline aux enfants. Pourtant, la violence, quelle qu'en soit la forme, n'engendre que la peur et le mépris. En Norvège, des progrès considérables ont été faits et la législation est très claire sur la question de la violence à l'encontre des enfants : tolérance zéro. Il est néanmoins important que les cas de violence soient traduits en justice. Par ailleurs, il faut éduquer les parents et leur présenter d'autres méthodes pour discipliner leurs enfants. Parents et enseignants doivent être des modèles positifs et donner l'exemple.

M. E.M.S. NATCHIAPPAN (Inde) appelle l'attention sur certaines politiques et dispositions mises en place dans son pays en rapport avec les droits des enfants, en particulier les lois portant sur le droit de propriété, la justice des mineurs, le mariage des enfants et l'éducation. L'Inde a aussi créé une Commission nationale de défense des droits de l'homme, qui a un rôle similaire à celui de la médiatrice en Norvège. De plus, un Forum parlementaire sur les enfants a été mis en place pour permettre aux parlementaires de débattre de ces questions avec les ministres et les experts. L'enfance fait partie de la vie et tous les enfants détiennent des droits universels, inaliénables et indivisibles; une approche intégrée et multidimensionnelle est essentielle au développement des enfants.

Mme H. ALHELAISSI (Arabie saoudite) rappelle qu'il est important d'agir; les enfants représentent l'avenir et pourtant ils continuent d'être exploités et exposés à des actes de violence un peu partout dans le monde. La mortalité maternelle et infantile, la santé, l'éducation, la traite et le mariage des enfants, la pauvreté, la famine, la pornographie et les abus sexuels sont autant de problèmes qui demandent une action globale et coordonnée au niveau mondial. Il faut que les pays travaillent ensemble et partagent leurs expériences en la matière. Il est aussi important de sensibiliser les familles et la population en général à l'importance des politiques en matière des droits des enfants. Elle demande des informations sur les activités de l'UNICEF en matière d'application des politiques et de reddition des comptes et appelle les organisations internationales à intensifier le contrôle de la mise en œuvre des engagements internationaux et à obliger les gouvernements à rendre des comptes sur son action.

M. D. TOOLE, *intervenant*, explique que l'UNICEF est intervenu activement dans de nombreux pays à propos de la Convention, notamment en travaillant avec les gouvernements pour s'assurer que les rapports soumis au Comité des droits de l'enfant étaient réalistes. L'UNICEF a aussi travaillé avec la société civile et contribué à ce que les Etats rendent des comptes sur leur action.

Mme A. LINDBOE, *intervenante*, indique que le Comité des droits de l'enfant a souligné l'importance de l'existence d'un mécanisme indépendant de défense des droits de l'enfant, de type médiateur ou comité spécialisé, habilité à servir de porte-parole des droits des enfants. Depuis la création de sa fonction, la Norvège a fait des progrès considérables en termes de législation, de définition de politique et de budgétisation sur les questions et les droits des enfants. Il est néanmoins essentiel de mettre aussi en place un mécanisme de réclamation qui permette aux enfants de déclarer les violations de leurs droits; celles-ci se poursuivront en effet si elles ne prêtent pas à conséquence.

Mme H.H. LIADAL (Norvège) observe qu'il est bon pour les enfants et pour la société dans son ensemble d'entourer l'enfance de toute la sécurité nécessaire. La médiatrice joue un rôle important en la matière en donnant aux enfants et aux jeunes le moyen de s'exprimer et de se faire entendre et en introduisant leur point de vue dans les politiques. Les enfants sont souvent en position de faiblesse dans les conflits de toutes sortes et ils ont donc besoin d'une protection qui leur soit propre. Des actions sont menées en partenariat avec la médiatrice pour résoudre des contradictions dans les réglementations portant sur les enfants et les jeunes.

M. A. SALIMI (République islamique d'Iran) explique que son pays a pris un certain nombre de mesures pour améliorer les droits des enfants, notamment en légiférant sur les enfants sans tuteur ou sans tuteur fiable, en élaborant des politiques sur les droits des enfants, en créant une importante banque d'informations pour les enfants et les adolescents et en mettant en place des centres pour les mineurs délinquants. Il se dit préoccupé par la situation des enfants dans les zones de conflit, les zones occupées et les camps et exhorte la communauté internationale à agir en la matière. La situation des enfants pourrait être améliorée à l'échelle mondiale si des efforts supplémentaires étaient faits dans le domaine des droits spirituels des enfants, du renforcement de la famille, de la lutte contre le terrorisme, de la coopération régionale et internationale en matière de contrôle des médias et de la prévention de la violence dans le cyber-espace, et de l'éradication de la pauvreté. Son pays est tout disposé à travailler avec la communauté internationale à l'amélioration des conditions de vie des enfants dans le monde.

Mme S. BATTHEU (Belgique) déclare qu'il faut porter davantage d'attention à l'influence des médias et des réseaux sociaux sur la vie des enfants; beaucoup de ceux-ci vivent dans un monde entièrement numérique et sont connectés en permanence à Internet via un smartphone ou une tablette. L'intimidation et le harcèlement sont des pratiques courantes dans les médias sociaux et les établissements scolaires, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques allant jusqu'au suicide. Il faudrait actualiser la Convention relative aux droits de l'enfant pour qu'elle tienne compte de ce problème. Par ailleurs, il faudrait aussi se préoccuper du hiatus entre l'Article 7 de la Convention, qui porte sur le droit de connaître ses parents, et les techniques de procréation médicalement assistée. En Belgique, par exemple, les donneurs de sperme sont anonymes et les enfants conçus par ce biais ne peuvent retrouver leur père biologique. Cette question, qui est actuellement débattue au Parlement belge, mérite aussi davantage d'attention au niveau international.

Mme X. CHEN (Chine) déclare que le développement de l'enfant est lié au développement économique et social. La Chine a mis en place des programmes de développement pour les enfants, le plus récent étant axé sur la santé, l'éducation, la protection juridique et la responsabilité environnementale. La législation sur la protection des mineurs a été amendée pour énoncer plus clairement les droits des enfants et réaffirmer le principe de participation. Des campagnes sont menées pour sensibiliser les citoyens à l'importance et à la signification de cette législation. La Chine soutient fermement les travaux de l'ONU et de l'UIP sur le développement de l'enfant et continuera à collaborer avec d'autres pays et parties prenantes dans ce domaine.

Mme J.C. SUBHAMITR (Thaïlande) indique que son pays a mis de nombreux projets en place en matière de nutrition infantile, dont l'un consiste à donner du lait dans les écoles. Toutefois, il reste beaucoup à faire sur le plan de la violence à l'encontre des enfants. En sa qualité de membre de l'Assemblée nationale législative, elle a présenté elle-même une proposition de loi

visant à amender le Code pénal pour l'aligner sur le droit international et la Convention relative aux droits de l'enfant. La proposition a passé l'étape de la première lecture et la lecture finale se déroulera prochainement. Elle exprime le vœu que d'autres pays fassent des efforts similaires pour protéger les enfants contre les violences physiques et mentales et protéger leurs droits. En réponse à une question du modérateur, elle ajoute que la Thaïlande prévoit d'étudier la question des punitions corporelles mais principalement sous l'angle de l'aide sociale.

Mme S. TUYA (Kenya) reconnaît qu'il est important de faire le lien entre une bonne nutrition infantile et la réduction des actes de violence; il serait utile de disposer de plus de données et de chiffres sur ce point pour faciliter les campagnes d'information et de sensibilisation. Le Kenya a fait des progrès graduels dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, par le biais d'amendements à la Constitution, de débats parlementaires et de l'introduction de nouvelles lois sur des questions comme la violence domestique et les mutilations sexuelles féminines. Il convient de lutter contre l'utilisation de la culture comme prétexte de violence à l'encontre des enfants. Les droits des enfants et des femmes étant inextricablement liés, il est difficile d'obtenir le respect des droits des enfants quand ceux des femmes ne bénéficient toujours pas de la considération qui leur est due.

Le MODÉRATEUR est aussi d'avis que les droits des femmes et des enfants sont liés, en particulier dans le domaine de la nutrition et de la santé. Il rappelle aux participants que les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont calculés à partir de la conception, ce qui implique que la santé des femmes est aussi un facteur crucial.

Mme R. SARASWATI (Indonésie) signale que, dans son pays, où les Musulmans sont majoritaires, il y a eu de grands débats sur la question de savoir si les vaccins sont *halal*, de par les produits utilisés pour les fabriquer. Elle ajoute que l'accès aux médicaments est un défi dans les pays en développement en raison de leur prix élevé – certains Etats sont obligés de consacrer une grande partie de leur budget de santé aux médicaments au lieu d'investir dans l'amélioration du système de santé. Les retards de croissance sont liés au manque d'accès à de l'eau salubre, un problème que connaissent de nombreux pays. Les enfants, qui sont obligés de parcourir de grandes distances pour trouver de l'eau, sont ensuite trop fatigués pour étudier. Le changement climatique est aussi une question clé pour ce qui concerne la disponibilité de l'eau. Il faudrait en l'occurrence exercer des pressions similaires sur les pays en développement pour qu'ils améliorent l'accès à l'eau et sur les pays développés pour qu'ils luttent contre le consumérisme et ses effets sur l'environnement. Le manque d'eau, la mauvaise alimentation et le défaut d'hygiène contribuent à aggraver des problèmes tels que la traite, le mariage des enfants et la pédopornographie. L'Indonésie devient une destination privilégiée pour le tourisme pédophile. La collaboration internationale et le partage des informations sont des éléments essentiels pour lutter contre ce fléau.

M. Z. SANDUKA (Palestine) indique que, en raison de la situation que connaît son pays, il est difficile d'y protéger les enfants, notamment pendant les conflits avec Israël, périodes pendant lesquelles les enfants souffrent souvent de carences alimentaires et n'ont accès ni à l'eau ni à l'électricité. De nombreux enfants palestiniens, âgés d'à peine 10 ans sont détenus dans les prisons israéliennes et les femmes ont beaucoup de mal à accoucher dans des conditions normales. Il salue la résilience de son peuple, et en particulier des mères et des femmes palestiniennes qui assument souvent seules la responsabilité du développement, de l'éducation et de l'alimentation de leurs enfants. Il demande l'avis de l'intervenant de l'UNICEF sur ces questions.

Mme T. MPAMBO-SIBHUKWANA (Afrique du Sud) signale les mesures prises par son pays pour améliorer la situation des enfants et le respect de leurs droits, notamment la gratuité de l'école, des cantines scolaires, un meilleur accès à l'école pour les enfants handicapés, des bourses d'éducation et l'amélioration du système de santé. Des problèmes subsistent néanmoins, en particulier la violence à l'encontre des enfants (qui va parfois jusqu'à la mutilation), l'absence d'information qui empêche certains enfants de bénéficier d'une allocation et les conséquences sur l'assiduité scolaire des grossesses des adolescentes.

M. M.Y. ALI (Bangladesh), rappelant que le Premier ministre bangladais a été le lauréat du prestigieux Prix Sud-Sud pour son action en faveur d'une amélioration de la condition des femmes et des enfants dans son pays, observe qu'un mécanisme de développement de haut niveau y a été mis en place pour promouvoir la prise en compte des droits des enfants dans les programmes scolaires, parallèlement à une initiative de renforcement des capacités des personnels travaillant

avec des enfants. En outre, des mesures sont prises pour améliorer la collecte des données. Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris diverses activités dans le domaine des droits des enfants, axées sur la santé, l'éducation et la nutrition. Des crédits budgétaires ont été débloqués pour la construction de nouveaux hôpitaux et écoles, et les élèves les plus pauvres bénéficient de bourses d'études et de manuels. De plus, il existe un groupe parlementaire sur les droits des enfants.

Mme S. LYIMO (République-Unie de Tanzanie) dit que le problème du retard de croissance est un problème particulièrement aigu dans son pays. Il est crucial de disposer de davantage de statistiques sur la condition des enfants pour que les parlementaires puissent mener des opérations de sensibilisation et traiter ce problème. Toutefois, il est important de noter que les préoccupations budgétaires constituent un défi de taille pour de nombreux pays en développement. Par exemple, bien que signataire de la Déclaration d'Abuja, qui prévoit l'allocation de 15 % du budget national aux soins de santé, son pays n'y consacre que 9 % de son budget. S'agissant des punitions corporelles, il faut reconnaître que dans certaines conditions il est plus difficile de discipliner les élèves; dans certaines régions, par exemple, les classes comptent plus de 200 élèves dont la plupart sont obligés de s'asseoir par terre. Dans de telles conditions, il est plus difficile d'enseigner et encore plus de maintenir la discipline. Que peut-on faire dans de telles situations ?

Le MODERATEUR reconnaît que l'allocation de crédits budgétaires suffisants est un problème de taille dans de nombreux pays, et que la possibilité de réduire la taille des classes et d'augmenter le nombre des enseignants en dépend.

M. NGUYEN DAC VINH (Viet Nam), qui salue les actions des institutions de l'ONU en ce qui concerne l'application de la Convention, déclare que son pays a fait beaucoup d'efforts pour mettre celle-ci en œuvre, ainsi que deux de ses protocoles facultatifs et les recommandations du Comité des droits de l'enfant, notamment en amendant sa Constitution. Des problèmes se posent néanmoins pour l'application des nouvelles dispositions. Dans de nombreuses parties du monde, le travail des enfants, la violence, le défaut d'éducation et de soins de santé restent des défis considérables. Le retard de croissance étant lié à la pauvreté, il faut prendre des mesures supplémentaires pour assurer des moyens de subsistance aux familles; le Gouvernement vietnamien a mis des politiques en place à cette fin. Les pays doivent investir dans leurs enfants par le biais de l'éducation. S'agissant de la mise en œuvre de la Convention, les Etats doivent, entre autres choses, échanger leurs expériences en la matière, harmoniser les politiques et législations nationales avec la Convention et prendre en compte les intérêts supérieurs des enfants dans l'établissement de toutes leurs politiques. Il est aussi important de contrôler la mise en œuvre. S'agissant des punitions corporelles et des actes de violence à l'encontre des enfants, il faut surmonter des obstacles culturels pour réussir à changer les mentalités.

Le représentant d'EL SALVADOR note qu'il y a différentes façons d'aborder la question des enfants. L'Article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant oblige les Etats à assurer la survie et le développement des enfants. Le Salvador a mis en place un certain nombre de lois et programmes pour protéger les droits des enfants, notamment par la fourniture de repas dans les écoles. Il incombe à tous les Etats de traiter la question des enfants d'une manière approfondie et structurée. Il pose la question des mesures qui pourraient être prises au niveau régional. Enfin, il insiste sur l'importance d'intégrer une dimension de genre à toutes les politiques.

Le représentant du JAPON observe qu'il est important que les pays les plus développés aident les pays en développement à améliorer la situation des enfants en leur fournissant des financements, de la nourriture et d'autres ressources. Au Japon, les punitions corporelles sont totalement interdites même si l'on en relève encore des cas. L'absentéisme, motivé par des raisons sociales ou psychologiques, pose aussi des problèmes à l'école.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE déclare que les programmes mis en place pour améliorer les conditions de vie des enfants doivent tenir compte de la situation particulière du pays concerné et s'attaquer à la cause profonde du problème sans se limiter à ses symptômes. En République arabe syrienne, le terrorisme et les sanctions économiques représentent les principaux obstacles à l'amélioration de la vie des enfants. Les sanctions internationales limitent les importations, notamment celles de produits essentiels à la production de médicaments et de vaccins; les groupes terroristes qui sévissent dans le pays détruisent les écoles, les hôpitaux et les centres de santé. Il encourage l'UNICEF et d'autres parties prenantes à travailler ensemble pour s'attaquer aux racines du problème et aider la République arabe syrienne à protéger les enfants.

Mme L.M. MNG'ONGO (République-Unie de Tanzanie), *intervenante*, observe que l'importance de la nutrition est le message clé de cette discussion. Les parties prenantes sont nombreuses dans ce domaine et il est essentiel qu'elles travaillent toutes en collaboration. Les parlementaires doivent prendre l'initiative et adopter des lois, des résolutions et des politiques sur la nutrition.

Mme A. LINDBOE, *intervenante*, dit que les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'allaitement. L'une des façons de le faire consiste à interdire toute commercialisation agressive des substituts du lait maternel ainsi que les opérations de marketing ciblant les enfants. Toutefois, légiférer ne suffit pas. Il faut aussi instruire les futures mères et les jeunes accouchées des avantages de l'allaitement et accroître les budgets de financement des infirmières et des sages-femmes. S'agissant des punitions corporelles, il est important de veiller à ce qu'il y ait des enseignants en nombre suffisant. Cependant, même dans les grands groupes le leadership est essentiel, et il est aussi important de montrer que l'inconduite est sanctionnée de manière non violente et de transmettre des messages en ce sens aux familles.

M. D. TOOLE, *intervenant*, salue ces commentaires qui témoignent du formidable investissement dont les enfants font l'objet dans le monde. Il souligne que les parlementaires doivent exiger de recevoir des informations sur les problèmes afférents et les encourage à tirer profit des discussions sur les Objectifs de développement durable pour demander de nouveaux indicateurs et obtenir des données ventilées sur ces questions. En réponse aux commentaires formulés par les représentants de la République arabe syrienne et la Palestine, il est d'accord que les enfants qui grandissent dans des situations de conflit en pâtissent émotionnellement et physiquement; l'UNICEF agit dans ces deux pays auxquels elle apporte de l'aide dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Malheureusement, le problème essentiel auquel sont confrontés ces pays est de nature politique et requiert de ce fait une solution politique. Enfin, s'agissant de la sécurité sur Internet, il encourage les pays à travailler ensemble à la résolution de ce problème. Dans ce domaine, la coopération de l'UNICEF avec différents pays d'Asie du Sud-Est a débouché sur l'idée d'une citoyenneté numérique. Il convient de trouver un équilibre entre le droit des enfants à prendre part au monde numérique et leur protection contre la violence et les abus.

Le MODERATEUR rappelle que la Convention comprend l'obligation légale des Etats de protéger, promouvoir et soutenir la nutrition. En outre, les femmes ne sont pas seules responsables de nourrir les enfants et de leur assurer un environnement non violent, cette responsabilité incombe aux hommes à part égale. Si cette approche pouvait être intégrée aux systèmes juridiques et aux politiques, elle aurait des conséquences très positives sur la société.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre)¹ déclare que l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels représente une avancée notable dans la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des enfants. La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant est également essentielle. Même en période de restrictions budgétaires, il convient de faire tous les efforts possibles pour fournir des services sociaux et de santé de base aux enfants. Toutes les politiques budgétaires devraient par conséquent tenir compte des répercussions possibles sur le bien-être des enfants. Même si des progrès ont été faits au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, la pauvreté infantile, la violence domestique, la traite, la prostitution et le travail des enfants ont continué à augmenter. Il faut multiplier les efforts pour contrôler l'application de la Convention, évaluer l'impact sur les droits de l'homme des coupes dans les crédits des services sociaux et de santé, partager les bonnes pratiques et les savoirs avec les parties prenantes concernées et garantir que les jeunes gens handicapés ou ayant des besoins particuliers ont accès à la formation et à l'emploi, sont correctement rémunérés et pleinement intégrés à la société.

La Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.

La PRESIDENTE appelle les parlementaires qui n'ont pas explicitement inscrit les questions de nutrition à leur budget de prendre des mesures en ce sens.

La séance est levée à 13 h.40.

¹ Mme Koukuma Koutra, qui n'a pas pu participer à la séance, a demandé que sa déclaration soit incluse dans le compte rendu de réunion.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU DIMANCHE 29 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.40, sous la conduite de M. M. El Hassan Al Amin (Soudan), Vice-Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/132/A.1)

Le PRESIDENT considère que la Commission souhaite approuver l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Débat interactif à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Le PRESIDENT présente l'orateur principal, M. L. Montiel, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique de l'ONU, ainsi que les intervenants, Mme B. Bishop, Présidente de la Chambre des représentants australienne, et M. M. Tommasoli, Observateur permanent d'International IDEA auprès de l'ONU.

M. L. MONTIEL, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique de l'ONU dit que l'ONU, est la principale tribune mondiale permettant de débattre des questions qui dépassent les frontières nationales. L'ONU a été fondée alors que la paix internationale était encore fragile, dans le contexte de la guerre froide, avec pour mission de promouvoir le progrès économique et social et de préserver la paix. Les principales activités de l'Organisation sont les opérations de maintien de la paix, la promotion des droits de l'homme et le développement du droit international. On dénombre aujourd'hui 16 opérations de maintien de la paix dans le monde. Les 69 opérations recensées depuis la création de l'ONU ont fait 3 400 victimes parmi les forces du maintien de la paix mais elles ont contribué à rendre le monde plus sûr. Les nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les organes chargés de surveiller leur application ont appelé l'attention sur des situations particulières au regard de ces droits. La Charte des Nations Unies consacre l'égalité souveraine des Etats et interdit l'emploi de la force dans les relations internationales. Le droit international a évolué cependant, parce qu'il a fallu faire face à de nouvelles réalités et de nouveaux problèmes, ce qui s'est traduit notamment par la création de la Cour pénale internationale et du Tribunal international du droit de la mer.

L'ONU, qui est forte de 193 Etats membres, doit affronter périodiquement des difficultés nouvelles, comme les changements climatiques, le terrorisme, les épidémies et les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme. L'un de ses buts fondamentaux est de promouvoir la coopération internationale aux fins du règlement des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires auxquels les Etats membres sont confrontés. Ces dernières années, les pays lui ont aussi demandé de coordonner et d'organiser les secours, mais de telles activités soulèvent des difficultés, notamment en termes de ressources, car la contribution des Etats membres en la matière est volontaire. Dans le monde, les médias relaient prioritairement ce volet des opérations, en passant sous silence de nombreuses autres activités de développement d'une grande importance dans des domaines tels que les secours en cas de catastrophe, l'éducation et l'autonomisation des femmes.

L'action pour le développement et l'amélioration du bien-être des populations fait partie du mandat de l'ONU depuis sa création. Dans les années 60 et 70, l'ONU s'est efforcée de remédier aux lacunes découlant de la décolonisation, en mettant en place des programmes et des projets adaptés aux besoins particuliers des pays en développement; dans les années 90, ses travaux ont porté principalement sur les décennies et les sommets pour le développement, les menaces pesant sur l'environnement et les changements climatiques. Depuis le Sommet du Millénaire de 2000, les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du développement se sont

organisés autour des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui portaient sur une large gamme de questions dont la santé et l'éducation. Les Etats membres sont partis du principe que le développement durable constituait le meilleur moyen d'améliorer la situation mondiale et que le programme de développement pour l'après-2015 faciliterait la transition vers une nouvelle ère marquée par une action concertée de tous les pays en vue d'assurer l'avenir durable de la planète.

Des évaluations indépendantes de l'action de l'ONU ont montré que la plupart des gens s'accordaient sur l'idée que l'Organisation avait contribué à faire du monde un lieu plus équitable et qu'elle continuerait de servir les intérêts des générations futures. Les positions étaient plus contrastées sur la question de savoir si l'ONU était bien "adaptée à sa finalité". En effet, l'ONU doit disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins croissants de ses Etats membres, et il faut aussi qu'elle innove et se transforme si nécessaire. Les délégations qui préconisent une réforme doivent prendre en parallèle les engagements nécessaires à sa concrétisation; les parlementaires ont un rôle important à jouer à cet égard. Enfin, compte tenu de la nature intersectorielle des défis à relever, la coopération avec d'autres organisations, notamment l'UIP, et avec des organisations régionales, des entreprises, des associations de la société civile et des groupes locaux revêt une importance croissante.

Mme B. BISHOP, Présidente de la Chambre des représentants australienne, *intervenante*, dit qu'il faut considérer avec réalisme ce que l'ONU peut faire avec les ressources à sa disposition plutôt que de demander des fonds supplémentaires. L'ONU doit se concentrer sur les domaines dans lesquels elle est le plus efficace. L'intervenante convient qu'il importe de renforcer les partenariats, notamment avec des organisations telles que l'UIP et des associations comme le Groupe des 20. L'innovation et une transformation en profondeur sont aussi des données essentielles, notamment dans le cas du Conseil de sécurité; l'une des solutions envisageables serait que les membres permanents du Conseil de sécurité décident volontairement de restreindre leur usage du droit de veto.

M. M. TOMMASOLI, Observateur permanent d'International IDEA auprès de l'ONU, *intervenant*, appelle l'attention sur les travaux importants menés à bien par l'ONU, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, le principe de responsabilité et le développement, ou encore la prise en main des nouveaux défis. Le nouveau programme de développement durable représente un changement de paradigme dans les travaux de l'Organisation relatifs au développement et, si les activités normatives constituent toujours l'un des principaux pôles du travail de l'ONU, celle-ci doit aussi avoir les moyens d'aider les Etats membres à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des instruments internationaux. Ces instruments, notamment la Charte des Nations Unies, mentionnent expressément les "peuples du monde", mais l'ONU a été pensée comme une organisation d'Etats membres, le mot "Etat" étant utilisé de façon restrictive au sens de "gouvernement". Comment l'ONU pourrait-elle répondre à la fois aux besoins des Etats et à ceux des peuples ? Les activités de l'UIP montrent tout l'intérêt qu'il y a à associer les parlementaires aux discussions et débats au sein de l'ONU. Cette mise à contribution donnerait de la légitimité à l'Organisation, notamment parce qu'elle améliorerait sa représentativité, le respect de l'état de droit, et la qualité du travail du Conseil de sécurité. Trouver le financement dont l'ONU a besoin pour accomplir un programme de travail ambitieux est un autre défi à relever.

Le maintien de la paix est l'un des principaux volets d'action de l'ONU, mais le nouveau visage des conflits mondiaux, la progression de l'extrémisme islamique violent notamment, l'internationalisation croissante des conflits civils et l'essor de la criminalité transnationale organisée ont changé le caractère de ces opérations. Si la coopération internationale joue un rôle de premier plan dans l'action menée pour faire face à ces défis, la place du maintien de la paix reste mal définie dans les relations internationales. Un examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies sur les dix dernières années, qui est encore en cours, a fait apparaître une bureaucratisation accrue de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

Enfin, l'intervenant souligne l'importance du rôle des réseaux sociaux et d'internet. L'ONU a montré qu'elle était capable d'exploiter ces moyens à bon escient. Elle a ainsi créé, sous le nom *Le monde que nous voulons 2015*, une plate-forme en ligne qui lui a permis d'interroger des citoyens partout dans le monde sur leurs priorités en matière de développement pour l'après-2015. Il est intéressant à cet égard de relever les différences entre les réponses reçues dans ce cadre et celles qui ont été communiquées par les Etats membres dans une enquête similaire. Ainsi, beaucoup de répondants ont rangé parmi leurs principales priorités le fait de pouvoir compter sur un gouvernement honnête et responsable, un élément que les Etats ont relégué beaucoup plus

loin dans la liste. Cette plate-forme montre que l'ONU est capable d'utiliser les ressources existantes pour se tenir à l'écoute des citoyens du monde. Les pays sont-ils disposés à agir de même ?

Le PRESIDENT dit que l'ONU a constitué un outil efficace pour consolider la paix mais que son architecture est le reflet d'une époque révolue; la réforme de la composition du Conseil de sécurité s'impose par conséquent. L'orateur souligne l'importance de liens étroits entre l'ONU et l'UIP, les parlements étant en effet les véritables représentants des peuples.

Mme B. BISHOP, Présidente de la Chambre des représentants australienne, *intervenante*, ajoute que, dans la suite de la discussion, il conviendra de tenir compte du rôle des femmes, et elle affirme à cet égard qu'un pays qui n'exploiterait pas le potentiel de l'ensemble de la population, femmes y compris, serait bien mal avisé. On ne saurait débattre véritablement de justice et de participation si tous les individus ne sont pas égaux comme le prévoit l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le représentant du VIET NAM dit que le 70^{ème} anniversaire de l'ONU, en 2015, fournit l'occasion de faire le bilan de l'action de l'Organisation et de définir de nouvelles mesures en vue de promouvoir son rôle et d'accroître l'appui prêté aux Etats membres, notamment aux fins de la réalisation des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). L'ONU doit s'intéresser davantage aux lacunes en matière de justice sociale et aux inégalités, fournir une assistance accrue aux programmes régionaux et sous-régionaux, renforcer ses efforts visant à réduire les écarts de développement, lutter contre la pauvreté et la faim et promouvoir l'économie verte. Il faut lancer des réformes ambitieuses dans un processus équilibré, transparent et équitable, en veillant à préserver les intérêts de tous les Etats membres. Il faut aussi augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité, en améliorant la représentation des pays en développement, et des discussions plus approfondies entre les Etats membres sont nécessaires à ces fins. Enfin, il faut réfléchir au rôle que l'UIP pourrait jouer dans le processus de réforme de l'ONU.

M. N.I. MILON (Bangladesh) dit qu'il importe de faire en sorte que l'ONU puisse s'acquitter dûment de son mandat; il est essentiel à cet égard de réformer les principales institutions de l'Organisation, notamment le Conseil de sécurité. L'intervenant appelle l'attention sur certains des échecs de l'Organisation, soulignant notamment qu'elle n'a pas su créer le consensus sur la question des changements climatiques ni empêcher la prolifération nucléaire.

Mme L. ROJAS (Mexique) dit que la réforme de l'ONU revêt une importance particulière alors que de nouveaux défis se profilent, les changements climatiques par exemple. La volonté politique jouera un rôle clef à cet égard. Plusieurs propositions ont été formulées en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité mais aucune n'a abouti. Le Mexique est membre du Groupe du consensus, qui revendique une représentation démocratique au sein du Conseil de sécurité. L'UIP devrait intervenir dans l'ensemble des débats sur la question. La paralysie actuelle des travaux de la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement est un autre problème qui doit retenir l'attention.

M. M.P. ACHUTHAN (Inde) dit qu'il est regrettable que les réformes institutionnelles, celle du Conseil de sécurité notamment, ne figurent pas en meilleure place à l'ordre du jour de l'ONU. Le statut privilégié des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui découle de leur droit de veto, ne reflète pas la situation mondiale actuelle et, malgré les appels à une réforme du système lancés lors du Sommet mondial de 2005, rien n'a été fait pour régler le problème. Le nombre croissant des situations de conflit dans le monde montre que le Conseil n'est pas en mesure de faire face à ces défis mondiaux de façon responsable et légitime. L'inefficacité du Conseil découle de son manque de représentativité et des intérêts divergents des membres permanents.

M. S. MIYAMOTO (Japon) dit qu'il est urgent de réformer le Conseil de sécurité. Le Japon travaille avec d'autres pays, dont le Brésil, l'Allemagne et l'Inde, à l'élaboration d'une proposition de réforme visant à améliorer la représentation des pays. Parallèlement, l'Allemagne s'est portée candidate à l'un des sièges de membres non permanents du Conseil et elle espère qu'elle sera en mesure d'axer davantage les travaux de cet organe sur la non-prolifération et la consolidation de la paix.

M. A. ALMANSOORI (Emirats arabes unis) rend hommage à l'ONU pour tout ce qu'elle a accompli mais dit qu'il faut aller plus loin si l'on veut réduire le fossé existant entre les préoccupations nationales et les intérêts régionaux et mondiaux et entre les pays et mettre l'accent sur un respect accru du droit international. L'orateur se demande s'il a déjà été procédé à une analyse de l'action du Conseil de sécurité afin de recenser les lacunes et les points appelant une amélioration et d'évaluer les conséquences indirectes d'une réforme éventuelle.

Le représentant du CANADA dit que les parlementaires et l'UIP ont un rôle important à jouer dans les travaux de l'ONU en veillant à ce que les accords conclus dans ce cadre soient applicables dans la pratique et en empêchant ce faisant tout écart entre les déclarations d'intention et les réalisations effectives. Par conséquent, l'UIP devrait chercher à nouer des liens plus directs avec l'ONU.

M. T. IWINSKI (Pologne) dit que la structure de l'ONU reflète la situation de l'après-guerre; le monde a beaucoup changé depuis, et des économies émergentes telles que le Brésil et l'Inde jouent un rôle de plus en plus important, ce que la composition du Conseil de sécurité devrait refléter. Seuls les gouvernements sont représentés au sein de l'Organisation, et c'est ce qui a poussé l'UIP à préconiser la création d'une assemblée parlementaire de l'ONU. Une autre option consisterait à s'inspirer du modèle du Conseil de l'Europe, qui réunit des représentants des gouvernements mais comprend aussi une Assemblée parlementaire.

Mme K. KOMI (Finlande) indique que des mesures ont certes été prises pour réformer le Conseil de sécurité mais que le processus est au point mort. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer la légitimité démocratique de l'Assemblée générale, qui devrait par exemple pouvoir contourner plus facilement un veto du Conseil en invoquant sa résolution 377(V) de 1950 (*L'union pour le maintien de la paix*). Des réformes partielles ont eu lieu, notamment avec la création d'organes tels que le Conseil des droits de l'homme, ONU-Femmes et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, mais il faut aller plus loin encore. Il semble nécessaire aussi de réformer le Secrétariat de l'ONU pour améliorer son efficacité et la transparence en son sein et l'amener à l'équilibre financier en renforçant la discipline budgétaire et en maîtrisant les coûts; en outre, il faut renforcer l'assise financière de l'Organisation, notamment en augmentant le niveau des contributions des économies émergentes.

M. F.V. MACEDO (Portugal) dit que la consolidation de la paix constitue l'un des principaux objectifs de l'ONU depuis sa création. Cependant, ces dernières années, des conflits de plus en plus nombreux opposent non pas des Etats entre eux mais des Etats et des entités non étatiques. Une coopération internationale associant toutes les parties prenantes, notamment les groupements de la société civile, les parlements et les établissements d'enseignement, est la seule façon de faire face au problème. La mondialisation a créé bien des possibilités mais elle a fait naître aussi des difficultés nouvelles qui ne pourront être surmontées qu'à l'échelon international. La mondialisation doit porter des fruits pour tous.

M. BOON SOM INONG (Malaisie) dit que l'ONU devrait mettre davantage l'accent sur les nouveaux défis tels que la cybersécurité. Comme les cybermenaces ignorent les frontières, la coopération internationale, sous la forme de partenariats "intelligents", entre l'UIP et l'ONU par exemple, ainsi que la diffusion des informations et des pratiques entre pays et organisations sont d'une importance vitale. Une coopération interétatique plus étroite semble nécessaire en outre, ainsi que des efforts visant à mettre les droits nationaux en conformité avec le droit international et à ériger en infraction l'interception et la manipulation non autorisées de données. Le cyberespionnage est inacceptable notamment.

Le représentant de la GUINEE appelle l'attention sur les nombreux succès qui peuvent être mis à l'actif de l'ONU, notamment l'assistance fournie au monde du Sud par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cependant, alors que la question de la réforme a été abordée à de multiples reprises ces vingt dernières années, les changements se font attendre. De même, si la promotion et la défense de la démocratie constituent l'un des principaux objectifs de l'Organisation, l'un de ses principaux organes, à savoir le Conseil de sécurité, n'est pas démocratique. L'UIP doit prendre position pour une représentation plus équitable des régions au sein du Conseil de sécurité.

Mme E. NURSANTY (Indonésie) dit que l'Indonésie partage les préoccupations exprimées par d'autres délégués en ce qui concerne le Conseil de sécurité, qui a souvent du mal à prendre des décisions et les faire appliquer, justement à cause du droit de veto, et elle souligne que le recours abusif à cette prérogative risque d'accroître l'instabilité. Il serait plus approprié d'appliquer la règle du consensus, comme c'est le cas au sein de l'UIP, institution qui offre une tribune de choix permettant aux Etats membres de travailler ensemble sur cette question importante.

Mme H. ALHELAISSI (Arabie saoudite) dit que le monde serait très différent si l'ONU n'existait pas. Cependant, compte tenu des nouveaux éléments survenus depuis la création de l'Organisation en 1945, notamment la prolifération nucléaire, l'aggravation des tensions raciales dans le monde, les progrès technologiques, le nombre croissant de réfugiés et le problème de la faim et de la drogue, l'ordre de priorité de l'Organisation fait désormais débat. Les difficultés sont si diverses qu'il est indispensable d'adopter des politiques bien ciblées. La transparence est essentielle, et il faut examiner plus avant les mécanismes qui pourraient être mis à profit pour amener les gouvernements à rendre des comptes.

M. F. ALSHAYEE (Koweït) dit que l'ONU a mené à bien un grand nombre d'opérations de maintien de la paix couronnées de succès tout au long de son histoire, dont l'une au Koweït, et qu'elle a joué un rôle important dans l'action pour le développement. Cependant, la réforme de ses institutions clés s'impose; la composition du Conseil de sécurité doit être plus équitable et représentative, il faut améliorer l'articulation entre le Conseil et les autres organes de l'ONU, et le droit de veto doit être supprimé. En particulier, et compte tenu de sa part dans la population mondiale, le monde arabe devrait être représenté au Conseil de sécurité.

Mme Y. FERRER GOMEZ (Cuba) souligne qu'il faut donner un nouvel élan à l'ONU si l'on veut résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté. Il faut aussi réformer le Conseil de sécurité en modifiant le nombre de ses membres permanents et non permanents et en rendant son fonctionnement plus transparent. La paix et la sécurité internationales sont menacées chaque jour à cause de violations des droits de l'homme, notamment l'usage et la menace de la force, les atteintes à la souveraineté des Etats et l'ingérence dans leurs affaires intérieures, les armes nucléaires et les dépenses militaires croissantes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'Assemblée générale est le seul organe de l'ONU où tous les pays sont représentés sur un pied d'égalité, et il faut redoubler d'efforts pour lui donner les moyens d'œuvrer pour la paix.

M. K. BARHAM (Jordanie) dit que la délégation jordanienne est favorable à une réforme de l'ONU, organisation dont les résolutions doivent être appliquées par tous les pays. Les parlementaires doivent continuer de dialoguer avec le Gouvernement de leur pays sur les questions relatives aux droits de l'homme. L'orateur indique pour finir que tous les peuples et tous les pays doivent se trouver sur un pied d'égalité et que la démocratie, les droits de l'homme et le développement sont des concepts locaux mais qui doivent être partagés au plan international.

Baronne HOOPER (Royaume-Uni) souligne le rôle important joué par l'ONU et convient qu'il faut revoir les activités de l'Organisation dans une perspective novatrice. Le problème des réfugiés doit davantage retenir l'attention, et l'intervenante s'interroge sur ce que l'UIP et les parlementaires pourraient entreprendre pour renforcer le rôle de l'ONU à cet égard.

Le représentant de l'IRAQ demande si les résolutions de l'ONU ont une valeur purement morale ou si elles sont au contraire contraignantes. Cette question revêt une importance particulière en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et son financement.

Mme J. FOTSO (Cameroun) dit que toute réforme de l'ONU doit tenir compte des nouvelles formes de criminalité, notamment de l'apparition de nouvelles organisations terroristes. Il est fondamental à ce titre de mener une action de prévention, axée notamment sur les conflits entre pays et groupes terroristes.

Mme I. PEREIRA-SOARES (Timor-Leste) salue l'action de l'ONU et l'assistance fournie par l'Organisation à son pays, en exprimant l'espoir que cet appui se poursuivra. La délégation du Timor-Leste convient qu'il faut réformer l'ONU et réexaminer ses activités.

Mme C.M. NABWALA (Kenya) dit que, grâce à l'appui de l'ONU, le Kenya a fait des progrès considérables en matière d'égalité des sexes. Une Commission nationale de la condition féminine et de l'égalité a été constituée et chargée d'examiner la législation et de formuler des

recommandations en vue de la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Plusieurs textes de loi ont été promulgués sur la question, et des études ont été menées sur le droit coutumier pour repérer les cas de figure dans lesquels celui-ci risque de conduire à une discrimination à l'égard des femmes ou d'entrer en conflit avec la législation.

Cependant, l'ONU et ses partenaires pour le développement tendent à fixer des programmes de travail conçus en fonction de buts et d'objectifs plutôt qu'en fonction des besoins des pays. Les cas de la lutte contre le VIH et le sida ou encore contre le virus Ebola illustrent bien ce problème, puisque l'accent a été mis dans ce cadre sur les traitements plutôt que sur la sensibilisation, la prévention et la recherche. Si la contribution de l'ONU au développement est considérable, il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux lacunes dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux. Le terrorisme, l'insécurité, les changements climatiques et l'instabilité politique sont d'autres problèmes qui doivent être pris en main sans retard afin de créer les conditions nécessaires à la réalisation des ODD à venir.

M. L. MONTIEL, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique de l'ONU, *orateur principal*, dit que le rôle des parlements dans les relations internationales est un thème qui retient largement l'attention au sein de l'ONU. L'orateur convient que la réforme du Conseil de sécurité est une question importante mais estime que c'est aux Etats membres d'y répondre. Les parlementaires pourraient jouer un rôle important à cet égard. C'est aux parlements qu'il incombe de demander des comptes à leur gouvernement, notamment en vérifiant quel est l'usage qui est fait de l'aide publique au développement (APD). Les parlements doivent aussi veiller à ce que les dispositions des traités internationaux soient incorporées dans la législation nationale.

Mme B. BISHOP, Présidente de la Chambre des représentants australienne, *intervenante*, affirme que l'action d'acteurs non étatiques, dont beaucoup ont maintenant accès à des armes destructrices et utilisent les réseaux sociaux à des fins de recrutement, constitue un problème majeur, qui doit retenir l'attention autant que la réforme de l'ONU.

M. M. TOMMASOLI, Observateur permanent d'International IDEA auprès de l'ONU, *intervenant*, convient que la responsabilité aux échelons mondial, régional et national est déterminante et que les parlements ont un rôle important à jouer à cet égard. Le terme "réfugié" n'a plus le même sens aujourd'hui qu'autrefois, et il est étroitement lié aux notions de citoyenneté et de respect des droits de l'homme. La façon dont les pays traitent les réfugiés est un très bon indicateur de leur degré de démocratie. Enfin, l'autonomisation des femmes est l'une des réalisations importantes de l'ONU. Les travaux de l'Organisation ont permis une transformation en profondeur et ils doivent se poursuivre.

La séance est levée à 11 h.30.

SEANCE DU MARDI 31 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.10, sous la conduite de M. M. El Hassan Al Amin (Soudan), Vice-Président de la Commission permanente.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)

Le PRESIDENT considère que la Commission souhaite adopter le compte rendu de sa précédente session, tenue à Genève en octobre 2014.

Il en est ainsi décidé

Examen des missions de terrain organisées par l'UIP pour étudier l'interaction entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux

Le PRESIDENT présente le modérateur, M. D. Dawson, membre du Sénat canadien, ainsi que les intervenants, Mme S. Beavers, Conseillère politique au sein de l'Equipe des Processus d'intégration politique du Programme des Nations Unies pour le développement, M. O. Kyei-Mensah-Bonsu, membre du Parlement ghanéen, et Mme S. Lyimo, membre de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie.

Le MODERATEUR dit que, ces vingt dernières années, les relations entre l'UIP et l'ONU ont beaucoup évolué, ce qui s'est traduit par des accords, des réunions annuelles et, plus important encore, des visites conjointes dans des pays tels que l'Albanie, les Fidji, la Sierra Leone, le Viet Nam et la République-Unie de Tanzanie. Ces visites fournissent une occasion concrète de promouvoir le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre d'activités en faveur du développement, ce qui est déterminant pour atteindre les cibles et objectifs convenus à l'échelon international.

Mme S. BEAVERS, Conseillère politique au sein de l'Equipe des Processus d'intégration politique du Programme des Nations Unies pour le développement, *intervenante*, dit qu'il y a une équipe de pays dans chacun des territoires où le PNUD déploie des activités; cette équipe rassemble des représentants des différentes entités du système des Nations Unies actives dans le pays, et elle est placée sous la direction d'un Coordonnateur résident chargé de veiller à la bonne articulation de l'ensemble des mesures mises en place. Les activités se fondent sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) relatif au pays concerné, qui est établi à l'issue d'un processus de consultation approfondi avec de nombreuses parties prenantes. Dans un grand nombre de pays, l'implication des parlements dans ce processus a beaucoup progressé, mais des efforts supplémentaires semblent encore nécessaires pour que l'institution parlementaire soit considérée comme un acteur du développement à part entière plutôt que comme un bénéficiaire d'assistance. Le PNUD montre la voie à suivre dans l'action en faveur de la gouvernance démocratique et il aide un parlement sur trois dans le monde dans des domaines tels que l'assistance technique, le dialogue, la prévention des conflits ou le rapprochement avec les autres parties prenantes. Parmi les autres institutions du système des Nations Unies qui coopèrent avec les parlements, il convient de citer ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Si la coordination à l'échelon du système joue un rôle déterminant dans le succès de l'action entreprise, elle n'est pas possible dans tous les pays. La République-Unie de Tanzanie fournit un bon exemple d'une coopération active entre plusieurs institutions des Nations Unies doublée d'une action conjointe des parlements et des institutions du système. La contribution des parlements à l'effort national pour le développement se fait essentiellement à trois niveaux : la participation à l'élaboration de stratégies et de plans nationaux pour le développement, le contrôle des processus nationaux et des consultations entre les parlements et les institutions des Nations Unies menant une action dans le pays.

M. O. KYEI-MENSAH-BONSU, membre du Parlement ghanéen, *intervenant*, dit que, dans certains pays, les restrictions prévues par la loi et les obligations constitutionnelles risquent de donner un pouvoir absolu à l'Exécutif, en reléguant au second plan les représentants du peuple, un problème qu'il faut résoudre. Le Ghana coopère avec les organes de l'ONU depuis son indépendance, mais cette coopération concerne le Gouvernement plutôt que le Parlement. La collaboration parlementaire, dont l'importance est mieux reconnue depuis quelques années, n'est toujours pas structurée cependant. Depuis cinq ans, l'engagement du Parlement en faveur des OMD s'est renforcé. Le Ghana a été confronté à de nombreuses difficultés à cet égard, principalement en raison de son économie avant tout agricole et d'une pluviométrie médiocre, qui a aussi nui à la production hydro-électrique et a eu des répercussions sur l'industrie et le développement de l'infrastructure. L'interaction avec les institutions du système a visé avant tout à associer le Parlement à la définition du programme de travail du pays pour le développement et à renforcer le contrôle parlementaire, notamment le suivi et le repérage des financements reçus de l'ONU; le Parlement a mis en place récemment un programme qui doit faciliter la coopération avec les donateurs, l'Exécutif et la société civile et permettre de repérer les lacunes et les points appelant une amélioration.

Mme S. LYIMO, membre de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, *intervenante*, dit que son pays, son Parlement tout particulièrement, ont largement tiré profit de l'action de l'ONU. L'accent mis sur l'égalité des sexes, notamment dans le cadre d'ateliers parlementaires spécifiques, s'est traduit par une augmentation du nombre de femmes candidates aux dernières élections parlementaires. Le PNUD a été particulièrement actif à cet égard, et l'oratrice dit espérer que cette collaboration se poursuivra.

Le représentant du MYANMAR déclare que, depuis que le Parlement de son pays a adhéré à l'UIP en 2012, le Secrétariat de l'UIP a organisé une évaluation des besoins parlementaires, ainsi que des missions visant à mettre en place une bibliothèque et des services d'information et de recherche et à fournir des formations sur les technologies de l'information et de la communication et la gestion. Depuis 2014, les activités de l'UIP se sont inscrites dans le cadre du Programme d'appui parlementaire UIP/PNUD. Les activités en cours portent sur la mise en place d'un parlement numérique et comprennent des projets visant à améliorer l'infrastructure de l'information et de la communication, à former le personnel à l'informatique et à créer une base de données numérique sur les informations parlementaires. Un manuel à l'intention des parlementaires nouvellement élus est en cours d'élaboration et de révision par ailleurs.

Mme J. FOTSO (Cameroun) salue au nom de sa délégation les efforts déployés par l'ONU au Cameroun. Ces efforts ont permis de renforcer la représentation des femmes au Parlement, notamment en contribuant à la réforme du droit électoral. Cependant, les candidates ont toujours beaucoup de mal à trouver des financements, et aucun dispositif national n'a été créé pour remédier à cette situation. L'intervenante s'interroge sur ce que les pays pourraient faire pour mieux exploiter l'apport du système des Nations Unies aux fins de l'autonomisation des femmes en politique.

M. MINH HUE HA (Viet Nam) dit que les principales conclusions des visites de terrain que l'UIP a effectuées au Viet Nam en 2009 et 2014 ont été que la coopération tripartite entre l'UIP, ONUSIDA et les Parlements Membres qui résultait de ces missions était fructueuse et devait se poursuivre. La première visite, effectuée en décembre 2009, portait principalement sur le VIH et le sida. Les membres de la mission se sont entretenus notamment avec les responsables de commissions parlementaires, le Vice-Ministre de la santé, le directeur de pays de l'ONUSIDA et le responsable d'une association de personnes vivant avec le VIH. Les discussions ont porté sur la situation du VIH et du sida au Viet Nam et sur l'impact du droit sur l'action préventive et la lutte en la matière. Les efforts déployés par le Viet Nam pour assurer la mise en conformité des dispositions de cette loi avec la législation nationale sur la toxicomanie ont été salués; cependant, le nombre insuffisant des soignants formés a été relevé, et il a été recommandé de prévoir des crédits budgétaires spécifiques pour remédier à cette pénurie. Pendant la deuxième visite, qui a eu lieu en 2014, les membres de la mission ont fait le point des bonnes pratiques et formulé des recommandations sur les mesures que le Viet Nam devait mettre en œuvre pour renforcer encore son action contre le VIH. Une volonté politique solide et durable et l'implication continue de tous les groupes de la société, notamment des personnes vivant avec le VIH, est essentielle à cet égard.

M. E.M.S. NATCHIAPPAN (Inde) dit que la nécessité d'une coopération entre l'UIP et l'ONU apparaît de plus en plus clairement dans différents domaines. L'orateur salue les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies sur la mission sur le terrain au Viet Nam, d'où il ressort que les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans la prise de décision, les activités en matière de contrôle et la mise en œuvre des programmes pour le développement par une coopération suivie avec les équipes de pays de l'ONU. Les parlements peuvent jouer un rôle important en outre en renforçant la confiance dans le travail de l'Organisation et la volonté politique de mener à bien les programmes de développement que celle-ci a mis en place. Cependant, même si les interactions entre les parlements et les équipes de pays sont importantes, c'est toujours la relation entre ces équipes et les gouvernements qui doit rester au premier plan.

M. A. ALMANSOORI (Emirats arabes unis), salue au nom de sa délégation les travaux menés par le PNUD dans son pays et dit que les grands enjeux sur ce plan sont notamment la coopération avec les gouvernements, les universités et le secteur privé dans le cadre des activités de l'ONU, les transferts de savoir-faire selon des modalités propres à aider les sociétés à devenir productives plutôt que simplement consommatrices, et, enfin, l'action visant à encourager les gouvernements à associer les parlements au processus de développement et la conciliation entre les cultures locales et les principes et valeurs de l'ONU.

Mme K. KOMI (Finlande) s'interroge sur l'état d'avancement de l'initiative "Unis dans l'action" de l'ONU; elle croit savoir que certains problèmes de mise en route perdurent au siège et sur le terrain. Il importe que les parlements soient proactifs dans leurs interactions avec l'ONU et que ce dialogue, quel que soit sa nature, soit structuré. L'oratrice demande ce qui a été fait pour donner suite à la recommandation que le Groupe consultatif de l'époque avait formulée à l'intention de la Commission en 2013 en soulignant la nécessité d'orientations plus claires sur l'interaction entre les parlements et les équipes de pays de l'ONU, et elle souhaiterait savoir comment ces interactions s'organisent dans les différents pays.

Mme H. ALHELAISSI (Arabie saoudite) relève que des progrès ont été accomplis dans de nombreux pays mais pas dans les Etats en conflit ou fragiles. Il importe de s'interroger sur les causes de la pauvreté, qui découle notamment des situations de conflit. Les cinq buts circonscrits lors du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat tenu en 2010 (politique légitime, sécurité, justice, fondements économiques et recettes et services) ne permettent pas nécessairement de résoudre les problèmes auxquels les habitants des zones en conflit et des Etats fragiles sont confrontés. Il faut se demander, en faisant preuve de réalisme, quels sont les moyens que l'ONU doit mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, mesurer et contrôler leur réalisation et demander des comptes aux pays qui n'ont pas enregistré de progrès ou dont les engagements ne sont pas au niveau requis ou pas suffisamment durables.

Mme A. KACHIKHO (Malawi) dit que le PNUD est très actif au Malawi. Le Programme a notamment recruté des consultants chargés d'élaborer le dernier plan stratégique du pays, qui guide les activités de l'Assemblée nationale; il a financé la participation de ce parlement à la dernière réunion de la Commission de la condition de la femme, ce qui a amélioré la compréhension des droits des femmes dans une perspective internationale, et il a organisé plusieurs ateliers dans le but d'augmenter le nombre des femmes siégeant au Parlement. En outre, ONU-Femmes a contribué au financement de réunions du forum de femmes du Parlement du Malawi qui devraient permettre de débattre de sujets intéressant les femmes, notamment dans le domaine législatif.

M. F.R. MAHAZOASY (Madagascar) dit que le système des Nations Unies a joué un rôle actif à Madagascar en contribuant à rétablir la démocratie et en renforçant les capacités de tous les parlementaires, notamment des femmes parmi eux. Cet appui doit se poursuivre pour que les parlementaires puissent remplir leurs engagements en ce qui concerne l'action en faveur du développement et de la croissance économique.

Mme S. LYIMO, membre de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, *intervenante*, dit que son pays a la chance de recevoir une assistance de l'ONU axée sur ses activités législatives, appui qui a permis de renforcer les capacités des parlementaires, de mieux exploiter les technologies de l'information et de la communication et de mieux informer les électeurs. L'intervenante encourage l'ONU à prêter un appui comparable à d'autres parlements, notamment en ce qui concerne leurs activités de contrôle. Les séminaires sur l'égalité des sexes organisés par le PNUD ont permis ainsi de renforcer la prise en compte de ce principe au sein du Parlement ainsi que lors de l'examen de la Constitution.

Mme S. BEAVERS, Conseillère politique au sein de l'Equipe des Processus d'intégration politique du Programme des Nations Unies pour le développement, *intervenante*, constate avec satisfaction que les parlements sont manifestement disposés à coopérer avec le PNUD et qu'une grande importance est attachée à l'égalité des sexes, notamment dans le cadre parlementaire. L'intervenante indique que l'action pour l'égalité des sexes a occupé une place centrale dans les travaux du PNUD visant les parlements et qu'elle relève principalement aujourd'hui d'ONU-Femmes. La coopération avec les partis politiques doit être mieux ciblée, et le PNUD commence à travailler dans ce sens. Le Viet Nam fournit un bon exemple de collaboration et d'appui entre l'UIP, l'ONU et un parlement national.

Le PNUD a créé une Commission mondiale sur le VIH et le droit, qui a souligné que les lois pouvaient être bénéfiques mais aussi soulever des difficultés. Les parlementaires doivent contribuer à ce que leur pays adopte une perspective fondée sur les droits en ce qui concerne le VIH, et le PNUD agit également dans ce domaine. Le transfert de connaissances est un autre aspect primordial du travail du PNUD, qui fait porter ses efforts notamment sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. La décision d'adopter une approche unifiée par l'intermédiaire des équipes de pays de l'ONU représente un changement de paradigme, et la transition n'a pas

toujours été harmonieuse; cependant, des progrès notables ont été enregistrés et, en plus des pays pilotes, plusieurs équipes de pays ont modifié leur stratégie. L'un des principaux points à améliorer, c'est l'interaction entre les équipes de pays et les parlements. L'intervenante s'associe aux propos tenus par la représentante de l'Arabie saoudite au sujet des conflits et dit que, dans bien des cas, les parlements ne sont pas suffisamment mis à contribution durant les processus de paix et qu'il faut renforcer les efforts à cet égard.

M. O. KYEI-MENSAH-BONSU, membre du Parlement ghanéen, *intervenant*, dit qu'il importe d'assurer la conformité des activités des équipes de pays de l'ONU avec les priorités du pays en matière de développement. La contribution du Parlement à l'élaboration d'objectifs stratégiques et d'activités de contrôle est importante, notamment parce que les parlements jouent un rôle dans l'utilisation du financement du développement. Il convient de coopérer avec les gouvernements à un stade préliminaire pour faire correspondre les politiques et programmes avec le cycle budgétaire annuel. Les activités visant à renforcer les capacités des parlementaires sont essentielles mais leur mise en œuvre est difficile dans de nombreux pays, y compris au Ghana, en raison d'un taux de renouvellement important au sein du Parlement. Il faut redoubler d'efforts aussi pour renforcer les commissions parlementaires sur le plan des ressources humaines et des moyens techniques et financiers et pour améliorer la représentation des femmes au Parlement; L'intervenant indique que son parti a proposé récemment d'instaurer un taux de femmes parlementaires fixe et d'encourager les femmes à se porter candidates, propositions qui n'ont pas fait l'unanimité. Cette question est particulièrement sensible au Ghana en raison de facteurs ethniques, religieux et éducatifs, ainsi que pour des raisons sociales.

La séance est suspendue à 10 h.30 et reprend à 10 h.45.

Evaluation des capacités institutionnelles des parlements à intégrer les prochains Objectifs de développement durable (ODD) dans leurs travaux

Le PRESIDENT présente les intervenants: Mme E. Nursanty, membre de la Chambre des représentants indonésienne; Mme C. Roth, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne); et Mme L. Rojas, membre du Sénat mexicain. La séance était animée par M. A. Motter, Conseiller principal de l'UIP chargé des questions économiques et sociales pour l'UIP.

Le MODERATEUR souligne le caractère ambitieux des ODD et dit que l'un des enjeux majeurs pour les parlements, c'est de vérifier leur réalisation, notamment parce que chaque objectif concerne chaque pays à un titre ou à un autre. L'UIP s'est employée à recenser les parlements qui ont créé une commission, une instance de coordination ou un groupe de travail spécialement chargé des ODD et elle a mené l'enquête de même auprès des parlements pour savoir dans quelle mesure ils étaient prêts à agir pour la réalisation des ODD. Les résultats de cette étude ne sont pas très encourageants. Sur les 57 parlements qui ont renvoyé leur questionnaire, 16 seulement avaient entrepris de réexaminer leur système de commissions pour assurer la prise en compte de l'ensemble des nouveaux objectifs dans les travaux parlementaires, et 28 à peine envisageaient de demander à leur gouvernement de leur rendre compte des retombées des ODD pour le pays et des moyens qu'il entendait utiliser pour atteindre ces objectifs.

Mme E. NURSANTY, membre de la Chambre des représentants indonésienne, *intervenante*, dit que le Parlement indonésien a créé une équipe spéciale, rattachée à la Commission de la coopération interparlementaire, qui réunit des parlementaires issus de tous les partis et sera chargée de centraliser les efforts pour une coordination nationale et une mise en réseau internationale en ce qui concerne l'action relative aux OMD et aux ODD. Cette équipe spéciale se réunit tous les mois pour surveiller la réalisation des objectifs et elle mène des visites sur le terrain dans les gouvernements provinciaux et les municipalités; plusieurs propositions de loi et mesures ont été adoptées en conséquence, et des ressources budgétaires accrues ont été allouées aux soins de santé.

Mme C. ROTH, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne), *intervenante*, dit que l'une des différences fondamentales entre les OMD et les ODD, c'est que les ODD sont universels, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Les pays industrialisés ont le devoir de s'interroger sur l'impact de leur système économique et de leur mode de vie sur le développement durable et de reconnaître qu'ils ont des responsabilités communes mais différenciées, notamment à l'approche des conférences internationales, pour parvenir à des

résultats. L'intervenante encourage les pays à ne supprimer aucun des ODD, rappelant que le chiffre de 17, qui peut sembler ambitieux, a l'appui de la plupart des pays, notamment ceux du Groupe des 77. Elle souligne en outre l'importance de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit avoir lieu prochainement. Enfin, elle indique que les gouvernements devraient être encouragés instamment à formuler des propositions claires reposant sur une base normative afin de permettre le suivi de la réalisation des objectifs.

En réponse à une question du modérateur, l'intervenante dit que les ODD devraient être examinés à la fois par les commissions parlementaires et par le Parlement. L'Allemagne a créé un Conseil consultatif parlementaire sur le développement durable, qui réunit des membres de tous les partis politiques, travaille sur la base du consensus et s'intéresse particulièrement aux moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux futurs objectifs. Ce Conseil a rendu des rapports et formulé des recommandations et il a examiné le travail du Gouvernement et des commissions parlementaires.

Mme L. ROJAS, membre du Sénat mexicain, *intervenante*, dit que, en 2014, son parti a proposé de créer une commission bicamérale sur les ODD chargée de contribuer à la formulation de la position du Mexique dans les discussions. Cependant, les bureaux des deux Chambres du Parlement ont rejeté la proposition. Il a été convenu à la place de constituer un groupe de travail rassemblant des représentants de toutes les commissions parlementaires intéressées. Pour certains objectifs de nature interdisciplinaire, la pauvreté par exemple, plusieurs commissions ont été mises à contribution.

En réponse à une question du modérateur sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement d'un tel groupe, par exemple l'allocation de crédits suffisants, l'oratrice dit que, pour empêcher que le groupe de travail ne travaille sur une base ad hoc, on l'a investi d'un mandat clair, en déterminant qu'il serait la principale tribune de débat sur les ODD aux échelons fédéral et local et que toutes les parties prenantes, notamment la société civile, devaient être associées à ses travaux.

Mme E. NURSANTY, membre de la Chambre des représentants indonésienne, *intervenante*, ajoute que l'équipe spéciale créée en Indonésie a davantage de pouvoir qu'un simple groupe de travail puisqu'elle a été établie par la loi et qu'elle est habilitée à formuler des recommandations et à mener des enquêtes afin de demander des comptes au Gouvernement.

Mme C. ROTH, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne), *intervenante*, dit qu'il importe de savoir quel est le sens qui est donné aux ODD par les gouvernements, les parlements et les commissions parlementaires. Les parlementaires auraient dû être associés aux négociations sur les nouveaux objectifs. L'intervenante convient que les débats et les activités doivent se situer à tous les niveaux - échelons du gouvernement central, des régions et des entités locales - et elle indique qu'il faut aussi coopérer avec la société civile, les collectivités locales et les associations, notamment religieuses.

M. E.M.S. NATCHIAPPAN (Inde) dit que l'Inde s'est efforcée d'assurer la réalisation de chacun des ODD par un ensemble d'activités, qui ont conduit notamment à l'adoption de dispositions législatives, et qu'elle a créé une instance parlementaire sur le sujet, qui est coprésidée par les présidents des deux Chambres du Parlement. La participation de l'institution parlementaire à la mise en œuvre des objectifs par les travaux en commission et le vote du budget a été assurée et, compte tenu de l'importance de la transparence, des dispositions législatives autorisant tout citoyen à demander des comptes au Gouvernement sur les activités entreprises dans le domaine ont été adoptées.

Mme C. ROTH, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne), *intervenante*, dit que le succès des ODD, ceux qui sont relatifs aux changements climatiques notamment, passe par l'adoption d'une approche globale, et elle encourage l'Inde à jouer un rôle constructif dans la Conférence sur les changements climatiques qui aura lieu prochainement.

M. A. ALMANSOORI (Emirats arabes unis) dit que le Parlement de son pays n'a pas créé de commission spécifique sur les ODD car ses activités principales dans le domaine – adoption de lois et contrôle – interviendront à un stade ultérieur dans le processus, une fois que les objectifs auront été adoptés. Une difficulté majeure vient de ce que de nombreux pays n'ont pas la capacité de faire une planification stratégique à long terme, et que cette planification, quand elle est confiée

à des entités extérieures, n'est pas nécessairement comprise au niveau local. Les modèles adoptés en matière de développement doivent mettre l'accent sur la primauté du droit, l'innovation et l'égalité des chances. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer en ratifiant les accords internationaux dans les domaines intéressés et en informant les populations de leur importance et leurs conséquences. Enfin, toutes les politiques devraient avoir une dimension sociale et viser notamment la création d'emploi par l'économie.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) juge superflu de créer des commissions parlementaires spécifiquement chargées des ODD, une opération qui entraînerait des coûts et qui aurait des répercussions juridiques. Il semble préférable d'utiliser les structures et commissions existantes, qui devraient examiner les objectifs qui les concernent dans le cadre de leurs travaux tout en vérifiant les progrès accomplis et en contrôlant les besoins budgétaires. Ces efforts pourraient être renforcés par un mécanisme de coordination entre commissions.

Mme C.M. NABWALA (Kenya) dit qu'il faut fournir des orientations générales sur la réalisation des ODD pour stimuler la productivité, la compétitivité et la croissance et pour tirer profit de l'innovation. A cet égard, les parlements doivent promouvoir le dialogue avec toutes les parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé. Le recours aux outils parlementaires traditionnels tels que les commissions et les enquêtes est envisageable, mais il faut aussi assurer l'interaction entre ces commissions et prévoir des crédits budgétaires suffisants pour assurer une approche intégrée du développement durable. Il est essentiel de dégager des ressources supplémentaires pour permettre une meilleure formation et une participation accrue des parlementaires à la négociation des accords multilatéraux ou bilatéraux entre parlements. Au Kenya, les principaux obstacles à la réalisation des ODD sont le manque de ressources financières, la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Mme C. ROTH, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne), *intervenante*, convient de l'importance de la création d'emploi mais estime que les efforts allant dans ce sens doivent aller de pair avec des activités relatives aux changements climatiques et à l'environnement, car les emplois qui mettent à mal la planète ne sont pas durables. L'intervenante se dit résolument favorable à la création de groupes parlementaires consacrés aux ODD, à l'exemple du Conseil consultatif parlementaire mis en place en Allemagne, un dispositif qui permet aux ministres et aux parlementaires de travailler ensemble.

Mme E. NURSANTY, membre de la Chambre des représentants indonésienne, *intervenante*, dit qu'on peut envisager plusieurs moyens pour assurer la prise en compte des ODD dans les travaux des parlements. En Indonésie, les visites sur le terrain menées par la Commission pour la coopération interparlementaire ont montré qu'à l'échelon local, la compréhension des ODD et de ce qu'ils supposent est souvent limitée. Par conséquent, ce groupe de travail a été chargé notamment de mener une activité de sensibilisation aux échelons de l'Exécutif, du Parlement et des collectivités.

Mme L. ROJAS, membre du Sénat mexicain, *intervenante*, dit qu'il faut une instance parlementaire spécifique chargée d'élaborer une feuille de route sur la mise en œuvre des ODD à l'usage des différentes commissions parlementaires et de vérifier la réalisation de ces objectifs. Cette instance devrait réunir des membres de toutes les autres commissions et se charger de coordonner les travaux de ces commissions et d'organiser la consultation d'experts.

Le MODERATEUR invite les participants à communiquer leurs observations sur les méthodes pouvant être utilisées par les commissions parlementaires pour contribuer à la formulation par le Gouvernement de plans nationaux pour le développement durable, que ce soit dans le cadre d'un groupe de travail spécifique ou au moyen d'un mécanisme de coordination d'une autre nature.

Le représentant de l'ALGERIE dit que l'égalité des sexes n'est pas un sujet de préoccupation en Algérie, qui prend des mesures pour traiter les questions relatives au développement durable. La création d'une instance parlementaire spécialement chargée des ODD demanderait des efforts et des ressources très considérables. En outre, comme ces objectifs sont universels par essence, les nations développées doivent aider les pays en développement dans les efforts qu'ils entreprennent aux fins de leur réalisation, dans un esprit de solidarité internationale. En outre, il faut redoubler d'efforts pour mieux faire entendre la voix de l'UIP au sein de l'ONU et pour faire en sorte que les décisions de cette dernière organisation soient respectées et appliquées.

Baronne HOOPER (Royaume-Uni) dit que l'action menée sur le terrain pour réaliser les ODD est aussi importante que la coordination entre les instances parlementaires. Au Royaume-Uni, la Commission d'examen des affaires européennes examine les propositions émanant de l'Union européenne. Les groupes parlementaires doivent comprendre des représentants des deux Chambres du Parlement et de tous les partis politiques. Ils coopèrent dûment avec la société civile et invitent périodiquement des représentants des ONG à assister à leurs séances pour présenter leur témoignage sur des questions particulières. L'un des principaux outils utilisés pour diffuser les connaissances auprès de toutes les parties prenantes, notamment les collectivités locales, c'est la coopération avec les ONG. L'intervenante se dit curieuse d'en apprendre davantage sur les autres formes d'interaction entre les parlements et la société civile.

Le PRESIDENT, s'exprimant en tant que représentant du SOUDAN, dit que son pays a constitué une commission mixte, composée de parlementaires et de membres de l'Exécutif, qui a suivi l'action visant la réalisation des ODD et sera aussi chargée des ODD. Au Soudan, les efforts de mise en œuvre pâtissent avant tout du manque de ressources. Pour pouvoir atteindre les nouveaux objectifs, les pays en développement doivent recevoir un appui financier accru des pays industrialisés; si cet appui fait défaut, les niveaux de mise en œuvre risquent d'être très inégaux.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) dit que les efforts qui seront entrepris pour réaliser les ODD devraient être aussi coordonnés que possible et que la sensibilisation des commissions parlementaires est déterminante à cet égard. Chaque commission doit confier à l'un de ses membres la charge de coordonner l'action relative aux ODD, dans une démarche proactive qui doit être complétée par d'autres activités.

M. E.H.D SYLLA (Guinée) souligne que des pays nombreux, notamment la Guinée, n'ont pas les ressources nécessaires pour constituer une commission parlementaire spécifiquement consacrée aux ODD; un rapport élaboré par une cellule de réflexion a montré que la réalisation des objectifs coûterait un milliard de dollars E.-U. En outre, les ODD n'intéressent pas tous les pays au même chef. Les sujets de préoccupation des nations africaines, soit l'accès à l'eau potable, l'accès à l'éducation et la lutte contre la pauvreté, sont très éloignés de ceux des pays développés. L'orateur se dit préoccupé par conséquent par la perspective proposée, dont on peut conclure que les pays ne pourront compter que sur leurs propres moyens; les principes d'assistance et de solidarité qui étaient à la base de la mise en œuvre des OMD seront encore nécessaires aux fins de la réalisation des nouveaux objectifs.

Le MODERATEUR dit que chaque pays doit établir un ordre de priorité dans la mise en œuvre des ODD compte tenu de sa situation particulière; cependant, certains éléments de ces objectifs concernent effectivement tous les pays.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) dit qu'il conviendrait de définir clairement le concept de développement durable pour permettre aux gouvernements comme aux citoyens de participer au processus. Les ODD sont clairs, malgré quelques chevauchements qui s'expliquent par la nature transversale et complémentaire des défis à relever. Cependant, les gouvernements et les parlements doivent être tenus pour responsables de leur réalisation. Un projet pilote mis en œuvre en République arabe syrienne a permis de faire le point de la situation sur le terrain, et il a débouché sur l'élaboration de propositions à court, moyen et long termes. L'intervenant estime par conséquent qu'il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une commission parlementaire spécifiquement chargée du développement durable, indépendante de l'Exécutif.

Le MODERATEUR convient que, en République arabe syrienne, la réalisation des ODD et des OMD pose des difficultés particulières liées au conflit armé qui sévit dans le pays, conflit qui explique pour bonne part, selon le PNUD, pourquoi les ODD sont restés hors d'atteinte; la situation risque de nuire également à la réalisation des nouveaux objectifs.

Mme C. ROTH, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne), *intervenante*, dit que les pays développés et les pays en développement sont confrontés à des difficultés communes, les changements climatiques notamment, des problèmes qui compromettent la survie de l'humanité si rien n'est fait pour y remédier. Le cas de l'égalité des sexes est similaire. En Allemagne par exemple, l'égalité de rémunération n'est pas assurée, et les femmes, qui représentent pourtant 52 pour cent de la population, n'occupent que 39 pour cent des sièges au Parlement. L'oratrice convient qu'il faut se montrer solidaire avec les pays en développement et souligne qu'il importe d'œuvrer pour le succès de la troisième Conférence internationale sur le financement du

développement; un échec des travaux de cette réunion nuirait à l'issue des prochaines conférences sur les ODD et les changements climatiques, qui sont d'une importance cruciale l'une et l'autre. Enfin, l'intervenante convient du caractère déterminant d'une action à l'échelon local en faveur des ODD.

Mme E. NURSANTY, membre de la Chambre des représentants indonésienne, *intervenante*, dit que le groupe de travail mis en place en Indonésie a établi un questionnaire qui a été adressé à tous les parlementaires et qui a servi à rassembler des informations auprès des électeurs afin de mesurer les progrès vers les réalisations des ODD au plan local. Un groupe de travail ou un organe similaire contribue à créer des synergies entre toutes les parties prenantes et constitue un outil précieux.

Le représentant de l'ALGERIE dit que la définition de concepts tels que la liberté et l'égalité des sexes varie selon les cultures; en Algérie, les femmes sont nombreuses à siéger au Parlement, et les écarts salariaux ne sont pas alarmants. L'orateur souligne l'importance de la solidarité entre les membres de la communauté internationale; les pays développés, qui jouent un rôle fondamental dans l'action normative, ont le devoir d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les ODD.

Mme C. ROTH, Vice-Présidente du Bundestag (Allemagne), *intervenante*, répète que des préoccupations relatives à l'égalité des sexes perdurent en Allemagne, et elle indique que l'un des principaux apports des négociations sur les ODD, c'est le large consensus qui s'est dégagé à cette occasion et qui a englobé le Groupe des 77. L'intervenante convient que la solidarité internationale est cruciale et souligne que les pays ont des responsabilités communes mais différenciées dans le domaine.

Le MODERATEUR déclare que la discussion a confirmé que les parlements devaient évaluer leur capacité de traiter la question des ODD dans le cadre de leurs travaux une fois les objectifs adoptés. Une telle évaluation peut être réalisée par différents moyens, notamment par la convocation d'une réunion des présidents des commissions parlementaires ou d'une séance du Parlement.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT annonce que six sièges sont à pourvoir au Bureau de la Commission permanente, trois du Groupe Eurasie et un du Groupe africain, du Groupe Asie-Pacifique et du Groupe des Douze Plus. Les nominations suivantes ont été reçues : M. D.G. Boko (Botswana) pour le Groupe africain; M. A.K. Azad (Bangladesh) pour le Groupe Asie-Pacifique; M. K. Kosachev (Fédération de Russie) pour le Groupe Eurasie; et M. A. Avsan (Suède) pour le Groupe des Douze Plus. Le Président considère que la Commission permanente souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT rappelle à la Commission qu'aucune nomination n'a été reçue du Groupe Eurasie pour les deux postes encore vacants et il encourage les membres du Bureau à assister à la prochaine séance afin de permettre l'élection d'un nouveau président.

La séance est levée à 12 h.45.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

DIMANCHE 29 MARS

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.35 sous la conduite de M. F. Al-Tenajji (Emirats arabes unis), Président du Forum.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Election de membres du Groupe Eurasie au Conseil du Forum

Le PRESIDENT informe le Forum que deux sièges sont restés vacants au Conseil du Forum des jeunes parlementaires après les élections tenues lors de la 131^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire. Ils étaient à pourvoir par de jeunes parlementaires (un homme et une femme) du Groupe Eurasie. Aucune candidature n'ayant été reçue, il indique que ces sièges resteront vacants. Il est demandé au Groupe Eurasie de soumettre des candidatures au plus vite.

Contribution aux travaux de la 132^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT invite les membres du Forum à échanger sur le point de vue des jeunes sur le thème de débat de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale.*

La SECRETAIRE DU FORUM rappelle que, conformément à son règlement, le Forum a chargé un représentant, M. D. Vintimilla (Equateur), d'étudier la question et de rédiger un projet de rapport exposant le point de vue des jeunes. Ce rapport a été soumis aux co-rapporteurs de la Commission permanente suffisamment à l'avance pour leur donner le temps de l'examiner et d'en tenir compte dans la préparation de leur rapport et du projet de résolution. Elle encourage les membres du Forum à participer aux discussions de la Commission permanente en attirant encore l'attention sur le point de vue des jeunes. Elle suggère que, à l'avenir, les rapports soient diffusés plus tôt pour permettre aux membres de proposer des amendements aux projets de résolution, soit par le biais de leur délégation nationale, soit à titre individuel, dans les délais statutaires.

M. V. GAPSYS (Lituanie) salue le rapport sur le point de vue des jeunes et indique qu'il a lui-même proposé plusieurs amendements au projet de résolution. Il dit qu'il est particulièrement important que la résolution comprenne des directives claires sur le "quand" et le "comment" de la lutte contre la cyber-guerre ainsi que sur le renforcement des liens entre gouvernements, entreprises et société civile. Il a proposé d'établir un registre des cyber-attaques, peut-être dans le cadre de l'ONU, afin de surveiller leur fréquence et leurs conséquences. Il se dit déçu que le Forum n'ait pas la possibilité de présenter ses propres amendements au projet de résolution préparé par la Commission permanente.

Mme T. ALRIYATI (Jordanie) dit qu'il est essentiel de définir clairement le terme de cyber-guerre, soulignant qu'il s'agit d'une réalité qui ne peut que s'amplifier. Elle indique qu'il est particulièrement difficile d'identifier les acteurs de la cyber-guerre et qu'il est essentiel de mener un large débat sur tous les aspects de la question. En particulier, il serait intéressant que ce sujet fasse l'objet d'études scientifiques empiriques et d'enquêtes journalistiques larges et approfondies. Elle appelle à prendre des mesures de toute urgence pour éviter l'utilisation d'internet à des fins de guerre, en particulier au vu du développement des téléphones mobiles et des tablettes permettant l'accès à internet, qui a été conçu sans beaucoup d'attention à la cyber-sécurité.

Mme R. SARASWATI (Indonésie) dit que, sans une définition universelle de la cyber-guerre, toute recommandation de la communauté internationale en la matière sera exposée à une variété d'interprétations. De son point de vue, l'absence de consensus entre chefs politiques et militaires nationaux sur ce que recouvre exactement la cyber-guerre entrave les efforts de cyber-sécurité; de plus, souvent les définitions de ce terme ne tiennent pas compte de l'aspect mondial de la cyber-

guerre, ce qui freine les tentatives de recherche d'un consensus international. Elle indique que l'approbation au niveau international d'un code d'éthique sur l'utilisation du cyber-espace constituerait aussi un progrès majeur.

Elle indique que l'Indonésie, qui a été victime d'actes de cyber-espionnage d'Etat, s'efforce de renforcer ses mécanismes nationaux de cyber-défense. L'armée indonésienne a signé un protocole d'accord avec des universitaires en vue de la création d'un centre de la cyber-défense et de la cyber-guerre. Elle appelle les parlementaires du monde entier à faire des efforts similaires pour mettre en place des formations à la cyber-défense en liaison avec des institutions académiques. Les infrastructures de connexion internet se développent, y compris là où il n'y avait pas du tout d'installations précédemment; de plus, les capacités d'utilisation des ordinateurs augmentent de manière exponentielle dans les jeunes générations. Dans un tel contexte, il n'est pas rare que les parents ne disposent pas des connaissances nécessaires pour surveiller et guider leurs enfants dans leur utilisation d'internet. Elle dit que cette situation doit être corrigée et que, pour lutter contre la cyber-criminalité, il est particulièrement important de veiller à accroître les capacités des familles.

Mme B.G. PATIL (Inde) déclare que la dépendance croissante envers la technologie favorise le développement d'un nouveau genre de fraudeurs technophiles qui se montrent de plus en plus innovants dans leur façon de mener des cyber-attaques alors que les jeunes sont particulièrement vulnérables à ce type d'attaques. En Inde, on a constaté une augmentation considérable des signalements d'actes de cyber-criminalité au cours des deux dernières années, ce qui a mené en urgence à la prise de mesures préventives. Les forces de l'ordre sont formées à la surveillance mobile et à la recherche des auteurs de courriels anonymes et de hameçonnage. Des mesures sont prises, en particulier, pour lutter contre la cyber-criminalité qui cible les enfants et pour sensibiliser le public à la nécessité de sécurisation des données à caractère personnel.

M. L. MÄNNISTÖ (Finlande) est aussi d'avis que le projet de résolution doit comprendre des définitions claires, en particulier pour faire la distinction entre cyber-criminalité et cyber-guerre et définir cyber-espionnage et cyber-sabotage. Il appelle à prendre des mesures pour influencer sur les jeunes générations qui comptent parmi les principaux utilisateurs d'internet et ont donc statistiquement plus de risques d'être exposées aux influences de la cyber-guerre, en tant que victimes et en tant qu'acteurs. Au-delà des efforts nécessaires pour empêcher les activités criminelles, il souligne l'importance du contrôle pour prévenir les abus d'internet, y compris ceux qui, techniquement, pourraient rester dans la limite de la légalité.

M. NGUYEN DAC VINH (Viet Nam) dit que, même si la naissance et le développement d'internet ont apporté des avantages considérables à l'humanité, ils s'accompagnent de risques et de défis. Il ajoute que les conséquences potentielles de la cyber-guerre sont bien plus dangereuses que celles des formes de guerre traditionnelles. Le cyber-espace n'ayant pas de frontières, les attaques peuvent venir de partout sur internet, ce qui rend la cyber-guerre particulièrement imprévisible et complique considérablement la poursuite des responsables. Sa délégation exhorte l'UIP à publier une déclaration appelant tous les pays à se désolidariser de toute forme de cyber-attaque, encourageant les gouvernements à coopérer et à partager les bonnes pratiques en matière de prévention de la cyber-criminalité, et recommandant a) que l'ONU adopte un pacte international sur la cyber-sécurité et la cyber-sûreté, et b) que les gouvernements renforcent les capacités des systèmes nationaux de sécurité des informations et définissent clairement les droits et les responsabilités des individus et des organisations utilisant internet.

M. R. ABDI (Maroc) souligne le rôle clé de l'éducation et de l'emploi dans la prévention de la cyber-guerre : les personnes qui n'ont pas bénéficié d'un niveau suffisant d'éducation et n'ont pas d'emploi vivent parfois en marge du droit et ne comprennent pas toujours pleinement les conséquences de leurs actes. Il dit que les gouvernements ont la lourde responsabilité de s'attaquer aux causes profondes de la cyber-criminalité en veillant à ce que les jeunes aient une éducation et des chances équitables d'accès à des emplois rémunérés.

Mme T.M. DZIVA (Zimbabwe) indique que la cyber-criminalité est de plus en plus visible en Afrique, où les capacités de connexion progressent rapidement. Parallèlement, en conséquence de forts taux de chômage, les jeunes sont les victimes faciles des trafics et de l'esclavage dans leur quête de jours meilleurs. Le terrorisme, dont la propagation par internet ne fait que croître, est aussi en hausse en Afrique. Elle ajoute qu'un accord mondial sur une définition de la cyber-guerre serait très utile à des pays comme le Zimbabwe où aucune loi n'a encore été adoptée sur la cyber-criminalité ou la cyber-guerre.

M. G. MONDE (Zambie) déclare que, au vu de la progression extrêmement rapide des capacités de connexion mobiles dans les pays en développement, beaucoup de pays ne sont pas préparés à affronter le risque de cyber-guerre. Il ajoute que, avec la croissance de cette technologie en Afrique, la menace de cyber-criminalité et de cyber-guerre est imminente et qu'il faut éduquer les jeunes aux dangers que présente cette technologie. Il recommande qu'une approche globale soit adoptée pour lutter contre la cyber-guerre, en prévoyant aussi bien des mesures d'éducation que des efforts de réduction du chômage et des actions visant à empêcher l'utilisation d'internet à des fins criminelles. Il rappelle que la cyber-criminalité et la cyber-guerre n'ayant pas de frontières, des actions concertées et combinées sont nécessaires pour lutter contre elles.

M. M. HUN (Cambodge) estime qu'il est opportun et important de débattre de la cyber-guerre. Il remarque que les technologies d'accès à l'information se développent partout dans le monde et que les jeunes générations sont de plus en plus technophiles. Si l'accès à l'information est essentiel et ne doit pas être entravé, il précise que les jeunes sont nombreux à ne pas avoir appris à exercer un esprit critique vis-à-vis des informations qu'ils reçoivent. L'éducation est donc extrêmement importante. Il faut aborder globalement les politiques et la législation au plan national tout en assurant la liberté d'information. Il estime qu'il faut ouvrir le dialogue au niveau national sur les risques et les dangers d'internet pour sensibiliser la population. Il note que, si la cyber-guerre est un problème de sécurité mondiale, les Etats ne sont pas tous sur un plan d'égalité. C'est la raison pour laquelle il recommande qu'un mécanisme de suivi et un code de conduite soient élaborés par l'ONU et s'appliquent à tous les Etats. Il ajoute que la responsabilité entre Etats est un élément clé.

M. K. KIYINGI BBOSA (Ouganda) observe que la participation croissante des jeunes aux réseaux sociaux et aux jeux en ligne les expose à des cyber-menaces. Pour contrer ces menaces, les gouvernements doivent agir auprès des jeunes et leur montrer les avantages d'une utilisation responsable d'internet tout en surveillant les contenus en ligne afin de repérer et de juguler les cyber-menaces.

Mme V. KALIMA (Zambie) est également d'avis qu'il est essentiel de disposer d'une définition de la cyber-guerre qui soit mondialement acceptée. Elle observe que la cyber-guerre est souvent menée à des fins de sabotage et d'espionnage. Les recommandations relatives aux mauvais usages du cyber-espace, aux niveaux national et international, doivent tenir compte du fait que les groupes cibles comprennent souvent des jeunes. Elle en conclut que l'éducation des jeunes au bon usage d'internet est essentielle pour lutter contre la cyber-guerre. Enfin, elle se dit déçue que le Forum n'ait pas la possibilité de proposer des amendements aux projets de résolution des commissions permanentes.

M. C.T. ZERPA (Venezuela) indique que sa délégation a soumis plusieurs propositions d'amendement au projet de résolution. Il dit que les technologies de l'information ouvrent la porte à une nouvelle forme de guerre qui constitue une menace sérieuse pour la paix mondiale. Il ajoute que les Etats doivent se servir de la technologie comme d'un outil de développement et non comme d'un moyen de violation du droit international, et doivent proscrire catégoriquement son usage pour intercepter des communications. Il suggère d'encourager les pays et régions à partager leurs expériences et bonnes pratiques en matière de cyber-sécurité dans le but de trouver des solutions aux défis et aux menaces posés par la cyber-guerre.

Le PRESIDENT déclare que les jeunes étant souvent les plus technophiles et les plus enclins à de mauvaises utilisations d'internet, ils sont bien placés pour conseiller les parlementaires sur les mesures à prendre pour lutter contre la cyber-criminalité et la cyber-guerre dans lesquelles il voit une menace extrêmement grave. Il dit que l'UIP pourrait contribuer à une meilleure préparation des débats sur cette question en impliquant des jeunes, qui font partie du problème mais aussi de la solution.

Le Forum est invité à débattre du point à l'ordre du jour de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce : *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement*. Aucun rapport du point de vue des jeunes n'a été préparé sur ce thème.

M. R. AKUJA (Inde) remarque que l'accès à l'eau potable, condition indispensable à la santé et au bien-être, a été reconnu comme un droit de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que l'accès universel à l'eau potable reste l'un des plus grands défis du développement. Il précise que l'Inde a lancé une campagne de réduction du gaspillage de l'eau et d'optimisation du développement et de la gestion des ressources en eau, notamment par la collecte de l'eau de pluie. Il souligne combien il est important de fournir des opportunités équitables et démocratiques à tous, notamment en permettant aux jeunes d'introduire des approches innovantes dans les politiques de gestion de l'eau. Il déclare que la plus haute priorité doit être accordée à la question de l'accès universel à l'eau potable.

M. R. ABDI (Maroc) dit que les jeunes générations vont nécessairement souffrir de la mauvaise gestion de l'eau actuelle. Compte tenu de l'ampleur des changements climatiques, du réchauffement de l'atmosphère et de l'urbanisation, il est probable que, même dans les endroits où l'approvisionnement est satisfaisant pour le moment, l'eau devienne une denrée rare à l'avenir. Les changements climatiques ont considérablement affecté l'approvisionnement en eau du Maroc, qui a connu des épisodes de pluie plus intenses et des inondations plus graves que jamais auparavant. Dans certaines parties du pays, en particulier dans le Sahara, les infrastructures n'ont pas pu absorber cette augmentation de la pluviosité. Des ponts ont été détruits, des habitations dévastées et des personnes ont trouvé la mort. Tandis que certains pays souffrent de la sécheresse, d'autres se trouvent confrontés à différents défis liés à l'eau. Il appelle à améliorer la gestion de l'eau pour les générations futures et à associer les jeunes à la politique.

Mme T. ALRIYATI (Jordanie) souligne combien, dans son pays, il est important de trouver un équilibre entre besoins en eau potable et besoins d'irrigation, l'eau étant rare en raison d'une faible pluviosité, de moyens limités de collecte de l'eau et du très petit nombre des cours d'eau. Le conflit arabo-israélien et d'autres guerres de la région ont entraîné d'importants flux de réfugiés vers la Jordanie, qui pèsent sur des ressources en eau déjà rares. Il faut donc trouver des solutions à long terme, tant pour satisfaire les besoins en eau potable qu'en eau d'irrigation. Elle indique que le Gouvernement de la Jordanie a lancé des études sur la planification et la gestion de l'eau afin de trouver un équilibre entre les modes traditionnels d'approvisionnement en eau et des ressources renouvelables. Elle dit qu'il faut mettre en place des directives sur l'usage rationnel et adapté de l'eau, et qu'une ordonnance sur la responsabilisation dans ce domaine est actuellement débattue au Parlement jordanien.

M. Y. MPAWENI (Malawi) dit que le Malawi, qui est l'un des plus pauvres pays d'Afrique, connaît de graves difficultés liées au manque d'eau et que les jeunes en sont particulièrement affectés. Il précise que, bien que disposant de grands lacs et de rivières, l'Afrique souffre d'un important manque de technologies de distribution de l'eau. Les jeunes doivent souvent parcourir des distances considérables à pied pour aller chercher de l'eau, ce qui les empêche d'aller à l'école et cause leur déscolarisation.

Mme R.J. SMITH (Sierra Leone) dit que la Sierra Leone a connu d'importantes migrations urbaines après la guerre civile, ce qui a pesé considérablement sur les ressources de Freetown, sa capitale. En particulier, l'eau est maintenant rationnée. Elle précise que les jeunes qui vont quotidiennement chercher de l'eau pour leur famille sont généralement des filles, et que celles-ci sont souvent obligées d'attendre jusque tard dans la nuit et se trouvent ainsi exposées à des viols et d'autres abus. De ce fait, le nombre des grossesses d'adolescentes a augmenté. En outre, le pays a dû se battre contre la crise de l'Ebola. Malgré les efforts du Gouvernement pour faire face à la situation, le manque d'hôpitaux et de centres de traitement disposant d'un approvisionnement suffisant en eau a aggravé la crise. Elle ajoute que l'Afrique connaît encore d'autres agents mortels comme le choléra et d'autres maladies transmises par l'eau contaminée, car une part importante de l'eau consommée par la population n'est pas traitée et contient des bactéries. Il faut multiplier les efforts pour renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau des pays en développement.

Rapport et discussion sur les activités du Forum en 2014 et 2015

Le PRESIDENT fait le point sur les activités du Forum au cours des six derniers mois. Il déclare que, en 2014, l'UIP a lancé un programme de recherche sur la participation des jeunes dans les parlements et organisé des activités de mise en réseau des jeunes parlementaires. Diverses réunions ont été organisées sur la participation des jeunes à la politique et à la prise de décision, tant au niveau national que régional, en collaboration avec d'autres organisations

internationales, dont le Conseil économique et social des Nations Unies, afin de débattre de l'implication des jeunes dans la transition entre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les Objectifs de développement durable pour l'après-2015. Il rappelle que la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires se déroulera à Tokyo, les 27 et 28 mai 2015, et encourage tous les membres du Forum à y participer.

M. T. SHIMIZU (Japon) invite les membres du Forum à participer à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires afin d'y débattre de la démocratie, de la paix et de la prospérité, et de contribuer à la recherche de solutions aux nombreux problèmes que rencontrent les jeunes dans le monde. Il signale que la Conférence sera l'occasion de partager des expériences et de rechercher des solutions innovantes.

Mme T. ALRIYATI (Jordanie) dit que les invitations à la Conférence et à d'autres événements similaires devraient être envoyées directement aux jeunes parlementaires.

Mme T.M. DZIVA (Zimbabwe) suggère que les présidents des commissions parlementaires de la jeunesse soient également invités à ces événements.

La SECRETAIRE DU FORUM précise que les invitations ont été envoyées aux Présidents de parlement à qui il incombe de décider de la participation des parlementaires; toutefois, elle indique que, tout en laissant la décision finale à la discrétion des Présidents, il pourrait être envisagé d'attirer l'attention des différents parlementaires concernés.

Rapport parlementaire mondial

M. A. RICHARDSON (Secrétariat de l'UIP) présente le projet de deuxième Rapport parlementaire mondial. Il indique qu'il s'agit d'un nouveau grand projet de recherche qui vise à analyser les problèmes et à formuler des recommandations pour renforcer les parlements. Le premier Rapport, réalisé conjointement par l'UIP et le PNUD en 2012, avait analysé l'évolution de la représentation parlementaire, en mettant l'accent sur la façon dont les parlementaires répondent aux attentes des citoyens. Il indique que, dans le cadre d'une première consultation sur le thème à retenir pour le deuxième Rapport, trente propositions ont été faites par des chercheurs et universitaires. Ces propositions ont été discutées et regroupées en trois thèmes potentiels : *Demander des comptes au Gouvernement, une prérogative parlementaire : réalités et perspectives; Argent, groupes de pression et déontologie : quelle place dans la vie des parlements ?; La riposte des parlements face aux situations de crise.* Il invite les présents à prendre part à la consultation organisée pendant l'Assemblée pour discuter de ces trois possibilités.

Il signale qu'un autre projet de recherche est en cours sur le droit d'initiative législative des parlementaires et que des parlementaires seront interviewés pendant l'Assemblée sur leur expérience en matière de propositions de lois. Toutes les contributions sur le sujet sont les bienvenues.

Les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Mme N. BABIC (Secrétariat de l'UIP) déclare que, au cours de l'année écoulée, l'UIP a travaillé à la rédaction d'un ensemble de principes communs d'assistance aux parlements qui a été adopté par l'Assemblée de l'UIP en octobre 2014. Deux raisons principales ont conduit à la rédaction de ces principes : il s'agissait d'une part d'éviter les doublons dans le travail des organisations qui apportent une assistance aux parlements et, d'autre part, d'améliorer la qualité de l'assistance fournie. Elle encourage les parlements à adhérer aux principes au moment de la cérémonie organisée dans le cadre de la session du Conseil directeur, et de veiller à leur application pratique au Parlement.

La SECRETAIRE DU FORUM incite les membres à participer au débat de l'Assemblée sur le point d'urgence et à veiller à ce que le point de vue des jeunes soit pris en compte dans le texte de résolution correspondant.

Préparation de la 133^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT demande quel membre du Conseil serait disposé à être le rapporteur du Forum et à préparer le rapport de synthèse du point de vue des jeunes sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles* qui sera débattu par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 133^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. V. GAPSYS (Lituanie), remarquant que le Forum lui-même ne peut soumettre des propositions d'amendement au projet de résolution de la Commission permanente, demande aux membres du Forum de coordonner les propositions d'amendements de leurs délégations respectives. Il dit que quelques membres du Forum pourraient être chargés de veiller à ce que le point de vue des jeunes soit pris en compte dans la rédaction des propositions d'amendement et à ce que celles-ci soient déposées dans les délais statutaires de manière à être dûment prises en considération. Il ajoute qu'il faut que le rapport sur le point de vue des jeunes soit soumis au Forum dans un délai qui permette d'y puiser des éléments pour la préparation des propositions d'amendement.

Le PRESIDENT propose que M. V. Gapsys (Lituanie) rédige le rapport du point de vue des jeunes sur le thème de la démocratie à l'ère numérique.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT annonce que M. M. Hun (Cambodge), M. R. Akiya (Inde), M. F. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis), M. F. Carballo (Uruguay), M. C.T. Zerpa (Venezuela) et Mme T.M. Dziva (Zimbabwe) s'assureront de la prise en compte du point de vue des jeunes dans les amendements au projet de résolution proposés par leur délégation.

Divers

M. K. KIYINGI BBOSA (Ouganda) suggère que, aux prochaines Assemblées, le Forum se réunisse avant la Réunion des femmes parlementaires de façon à permettre aux membres de participer aux deux réunions.

M. R. AKUJA (Inde) dit qu'il serait utile que le Forum publie une lettre d'information qui constituerait un trait d'union entre les jeunes parlementaires dans le monde.

La séance est levée à 12 heures.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL

(APRES-MIDI)

*La séance est ouverte à 15 h.10 sous la présidence de M. Nguyen Sinh Hung (Viet Nam),
Président de l'Assemblée.*

Point 4 de l'ordre du jour

La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale

(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

(A/132/4-DR)

Mme S. TAQAWI (Bahreïn), rapporteuse de la Commission permanente, explique que 32 orateurs ont pris la parole lors des deux séances qu'a duré le débat sur le projet de résolution et que la Commission a étudié 149 propositions d'amendement soumises par les parlements membres et la Réunion des Femmes parlementaires. Elle a tenu compte d'un nombre aussi élevé que possible des amendements proposés et par conséquent intégré 60 pour cent d'entre eux dans le projet final. Les membres de la Commission, qui ont travaillé dans un esprit de collaboration et d'efficacité, ont adopté le projet de résolution lors de leur dernière séance de travail. La délégation de Cuba a toutefois émis des réserves concernant les paragraphes 10 et 17 du préambule, qui se rapportent aux accords internationaux auxquels Cuba n'est pas partie, et la délégation du Venezuela s'est opposée à l'utilisation du terme de "cyber-guerre" dans l'ensemble de la résolution.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée est disposée à adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

Point 5 de l'ordre du jour

**Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir
l'action parlementaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement**

(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)

(A/132/5-DR)

Mme N. MARINO (Australie), rapporteuse de la Commission permanente, annonce que la Commission s'est penchée sur 70 amendements au projet de résolution, présentés par 15 parlements membres, ainsi que sur les amendements soumis par la Réunion des Femmes parlementaires. Œuvrant dans un esprit de collaboration et d'efficacité, elle a adopté le projet de résolution lors de sa dernière réunion. Le Venezuela a pour sa part exprimé des réserves.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée est disposée à adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

La représentante du VENEZUELA prend la parole pour inscrire au procès-verbal les réserves émises par sa délégation concernant l'utilisation de l'expression "gouvernance de l'eau" dans l'ensemble du projet de résolution. Elle aurait préféré qu'il soit remplacé par la formule "gestion intégrée de l'eau", afin d'éviter de laisser entendre que le secteur privé pouvait gérer ou contrôler les ressources hydriques, en entravant leur gestion durable. La gouvernance des ressources hydriques et les décisions les concernant doivent rester la prérogative exclusive des gouvernements nationaux.

Le PRESIDENT confirme au Venezuela que cette réserve figurera dans les comptes rendus analytiques des débats de l'Assemblée.

Point 6 de l'ordre du jour**La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international***(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)**(A/132/6-DR)*

Mme F.Z. NADERI (Afghanistan), rapporteuse de la Commission permanente, rappelle que, lors de la 131^{ème} Assemblée, la Commission n'avait pas réussi à mettre la dernière main au projet de résolution sur le thème retenu dans les délais imposés. Il avait par conséquent été décidé que cette discussion se poursuivrait lors de la 132^{ème} Assemblée sur la base du texte négocié à ce stade.

Ce sujet est complexe et le projet de résolution tente d'établir un équilibre fin entre un grand nombre d'avis divergents. Il souligne que les Etats ont le droit, dans le respect du droit international et des droits de l'homme, de choisir leur système économique, social et politique. La résolution et le débat qu'elle a suscité ont reflété les diverses priorités des membres. L'un des points forts de l'UIP est que de telles divergences peuvent cohabiter au sein d'un même document qui, s'il n'est pas parfait, reste une base sur laquelle les parlements du monde entier peuvent trouver un accord. Le texte définitif du projet de résolution amendé a été adopté par 47 voix pour, 3 voix contre et 20 abstentions.

Certaines délégations ont émis des réserves concernant un ou plusieurs paragraphes du texte, à savoir : Cuba, à propos des paragraphes 14 et 19 ; la délégation de l'Inde, à propos des paragraphes 6, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 20 et 22 du préambule et 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17 et 18 du dispositif ; la République islamique d'Iran à propos des paragraphes 5, 8 et 22 du préambule et 7, 11, 16 et 21 du dispositif ; la Fédération de Russie à propos du paragraphe 19 du dispositif et le Soudan du paragraphe 18 du dispositif.

Le représentant du SOUDAN rappelle que, lors de son 24^{ème} Sommet, qui s'est déroulé à Addis-Abeba en janvier 2015, l'Union africaine a refusé de collaborer avec la Cour pénale internationale et exprimé ses plus vives préoccupations concernant la convocation à comparaître signifiée par la Cour au Président kényan, ainsi que son refus d'ajourner les procédures à l'encontre du Président du Soudan et du Vice-Président du Kenya (Assemblée/UA/Dec.547 (XXIV)). Cette décision a convaincu les Etats membres de l'Union africaine de la nécessité de continuer à s'exprimer d'une seule voix pour obtenir l'amendement des articles 16 et 27 du Statut de Rome de la Cour. Conformément aux obligations qui sont les siennes en vertu de cette décision, le Soudan souhaite donc émettre de fortes réserves à propos du paragraphe 18 du projet de résolution et invite d'autres délégations à faire de même, par solidarité avec l'Union africaine.

Le représentant du VENEZUELA, soulignant l'importance du thème abordé dans le projet de résolution, dit regretter que certaines délégations n'aient pu décrire la situation existant dans leur pays ou leur région. Nombreux sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont subi l'ingérence d'autres Etats. Le Venezuela lui-même a été qualifié, dans un décret présidentiel signé par le Président Obama, de menace pour les Etats-Unis d'Amérique, ce qui équivaut à une déclaration de guerre. Lors d'Assemblées futures, il faudra que la Commission permanente tienne davantage compte des impératifs de participation et permette aux délégations de dénoncer des situations précises et de présenter des avis qui contribueraient à enrichir la discussion.

Le PRESIDENT, qui prend note des réserves émises, considère que l'Assemblée est disposée à adopter le projet de résolution par consensus.

Il en est ainsi décidé.

Le représentant de CUBA rappelle que des erreurs de procédure n'ont pas permis à la Commission de mettre la dernière main au projet de résolution lors de l'Assemblée précédente. Ces erreurs se sont répétées lors de l'Assemblée en cours et les pays ayant subi les plus graves ingérences d'autres Etats dans leurs affaires nationales n'ont pas pu prendre une part suffisamment active à la rédaction de la résolution. Le texte en résultant ne se réfère que de façon évasive aux mesures coercitives (notamment de nature économique, commerciale et financière) prises par un Etat à l'encontre d'un autre, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. De surcroît, les références au programme de développement pour l'après-2015, qui reflètent l'avis de certaines délégations, sont en réalité discriminatoires, étant donné que d'autres délégations n'ont pu s'exprimer à ce propos.

Le représentant de l'INDE exprime les réserves de sa délégation à l'égard des diverses dispositions de la résolution. La souveraineté et l'indépendance des Etats ne devraient jamais être remises en cause et il espère que les préoccupations exprimées à l'égard du contenu de la résolution feront l'objet de discussions ultérieures.

Le représentant du SOUDAN estime que le nombre de réserves exprimées à l'égard du texte par les délégations ne justifie pas de considérer qu'il a été adopté au consensus.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que l'adoption d'un projet de résolution peut se faire de deux façons différentes à l'UIP : le projet peut être adopté à l'unanimité lorsque toutes les délégations acceptent un texte ou, lorsque la majorité de l'Assemblée donne son accord mais que certaines délégations ont émis des réserves concernant certaines dispositions du projet, ce dernier est considéré comme accepté au consensus, l'expression d'une réserve n'équivalant pas à un rejet pur et simple du texte. L'adoption d'une résolution au consensus implique que toute réserve exprimée figure dans les comptes rendus analytiques de l'Assemblée.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapports des Commissions permanentes

a) *Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*
(A/132/7a)-R.1)

Mme N. MARINO (Australie), rapporteuse de la Commission permanente, déclare que la Commission a organisé un débat interactif intitulé : *Suivi de la résolution de l'UIP sur la gouvernance de l'eau : faire avancer les choses*, Les délégués de 21 pays y ont pris la parole pour souligner l'importance du projet de résolution traitant du même thème, intitulé : *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement*, qui servira de cadre et de catalyseur de l'action parlementaire dans le contexte des efforts déployés à l'échelle mondiale pour gérer les ressources hydriques de façon plus responsable et durable. La discussion a porté sur les questions de changements climatiques, de désertification, de déboisement, de réchauffement atmosphérique, de pollution et de gaspillage de l'eau, qui doivent toutes être prises en considération lors de l'adoption de la législation et des autres mesures relatives à la gouvernance de l'eau. Il a été proposé de mener à bien un inventaire de la législation actuelle en la matière pour veiller à ce qu'elle offre une réponse appropriée aux défis que pose actuellement la gouvernance de l'eau et améliorer la coopération internationale et régionale entre les parlementaires. Plusieurs délégués ont cité des exemples de commissions et de groupes de travail parlementaires ayant sensibilisé l'opinion publique de leur pays à la question de l'eau.

Lors de sa dernière réunion, la Commission a fixé le thème de sa prochaine résolution, à savoir : *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*. La délégation de la Belgique, qui est à l'origine de cette proposition de thème, a ensuite nommé un de ses membres, M. A. Destexhe, Co-rapporteur de la résolution. Le Bureau a accepté cette désignation et prié le Secrétariat d'organiser des consultations visant à désigner le second Co-rapporteur. En l'absence de quorum, la Commission n'a pas pu tenir les élections qui lui auraient permis de remplir les sièges à pourvoir au Bureau.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée est disposée à adopter le rapport de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

b) *Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*
(A/132/7b)-R.1 et R.2)

M. D. PKOSING LOSIAKOU (Kenya), rapporteur de la Commission permanente, déclare que, outre la finalisation et l'approbation du projet de résolution intitulé : *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*, la Commission a tenu un débat interactif se rapportant à sa future résolution, intitulée : *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles* et chargé deux co-rapporteurs de ce sujet. Les discussions ont permis de souligner

tant le caractère extrêmement précieux du monde numérique que sa vulnérabilité aux abus et aux détournements des cyber-délinquants, des terroristes et d'autres. La sécurité constitue une inquiétude majeure dans ce nouveau contexte et il y va de la responsabilité des gouvernements de veiller à celle de leurs citoyens. Pour ce faire, toutefois, ils optent de plus en plus fréquemment pour une surveillance numérique massive remettant en cause le droit individuel à la vie privée. Lors de la prochaine Assemblée, l'accent sera mis sur la recherche de solutions de nature à garantir que soit trouvé le délicat équilibre entre sécurité et vie privée.

Le Comité a également débattu de la mise en œuvre de la résolution adoptée en 2012 par l'UIP sur le thème : *Accès à la santé, un droit fondamental : quels rôles les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* Les délégations ont évoqué en priorité les bonnes pratiques et les difficultés entravant les initiatives parlementaires destinées à défendre la santé des femmes et des enfants. Les délégués de l'Ouganda et du Bangladesh ont en outre témoigné de la situation de leur pays.

Lors de sa dernière réunion, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème : *La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : Les enfants vivent-ils mieux ?* Elle en a conclu que, malgré les améliorations significatives de ces 25 dernières années du point de vue de l'adoption d'instruments internationaux et de législation et politiques nationales, il restait encore bien du chemin à parcourir. Les violences subies par les enfants et les problèmes de santé dont ils sont victimes, notamment l'obésité, constituent deux sources d'inquiétude particulièrement vives.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée est disposée à adopter les rapports de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Rapport de la visite de terrain de la Commission concernant la nutrition et l'alimentation des jeunes enfants

M. F. GUTZWILLER (Suisse) évoque la visite de terrain concernant la nutrition et l'alimentation des jeunes enfants, organisée conjointement le 31 mars pour une trentaine de parlementaires originaires de 16 pays et représentant l'UIP, l'UNICEF et le Programme Alive and Thrive. Le groupe a rendu visite à quatre centres de nutrition vietnamiens pour les nourrissons et les jeunes enfants, baptisés Centres *Petits soleils*, qui prodiguent des conseils en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, aident les mères à faire valoir leurs droits, notamment dans le cadre de programmes d'allaitement sur le lieu de travail, veillent à la prise en charge de qualité des bébés dans un environnement hospitalier et sanitaire qui leur soit propice et fournissent des aliments thérapeutiques produits localement aux enfants dénutris. Les quatre groupes de parlementaires constitués, qui ont tous visité les quatre centres, ont également entendu une présentation orale.

Les participants ont été impressionnés par les efforts consentis par le pays hôte pour améliorer la santé maternelle et l'alimentation des nourrissons, ainsi que par la place importante donnée aux pères dans les stratégies d'alimentation des jeunes enfants. Ils ont aussi souligné le rôle fondamental revenant aux parlementaires. Certains participants ont exprimé leur intention de développer les échanges avec le personnel médical travaillant dans le domaine de la nutrition de leur pays, afin que ce dernier puisse s'imprégner de l'expérience vietnamienne.

L'Assemblée regarde une vidéo présentant la visite de terrain.

c) *Commission permanente des Affaires des Nations Unies
(A/132/7c)-R.1)*

M. A. AVSAN (Suède), rapporteur de la Commission permanente, explique que la Commission s'est réunie une fois le 29 mars et deux le 31. Lors de sa première réunion, les participants ont pris part à un débat interactif organisé à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des Nations Unies, au cours duquel M. L. Montiel, Sous-secrétaire général chargé du développement économique des Nations Unies et point focal de l'UIP pour le système des Nations Unies, a présenté une allocution principale. La discussion a principalement porté sur la question de savoir si l'importance des Nations Unies restait la même aujourd'hui que lors de leur création, en 1945. Les participants ont conclu que l'ONU est plus indispensable que jamais étant donné la multitude de défis auxquels le monde est confronté, que les Etats membres isolément ne sauraient être en mesure de relever.

Lors de sa deuxième réunion, la Commission a examiné les missions de terrain menées à bien par l'UIP et l'interaction entre les équipes de pays de l'ONU et les parlements nationaux. Mme S. Beavers, Conseillère en matière de politiques au sein de l'Equipe chargée des processus politiques inclusifs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a expliqué les nouvelles configurations et procédures des équipes de pays. Pour leur part, les représentants de la République-Unie de Tanzanie et du Ghana ont évoqué leur expérience nationale. Lors de sa troisième séance, les représentants de l'Allemagne, de l'Indonésie et du Mexique ont décrit les capacités de leur parlement à intégrer les prochains ODD dans leurs travaux. Lors du débat qui a suivi, les participants ont débattu des avantages et des inconvénients présentés par les diverses initiatives visant à permettre aux parlements d'instaurer les procédures et les structures requises pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Le Bureau a ensuite décidé que la Commission organiserait deux débats lors de la 133^{ème} Assemblée, le premier sur le rôle de la Commission de constitution de la paix et le second sur la Cour internationale de justice.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée est disposée à adopter le rapport de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes retenus par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 134^{ème} Assemblée et désignation des rapporteurs

Le PRESIDENT rappelle le thème proposé par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale comme thème d'étude pour la prochaine Assemblée, à savoir : *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels*. M. D. Trivedi (Inde) et Mme C. Guittet (France) ont été présentés pour assumer les fonctions de co-rapporteurs sur ce thème. La Commission permanente du développement durable, des finances et du commerce a proposé comme thème d'étude lors de la prochaine Assemblée : *Assurer la protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation* et présenté M. A. Destexhe (Belgique) et M. H. Koukous (Maroc) pour remplir les fonctions de co-rapporteurs. Le Président considère que l'Assemblée est disposée à accepter ces deux propositions.

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général : Les Objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

M. S. CHOWDHURY (Bangladesh), Président de l'UIP, déclare que la Déclaration de Hanoi, document final de l'Assemblée venant couronner la discussion sur les ODD, offre une feuille de route au service de ces nouveaux objectifs et au-delà. Elaborée au terme d'un processus exhaustif et inclusif tenant compte de toutes les déclarations présentées lors du débat général, elle s'appuie sur les mesures de mise en œuvre du Communiqué de Quito, adopté lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP.

Cette déclaration accorde une attention particulière à l'appropriation publique des ODD et au rôle joué par les parlementaires dans l'information de leurs administrés, non seulement en ce qui concerne les décisions prises à l'échelon mondial, mais aussi leurs conséquences sur la vie quotidienne des citoyens. Les ODD doivent également être intégrés dans les politiques nationales. La déclaration, rédigée en un langage clair et simple, adopte une perspective centrée sur l'humain en insistant sur l'importance de respecter le bien-être, les droits et la sécurité individuels à chaque étape de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Elle souligne l'importance de veiller à ce que les institutions et les structures nationales répondent effectivement aux besoins et à ce que les nouveaux ODD s'appliquent directement à tous les pays et insiste sur le caractère essentiel de la collaboration et du partenariat mondiaux requis pour les atteindre. La déclaration, axée sur les résultats, dénote l'engagement requis de la part des parlementaires et esquisse les initiatives devant être prises.

Elle souligne également l'importance du partenariat liant l'UIP aux Nations Unies, ainsi que la nécessité de faire converger les processus politiques mondiaux qui façonneront le programme d'action de la communauté internationale pour les 15 années à venir. Les efforts visant à réduire les risques de catastrophe et à atténuer les changements climatiques exerceront aussi une incidence significative sur le développement. Il est donc essentiel de veiller à la cohérence des ODD et du programme d'action international dans ces domaines.

En dépit de la vision, de l'engagement et de l'action parlementaires communs mis en exergue par la Déclaration, il n'existe pas de solution miracle pour atteindre les nouveaux ODD. Chaque pays devra se les approprier et appliquer la Déclaration. Lorsque les Chefs d'Etat et de gouvernement se réuniront à New York en septembre 2015 pour adopter le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, ils devront tenir compte de ce que les parlements mondiaux ont déclaré à Hanoï. Chaque membre de l'UIP devra par conséquent s'efforcer de sensibiliser son gouvernement à l'existence de la déclaration, dont la réussite dépendra dans une large mesure de l'engagement des parlementaires à donner suite à la solidarité qui s'est exprimée à Hanoï. Toutes les personnes présentes devraient être fières du résultat obtenu et s'engager à améliorer la vie de leurs administrés lorsqu'elles seront de retour dans leurs pays respectifs.

Le PRESIDENT se félicite de l'adoption de la déclaration, qui reflète le fort degré d'engagement des participants, ainsi que les nombreuses interventions riches d'enseignements présentées lors du débat général. Il revient désormais au Président et au Secrétaire général de l'UIP de s'acquitter de la difficile mais noble tâche de promouvoir la coopération entre l'UIP et les Nations Unies, tout particulièrement en ce qui concerne le nouveau programme de développement durable. Dans la déclaration, qui constitue une étape importante de ce processus, les parlementaires du monde entier s'engagent à transposer les ODD dans leur législation et leurs politiques nationales, ainsi qu'à remplir leurs responsabilités en tant que représentants du peuple en sensibilisant leurs administrés à l'existence de tels objectifs, officialisant ainsi leur engagement à traduire les mots en actes au nom de leurs concitoyens.

M. S. CHOWDHURY (Bangladesh), Président de l'UIP, ajoute que la déclaration servira de feuille de route à tous les parlements dans la période précédant l'adoption des ODD et au-delà. Le texte final est le fruit de deux années d'engagement et de participation suivie des Membres de l'UIP sur un sujet important et de grande actualité. La phrase "Nous adoptons la déclaration suivante" figurant dans le préambule rappelle utilement aux parlements qu'ils doivent s'approprier la déclaration en informant leurs administrés de l'existence des ODD et des mesures prises pour les atteindre. Il faut que les citoyens prennent conscience de l'influence exercée sur leur propre vie par les décisions prises à l'échelon mondial. Comme mentionné à de multiples reprises au cours de la discussion, le bien-être, la sécurité et les droits de l'homme doivent être placés au cœur de toutes les politiques et actions. Les parlementaires doivent aussi revoir leurs structures parlementaires nationales afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de remplir leurs responsabilités à l'égard du peuple concernant les ODD.

La déclaration insiste sur l'application universelle de ces futurs objectifs, qui ne seront atteignables que dans le contexte de partenariats mondiaux fondés sur la solidarité. Elle reconnaît toutefois aussi que chaque pays doit s'approprier les ODD et trouver la meilleure solution pour les mettre en œuvre dans les circonstances qui lui sont propres. La mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 exigera également des partenariats étroits entre les Nations Unies, l'UIP et les parlements nationaux.

La déclaration n'aura de valeur que si les parlementaires s'engagent à lui donner suite une fois de retour chez eux. Il faut qu'ils informent leur gouvernement des dispositions qu'elle contient et fassent connaître ce texte lors des préparatifs de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement et du Sommet des Nations Unies visant à adopter le programme de développement pour l'après-2015.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée est disposée à adopter la Déclaration de Hanoï.

La Déclaration de Hanoï est adoptée.

Clôture de l'Assemblée

M. M.C. BIADILLAH (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe africain, remercie le pays hôte de sa chaleureuse hospitalité, ainsi que le Président, l'Assemblée nationale et la population vietnamienne de tout ce qu'ils ont mis en œuvre pour garantir la réussite de la 132^{ème} Assemblée. Il félicite le peuple vietnamien pour sa courtoisie, son éloquence et la fierté qu'il manifeste à l'égard de son histoire et de son pays. Il remercie également le Secrétaire général et le Président de l'UIP pour la compétence dont ils ont fait preuve dans la direction des débats de l'Assemblée. Sous leur houlette, l'UIP est assurée de progresser dans son travail et de jouir de la plus haute considération sur la scène internationale.

M. A. AL TARAWNEH (Jordanie), s'exprimant au nom du Groupe arabe, se félicite de la richesse et du caractère constructif du débat qui a eu lieu au cours des journées écoulées. Il remercie l'Assemblée nationale du Viet Nam d'avoir organisé l'Assemblée avec un tel brio et réservé un accueil si chaleureux à tous les participants. Son groupe est satisfait des diverses décisions et résolutions adoptées, tout particulièrement en ce qui concerne le point d'urgence. Le monde entier est en effet sous le joug du terrorisme, qui ne respecte aucune frontière, culture, origine ethnique ni religion. Enfin, il remercie le Président de l'Assemblée et le Président et le Secrétaire général de l'UIP de leur excellente gestion des travaux de l'Assemblée.

Mme N. MARINO (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, remercie le Président et le Premier Ministre du Viet Nam, ainsi que tous les ressortissants du pays hôte ayant apporté leur concours à l'organisation de l'Assemblée et contribué à son succès. La gentillesse et l'hospitalité du peuple vietnamien ont sauté aux yeux des délégations parlementaires dès leur arrivée à Hanoï. Elle félicite toutes les délégations ayant contribué aux divers débats dans un état d'esprit ouvert et solidaire.

Mme I. PASSADA (Uruguay), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, se fait l'écho de la gratitude exprimée par les orateurs précédents au Parlement et au peuple vietnamiens pour l'accueil réservé aux parlements mondiaux à Hanoï et la tenue d'une Assemblée extrêmement fructueuse. Découvrir le Viet Nam, pays fondé sur les valeurs d'amitié, de solidarité et de courtoisie, a été un grand plaisir.

Les parlementaires devraient inciter davantage de femmes et de jeunes à prendre part aux travaux de l'UIP et d'autre enceintes afin de veiller au caractère représentatif, inclusif et démocratique des débats et des décisions en résultant.

Rappelant les observations précédemment formulées par le représentant du Venezuela, elle invite instamment les Etats-Unis d'Amérique à entamer un dialogue avec le Venezuela sur la base du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat et du respect de sa souveraineté nationale. Il faut que les parlements s'efforcent de défendre ces principes dans toutes les enceintes internationales et qu'ils incitent les nations parties à un conflit politique à tenter de le résoudre ensemble pacifiquement.

Mr. P. MAHOUX (Belgique), s'exprimant au nom du Groupe des Douze plus, remercie l'Assemblée nationale et le peuple vietnamien d'avoir organisé l'Assemblée et réservé un si chaleureux accueil aux participants, ainsi que de leur avoir offert un avant-goût de la culture vietnamienne. Le nouveau Secrétaire général et le Président de l'UIP ont assumé leur rôle dans un esprit de continuité et prouvé qu'ils constituent une équipe efficace capable d'assurer le succès de l'UIP et de ses travaux futurs. L'UIP rassemble les représentants élus des peuples du monde entier, dont la vocation est de trouver des solutions aux diverses difficultés auxquelles le monde est confronté. Au cours de l'Assemblée, les parlementaires ont souligné l'importance du développement durable, de l'égalité des sexes, de la cyber-guerre, de la violence et du terrorisme. Ils doivent maintenant, lorsqu'ils seront de retour chez eux, appliquer concrètement les résolutions et déclarations adoptées à Hanoï afin d'améliorer la vie et le bien-être de leurs concitoyens.

M. S. CHOWDHURY (Bangladesh), Président de l'UIP, se fait l'écho des sentiments exprimés au nom des groupes géopolitiques et adresse ses félicitations à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'Assemblée y compris les collaborateurs du Secrétariat œuvrant dans les coulisses. La meilleure façon de témoigner de la gratitude que ressentent les parlementaires à l'égard du Viet Nam sera d'honorer l'héritage de la 132^{ème} Assemblée en mettant en œuvre ses décisions et résolutions. Les parlementaires présents ont le privilège de représenter leur peuple alors même que le monde décide de l'orientation que prendra l'humanité dans les décennies à venir. Ils se doivent de saisir cette occasion pour faire la différence et œuvrer ensemble à l'amélioration de la vie de tous les peuples. Au cours de la 134^{ème} Assemblée, qui se déroulera en Zambie, l'accent ne sera plus sur le plaidoyer et la conception, mais sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il se réjouit donc d'en apprendre davantage sur l'expérience nationale et les bonnes pratiques des uns et des autres.

Le PRESIDENT résume l'issue de l'Assemblée et de ses commissions spécialisées et remercie les participants de leur participation active aux discussions, notamment le débat général. Après avoir remercié le Secrétaire général et le Président de l'UIP, ainsi que le Secrétariat, mais aussi tous les autres responsables ayant contribué à la réussite de cette semaine de réunions, il déclare close la 132^{ème} Assemblée de l'UIP.

La séance est levée à 17 h.20.

Déclaration de Hanoï

Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action

*adoptée par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)*

Nous, parlementaires de plus de 130 pays et 23 organisations parlementaires régionales et internationales réunis à Hanoï (Viet Nam), avons examiné les objectifs de développement durable en cours d'élaboration et avons débattu du rôle que nous devons jouer dans leur réalisation.

Nous adoptons la déclaration suivante.

En dépit de l'amélioration globale de la technologie, de la santé et de la connaissance, et de l'augmentation des richesses matérielles, les disparités économiques et sociales qui ont toujours existé continuent de s'amplifier au détriment de la planète tout entière, et nombreux sont ceux à travers le monde pour qui le progrès reste illusoire.

Cette situation – à laquelle s'ajoute l'urgence induite par les changements climatiques et les vagues de troubles sociaux qui enflent, l'instabilité politique et les conflits qui font rage à l'intérieur des pays et entre les pays – ne peut plus durer. Pour autant, comme l'a montré l'expérience des Objectifs du Millénaire pour le développement, ce n'est que grâce à une volonté politique forte, un véritable leadership et une vraie adhésion nationale que nous pourrions tenir les engagements pris à l'échelon international. En notre qualité de parlementaires, nous avons le devoir moral de faire quelque chose.

L'adoption en septembre de cette année du programme de développement pour l'après-2015 et de ses objectifs de développement durable sera une occasion unique de répondre aux défis mondiaux par une approche universelle intégrée, qui s'appliquera à tous les pays et fera le lien entre lutte contre la pauvreté et développement durable.

Projet d'avenir

En cette heure décisive, nous, parlementaires du monde entier, réaffirmons notre conception d'un développement durable centré sur l'humain et sur la réalisation de tous les droits de la personne, pour venir à bout de la pauvreté sous toutes ses formes et faire disparaître les inégalités, et permettre ainsi aux individus de réaliser pleinement leur potentiel. La réalisation de ce projet suppose que règnent la paix et la sécurité, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

Lutte contre la pauvreté et développement durable constituent pour nous tous un engagement commun, et nous devrions tous œuvrer à une répartition équilibrée et plus équitable des ressources. Nos modèles de production et de consommation actuels ne sont manifestement plus viables, et tous les pays – développés comme en développement – doivent travailler de concert, selon le principe de la responsabilité commune mais différenciée. C'est la seule façon de nous acheminer vers un modèle commun de croissance durable et inclusive.

Une approche centrée sur l'humain exige aussi que l'équité soit respectée dans la gestion de l'environnement. Il faut que la planète et tous ses écosystèmes soient considérés comme des biens communs, dont l'humanité tout entière doit pouvoir jouir maintenant comme à l'avenir. Le bien-être de l'humanité doit être le moteur de toutes les politiques de développement durable et le progrès doit se mesurer à l'aune d'indicateurs moins réducteurs que le seul produit intérieur brut. Les gens ne sont pas que des contribuables et des consommateurs; ce sont des citoyens qui ont des droits et des responsabilités réciproques. Nous devons miser sur eux, sur leur santé, leur alimentation, leur éducation et leurs compétences, car ils sont notre ressource la plus précieuse.

Toutes les institutions publiques doivent être représentatives et accessibles à tous. Il importe de respecter les différences culturelles et de privilégier les solutions endogènes si l'on veut que le développement soit durable. Il faut que chacun, indépendamment de son sexe, de sa race, de sa culture, de sa religion et de son état de santé ait les moyens d'œuvrer avec les autres à la paix et au bien commun.

Engagement

Reconnaissant que les objectifs de développement durable seront le résultat d'un compromis délicat, nous nous félicitons de ce cadre transformationnel qui servira de base pour la formulation des politiques dans l'ensemble des pays.

Nous nous réjouissons que les efforts que nous avons consentis pour que soient retenus des objectifs sur la vie saine et le bien-être, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction des inégalités entre et au sein des pays et, enfin, la gouvernance, aient porté leurs fruits. Nous notons avec satisfaction la plus grande place accordée à la santé, qui ouvre la perspective de venir à bout de l'épidémie de sida et de relever les défis émergents tels que les maladies non transmissibles.

Nous saluons le nouvel objectif appelant à des mesures urgentes contre les changements climatiques et nous nous félicitons que l'objectif relatif aux moyens de mise en œuvre – financement, commerce, technologie, renforcement des capacités et réformes structurelles – qui doivent être mobilisés à l'appui de ce nouveau cadre fasse l'objet d'un consensus. Cet objectif devrait insuffler une nouvelle dynamique dans le partenariat mondial actuel pour le développement.

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour favoriser l'adhésion des pays aux objectifs, en les portant notamment à la connaissance des citoyens. Ces derniers doivent pouvoir saisir l'impact qu'auront les objectifs sur leur vie. En tant que représentants du peuple, nous nous devons de veiller à ce que chaque voix soit entendue dans le processus politique, sans discrimination et indépendamment du statut social.

Nous nous engageons à transposer les objectifs dans la législation nationale, notamment lors de l'établissement du budget, un processus primordial. Chaque pays doit apporter sa contribution pour que tous les objectifs puissent être atteints.

Action

En tant que parlementaires, nous devons soutenir les efforts visant à atteindre les nouveaux objectifs tout en tenant compte des spécificités nationales. Notre rôle est clair : demander des comptes aux gouvernements au sujet des objectifs auxquels ils ont souscrit et assurer l'adoption des lois et des budgets nécessaires.

Il nous faudra tout d'abord examiner nos institutions et nos processus décisionnels pour nous assurer qu'ils répondent aux besoins.

En tant que représentants du peuple, notre objectif, avant toute chose, est de défendre l'intérêt général et de servir le bien commun. Nous devons empêcher les intérêts particuliers de prendre le dessus lors des délibérations. Nous devons nous attacher à dégager un consensus sur des solutions concrètes.

Nous nous efforcerons de moins travailler en vase clos dans nos parlements et administrations pour rendre compte de la nature intersectorielle des objectifs. A cette fin, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour institutionnaliser les objectifs dans nos parlements respectifs, en ménageant suffisamment de temps pour les débats et le suivi. Les divers processus et commissions parlementaires doivent poursuivre les objectifs de façon cohérente. Nous favoriserons l'adhésion à ces objectifs au niveau national en encourageant les pays à se doter d'un plan de développement durable, élaboré avec toutes les parties prenantes dans un esprit participatif, notamment grâce à la tenue d'auditions publiques avec la société civile, et dans le respect du cadre international des droits de l'homme.

Nous nous engageons à mettre la législation et les crédits budgétaires en conformité avec ce plan national pour le développement durable, en définissant clairement les objectifs et les cibles à atteindre et en trouvant les moyens de financement nécessaires. Les gouvernements devraient rendre compte au Parlement chaque année de la mise en œuvre du plan national. Ils devraient également recueillir périodiquement le point de vue des citoyens pour mieux évaluer les progrès sur le terrain, c'est-à-dire là où c'est le plus important.

Nous nous engageons en outre à mesurer les progrès, non seulement en établissant des moyennes nationales mais aussi et surtout en nous intéressant au sort des citoyens les plus vulnérables et défavorisés. Personne ne doit rester au bord du chemin. Pour cela, il faudra que les pays aient des capacités nécessaires pour recueillir des données et de les ventiler par sexe, âge, minorité et état de santé.

Conscients de notre rôle dans la mobilisation des moyens financiers nécessaires pour réaliser les ODD, auprès de sources privées ou publiques, à l'échelon national comme à l'échelon international, nous ferons tout pour que l'ensemble des engagements internationaux soient honorés. Nous nous emploierons à accroître les ressources nationales et lutterons notamment contre les flux financiers illicites. Nous accroîtrons le volume de l'aide au développement, que nous rendrons plus ciblée, nous mettrons en place un mécanisme pour une restructuration ordonnée de la dette souveraine, nous créerons un climat favorable à l'investissement privé, notamment par des partenariats public-privé, et nous réformerons le régime financier, monétaire et commercial international à l'appui du développement durable.

Enfin, nous nous engageons à demander des comptes quant à la réalisation des objectifs à l'échelon mondial. Nous insisterons pour être représentés au sein des délégations nationales assistant aux réunions du Conseil économique et social de l'ONU consacrées à l'examen des progrès accomplis dans le monde. Nous participerons aux examens nationaux présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies. Dans toute la mesure possible, nous nous emploierons à créer des liens avec les entités des Nations Unies présentes sur le terrain dans nos pays, en veillant à faire circuler les informations et à saisir toutes les possibilités de coopération pouvant contribuer au succès de notre plan national de développement.

Nous demandons que les messages clés de la présente Déclaration, et ceux du Communiqué de Quito qui l'a précédée, transparaissent dans les résultats de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui aura lieu dans le courant de l'année, et que ceux-ci soient repris lors du Sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

Nous appelons les gouvernements à ne pas perdre de vue les besoins et les attentes véritables des citoyens et à tenir compte dans la négociation de la corrélation entre développement durable, gouvernance démocratique et droits de l'homme. La Déclaration des Nations Unies sur l'après-2015 devrait plaider pour l'établissement d'institutions publiques solides, notamment de parlements ayant les prérogatives et les capacités nécessaires pour assurer la reddition de comptes sur les résultats atteints. Nous encourageons les rédacteurs de la Déclaration à insister sur la responsabilité et le rôle déterminants des parlements - et de l'UIP, leur organisation mondiale, dans la mise en œuvre du nouveau programme de développement et son suivi.

En outre, nous soulignons que les diverses négociations en cours - sur le programme de développement pour l'après-2015, sur le financement du développement et sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe – devront aboutir à des résultats convergents, à l'appui de la mise en œuvre à l'échelon national.

Nous sommes profondément reconnaissants à l'Union interparlementaire, notre organisation mondiale, d'appeler notre attention comme elle le fait sur les objectifs de développement durable et de relayer notre message à l'ONU. Nous continuerons de demander à l'UIP de soutenir nos efforts sur la voie du développement durable.

Ensemble, nous ne pouvons que réussir.

La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale

**Résolution adoptée par consensus* par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)**

La 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

consciente que les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un outil d'inclusion et de développement, et qu'elles ne doivent pas être utilisées par des Etats ou des acteurs non étatiques pour enfreindre le droit international, en particulier les dispositions et principes de la Charte des Nations Unies relatifs à la souveraineté, à la non-intervention, à l'égalité souveraine des Etats, au règlement pacifique des différends et à l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force,

sachant le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale,

considérant que l'accès des individus au cyberspace implique, entre autres, un large éventail de communications numériques, au moyen de systèmes satellitaires, de réseaux de fibre optique, de programmes informatiques de pointe, ainsi qu'un échange systématisé d'informations, de données graphiques, audiovisuelles et informatisées, d'outils et d'équipements intelligents, de logiciels, de systèmes d'exploitation de pointe, et suppose qu'ils puissent utiliser ces outils à leurs propres fins,

sachant que l'utilisation abusive de la technologie peut avoir des effets néfastes aux échelons national, régional, voire mondial, de sorte qu'il est nécessaire de mettre en place au plan international des autorités et des mécanismes juridiques permettant de réglementer l'utilisation et la destination de la technologie,

convaincue, au vu des immenses avantages socio-économiques que le cyberspace apporte à l'ensemble des citoyens du monde, qu'il est essentiel d'assurer prévisibilité, sécurité de l'information et stabilité dans ce domaine,

ayant considéré les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 31/72 du 10 décembre 1976 (sur une convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles), 55/63 du 4 décembre 2000 et 56/121 du 19 décembre 2001 (sur la lutte contre l'exploitation des technologies de l'information à des fins criminelles), 69/28 du 2 décembre 2014 (sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale) et 57/239 du 20 décembre 2002 (sur la création d'une culture mondiale de la cyber-sécurité),

sachant l'importance des accords régionaux et internationaux sur la cybercriminalité, la criminalité transnationale organisée, l'échange d'informations et l'entraide administrative, notamment de la Convention de 1977 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, de la Convention de 2001 du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et de son Protocole additionnel (relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques), de la Convention arabe de 2010 sur la lutte contre les infractions portant sur les technologies de l'information, ainsi que de l'Accord de 2010 de l'Organisation de Shanghai pour la coopération dans le domaine de la sécurité internationale de l'information; et *sachant également* l'importance de la coopération internationale pour prévenir la cyber-guerre,

pleinement consciente que certains concepts, définitions et normes de la cyber-politique, en particulier ceux qui concernent la cyber-guerre ainsi que la paix et la sécurité internationales, ne sont pas communément compris et n'ont pas encore été clarifiés aux niveaux national, régional et international, et que le consensus international fait encore défaut dans certains domaines,

* La délégation du Venezuela a exprimé une réserve sur l'utilisation du terme "cyber-guerre".

saluant les progrès réalisés dans les enceintes internationales en ce qui concerne l'élaboration d'une définition commune du comportement acceptable de la part des Etats dans le cyberspace, notamment au sein du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que les autres initiatives bilatérales, régionales et multilatérales dans ce domaine,

reconnaissant que certains principes de droit international public, notamment ceux qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sont pertinents et applicables au cyberspace et qu'ils sont essentiels au maintien de la paix et de la stabilité internationale et à la promotion d'un environnement informatique ouvert, sécurisé, pacifique et accessible aux femmes comme aux hommes,

considérant que le cyberspace dépasse l'internet et que l'utilisation de matériel, de logiciels, de données et de systèmes d'information peut avoir des effets qui dépassent les réseaux et l'infrastructure informatique, et est considérée comme un instrument de croissance économique, et qu'il existe des inégalités dans l'environnement informatique, notamment des inégalités entre les sexes,

parfaitement consciente du fait que les différents domaines de la cyber-politique sont distincts mais inextricablement liés et qu'ils peuvent avoir un impact sur les dimensions de paix et de sécurité internationales du cyberspace et inversement,

considérant que l'utilisation cachée et illégale, par des individus, des organisations et des Etats, des systèmes informatiques de pays étrangers pour agresser des pays tiers, est une question qui suscite une vive préoccupation, en raison du risque de conflits internationaux qui y est associé,

considérant également que le cyberspace pourrait être exploité comme une nouvelle dimension de conflit ainsi qu'un nouveau champ d'activité dans lequel nombre des composantes du cyberspace, voire la plupart d'entre elles, peuvent avoir des applications à la fois civiles et militaires,

consciente que le cyberspace n'est pas un espace confiné et que des activités de déstabilisation dans le cyberspace peuvent avoir des effets graves dans d'autres domaines de la vie de la société mondiale, entraîner d'autres formes d'insécurité ou de conflit de type classique, ou faire surgir un nouveau type de conflits, *et convaincue* qu'une coopération régionale et internationale est nécessaire pour lutter contre les menaces résultant d'une utilisation malveillante des TIC,

convaincue que les Etats doivent encourager le secteur privé et la société civile à jouer un rôle approprié pour améliorer la sécurité des TIC et de leur utilisation, notamment en ce qui concerne la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des produits et des services informatiques,

consciente que les systèmes informatiques militaires concernant le déploiement et l'emploi de la force sont exposés à des actes de cyber-guerre qui pourraient permettre à des tiers de s'y infiltrer et de les déployer pour exercer un recours non autorisé, illégal et destructeur à la force, *préoccupée* de ce que les systèmes militaires totalement autonomes ("robots tueurs") sont particulièrement exposés à de tels déploiements non autorisés dans la mesure où les décisions finales concernant les cibles ne nécessitent pas de validation humaine, *et particulièrement préoccupée* de ce que le piratage des systèmes de commande et de contrôle des armes nucléaires pourrait entraîner le lancement et la mise à feu d'armes nucléaires et causer des catastrophes sans précédent,

constatant que l'utilisation des TIC a remodelé l'environnement sécuritaire national et international et que ces technologies peuvent être utilisées à des fins malveillantes et pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux droits civils, *et constatant par ailleurs* que le risque a considérablement augmenté ces dernières années que les TIC soient utilisées par des acteurs

étatiques et non étatiques pour mener des activités criminelles, et commettre notamment des actes de violence contre des femmes et des filles, ainsi que des activités de déstabilisation,

consciente des répercussions que pourrait avoir l'utilisation illicite des TIC sur l'infrastructure des Etats, la sécurité nationale et le développement économique et *sachant* que, pour prévenir ces nouvelles menaces et y remédier, et pour concrétiser les avantages des TIC, en prévenir les éventuels effets négatifs, en promouvoir l'utilisation pacifique et légitime et faire en sorte que le progrès scientifique ait pour objet de préserver la paix et de contribuer au bien-être et au développement des peuples, la seule solution valable réside dans la coopération entre tous les Etats, qui permettra aussi d'éviter que le cyberspace ne se transforme en un champ d'opérations militaires,

considérant que la cyber-guerre peut comprendre, sans nécessairement s'y limiter, des opérations contre un ordinateur ou un système informatique passant par l'utilisation d'un flux de données comme moyen ou méthode de guerre pour recueillir des renseignements à des fins de déstabilisation économique, politique ou sociale ou, on peut raisonnablement le penser, pour donner la mort, blesser, causer la destruction ou des dommages pendant des conflits armés, mais pas exclusivement dans ce cadre,

sachant que les mesures de cyber-défense et de lutte contre la cybercriminalité sont complémentaires et *notant* à cet égard que la Convention de Budapest, seul traité international sur les crimes commis au moyen de l'internet ou d'autres réseaux informatiques, est ouvert à l'adhésion, y compris de pays tiers,

notant que l'on ne connaît pas encore complètement l'utilisation militaire du cyberspace et les impacts de certaines activités, et *notant par ailleurs* que de nombreuses cyber-activités peuvent avoir pour effet de déstabiliser les conditions de sécurité, en fonction de leur nature, de leur niveau, de leurs conséquences potentielles et d'autres éléments,

préoccupée de ce que des planificateurs militaires proposent que la logique de dissuasion nucléaire demeure une option pour faire face à la menace existentielle d'une cyber-attaque,

reconnaissant qu'un défaut de communication stratégique entre Etats, l'absence d'attribution rapide des responsabilités et une perception limitée des priorités des alliés et des adversaires peuvent mener à des erreurs de jugement, d'appréciation et des malentendus dans le cyberspace, d'où l'importance d'instaurer des mesures de confiance de nature à améliorer la transparence, la prévisibilité et la coopération entre les Etats,

considérant que les risques pour la paix et la sécurité internationales sont accrus par la mise au point et la diffusion de techniques et d'outils malveillants sophistiqués par des acteurs étatiques et non étatiques,

s'opposant à ce que les Etats se servent du cyberspace pour appliquer des mesures économiques, restrictives ou discriminatoires contre d'autres Etats, dans le but de limiter l'accès de ces derniers à l'information ou aux services,

condamnant toute utilisation des TIC contraire au droit international, aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles de coexistence entre Etats reconnues au niveau international,

condamnant également toute utilisation des TIC par des groupes criminels ou terroristes pour communiquer, recueillir des informations, recruter, organiser, planifier et coordonner des attaques, promouvoir leurs idées et leurs actions et solliciter des financements, *sachant* que, dans bien des cas, ces groupes exploitent ce faisant la vulnérabilité de certains groupes sociaux et *condamnant en outre*, toute utilisation du cyberspace visant à déstabiliser et à menacer la paix et la sécurité internationales,

notant la nécessité d'œuvrer à la conclusion d'une convention internationale sur l'internet afin d'éviter que celui-ci ne soit utilisé par des terroristes ou des organisations terroristes pour mener des activités illégales, en particulier pour lever des fonds, recruter des membres ou diffuser des idées incitant à la violence ou à la haine,

rappelant que les actes de violence sexuelle en période de guerre ou de conflit sont considérés comme des crimes de guerre et *considérant*, de ce fait, que leur diffusion au moyen des TIC pour intimider, menacer ou terroriser les citoyens, les communautés ou les pays et les forcer à se soumettre constitue un crime de cyber-guerre,

considérant qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre contrôle du cyberspace à des fins de sécurité et respect de la vie privée, des secrets d'Etat, de la propriété intellectuelle, ainsi que des priorités en matière de développement de l'administration en ligne et du commerce électronique,

considérant également qu'il faut prendre aux échelons national, régional et international, des mesures concrètes pour renforcer la confiance dans le domaine des TIC,

condamnant toute utilisation volontairement abusive des technologies, notamment, mais pas uniquement, à des fins d'espionnage financé par des Etats,

1. *recommande* que les parlements renforcent leurs capacités afin de mieux appréhender la complexité de la sécurité nationale et internationale dans le cyberspace et de prendre en compte l'interconnexion entre les différents aspects de l'élaboration de la cyber-politique;
2. *encourage* les parlements à travailler avec les autres pouvoirs de l'Etat, la société civile et le secteur privé à une appréciation générale de la cyberdépendance, ainsi que des risques et des difficultés dans le cyberspace à l'échelon national; *encourage en outre* les gouvernements à réduire les effets négatifs de la cyberdépendance, en particulier en ce qui a trait au développement de l'administration en ligne et à la sécurité nationale, et à promouvoir l'adoption de stratégies nationales de cyber-sécurité;
3. *appelle* tous les parlements à réviser le cadre juridique de leur pays afin de l'adapter au mieux aux nouvelles menaces en matière de criminalité, de terrorisme ou de guerre susceptibles de découler de la nature évolutive du cyberspace;
4. *appelle également* les parlements à lutter par l'action législative contre les actes de violence sexuelle commis contre les femmes et les filles en temps de guerre et de conflit, qui constituent des crimes de guerre, ainsi que contre la diffusion de ces actes au moyen des TIC, qui constitue un crime de cyber-guerre;
5. *encourage* les parlements à procéder à un contrôle scrupuleux des finances publiques pour s'assurer que des ressources suffisantes sont allouées à la cyber-sécurité;
6. *encourage également* les parlements à faire usage de tous les outils de contrôle à leur disposition pour s'assurer que les activités en lien avec le cyberspace sont soumises à un examen rigoureux et à adopter des lois nationales qui sanctionnent plus lourdement les cyber-attaques, compte dûment tenu de leurs constitutions respectives et en appliquant des mesures de précaution, ainsi que les mécanismes de gouvernance et les structures existantes pour protéger la liberté d'expression et ne pas compromettre la faculté des citoyens d'utiliser les outils informatiques;
7. *recommande* aux parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait d'exiger de leurs gouvernements respectifs qu'ils déclarent expressément que le droit international, notamment le droit des conflits armés, s'applique à la cyber-guerre afin de faire en sorte que des limites soient posées à l'utilisation de cyber-opérations comme moyen ou méthode de guerre, tout en notant que les modalités d'application précises sont encore en discussion au niveau international;
8. *encourage* les parlements à travailler avec les autres pouvoirs de l'Etat et avec la société civile à l'élaboration d'une stratégie de cyber-sécurité englobant la cyber-défense, le renforcement des capacités et la lutte contre le cyber-terrorisme;
9. *invite* les parlements à favoriser la diffusion d'informations sur la cyber-sécurité et sur les bonnes pratiques auprès de tous les intervenants de leur pays;

10. *appelle* tous les parlements à veiller à une participation significative de tous les intervenants, notamment du secteur privé, des milieux universitaires et techniques, et de la société civile, y compris les organisations et associations féminines, au traitement des cyber-menaces liées à l'utilisation des TIC;
11. *recommande* que les parlements des Etats dotés de l'arme nucléaire appellent leurs gouvernements respectifs à renoncer aux politiques de lancement sur alerte, à retirer les armes nucléaires de l'état de disponibilité opérationnelle et à allonger le délai de prise de décision concernant leur emploi afin d'éviter l'activation et le déploiement non autorisés de systèmes d'armes nucléaires dans le cadre de cyber-attaques, conformément aux accords en cours de négociation visant à interdire l'emploi des armes nucléaires et à en assurer l'élimination;
12. *appelle* tous les parlements à veiller à ce que les lois et règlements nationaux ne légitiment pas les individus faisant une utilisation criminelle de la cyber-technologie pour fomenter des conflits entre les Etats et ne leur garantissent pas l'immunité ni ne leur assurent un refuge;
13. *encourage* les parlements nationaux à promouvoir une coopération et un partenariat étroits entre les secteurs public et privé, pour une plus grande efficacité des stratégies de cyber-sécurité et de cyber-défense à l'échelon national;
14. *recommande* la mise en œuvre d'un plan stratégique d'information auquel seraient associés le secteur de l'enseignement, les collectivités et les citoyens, à des fins de sensibilisation aux avantages et à l'utilité de l'intégration dans le cyberspace, ainsi qu'aux répercussions potentielles d'une utilisation abusive de ce dernier;
15. *recommande également* que les Etats respectent le droit international et la Charte des Nations Unies dans leur utilisation des TIC et qu'ils envisagent, aux niveaux législatif et exécutif, des mesures de coopération de nature à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité internationales, ainsi qu'une définition commune du droit international applicable et des normes, règles et principes qui en découlent quant à ce qui constitue un comportement responsable de la part des Etats;
16. *encourage* les parlements à promouvoir l'adhésion la plus large possible à la Convention de Budapest, de manière à renforcer la législation nationale et à améliorer l'efficacité de la coopération internationale contre la cybercriminalité;
17. *recommande* que les parlements poussent à l'élaboration et à l'adoption, aux niveaux régional et international, d'une réglementation et d'un contrôle suffisants pour que l'utilisation du cyberspace soit pleinement compatible avec le droit international, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que les règles de coexistence reconnues au niveau international, et de mesures concrètes de renforcement de la confiance visant à accroître la transparence, la prévisibilité et la coopération et à réduire les malentendus, limitant ainsi le risque de conflit au moyen du cyberspace;
18. *invite* les parlements à favoriser l'utilisation d'outils d'aide et d'autres moyens de renforcement des capacités pour prévenir et combattre les cyber-menaces;
19. *exhorte* l'UIP, ainsi que les organisations internationales compétentes, à soutenir la coopération parlementaire afin de promouvoir des accords internationaux qui garantissent un meilleur usage des TIC par les pays ainsi qu'une utilisation sûre et appropriée du cyberspace, à mettre en commun les bonnes pratiques quant aux mesures de confiance propres à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité internationales, car elles réduisent les risques pour la sécurité qui découlent de l'utilisation des TIC, et à mettre au point des systèmes de collaboration;
20. *encourage* les parlements à jouer un rôle positif dans la création d'un environnement sécurisé à l'appui d'une utilisation pacifique du cyberspace et à veiller à ce que la liberté d'expression et l'échange d'informations soient conciliés comme il se doit avec les préoccupations de sûreté et de sécurité publiques;

21. *encourage également* les parlements à travailler avec leur gouvernement pour élaborer des accords internationaux destinés à prévenir la cyber-guerre, étendre au cyberspace l'ensemble du droit international relatif à la paix et à la sécurité, établir des normes mondiales et veiller à ce que les ripostes nationales et internationales aux cyberattaques soient compatibles avec lesdits normes et accords;
22. *encourage en outre* la coopération internationale afin de fournir aux pays en développement une assistance technique et un renforcement des capacités de prévention, ainsi que des moyens de détecter, poursuivre et sanctionner ceux qui utilisent abusivement le cyberspace, et d'assurer une sécurisation accrue des réseaux de ces pays face à la cyber-guerre;
23. *demande* à l'UIP d'engager l'ONU à adopter une résolution interdisant la prise de contrôle illégale sur des infrastructures essentielles telles que les réseaux d'approvisionnement en eau, en électricité et les réseaux hospitaliers, ainsi que les cyber-attaques contre ces infrastructures;
24. *encourage* l'ONU à améliorer la cyber-sécurité au moyen d'un registre mondial des cyber-attaques;
25. *recommande* de réviser et d'actualiser les instruments juridiques, accords et accords de coopération, notamment en ce qui concerne le cyberspace, la cyber-sécurité, la technologie et les télécommunications;
26. *suggère* que, sur la base de la présente résolution, l'UIP propose que l'Assemblée générale des Nations Unies convoque une conférence sur la prévention de la cyber-guerre, qui adopterait une position commune sur les questions en jeu et rédigerait une convention internationale sur la prévention de la cyber-guerre.

Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Résolution adoptée par consensus par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP (Hanoi, 1^{er} avril 2015)*

La 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

se référant aux résolutions adoptées par la 100^{ème} Conférence interparlementaire (Moscou, septembre 1998) et la 130^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, mars 2014), dont la première reconnaît que les ressources en eau douce sont essentielles pour satisfaire les besoins humains fondamentaux, ainsi que pour la santé, la production alimentaire et la préservation des écosystèmes, et la seconde met en exergue la nécessité d'améliorer la gestion de l'eau afin de prévenir et d'atténuer les principaux risques de catastrophes, de renforcer la résilience et de contribuer ainsi au développement durable,

rappelant le séminaire régional de l'UIP pour les parlements des Etats arabes intitulé *Initiative globale pour le renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable*, qui a eu lieu à Beyrouth les 29 et 30 novembre 2005,

ayant examiné les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 64/292 du 28 juillet 2010 et 68/157 du 18 décembre 2013, ainsi que la résolution 27/7 du Conseil des droits de l'homme de septembre 2014, qui reconnaissent que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit essentiel de la personne à la pleine jouissance de la vie,

sachant que la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation est entrée en vigueur et que la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a été étendue au niveau mondial,

vivement préoccupée par la pression croissante que représentent pour les ressources en eau des éléments tels que la croissance démographique, les changements climatiques, l'urbanisation rapide, les besoins croissants de l'agriculture moderne, l'industrialisation, les catastrophes naturelles, la désertification, la déforestation, la demande croissante d'énergie et le défaut de gouvernance,

également préoccupée par le fait que le manque d'eau concerne déjà une personne sur trois sur tous les continents et que, à l'horizon 2025, deux tiers de la population mondiale environ, en particulier des femmes et des enfants, seront en situation de stress hydrique et 1,8 milliard de personnes seront confrontées à une pénurie d'eau totale, faute d'une gestion efficace,

vivement préoccupée en outre de ce que 748 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau potable améliorée, 2,5 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas d'un assainissement amélioré et 1 milliard de personnes continuent à pratiquer la défécation à l'air libre,

consciente que les chiffres et les statistiques mondiaux masquent les disparités profondes et persistantes qui existent dans les pays et entre eux, et qu'il faut adopter des mesures ciblées pour y remédier progressivement, en prêtant une attention particulière à l'égalité entre hommes et femmes,

sachant que la pollution de l'eau, le gaspillage d'eau, le manque de coopération en ce qui concerne les bassins fluviaux et les réservoirs aquifères nationaux et internationaux, et l'exercice du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement sont des questions interdépendantes,

ne perdant pas de vue que la gouvernance de l'eau peut être un élément clé pour maintenir la paix et que la bonne gouvernance peut contribuer à la coopération et éviter les conflits liés à l'eau,

* La délégation du Venezuela a exprimé une réserve sur l'utilisation de l'expression "gouvernance de l'eau".

consciente que le droit international et les systèmes législatifs nationaux concernant la gestion des ressources en eau ont tendance à être morcelés et mal appliqués,

reconnaissant qu'au sein des ménages et des communautés, les femmes et les hommes contribuent de manière différente et souvent inégale à la gestion de l'eau, en particulier dans les pays en développement et dans les zones rurales, où ce sont les femmes et les filles qui vont chercher l'eau pour toute la famille et parcourent souvent de longues distances dans des conditions de sécurité précaires qui les rendent plus vulnérables à la violence,

convaincue que les Etats doivent s'efforcer de manière croissante d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau en tenant compte du lien existant entre l'eau, l'énergie, l'écosystème et la sécurité alimentaire, en améliorant le traitement des eaux usées et en prévenant et en réduisant la pollution des sols et des eaux souterraines,

rappelant que les stratégies pour une gestion intégrée des ressources en eau sont fondées sur les principes énoncés dans la Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable et repris dans le programme Action 21 adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992,

soulignant le besoin urgent et impérieux de préserver et de gérer durablement la qualité et la quantité des ressources en eau pour les générations actuelles et à venir,

soulignant également qu'une gestion efficace et une bonne gouvernance à tous les niveaux des ressources en eau sont des préalables indispensables à la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement,

rappelant le rôle fondamental que jouent les parlementaires dans l'édification de systèmes de bonne gouvernance de l'eau propices à la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, dans lesquels les femmes devront pouvoir participer activement à la prise de décision et faire entendre leurs besoins et leurs opinions,

reconnaissant que les parlementaires ont l'importante responsabilité de mettre en place des cadres juridiques nationaux de nature à garantir un approvisionnement en eau sûr pour les générations actuelles comme pour les générations futures,

1. *appelle* les parlements nationaux à plaider en faveur d'un objectif distinct et exhaustif sur l'eau et l'assainissement dans le programme de développement pour l'après-2015, de manière à assurer à tout un chacun l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que leur gestion durable, cet objectif devant être assorti de mesures concrètes et en particulier de la mise en place d'un système de suivi efficace comprenant des indicateurs mondiaux;
2. *appelle également* les parlements nationaux à adopter des lois pour la bonne mise en œuvre du droit coutumier, des résolutions et des traités internationaux portant sur la gestion de l'eau et le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, à organiser une formation appropriée des ressources humaines et à renforcer l'éducation afin d'améliorer la compréhension de ces instruments, et à œuvrer pour la réalisation de campagnes de sensibilisation citoyennes visant à promouvoir une utilisation responsable de l'eau;
3. *exhorte* les parlements nationaux à assurer la participation des femmes à toutes les instances de décision locales, nationales et internationales qui concernent la gouvernance de l'eau;
4. *engage* les parlements nationaux à réserver des crédits budgétaires suffisants pour une gouvernance efficace à tous les niveaux et à établir des cadres législatifs et réglementaires encourageant le dialogue et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de stimuler les investissements dans le secteur de l'eau et d'assurer un approvisionnement en eau sûr pour les générations actuelles et à venir ainsi que l'accès de tous à une eau potable d'un prix abordable;

5. *engage de même* les parlements nationaux à approuver une législation complète et intégrée pour encourager les mesures de protection, promouvoir l'innovation et assurer une utilisation durable de l'eau et de l'énergie dans leurs pays respectifs;
6. *engage en outre* les parlements nationaux à promouvoir la sécurité de l'eau en concevant et en appliquant, dans les limites de leur juridiction, des plans de gestion intégrée des ressources en eau impliquant une coopération interministérielle et la participation des intervenants, afin de trouver un équilibre entre les besoins concurrents de l'humanité, en donnant la priorité à l'eau destinée à l'usage personnel et domestique pour tous, sans discrimination et en prêtant une attention particulière à l'égalité entre hommes et femmes et aux secteurs les plus vulnérables de la société;
7. *encourage* les Etats partageant des ressources en eau à coopérer sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux et à envisager de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau mentionnés au quatrième alinéa du préambule;
8. *demande* aux Etats et aux organisations internationales d'utiliser l'aide et la coopération internationales pour apporter des ressources financières, renforcer les capacités et procéder à des transferts de technologie, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts entrepris pour assurer l'accès de tous à une eau potable et des services d'assainissement d'un prix abordable;
9. *encourage* les parlements nationaux à exhorter leurs gouvernements respectifs à honorer les engagements de leur pays en ce qui concerne la protection et la préservation des sources d'eau douce;
10. *appelle* les parlementaires à promouvoir et à renforcer la participation des collectivités locales aux efforts visant à améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement;
11. *appelle* les Etats, en particulier les pays développés, à promouvoir la coopération et à aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour la gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne la planification de l'eau et la protection et l'utilisation efficaces et durables de l'eau dans la perspective du développement durable;
12. *charge* l'UIP de dresser une liste des législations et des politiques les plus probantes en matière de gestion de l'eau fondée sur les droits de l'homme, de manière à faciliter le travail des parlementaires travaillant sur les questions d'eau;
13. *charge également* l'UIP d'accompagner ses Parlements membres quant à la suite à donner aux recommandations formulées dans la présente résolution dans leurs pays et régions respectifs.

La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international

Résolution adoptée par consensus par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)*

La 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les dispositions pertinentes de résolutions antérieures de l'Union interparlementaire et de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au droit international, aux droits de l'homme, à la souveraineté nationale et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, ainsi que la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne et les instruments internationaux pertinents des droits de l'homme, qui revêtent tous une importance capitale pour la promotion de l'état de droit entre nations,

réaffirmant que l'égalité souveraine des Etats est la base de la coopération internationale et qu'elle constitue un facteur essentiel de stabilité,

considérant que le droit international définit les responsabilités juridiques des Etats dans la conduite de leurs relations internationales et établit les obligations de chaque Etat envers les individus se trouvant sur son territoire et relevant de sa compétence,

consciente du caractère fondamental de l'état de droit pour le dialogue politique et la coopération entre Etats et *soulignant* que l'état de droit s'applique de la même manière à tous les Etats,

sachant que l'état de droit, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable sont fortement corrélés et complémentaires,

réaffirmant le caractère universel, indivisible, interdépendant, indissociable et complémentaire des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'obligation de tous les Etats de respecter, de promouvoir et de protéger de manière juste et équitable les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence, y compris des réfugiés et des personnes déplacées, et *soulignant* sa pleine compatibilité avec les principes de souveraineté de l'Etat et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats consacrés par la Charte des Nations Unies,

soulignant la responsabilité de tous les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies, de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous, sans distinction aucune, notamment de race, d'origine ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

soulignant également l'importance du cadre juridique international existant sur les droits des femmes et l'égalité entre hommes et femmes, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité (résolution 1325 et autres résolutions sur ce sujet),

* Les délégations de Cuba, de l'Inde et du Venezuela ont exprimé des réserves. La délégation du Soudan a exprimé des réserves en particulier sur le paragraphe 18 du dispositif et de ce fait, s'est opposée à la résolution dans son intégralité.

réaffirmant que, s'il ne faut pas perdre de vue les spécificités nationales et régionales, ni les différents contextes historiques, culturels et religieux, tous les Etats, indépendamment de leurs systèmes politique, économique et culturel, sont tenus de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales,

estimant que le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme concernent tous les membres de la communauté internationale,

soulignant le rôle central du Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans l'évaluation des politiques des Etats pour la promotion et la protection des droits fondamentaux,

notant qu'en ratifiant des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, les Etats acceptent les mécanismes de contrôle qui y sont prévus,

rappelant la résolution adoptée par consensus lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP (Quito, 2013) et intitulée *La responsabilité de protéger : le rôle des Parlements dans la protection des civils*, et notamment le paragraphe 6 de son dispositif invitant les Parlements "à suivre de près la présentation par les pouvoirs exécutifs des rapports nationaux aux organes conventionnels, notamment ceux qui ont trait aux droits de l'homme, [et] à s'associer plus étroitement aux mécanismes régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme",

soulignant qu'une justice indépendante, des institutions représentatives responsables et inclusives, une administration comptable de son action, une société civile active et des médias indépendants et responsables sont des composantes importantes de l'état de droit à l'échelon national et international, et sont nécessaires pour garantir la démocratie, ainsi que le respect, la promotion et la protection de tous les droits de l'homme,

rappelant la responsabilité de chaque Etat de protéger en tout temps ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité,

sachant que la justice, en particulier la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou au sortir d'un conflit, est un préalable pour instaurer une paix durable, et *réaffirmant* que les Etats ont la responsabilité première d'enquêter sur les crimes internationaux et d'en poursuivre les auteurs,

soulignant que les femmes sont les premières victimes en situation de crise ou de conflit, et que les conflits armés, les actes de terrorisme et le trafic de drogue aggravent leur vulnérabilité et les exposent à un risque accru d'abus et de violences sexistes tels que viols, enlèvements, mariages forcés ou précoces, exploitation et esclavage sexuel,

soulignant également que dans de telles situations, certains groupes de femmes, telles les jeunes filles, les réfugiées et les déplacées courent un risque encore plus grand et ont besoin d'une protection renforcée,

rappelant la responsabilité des Etats occupants de respecter, de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des personnes vivant dans les territoires occupés,

considérant qu'un discours et une réaction selon "deux poids deux mesures" face aux violations du droit international des droits de l'homme, ou leur instrumentalisation, reviennent à mettre en cause la validité même de ce droit,

consciente de la gravité des menaces portées contre le droit international des droits de l'homme par les mouvements terroristes qui tentent de se substituer aux Etats par l'action militaire de conquête territoriale et l'assassinat systématique de civils,

désireuse de voir évoluer le système de coopération internationale et de règlement des différends internationaux grâce au dialogue et à d'autres moyens pacifiques, dans le cadre du système international de sécurité collective,

considérant que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des futurs objectifs de développement durable pourrait contribuer grandement à cette évolution,

1. *réaffirme* que le droit international est la norme de conduite des Etats dans leurs relations mutuelles;
2. *réaffirme également* son adhésion à un ordre international démocratique et équitable fondé sur l'état de droit et *souligne* le rôle essentiel que jouent les parlements dans la défense de l'état de droit à l'échelon national, à travers leurs fonctions législative et de contrôle;
3. *réaffirme en outre* les principes d'égalité souveraine et de souveraineté des Etats, de respect de leur intégrité territoriale et d'indépendance politique;
4. *réaffirme enfin* le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, garant du respect des droits de l'homme et de la démocratie, et *encourage* les Etats à le respecter et à le promouvoir;
5. *souligne* que tout Etat a le droit de choisir, sans ingérence extérieure, son système politique, économique et social, ainsi que de structurer son organisation intérieure comme il l'entend, dans le respect du droit international;
6. *engage* les Etats à envisager de ratifier les principaux traités internationaux de droits de l'homme selon leur dispositif constitutionnel et à honorer leurs obligations conventionnelles de respecter, de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux sans discrimination;
7. *souligne* l'importance de veiller à ce que les femmes, compte tenu du principe d'égalité des sexes, et les minorités bénéficient pleinement des bienfaits de l'état de droit, et *réaffirme* sa détermination à défendre l'égalité des droits et à assurer une représentation pleine et entière et paritaire aux hommes et aux femmes, notamment dans les institutions de gouvernance et le système judiciaire;
8. *souligne également* le droit des personnes handicapées à jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, notamment le droit de prendre part à tous les aspects de la vie, y compris aux affaires politiques et publiques;
9. *engage* les Etats à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres appropriées pour la mise en œuvre et l'interprétation, de bonne foi, de leurs obligations en application du droit international des droits de l'homme, et *appelle* les parlements à participer activement au contrôle de la mise en œuvre de ces obligations;
10. *rejette* toute interprétation et application unilatérales du droit international des droits de l'homme qui n'est pas conforme au droit international, notamment dans les législations nationales, et *réaffirme* que les droits de l'homme ne doivent pas être interprétés comme impliquant pour quelque Etat, groupe ou personne que ce soit, le droit d'entreprendre des activités ou d'accomplir des actes visant à abolir l'un quelconque des droits et libertés reconnus par le droit international des droits de l'homme ou à les restreindre plus que ne le prévoient les dispositions pertinentes de ce droit;
11. *exprime* son soutien au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux mécanismes conventionnels indépendants qui ont vocation à contrôler l'application du droit international des droits de l'homme par les Etats, *demande* que ces mécanismes soient renforcés et *appelle* les parlements à prendre une part active à leurs travaux;
12. *encourage* les parlements à renforcer les systèmes nationaux visant à garantir le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment en favorisant la création d'institutions nationales de droits de l'homme indépendantes et efficaces, conformément aux Principes de 1993 concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (Principes de Paris), et à veiller à une protection égale et effective pour tous, sans discrimination fondée sur les convictions religieuses, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la langue, l'origine ethnique ou toute autre situation;

13. *appelle* les Etats à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, et à régler les différends par des moyens pacifiques, de telle sorte que la paix et la sécurité internationales, la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;
14. *demande instamment* aux Etats, dans la conduite de leurs relations extérieures, de veiller à ce que leurs mesures économiques, financières et commerciales soient conformes au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;
15. *est très favorable* à la fourniture d'aide humanitaire et économique par la communauté internationale en cas de catastrophe, de crise ou de conflit armé;
16. *réaffirme* la responsabilité qui incombe au premier chef au Conseil de sécurité de l'ONU de maintenir la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies;
17. *appelle* les Etats à renforcer le système de sécurité individuelle et collective et à démocratiser la communauté internationale, notamment par une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU de nature à renforcer la légitimité de ses décisions, ainsi qu'une réforme de l'ONU en général et en particulier des mécanismes destinés à répondre aux catastrophes humanitaires majeures;
18. *invite* les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale; et *appelle* les Etats à renforcer leur système juridique et à coopérer pleinement avec la Cour, afin que les crimes internationaux fassent l'objet d'une enquête et de poursuites appropriées;
19. *exprime* sa pleine adhésion à un nouveau programme de développement pour l'après-2015 qui garantisse une approche fondée sur les droits englobant tous les droits de l'homme, qui traite de justice, d'égalité et d'équité, de bonne gouvernance, de démocratie et de l'état de droit, et prône des sociétés pacifiques et l'élimination de la violence;
20. *appelle* à davantage de coopération entre les parlements, l'UIP et l'ONU dans le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit aux échelons national et international; et *souscrit fermement* à la résolution 68/272 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, qui recommande l'élaboration d'un nouvel accord de coopération entre l'UIP et l'ONU qui tienne compte des progrès accomplis et des événements survenus au cours des dernières années et qui assoie les relations institutionnelles entre les deux organisations;
21. *propose* la création, au sein de l'UIP, d'un comité chargé de rédiger une déclaration sur la base de la présente résolution, afin de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 132^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a débattu du point 5 à l'ordre du jour de l'Assemblée, *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine*. Les co-rapporteurs, M. I. Cassis (Suisse) et M. J. Mwiimbu (Zambie), avaient préparé un projet de résolution et le mémoire explicatif correspondant.

La Commission s'est réunie en séance plénière les 29 et 30 mars pour examiner les 70 amendements au texte de la résolution tels que présentés par 15 Parlements membres. Elle a aussi examiné neuf amendements présentés par la Réunion des femmes parlementaires. Le processus de rédaction a débouché sur l'adoption par la Commission du texte de synthèse dans son intégralité, le Venezuela exprimant une réserve. La résolution a été soumise à l'Assemblée pour approbation.

Une fois achevée la rédaction de la résolution, la Commission a débattu du thème *Suivi de la résolution de l'UIP sur la gouvernance de l'eau : faire avancer les choses*. Le débat a débouché sur un échange de vues qui a contribué à préciser comment les parlementaires pouvaient exploiter la résolution de l'UIP au sein de leur parlement national et dans leurs relations avec d'autres interlocuteurs.

Des délégués de 21 pays ont pris la parole. Ils ont souligné l'importance de la résolution de l'UIP, affirmant qu'elle contribuait de façon déterminante à inciter les parlements à agir dans le domaine de l'eau, dans le cadre de la campagne mondiale pour une gestion plus responsable et durable de cette ressource. Ils sont convenus que la résolution constituait un cadre adéquat que chaque Parlement pouvait exploiter. Les délégations ont été instamment invitées à porter la résolution à l'attention de leur parlement pour assurer ainsi une meilleure prise en compte des aspects essentiels traités dans le document.

Le débat a permis d'aborder des questions telles que les changements climatiques, la désertification, la déforestation, le réchauffement climatique, la pollution et le gaspillage d'eau, des éléments absolument déterminants qui doivent être pris en compte dans toute action sur la gouvernance de l'eau. Il est apparu que toutes ces questions étaient complexes, et certaines particulièrement délicates, et que les parlementaires devaient en être bien informés avant de mener une action, législative ou autre. Il a été dit en outre qu'il était capital de coopérer avec d'autres parties prenantes, en particulier l'Exécutif et des représentants du secteur privé, de la société civile et des milieux scientifiques, pour sensibiliser les parlements à la situation de l'eau dans leur pays.

L'information et les éléments scientifiques fournis par ces différentes sources devraient être mis à profit pour assurer l'utilisation durable de l'eau, la qualité de l'eau douce et une agriculture durable. Les parlements doivent mobiliser l'ensemble de leurs prérogatives pour agir dans ces domaines essentiels. En ce qui concerne les mesures concrètes devant être adoptées par les parlementaires pour assurer l'application de la résolution, les délégués ont proposé de dresser la liste des lois existantes pour vérifier qu'elles répondent comme il convient aux défis actuels de la gouvernance de l'eau. De même, la coopération régionale et internationale entre parlementaires est importante, notamment la mise en commun des bonnes pratiques et des informations. Plusieurs délégués ont donné des exemples de commissions parlementaires et de groupes de travail ayant contribué à une meilleure prise en compte des questions relatives à l'eau au sein de leur parlement. A sa dernière séance, le 31 mars, la Commission a arrêté le thème de son prochain débat : *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*. La Belgique, qui avait proposé ce thème, a désigné un co-rapporteur en la personne de M. A. Destexhe. La Commission a demandé au Secrétariat de l'UIP de mener des consultations avec les Parlements membres pour la désignation du second co-rapporteur.

Faute de quorum, la Commission n'a pas tenu d'élections pour pourvoir les postes vacants au sein de son Bureau.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 132^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)*

La Commission permanente s'est réunie le mercredi 1^{er} avril 2015 pour un débat interactif sur la question de la démocratie à l'ère numérique et de la menace que cela représentait pour la vie privée et les libertés individuelles. La séance était animée par Mme B. Jónsdóttir (Islande) et M. Ha-Jin Juhn (République de Corée). Deux intervenants ont pris la parole, M. D. O'Brien, Directeur international de l'Electronic Frontier Foundation, et M. H. Vales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

M. Vales a dénoncé le manque de transparence manifeste des activités et des politiques des Etats en matière de surveillance, estimant que cette lacune empêchait la reddition de comptes. La surveillance par des moyens numériques se développe et tend à devenir la norme, ce qui doit inquiéter. Il est donc essentiel d'adopter des lois précises, faciles d'accès, exhaustives et non discriminatoires pour encadrer par le droit le recours à la surveillance en tant que mesure légitime d'application du droit. Les parlements ont un rôle de contrôle fondamental à jouer en la matière, organe plénier et commissions confondus. Pour pouvoir s'acquitter dûment de leurs fonctions à cet égard, les commissions parlementaires doivent cependant être dotées des prérogatives, des mécanismes et des ressources nécessaires.

M. O'Brien a souligné l'importance du contrôle. La surveillance à grande échelle par les Etats crée une zone grise pour la gouvernance et peut conduire, en l'absence du contrôle nécessaire, à des politiques toujours plus intrusives. La surveillance tend déjà à inhiber les journalistes et les groupements de la société civile, dont les communications peuvent être interceptées par les moyens de surveillance de masse. L'intervenant a appelé instamment les parlementaires à voter des lois adaptées, conformément au droit international des droits de l'homme, pour évaluer la nécessité véritable des activités de surveillance des gouvernements et vérifier qu'elles ne sont pas disproportionnées.

Les participants ont été nombreux à souligner qu'internet avait considérablement contribué à améliorer la transparence de la sphère politique et facilité la participation des citoyens à la politique. Au vu des pratiques très courantes de contrôle et de surveillance des données constatées au plan national comme au plan international, un certain nombre de problèmes se posent néanmoins, notamment en matière de protection de la vie privée. En outre, les groupes terroristes utilisent fréquemment les sites des médias sociaux pour inciter à la haine; d'autres infractions se multiplient comme le vol d'identité, la fraude, la publication et la consultation de pornographie pédophile.

Il convient, par conséquent, d'établir des garde-fous adéquats et une législation stricte. Les parlements doivent poser des limites à la quantité, au mode et à la durée de stockage des données recueillies afin d'empêcher leur utilisation abusive. Il faudrait, en outre, prendre des mesures pour sensibiliser les citoyens aux écueils de la démocratie à l'ère du numérique.

Un certain nombre de participants ont indiqué qu'il était important de mettre en place des normes et des accords mondiaux et inter-Etats pour encadrer la surveillance et empêcher l'utilisation abusive des données recueillies.

Le mercredi 1^{er} avril, la Commission permanente s'est réunie une deuxième fois pour débattre de la mise en œuvre de la résolution adoptée par l'UIP en 2012 sous le titre *L'accès à la santé, un droit fondamental : Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* Les débats ont été animés par Mme L. Davies (Canada), Présidente du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. La réunion s'est ouverte sur une présentation de Mme M. Temmerman, Directrice du Département Santé et recherche génésiques de l'OMS. Celle-ci a récapitulé les principales dispositions et recommandations de la résolution de 2012. Elle a présenté un projet de rapport sur l'action des parlements de quatre pays – Bangladesh, Chili, Ouganda et Rwanda – depuis l'adoption de la résolution et a exposé brièvement la nouvelle Stratégie mondiale sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Mme B. Amongi (Ouganda) a donné de nombreux exemples de l'action législative engagée dans son pays. Elle a expliqué que le Parlement avait refusé d'adopter le budget tant que le Président de la République n'aurait pas prévu une dotation suffisante pour la santé. Cela avait permis de rémunérer davantage le personnel médical qui exerçait en zone rurale et donc d'offrir un meilleur accès aux services sanitaires dans ces endroits. Par ailleurs, la mise en place de contrôles dans les cas de décès maternels avait permis au Parlement de demander des comptes aux responsables hospitaliers lorsque des femmes placées sous leur responsabilité venaient à mourir, ce que les incitait à tout faire pour limiter ce genre de drames.

M. R. Fakhrul (Bangladesh) a rapporté que son pays avait progressé dans la numérisation des données sur la mortalité maternelle, en particulier dans les zones rurales. Le Parlement, qui avait ainsi une vue plus globale de la situation, était mieux à même de demander des comptes et d'identifier les problèmes auxquels il fallait remédier.

Durant le débat qui a suivi, les délégations de 20 pays ont rendu compte des mesures législatives qui avaient été prises depuis 2012 en matière de santé maternelle et infantile. Pour ne citer que quelques exemples, les Emirats arabes unis s'étaient dotés d'une loi contre la violence envers les femmes et étaient en passe d'adopter une loi sur la protection de l'enfance; les Philippines avaient adopté une loi sur la santé génésique; et l'Azerbaïdjan avait réglementé l'enregistrement des mariages.

De nombreuses délégations ont rapporté que les budgets alloués à la santé avaient augmenté, ce qui avait permis, par exemple, d'accroître les fonds consacrés aux questions liées à la santé génésique (Viet Nam), de former des professionnels de santé (Cambodge) et de construire des services médicaux permettant aux femmes d'accoucher dans des conditions de sécurité (Inde).

De l'avis de nombreuses délégations, la mise en œuvre effective de la législation constituait l'une des priorités. Les parlements devaient surveiller en permanence la situation pour s'assurer que les sommes qu'ils ont allouées – notamment pour recruter davantage de médecins – ont été employées à bon escient. Le Kenya, par exemple, avait créé une commission de la mise en œuvre chargée de contrôler l'utilisation efficace du budget de la santé, tandis que le Viet Nam avait renforcé ses activités de contrôle au niveau local.

Dans ses conclusions, Mme Temmerman a souligné que le partenariat entre l'OMS et l'UIP devrait permettre de soutenir l'action des parlements pour améliorer l'accès à la santé. Elle a appelé les parlements à contribuer activement à l'actualisation et à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Le 1^{er} avril toujours, la Commission permanente a tenu un dernier débat interactif sur le thème *La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : les enfants vivent-ils mieux ?* Les débats ont été animés par M. S. Atwood et précédés d'exposés prononcés par M. D. Toole (Directeur régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique de l'UNICEF), Mme L.M. Mng'ongo (République Unie de Tanzanie) et Mme Thi Phong Tong (Viet Nam).

La Convention relative aux droits de l'enfant a suscité une large adhésion à l'échelle mondiale et marqué le début d'une ère nouvelle en mettant les droits de l'enfant au cœur du débat et en faisant des enfants des détenteurs de droits à part entière. Toutefois pour que les enfants puissent véritablement jouir de ces droits, une mise en œuvre plus efficace de la Convention est nécessaire. Il s'agissait ainsi de faire le point sur les progrès accomplis depuis 1990 pour améliorer le sort des enfants dans le monde et d'identifier les actions à mener par les parlementaires pour réduire les obstacles qui empêchent encore les enfants de jouir pleinement de leurs droits, notamment dans le domaine de la nutrition et de la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Après avoir étudié les avancées réalisées dans le cadre de l'application de la Convention, les participants ont débattu des moyens de promouvoir une meilleure alimentation du nourrisson et du jeune enfant, et d'empêcher les châtiments corporels à l'égard des enfants. Au terme des débats, les recommandations suivantes ont été faites :

- tenir systématiquement compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et considérer que la mise en œuvre des droits de l'enfant relève de la responsabilité de chacun;
- mettre l'accent sur le contrôle de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et établir un modèle autonome et adapté pour ce faire;
- publier les données sur les enfants souffrant de malnutrition;
- sensibiliser les populations à l'allaitement et encourager sa poursuite si possible jusqu'à l'âge de 24 mois;
- mettre en place une législation en faveur d'une extension du congé de maternité rémunéré, si possible jusqu'à 6 mois;
- prévoir sur les lieux de travail des espaces permettant aux mères de continuer à allaiter leur enfant à l'issue du congé de maternité;
- réprimer les publicités mensongères sur les produits de substitution au lait maternel;
- trouver des alternatives aux châtiments corporels infligés aux enfants, en particulier dans les écoles.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Débat interactif sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*

*dont la 132^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)*

La Commission permanente s'est réunie le mercredi 1^{er} avril 2015 pour un débat interactif sur la question de la démocratie à l'ère numérique et de la menace que cela représentait pour la vie privée et les libertés individuelles. La séance était animée par Mme B. Jónsdóttir (Islande) et M. Ha-Jin Juhn (République de Corée). Deux intervenants ont pris la parole, M. D. O'Brien, Directeur international de l'Electronic Frontier Foundation, et M. H. Vales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

M. Vales a dénoncé le manque de transparence manifeste des activités et des politiques des Etats en matière de surveillance, estimant que cette lacune empêchait la reddition de comptes. La surveillance par des moyens numériques se développe et tend à devenir la norme, ce qui doit inquiéter. Il est donc essentiel d'adopter des lois précises, faciles d'accès, exhaustives et non discriminatoires pour encadrer par la loi le recours à la surveillance en tant que mesure légitime d'application du droit. Les parlements ont un rôle de contrôle fondamental à jouer en la matière, organe plénier et commissions confondus. Pour pouvoir s'acquitter dûment de leurs fonctions à cet égard, les commissions parlementaires doivent cependant être dotées des prérogatives, des mécanismes et des ressources nécessaires.

M. O'Brien a souligné l'importance du contrôle. La surveillance à grande échelle par les Etats crée une zone grise pour la gouvernance et peut conduire, en l'absence du contrôle nécessaire, à des politiques toujours plus intrusives. La surveillance a déjà des répercussions sur les journalistes et les groupements de la société civile, dont les communications peuvent être interceptées par les moyens de surveillance de masse. L'intervenant a appelé instamment les parlementaires à voter des lois adaptées, conformément au droit international des droits de l'homme, pour évaluer la nécessité véritable des activités de surveillance des gouvernements et vérifier qu'elles ne sont pas disproportionnées.

Les participants ont été nombreux à souligner qu'internet avait considérablement contribué à améliorer la transparence de la sphère politique et facilité la participation des citoyens à la politique. Au vu des pratiques très courantes de contrôle et de surveillance des données constatées au plan national comme au plan international, un certain nombre de problèmes se posent néanmoins, notamment en matière de protection de la vie privée. En outre, les groupes terroristes utilisent fréquemment les sites des médias sociaux pour inciter à la haine; d'autres infractions se multiplient comme le vol d'identité, la fraude, la publication et la consultation de pornographie pédophile.

Il convient, par conséquent, d'établir des garde-fous adéquats et une législation stricte. Les parlements doivent poser des limites à la quantité, au mode et à la durée de stockage des données recueillies afin d'empêcher leur utilisation abusive. Il faudrait, en outre, prendre des mesures pour sensibiliser les citoyens aux écueils de la démocratie à l'ère du numérique.

Un certain nombre de participants ont indiqué qu'il était important de mettre en place des normes et des accords mondiaux et inter-Etats pour encadrer la surveillance et empêcher l'utilisation abusive des données recueillies.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 132^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Hanoï, 1^{er} avril 2015)*

La Commission a tenu trois séances sous la conduite de son vice-président, M. El Hassan Al Amin (Soudan).

La première séance, tenue dans la matinée du 29 mars, a pris la forme d'une réunion-débat pour marquer le 70^{ème} anniversaire de l'ONU. Le débat s'est ouvert sur une allocution de M. L. Montiel, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Les deux intervenants étaient Mme B. Bishop (Australie) et M. M. Tommasoli, Observateur permanent d'International IDEA à l'ONU. Le débat a porté sur la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies a la même pertinence aujourd'hui qu'au moment de sa création en 1945. A l'issue du débat sur cette question résumé ci-dessous, les participants sont arrivés à la conclusion que l'ONU était plus nécessaire que jamais au vu des nombreux défis auxquels le monde est confronté et qui ne peuvent être relevés par les Etats agissant isolément. L'impressionnant bilan des réalisations de l'ONU n'est toutefois pas au-dessus de tout reproche, notamment en raison d'un manque de ressources et de l'impasse politique dans laquelle sont englués les Etats Membres sur certains dossiers. L'action des Nations Unies, en tant qu'organisation, ne peut que se limiter à ce dont les Etats membres conviennent et à ce qu'ils sont disposés à financer.

On peut mettre au crédit de l'ONU de nombreuses entreprises à l'appui des gouvernements et des peuples du monde, dont ceux-ci ne sont pas toujours conscients : mise en place d'un cadre international des droits de l'homme, soutien crucial aux Etats qui accèdent à l'indépendance, nouvel ensemble d'institutions judiciaires (tribunaux internationaux, Cour pénale internationale), assistance humanitaire et opérations de maintien de la paix qui ont contribué à sauver d'innombrables vies.

Du côté du développement, l'ONU a permis de trouver un terrain d'entente sur les questions de gouvernance économique mondiale, notamment dans les domaines de la finance et du commerce, et a contribué à mettre à l'ordre du jour international des questions comme les changements climatiques et le développement durable. Les conférences mondiales des années 1990, la Déclaration du Millénaire et le programme de développement pour l'après-2015 avec ses Objectifs de développement durable sont autant d'illustrations du leadership de l'ONU.

Malheureusement, l'ONU n'a pas rencontré les mêmes succès sur le front de la prévention des conflits et de la dissémination des armements dans le monde. Elle n'est pas équipée pour lutter contre la menace croissante des groupes terroristes non étatiques. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de ses résolutions laisse à désirer et l'on constate souvent un hiatus entre les décisions des Etats Membres et les souhaits effectifs des populations. L'avènement des médias sociaux a changé les méthodes de communication qui ne sont plus les mêmes qu'en 1955. Certains participants se sont demandé si cet aspect posait un problème de légitimité : l'ONU s'exprime-t-elle réellement au nom des peuples comme le suggère sa Charte ? Il lui faut veiller à la rentabilité de ses activités, fonctionnement du Secrétariat compris, et à disposer de l'agilité nécessaire pour innover chaque fois que nécessaire.

Les participants ont été nombreux à voir dans la réforme du Conseil de sécurité un test décisif de l'efficacité et du leadership de l'ONU. Ils ont souligné l'aspect peu démocratique du droit de veto détenu par quelques-uns des membres du Conseil et suggéré que la composition du Conseil soit élargie pour refléter l'accroissement du nombre des Etats Membres de l'Assemblée générale. D'autres participants ont aussi émis l'avis que le Conseil se devait de respecter l'autorité de l'Assemblée générale et d'éviter de traiter des questions qui ne relevaient pas explicitement de son mandat.

Au bout du compte, pour que l'ONU gagne en pertinence, il lui faudrait resserrer son partenariat avec la sphère parlementaire. Alors que les gouvernements nationaux sont composés de deux branches – exécutive et législative – les "Etats" des Nations Unies ne sont représentés que par

leur branche exécutive. S'il est clairement préférable que chaque Etat Membre s'exprime d'une seule voix (celle de son Représentant permanent, d'un ministre ou du chef de l'Etat), il devient urgent que cette voix tienne aussi compte des avis des parlementaires. Il incombe par ailleurs à ces derniers d'exiger des gouvernements qu'ils rendent compte de leurs décisions à l'ONU. C'est tout l'enjeu du partenariat entre l'ONU et l'UIP.

Lors d'une seconde séance organisée le mardi 31 mars au matin, la Commission a passé en revue les missions de terrain afin d'examiner les changements intervenus dans la relation entre les parlements nationaux et les équipes de pays des Nations Unies et des suggestions ont été faites quant aux moyens à mettre en œuvre pour resserrer ces liens. Lors du débat, animé par M. D. Dawson (Canada), sont intervenus Mme S. Lyimo (République-Unie de Tanzanie), M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana) et Mme S. Beavers (Conseillère au sein de l'Equipe des Processus d'intégration politique au PNUD). Il y a seulement vingt ans, il aurait été inenvisageable que l'ONU travaille avec les parlements nationaux, les gouvernements apparaissant comme ses seuls interlocuteurs. A mesure que les parlements ont gagné en reconnaissance, les équipes de pays ont eu davantage tendance à se tourner vers les parlements et de leur côté les parlements ont eu davantage tendance à rechercher l'aide de l'ONU.

Les missions organisées par l'UIP dans différents pays ont éclairé divers aspects des relations entre l'ONU et les parlements. En particulier, il apparaît que l'ONU voit les parlements de deux points de vue : d'une part en tant que bénéficiaires d'aide (renforcement des capacités) et d'autre part en tant que partenaires de développement sources d'informations utiles à certains processus clés comme le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) (plan de fonctionnement spécifiquement établi pour chaque pays bénéficiant d'une équipe de pays.

L'équilibre entre ces deux points de vue est variable selon les pays. On peut toutefois supposer sans trop de risque de se tromper qu'il est plus facile pour une équipe de pays de considérer le parlement comme un bénéficiaire d'aide que comme un partenaire de planification du développement, ce dernier aspect étant généralement fonction non seulement de la volonté de participation du parlement lui-même mais aussi de la volonté du gouvernement d'associer les parlementaires aux discussions avec l'ONU. La coopération entre les Nations Unies et l'ONU devrait néanmoins avoir notamment pour objectif de veiller à ce que, dans toute la mesure du possible, les parlements participent systématiquement aux tables rondes et aux discussions structurées avec les gouvernements.

Les participants se sont déclarés très satisfaits de la présence des Nations Unies sur le terrain. L'aide des Nations Unies a véritablement changé les choses pour les parlements, auxquels elle a apporté des connaissances techniques et des conseils de politique. Nombre de parlementaires ont ainsi indiqué qu'ils se sentaient bien mieux préparés à exiger des comptes de leur gouvernement. En cours de discussion, des participants ont donné des exemples d'action des équipes de pays des Nations Unies, qui ont apporté une assistance pratique et organisé des séminaires pour renforcer les capacités des parlementaires, en particulier à l'intention des femmes, et aidé les parlementaires à s'affirmer en tant que responsables politiques. Ces exemples concernaient les pays suivants : Cameroun, Ghana, Inde, Kenya, Madagascar, Malawi, Myanmar, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam.

Par ailleurs, les équipes de pays, qui se veulent des partenaires de développement plus efficaces, ont entrepris de rationaliser leur fonctionnement. Cela consiste principalement à fusionner les agences composant chaque équipe en un programme de travail unique, ayant un seul budget et un seul bureau. La réforme "Une seule ONU" donne de bons résultats.

La Commission a tenu une troisième et dernière séance le 31 mars en matinée, animée par M. A. Motter, Conseiller principal auprès de l'UIP, au cours de laquelle sont intervenues Mme C. Roth (Allemagne), Mme E. Nursanty (Indonésie) et Mme L. Rojas (Mexique). Les participants se sont demandé si les parlements avaient bien les capacités nécessaires pour intégrer les ODD dans leurs travaux et ils se sont interrogés sur les moyens envisageables pour rendre ce processus aussi efficace que possible. Chacun des ODD sera applicable dans tous les pays, à un titre ou à un autre, si bien que tous les parlements doivent se tenir prêts à contribuer à leur mise en œuvre dans le cadre de leurs activités législatives ou relatives au budget. La difficulté pour eux, c'est de concevoir une stratégie cohérente et globale contribuant à la réalisation de l'ensemble des ODD, en surmontant le cloisonnement traditionnel de l'organisation en commissions.

Comme le montre l'expérience des parlements allemand, indonésien et mexicain, un excellent moyen d'institutionnaliser les ODD pour les parlements est de créer un organe informel spécifiquement consacré à la question, sous la forme d'un groupe de travail ou d'étude ou d'un conseil consultatif par exemple. Pour être efficace, cet organe doit être constitué par des parlementaires siégeant déjà au sein de commissions et représentatifs des différents partis politiques. Il doit en outre avoir des prérogatives et des ressources suffisantes pour pouvoir charger des experts d'établir un rapport, convoquer des auditions, réaliser des missions sur le terrain et être consulté par les commissions.

L'organe en question – dont la création est plus facile juridiquement que celle d'une commission - devrait avoir pour mandat d'analyser les relations entre les différents ODD. Il devrait aussi veiller à ce que le sujet reçoive l'attention qu'il mérite au parlement jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre, en 2030, et contribuer à l'adhésion des parlements aux ODD, qui ne doivent pas être perçus comme un programme imposé de l'extérieur ou conçu depuis l'ONU à New York. Par ailleurs, il aurait pour fonction faire connaître les ODD au sein des administrations municipales et des collectivités locales, qui sont de plus en plus impliquées dans l'action pour le développement durable.

Il est bien évident cependant que c'est à chaque parlement de déterminer librement s'il lui faut se doter d'une structure spécifiquement consacrée aux ODD et sous quelle forme. Certains parlements ont jugé une telle création superflue, indiquant qu'en définitive, le contenu des ODD relevait déjà d'une ou de plusieurs des commissions permanentes consacrées aux questions de fond, la santé et l'éducation par exemple. Ils ont mis en garde à cet égard contre les risques de chevauchement. Cependant, l'essentiel à ce stade, alors que les ODD ne sont pas encore adoptés formellement, c'est que chaque parlement fasse le point de ses propres procédures et structures en se demandant dans quelle mesure elles sont bien adaptées à l'objectif visé.

Faire face aux actes criminels du groupe Boko Haram : le rôle des parlementaires

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Tchad pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	337	Total des voix positives et négatives .	587
Voix négatives	250	Majorité des deux tiers.....	391
Abstentions	604		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Guinée équatoriale	11			Papouasie- Nouvelle-Guinée			<i>Absent</i>
Afrique du Sud			17	Haïti	10			Pays-Bas		13	
Albanie		<i>Absent</i>		Hongrie			13	Pérou			14
Algérie	10		5	Inde			23	Philippines			<i>Absent</i>
Allemagne		19		Indonésie		<i>Absent</i>		Pologne		15	
Angola			12	Iran (Rép. islam. d')			18	Portugal		13	
Arabie saoudite	14			Iraq		<i>Absent</i>		Qatar			8
Argentine		<i>Absent</i>		Irlande			11	Rép. arabe syrienne	13		
Arménie			10	Islande		10		Rép. de Corée			17
Australie			14	Israël		10		Rép. dém. du Congo	17		
Autriche		12		Italie			17	Rép. dém. pop. lao			<i>Absent</i>
Azerbaïdjan		<i>Absent</i>		Japon	20			Rép. dominicaine			<i>Absent</i>
Bahreïn	10			Jordanie			12	Rép. pop. dém. de Corée			14
Bangladesh			20	Kazakhstan		<i>Absent</i>		République tchèque	13		
Bélarus		<i>Absent</i>		Kenya	15			République-Unie de Tanzanie			<i>Absent</i>
Belgique		12		Koweït			9	Roumanie		14	
Bhoutan		<i>Absent</i>		Lesotho			10	Royaume-Uni		18	
Botswana			11	Lettonie		11		Rwanda			<i>Absent</i>
Brsil			20	Lituanie			11	Saint-Marin	5		5
Bulgarie		<i>Absent</i>		Luxembourg			10	Sao Tomé-et- Principe	10		
Burkina Faso	13			Madagascar		<i>Absent</i>		Sénégal			<i>Absent</i>
Cambodge			13	Malaisie			14	Seychelles			10
Cameroun	13			Malawi		13		Sierra Leone			<i>Absent</i>
Canada		15		Maldives		<i>Absent</i>		Slovaquie			<i>Absent</i>
Chili			13	Mali		<i>Absent</i>		Soudan	15		
Chine	23			Malte		<i>Absent</i>		Sri Lanka			<i>Absent</i>
Chypre			10	Maroc	5		10	Suède			<i>Absent</i>
Côte d'Ivoire			13	Mauritanie		<i>Absent</i>		Suisse		12	
Croatie			10	Mexique	20			Tchad			<i>Absent</i>
Cuba			13	Micronésie (Etats fédérés de)		<i>Absent</i>		Thaïlande			18
Danemark		12		Monaco		<i>Absent</i>		Timor-Leste	11		
Djibouti	10			Mongolie		<i>Absent</i>		Trinité-et-Tobago			<i>Absent</i>
El Salvador			12	Mozambique			13	Turquie	18		
Emirats arabes unis			11	Myanmar			17	Ukraine			17
Espagne		10		Namibie			11	Uruguay			11
Estonie		<i>Absent</i>		Niger	13			Venezuela			13
Ethiopie	10		9	Nigéria		<i>Absent</i>		Viet Nam			19
Fédération de Russie			20	Norvège		12		Zambie			13
Finlande		<i>Absent</i>		Nouvelle-Zélande		11		Zimbabwe	13		
France		18		Oman		<i>Absent</i>					
Gabon	11			Ouganda			13				
Géorgie		<i>Absent</i>		Pakistan		<i>Absent</i>					
Ghana		<i>Absent</i>		Palaos		<i>Absent</i>					
Guinée		<i>Absent</i>		Palestine		<i>Absent</i>					
		<i>Absent</i>		Panama		<i>Absent</i>					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle de l'Union interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL), du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République arabe syrienne pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	216	Total des voix positives et négatives .	511
Voix négatives	295	Majorité des deux tiers.....	341
Abstentions	680		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	8		6	Guinée équatoriale			11	Papouasie-Nouvelle-Guinée	<i>Absent</i>		
Afrique du Sud			17	Haïti	10					13	
Albanie	<i>Absent</i>			Hongrie			13	Pays-Bas			
Algérie	15			Inde			23	Pérou			14
Allemagne		19		Indonésie	<i>Absent</i>			Philippines	<i>Absent</i>		
Angola			12	Iran (Rép. islam. d')	18			Pologne		15	
Arabie saoudite		14		Iraq	<i>Absent</i>			Portugal		13	
Argentine	<i>Absent</i>			Irlande			11	Qatar			8
Arménie	10			Islande		10		Rép. arabe syrienne	13		
Australie			14	Israël		10		Rép. de Corée			17
Autriche		12		Italie			17	Rép. dém. du Congo			17
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Japon			20				
Bahreïn			10	Jordanie	12			Rép. dém. pop. lao	<i>Absent</i>		
Bangladesh			20	Kazakhstan	<i>Absent</i>			Rép. dominicaine	<i>Absent</i>		
Bélarus	<i>Absent</i>			Kenya			15	Rép. pop. dém. de Corée	14		
Belgique		12		Koweït			9	République tchèque	13		
Bhoutan	<i>Absent</i>			Lesotho			10	République-Unie de Tanzanie	<i>Absent</i>		
Botswana			11	Lituanie		11		Roumanie		14	
Bésil			20	Luxembourg			10	Royaume-Uni		18	
Bulgarie	<i>Absent</i>			Madagascar	<i>Absent</i>			Rwanda	<i>Absent</i>		
Burkina Faso		13		Malaisie			14	Saint-Marin			10
Cambodge	8		5	Malawi		13		Sao Tomé-et-Principe			10
Cameroun			13	Maldives	<i>Absent</i>			Sénégal	<i>Absent</i>		
Canada		15		Mali	<i>Absent</i>			Seychelles	10		
Chili			13	Malte	<i>Absent</i>			Sierra Leone	<i>Absent</i>		
Chine	23			Maroc			15	Slovaquie	<i>Absent</i>		
Chypre			10	Mauritanie	<i>Absent</i>			Soudan	5		10
Côte d'Ivoire			13	Mexique			20	Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Croatie			10	Micronésie (Etats fédérés de)	<i>Absent</i>			Suède	<i>Absent</i>		
Cuba			13	Monaco	<i>Absent</i>			Suisse		12	
Danemark		12		Mongolie	<i>Absent</i>			Tchad	<i>Absent</i>		
Djibouti			10	Mozambique			13	Thaïlande	8		10
El Salvador			12	Myanmar			17	Timor-Leste	11		
Emirats arabes unis			11	Namibie			11	Trinité-et-Tobago	<i>Absent</i>		
Espagne		10		Niger			13	Turquie		18	
Estonie	<i>Absent</i>			Nigéria	<i>Absent</i>			Ukraine			17
Ethiopie			19	Norvège		12		Uruguay			11
Fédération de Russie	20			Nouvelle-Zélande		11		Venezuela	13		
Finlande	<i>Absent</i>			Oman	<i>Absent</i>			Viet Nam	5		14
France		18		Ouganda			13	Zambie			13
Gabon			11	Pakistan	<i>Absent</i>			Zimbabwe			13
Géorgie	<i>Absent</i>			Palaos	<i>Absent</i>						
Ghana	<i>Absent</i>			Palestine	<i>Absent</i>						
Guinée	<i>Absent</i>			Panama	<i>Absent</i>						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations comme Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment les femmes et les filles"

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Australie et de la Belgique pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	994	Total des voix positives et négatives .	1017
Voix négatives	23	Majorité des deux tiers.....	678
Abstentions	174		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Guinée équatoriale	11			Papouasie-Nouvelle-Guinée	<i>Absent</i>		
Afrique du Sud			17	Haïti	10			Pays-Bas	13		
Albanie	<i>Absent</i>			Hongrie	13			Pérou	14		
Algérie			15	Inde			23	Philippines	<i>Absent</i>		
Allemagne	19			Indonésie	<i>Absent</i>			Pologne	15		
Angola	12			Iran (Rép. islam. d')		18		Portugal	13		
Arabie saoudite	14			Iraq	<i>Absent</i>			Qatar	8		
Argentine	<i>Absent</i>			Irlande	11			Rép. arabe syrienne	13		
Arménie	10			Islande	10			Rép. de Corée	17		
Australie	14			Israël	10			Rép. dém. du Congo	17		
Autriche	12			Italie	17			Rép. dém. pop. lao	<i>Absent</i>		
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Japon	20			Rép. dominicaine	<i>Absent</i>		
Bahreïn	10			Jordanie	12			Rép. pop. dém. de Corée			14
Bangladesh	10		10	Kazakhstan	<i>Absent</i>			République tchèque	13		
Bélarus	<i>Absent</i>			Kenya	15			République-Unie de Tanzanie	<i>Absent</i>		
Belgique	12			Koweït	9			Roumanie	14		
Bhoutan	<i>Absent</i>			Lesotho	10			Royaume-Uni	18		
Botswana	11			Lettonie	11			Rwanda	<i>Absent</i>		
Brésil	20			Lituanie	11			Saint-Marin	10		
Bulgarie	<i>Absent</i>			Luxembourg	10			Sao Tomé-et-Principe	10		
Burkina Faso			13	Madagascar	<i>Absent</i>			Sénégal	<i>Absent</i>		
Cambodge	13			Malaisie			14	Seychelles	10		
Cameroun	13			Malawi	13			Sierra Leone	<i>Absent</i>		
Canada	15			Maldives	<i>Absent</i>			Slovaquie	<i>Absent</i>		
Chili	13			Mali	<i>Absent</i>			Soudan	15		
Chine	23			Malte	<i>Absent</i>			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Chypre	10			Maroc	15			Suède	<i>Absent</i>		
Côte d'Ivoire	13			Mauritanie	<i>Absent</i>			Suisse	12		
Croatie	10			Mexique	20			Tchad	<i>Absent</i>		
Cuba			13	Micronésie (Etats fédérés de)	<i>Absent</i>			Thaïlande	18		
Danemark	12			Monaco	<i>Absent</i>			Timor-Leste	11		
Djibouti	10			Mongolie	<i>Absent</i>			Trinité-et-Tobago	<i>Absent</i>		
El Salvador	12			Mozambique	13			Turquie			18
Emirats arabes unis	11			Myanmar	17			Ukraine	17		
Espagne	10			Namibie	11			Uruguay	11		
Estonie	<i>Absent</i>			Niger	13			Venezuela			13
Ethiopie	19			Nigéria	<i>Absent</i>			Viet Nam	5		14
Fédération de Russie	5	5	10	Norvège	12			Zambie	13		
Finlande	<i>Absent</i>			Nouvelle-Zélande	11			Zimbabwe	13		
France	18			Oman	<i>Absent</i>						
Gabon	11			Ouganda	13						
Géorgie	<i>Absent</i>			Pakistan	<i>Absent</i>						
Ghana	<i>Absent</i>			Palaos	<i>Absent</i>						
Guinée	<i>Absent</i>			Palestine	<i>Absent</i>						
				Panama	<i>Absent</i>						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle de l'Union interparlementaire et des Parlements membres dans la lutte contre le terrorisme et dans la protection du patrimoine commun de l'humanité

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République islamique d'Iran, avec l'appui du Groupe Asie-Pacifique, pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	558	Total des voix positives et négatives .	830
Voix négatives	272	Majorité des deux tiers.....	553
Abstentions	361		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Guinée équatoriale	11			Papouasie-Nouvelle-Guinée	<i>Absent</i>		
Afrique du Sud	17			Haïti	10					13	
Albanie	<i>Absent</i>			Hongrie	7		6	Pays-Bas			
Algérie	15			Inde	23			Pérou			14
Allemagne		19		Indonésie	<i>Absent</i>			Philippines	<i>Absent</i>		
Angola			12	Iran (Rép. islam. d')	18			Pologne		10	5
Arabie saoudite		14		Iraq	<i>Absent</i>			Portugal		13	
Argentine	<i>Absent</i>			Irlande			11	Qatar	8		
Arménie	10			Islande		10		Rép. arabe syrienne	13		
Australie			14	Israël		10		Rép. de Corée			17
Autriche		12		Italie			17	Rép. dém. du Congo	10		7
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Japon	20			Rép. dém. pop. lao	<i>Absent</i>		
Bahreïn			10	Jordanie	12			Rép. dominicaine	<i>Absent</i>		
Bangladesh	20			Kazakhstan	<i>Absent</i>			Rép. pop. dém. de Corée	14		
Bélarus	<i>Absent</i>			Kenya	15			République tchèque	13		
Belgique		12		Koweït	9			République-Unie de Tanzanie	<i>Absent</i>		
Bhoutan	<i>Absent</i>			Lesotho			10	Roumanie		14	
Botswana			11	Lettonie		11		Royaume-Uni		18	
Brésil			20	Lituanie			11	Rwanda	<i>Absent</i>		
Bulgarie	<i>Absent</i>			Luxembourg			10	Saint-Marin			10
Burkina Faso		13		Madagascar	<i>Absent</i>			Sao Tomé-et-Principe			10
Cambodge	13			Malaisie	14			Sénégal	<i>Absent</i>		
Cameroun	13			Malawi		13		Seychelles	10		
Canada		15		Maldives	<i>Absent</i>			Sierra Leone	<i>Absent</i>		
Chili			13	Mali	<i>Absent</i>			Slovaquie	<i>Absent</i>		
Chine	23			Malte	<i>Absent</i>			Soudan	5		10
Chypre			10	Maroc			15	Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Côte d'Ivoire			13	Mauritanie	<i>Absent</i>			Suède	<i>Absent</i>		
Croatie	10			Mexique	20			Suisse		12	
Cuba	13			Micronésie (Etats fédérés de)	<i>Absent</i>			Tchad	<i>Absent</i>		
Danemark		12		Monaco	<i>Absent</i>			Thaïlande	18		
Djibouti	10			Mongolie	<i>Absent</i>			Timor-Leste	11		
El Salvador	12			Mozambique	13			Trinité-et-Tobago	<i>Absent</i>		
Emirats arabes unis			11	Myanmar	17			Turquie			18
Espagne		10		Namibie	11			Ukraine			17
Estonie	<i>Absent</i>			Niger			13	Uruguay	11		
Ethiopie			19	Nigéria	<i>Absent</i>			Venezuela	13		
Fédération de Russie	20			Norvège		12		Viet Nam	19		
Finlande	<i>Absent</i>			Nouvelle-Zélande		11		Zambie			13
France		18		Oman	<i>Absent</i>			Zimbabwe	13		
Gabon			11	Ouganda	10		3				
Géorgie	<i>Absent</i>			Pakistan	<i>Absent</i>						
Ghana	<i>Absent</i>			Palaos	<i>Absent</i>						
Guinée	<i>Absent</i>			Palestine	<i>Absent</i>						
				Panama	<i>Absent</i>						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram a l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles

Résolution adoptée à l'unanimité par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP (Hanoï, 31 mars 2015)

La 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

considérant que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, est criminel et injustifiable, quels qu'en soient les motivations et les auteurs et où qu'il survienne,

réaffirmant que le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à aucun groupe ethnique,

notant qu'il faut traduire en justice ceux qui commettent, commanditent, financent ou soutiennent des actes terroristes,

soulignant que de tels actes sont dirigés contre des populations civiles, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées,

exprimant sa profonde préoccupation devant la menace que le terrorisme continue de faire peser sur la paix et la sécurité internationales,

sachant que le groupe autoproclamé Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également nommé Daech) a accepté l'allégeance de Boko Haram,

considérant l'ampleur et la propagation des exactions commises par Boko Haram et l'EIL, lequel ne cesse de conquérir de nouveaux territoires en Iraq et en République arabe syrienne,

sachant que, début février, le Nigéria, le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Bénin ont décidé de mobiliser 8 700 hommes pour combattre Boko Haram,

considérant que l'idéologie de l'EIL inspire des attaques terroristes dans d'autres régions du monde comme à Bruxelles, à Paris, à Sydney et tout récemment à Tunis, et que ces attaques visent clairement à ébranler la démocratie et à faire obstacle, en semant la terreur, au dialogue et aux échanges interculturels,

profondément préoccupée par le pillage systématique et la destruction délibérée de biens culturels auxquels se livre l'EIL et que déplore l'UNESCO, qui parle de "nettoyage culturel",

notant que toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme doivent être conformes au droit international, notamment aux droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire,

rappelant toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles adoptées par le Conseil de sécurité, qui portent sur le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et condamnent toutes les formes de financement du terrorisme,

rappelant toutes les résolutions pertinentes de l'UIP sur le terrorisme, notamment la déclaration adoptée par la neuvième Réunion des Présidentes de parlement,

1. *condamne avec la plus grande fermeté* tous les actes inhumains et les actes terroristes ainsi que la constante escalade des violences;
2. *demande* aux parlements d'utiliser les canaux législatifs pour contribuer à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU;

3. *invite* tous les parlements à condamner fermement et de façon unanime les actes perpétrés par l'EIIL et Boko Haram;
4. *appelle* au développement des canaux de coopération entre les services de sécurité et de renseignement des Etats afin de faciliter l'échange d'informations entre Etats;
5. *invite* les parlements à faire pression sur les gouvernements afin que des poursuites soient engagées contre toute personne ou organisation participant au financement de l'EIIL ou de Boko Haram, conformément aux résolutions 2161 (2014) et 2170 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU;
6. *demande* que quiconque participe à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité au nom de ces organisations soit traduit en justice;
7. *demande également* qu'une attention particulière soit portée aux femmes et aux enfants des pays dans lesquels sévissent des organisations terroristes telles que l'EIIL ou Boko Haram;
8. *condamne* la destruction délibérée et le pillage systématique de biens culturels et *demande* que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes et traduits en justice;
9. *appelle* les parlements à définir une stratégie commune quant aux ressortissants qui intègrent les rangs de telles organisations et *propose* à cette fin que soient développées les techniques d'échange d'informations entre Etats;
10. *appelle également* les parlements à adopter une stratégie commune visant à contrer les modes particulièrement efficaces de recrutement à distance de combattants et la propagande sur l'internet, en particulier sur les réseaux sociaux;
11. *exhorte* les instances compétentes des Nations Unies à soutenir, par les mesures d'urgence requises, les efforts déployés sur le terrain par les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le combat contre Boko Haram;
12. *soutient* les initiatives prises par la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine et la communauté internationale pour trouver des solutions à ce problème, notamment la mise en place de la Force spéciale mixte multinationale;
13. *réaffirme* l'importance du dialogue entre les gouvernements et les parlements de tous les pays impliqués dans la lutte contre le terrorisme.

LIST OF PARTICIPANTS **LISTE DES PARTICIPANTS**

Dr. Nguyen Sinh Hung

President of the National Assembly of the Socialist Republic of Viet Nam
Président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Viet Nam

President of the 132nd Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Président de la 132^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Saber Chowdhury

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the People <i>Président de la Chambre du peuple</i>
EZEDYAR, Mohammad Alam (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Elders, Women Affairs Committee / <i>Vice-Président de la Chambre des Anciens, Commission de la femme</i>
KHAN MANGUL, Mirbat (Mr./M.)	Member of the House of the People, Member of the Committee on Internal Security Affairs / <i>Membre de la Chambre du peuple, Membre de la Commission de la sécurité intérieure</i>
BARAKZAI, Shukria (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on International Peace and Security / <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the House of the People, Committee on Defence Affairs / <i>Membre de la Chambre du peuple, Commission de la défense</i>
NADERI, Farkhunda Zahra (Ms./Mme) Chairperson of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the House of the People, Member of the Committee on Immunity and Privileges of Parliamentarians / <i>Membre de la Chambre du peuple, Membre de la Commission des immunités et des privilèges des parlementaires</i>
DAWOD GHAFARI, Mohd (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
EBRAHIMI, Nilofar (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
HARESS, Nisar Ahmad (Mr./M.)	Member of the House of Elders, International Relations Committee / <i>Membre du Conseil des Anciens, Commission des relations internationales</i>
DARZABI, Abdul Satar (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
JAWAD, Neksad Ahmad (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
HASHIMI, Sayed Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Elders <i>Secrétaire général du Conseil des Anciens</i>
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of the People <i>Secrétaire général de la Chambre du peuple</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
KOOSHAK, Stephen (Mr./M.) Technical Adviser <i>Conseiller technique</i>	
MUDASIRY, Nasratullah (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ADEL, Nezamudin (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
MOHAMMAD, Wazir (Mr./M.)	Director, IPU Relations, House of Elders <i>Directeur des relations avec l'UIP, Chambre des Anciens</i>
IBRAHIMI, Faiz Mohammad (Mr./M.) FEKRAT, Mohammad Salim (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>

ALBANIA – ALBANIE

PALOKA, Edi (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PD)</i>
(PD: Democratic Party / Parti démocrate)	

ALGERIA - ALGERIE

OULD KHELIFA, Mohamed Larbi (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National People's Assembly <i>Président de l'Assemblée populaire nationale</i>
BENAROUS, Zahia (Ms./Mme) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Deputy Speaker of the Council of the Nation <i>Vice-Président du Conseil de la Nation</i>
DRIF BITAT, Zohra (Ms./Mme) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
GOBBI, Adem (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
MEFTALI, Yamina (Ms./Mme) Committee to Promote Respect for IHL / <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
CHIHEB, Seddik (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
SLIMANI, Bachir (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
SELLAMI, Farid (Mr./M.)	Protocol Director to the Speaker of the National People's Assembly / <i>Directeur du Protocole du Président de l'Assemblée populaire nationale</i>
SI BACHIR, Noureddine (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
MAAZOUZ, Amel (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Director / <i>Directeur adjoint</i>

ANGOLA

CERQUEIRA, Carolina (Ms./Mme) Standing Committee on Development, Finance and Trade, Leader of the delegation / <i>Commission permanente du développement, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
DANDA, Raul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)</i>
PRATA, Guilhermina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
ELIAS, Carolina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
DOMINGOS, Dilizia (Ms./Mme) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	
(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)	
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)	

ARGENTINA – ARGENTINE

CUCOVILLO, Ricardo (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies, President of the
Parliamentary Friendship Group Argentina-Viet Nam
*Membre de la Chambre des Députés, Président du
Groupe d'amitié parlementaire Argentine-Viet Nam*

ARMENIA - ARMENIE

ATSHEMYAN, Karine (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
Security, Leader of the delegation / *Bureau de la
Commission permanente de la paix et de la sécurité,
Chef de la délégation*

Member of the National Assembly, Member of the
Committee on Science, Education, Culture, Youth and
Sports / *Membre de l'Assemblée nationale (HHK),
Membre de la Commission de la science, de
l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports*

GHAZARYAN, Zabela (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

(HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien)

AUSTRALIA - AUSTRALIE

BISHOP, Bronwyn (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation
BERNARDI, Cory (Mr./M.)

Speaker of the House of Representatives
Présidente de la Chambre des Représentants (LPA)

LINES, Susan (Ms./Mme)

Member of the Senate
Membre du Sénat (LPA)

STERLE, Glenn (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat (ALP)

MARINO, Nola (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Development,
Finance and Trade / *Bureau de la Commission
permanente du développement, du financement et
du commerce*

Member of the Senate
Membre du Sénat (ALP)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LPA)

SURTEES, Claressa (Ms./Mme)
Secretary, Member of the ASGP
Secrétaire, Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General
Secrétaire générale adjointe

HALLETT, Brien (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

MANVELL, Peter (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

JONES, Damien (Mr./M.)

Senior Adviser to the Speaker
Conseiller principal de la Présidente

(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)

(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)

AUSTRIA - AUTRICHE

SCHIEDER, Andreas (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the National Council
Membre du Conseil national (SPÖ)

LOPATKA, Reinhold (Mr./M.)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (ÖVP)

MOSER, Gabriela (Ms./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (Mpg)

LINTL, Jessi (Ms./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (Frank)

WINTONIAK, Alexis (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General
Secrétaire général adjoint

BRENNER, Brigitte (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

RUND, Petra (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

(SPÖ: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)

(Mpg: Green Party / Les Verts)

(Frank: Team Stronach for Austria / Equipe Stronach pour l'Autriche)

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN

ALIYEV, Ilham (Mr./M.)

Member of the National Assembly

President of the Group, Leader of the Delegation

*Membre de l'Assemblée nationale**Président du Groupe, Chef de la délégation*

HUSEYNOVA, Sevinj (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

IMANOV, Anar (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

ASLANOV, Eltay (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate***BAHRAIN - BAHREIN**

ALARADI, Ali (Mr./M.)

First Deputy Speaker of the Council of Representatives

Leader of the delegation

*Premier Vice-Président du Conseil des représentants**Chef de la délégation*

NASAIF, Jameela (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the Shura Council

Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights / *Bureau de la Commission
permanente de la démocratie et des droits de
l'homme**Vice-Présidente du Conseil Consultatif*

ALJOWDER, Mohamed (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives

Membre du Conseil des représentants

ALSAMMAK, Jameela (Ms./Mme)

Member of the Council of Representatives

Membre du Conseil des représentants

HUSAIN, Saeed (Mr./M.)

Member of the Shura Council

Membre du Conseil Consultatif

TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)

Member of the Shura Council

Bureau of the Standing Committee on International
Peace and Security / *Bureau de la Commission
permanente de la paix et de la sécurité internationale**Membre du Conseil Consultatif*

ALDOSERI, Abdulla (Mr./M.)

Secretary General

Member of the ASGP

*Secrétaire général**Membre de l'ASGP*

ALKHAZALI, Ali (Mr./M.)

Advisor of the delegation

Conseiller de la délégation

ALQATTAF, Ameera (Ms./Mme)

Secretary of the Delegation

Secrétaire de la délégation

ISMAEEL, Sadeq (Mr./M.)

Administrative Assistant

Assistant administratif

ADWAN, Haifa (Ms./Mme)

Staff Member / *Secrétariat*

BANGLADESH

RABBI, Fazle (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament, Chairman of the Library Committee, Business Advisory Committee, Committee on Petitions / <i>Vice-Président du Parlement (AL), Président de la Commission de bibliothèque, Comité consultatif sur les affaires, Commission des pétitions</i>
CHOWDHURY, A B M Fazle Karim (Mr./M.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of Parliament, Chairman of the Parliamentary Standing Committee on Ministry of Railways, Standing Committee on Ministry of Public Administration / <i>Membre du Parlement (AL), Président de la Commission permanente, Commission permanente du Ministère des chemins de fer, Commission permanente du Ministère de l'administration publique</i>
AZAD, Abul Kalam (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Parliamentary Standing Committee on Ministry of Planning, Member of the Library Committee <i>Membre du Parlement (AL), Président de la Commission permanente du Ministère de la planification, Membre de la Commission de bibliothèque</i>
ALI, Md. Yeasin (Mr./M.)	Member of Parliament, Member of the Parliamentary Standing Committee on Ministry of Railways <i>Membre du Parlement (WPB), Commission permanente du Ministère des chemins de fer</i>
FAKHRUL, Razeq Mohammad (Mr./M.)	Member of Parliament, Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs / <i>Membre du Parlement (Ind), Commission permanente du Ministère des affaires étrangères</i>
KHAN, Waseqa Ayesha (Ms./Mme)	Member of Parliament, Standing Committee on Public Accounts / <i>Membre du Parlement, Commission permanente des comptes publics (AL)</i>
NEWAZ, Md. Nobi (Mr./M.)	Member of Parliament, Standing Committee on Ministry of Environment and Forests / <i>Membre du Parlement (AL), Commission permanente du Ministère de l'environnement et des forêts</i>
MILON, Nurul Islam (Mr./M.)	Member of Parliament, Standing Committee on Ministry of Science and Technology / <i>Membre du Parlement (J), Commission permanente du Ministère de la science et de la technologie</i>
ROSY, Quazi (Ms./Mme)	Member of Parliament, Library Committee <i>Membre du Parlement (AL), Commission de bibliothèque</i>
HARUN, Yussuf Abdullah (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Estimates <i>Membre du Parlement, Commission des évaluations (Ind)</i>
MOQBUL, Md. Ashraf (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
HELAL, Md. Abu Al (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
BEGUM, Farhana (Ms./Mme)	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
KHAN, Naimul Azam (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
ZILANE, Abdul Quader (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
SHAHAB ULLAH, Mohammad (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

RAHMAN, Azizur (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)

(Ind: Independent / Indépendant)

(J: Jatiyo Party / Parti Jatiyo)

(WPB: Workers Party of Bangladesh / Parti des travailleurs du Bangladesh)

BELARUS

SENKO, Vladimir (Mr./M.)

Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / *Membre du Comité executive, Chef de la délégation*Member of the Council of the Republic, Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security / *Membre du Conseil de la République, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et de la sécurité nationale*

SHAMAL, Elena (Ms./Mme)

Coordinating Committee of Women Parliamentarians / *Comité de coordination des Femmes parlementaires*Member of the House of Representatives, Deputy Chairperson of the Standing Commission on Health, Physical Culture, Family and Youth Policy / *Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Présidente de la Commission permanente de la santé, de la culture physique, de la famille et de la jeunesse***BELGIUM - BELGIQUE**

VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the delegation / *Président du Groupe, Chef de la délégation*Member of the Senate, Chairman of the Committee on Transversal Matters: Community Competences, Advisory Committee on European Affairs / *Membre du Sénat (N-VA), Président de la Commission des matières transversales : compétences communautaires, Comité d'avis chargé des questions européennes*

DESTEXHE, Alain (Mr./M.)

Member of the Senate, Committee on Transversal Matters: Regional Competences, Advisory Committee on European Affairs / *Membre du Sénat (MR), Commission des matières transversales : compétences régionales, Comité d'avis chargé des questions européennes*

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)

President of the Twelve Plus Group / *Président du Groupe des Douze Plus*Member of the Senate, Chairman of the Advisory Committee on European Affairs, Committee on Institutional Affairs / *Membre du Sénat (PS), Président du Comité d'avis chargé des questions européennes, Commission des affaires institutionnelles*

BATTHEU, Sabien (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives, Committee on the Interior, General Affairs and the Civil Service, Select Committee on Rules and Reform of Parliamentary Proceedings, Committee on Infrastructure, Communications and State Enterprises / *Membre de la Chambre des Représentants (Open VLD), Commission de l'Intérieur, des affaires générales et de la fonction publique, Commission spéciale du règlement et de la réforme du travail parlementaire, Commission de l'Infrastructure, des communications et des entreprises publiques*

GRYFFROY, Andries (Mr./M.)

Member of the Senate, Committee on Transversal Matters : Regional Competences / *Membre du Sénat (N-VA), Commission des matières transversales : compétences régionales*

CRUSNIÈRE, Stéphane (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Committee on External Relations, Committee on Finance and Budget, Advisory Committee on European Affairs / *Membre de la Chambre des Représentants (PS), Commission des relations extérieures, Commission des finances et du budget, Comité d'avis chargé des questions européennes*

HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

VAN DER HULST, Marc (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

DE ROUCK, Marc (Mr./M.)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

PELEMAN, Martin (Mr./M.)
Deputy Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire adjoint du groupe et de la délégation

PIRET, Antoine (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

MICHAUX, Anne (Ms./Mme)
Adviser to the Twelve Plus Group
Conseillère au Douze Plus

(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande / Nieuw-Vlaamse Alliantie)

(MR: Movement for Reform / Mouvement réformateur)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(Open VLD : Flemish Liberals / Libéraux flamands)

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

Deputy Secretary General of the House of
Representatives / *Secrétaire général adjoint de la*
Chambre des représentants

BHUTAN - BHOUTAN

KINGA, Sonam (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

DORJI, Rinzin (Mr./M.)

SUBBA, Tek Bahadur (Mr./M.)

WANGCHUK, Jigme (Mr./M.)

WANGMO, Kezang (Ms./Mme)

NORBU, Tshewang (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

CHODEN, Tshewang (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

WANGDI, Phuntsho (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Speaker of the National Council
Président du Conseil national

Member of the National Council
Membre du Conseil national

Member of the National Assembly, Chairman of the
Social and Cultural Committee / *Membre de l'Assemblée*
nationale, Président de la Commission des affaires
sociales et culturelles

Member of the National Assembly, Women, Child and
Youth Committee / *Membre de l'Assemblée nationale,*
Commission de la femme, de l'enfant et de la jeunesse

Member of the National Assembly, Chairperson of the
Women, Child and Youth Committee / *Membre de*
l'Assemblée nationale, Président de la Commission de
la femme, de l'enfant et de la jeunesse

Secretary General
Secrétaire général

BOTSWANA

KOKORWE, Gladys T.K. (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

BOKO, Duma G. (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly, Chairperson of the
Business Advisory Committee / *Présidente de*
l'Assemblée nationale, Présidente du Comité consultatif
sur les affaires

Member of the National Assembly, Governance and
Oversight Committee / *Membre de l'Assemblée*
nationale (UDC), Commission de la gouvernance et de
la surveillance

GAOLATHE, Ndaba (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Finance, Trade and Economic Development Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (UDC), Commission des finances, du commerce et du développement économique</i>
TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Women's Caucus / <i>Membre de l'Assemblée nationale (BDP), Présidente du Forum parlementaire des femmes</i>
MZWINILA, Kefentse (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Finance, Trade and Economic Development Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des finances, du commerce et du développement économique (BDP)</i>
DITHAPO, Barbara N. (Ms./Mme)	Secretary General <i>Secrétaire générale</i>
Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
NFILA, Christopher S. (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SAUBI, Babui (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)
(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

BRAZIL - BRESIL

QUINTELLA LESSA, Mauricio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PR)</i>
President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
CAMELI, Gladson (Mr./M.)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>
LEMOS, Ana Amelia (Ms./Mme)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>
NOGUEIRA, Ciro (Mr./M.)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>
Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	
PETECÃO, Sergio (Mr./M.)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral (PSD)</i>
LINS, Atila (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>
CAJADO, Claudio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i>
PORTELLA, Iracema (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PP)</i>
ROCHA, Jose (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
VASCONCELOS, Jarbas (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PMDB)</i>
MAGALHAES JUNIOR, Jutahy (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
Advisor / <i>Conseiller</i>	
DA FONTE, Eduardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
Advisor / <i>Conseiller</i>	
ARAUJO, Silvia (Ms./Mme)	
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	

(PR: Party of the Republic / Parti de la République)

(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(DEM: Democrats / Démocrates)

(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)

BULGARIA - BULGARIE

GLAVCHEV, Dimitar (Mr./M.) Vice-President of the Group, Leader of the delegation <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly, Budget and Finance Committee / <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (GERB), Commission du budget et des finances</i>
IMAMOV, Alliosman (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly, Budget and Finance Committee / <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (DPS), Commission du budget et des finances</i>
KARAKACHANOV, Krasimir (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly, Defence Committee, Internal Security and Public Order Committee / <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (NFSB-VMRO), Commission de la défense, Commission de la sécurité et de l'ordre public</i>
SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ALEXANDROVA, Stefka (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	
STEFANOVA, Malina (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria Party / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie) (DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés) (NFSB - VMRO: Patriotic front / Front patriotique)	

BURKINA FASO

KONE, Ibrahima (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
OUEDRAOGO, Vincent (Mr./M.)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
DICKO, Moussa Oumarou (Mr./M.)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
OUEDRAOGO, Denis François (Mr./M.)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
SANA, Abdoul (Mr./M.)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
SORGHO, Evrad (Mr./M.)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
SIENOU, Issa (Mr./M.)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
SOUGUE, Christine Gniko (Ms./Mme)	Member of the Transitional National Council <i>Membre du Conseil national de la transition</i>
ZOBILMA-MANTORO, Emma (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
TRAORE, Jean Marie Karamoko (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ILBOUDO, Souleymane (Mr./M.) Technical Adviser <i>Conseiller technique</i>	
ZAGRE, Edouard (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
BAKOLO, Leon Hermann (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

CAMBODIA - CAMBODGE

HENG, Samrin (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
YANG, Sem (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the Commission on Human Rights, Reception of Complaints, Investigation <i>Membre du Sénat, Président de la Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes</i>
CHHEANG, Vun (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
BAN, Sreymom (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
HUN, Many (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
LORK, Kheng (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly, Commission on Human Rights, Reception of Complaints, Investigation and National Assembly-Senate Relations / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes et des relations Assemblée nationale-Sénat</i>
KY, Wandara (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
TIOULONG, Saumura (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Development, Finance and Trade / <i>Bureau de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
OUM, Sarith (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
SRUN, Dara (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
CHHIM, Sothkun (Mr./M.) Assistant / <i>Assistant</i>	Director / <i>Directeur</i>
PROM, Virak (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
TEP, Charya (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>

KHLANG, Oudam (Mr./M.) Assistant / <i>Assistant</i>	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
HEANG, Thul (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
PEN, Prakath (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
CHEA, Danet (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
HENG, Peou (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
CHHAN, Vannak (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
HIN, Chanveary (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
DAV, Ansan (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
CHHIT, Kimyeat (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
KEO, Piseth (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SOK, Pisey (Mr./M.) Assistant / <i>Assistant</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>
SONG, Chankannica (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
SAN, Sarana (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
NHEM, Thavy (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
KANN, Pha (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
NHAY, Chamroeun (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SOCHEAT, Sroy (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
HOK, Bunly (Mr./M.) Assistant / <i>Assistant</i>	
TOP, Sareoun (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
NOU, Sophors (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
PHANY, Hul (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
TEKNGY, Hak (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

CAMEROON - CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
TJOUES, Geneviève (Ms./Mme)	Vice-President of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat</i>
EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Constitutional Laws, Human Rights and Freedom, Justice, Legislation and Rules, Administration <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC), Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement, de l'administration</i>
FOTSO, Joséphine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on Finance and Budget / <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC), Commission des finances et du budget</i>
KOULTCHOUMI AHIDJO, Oumoul (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)</i>
TSOMELOU, Jean (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (SDF)</i>
HAMIDOU, Maurice (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
YENE OSSOMBA, Victor (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>

MAKONGO DOOH, Alexandre (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

BOUBA, Simala (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Officer, Speaker's Bureau
Fonctionnaire au Bureau du Président

ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)
(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union nationale pour la démocratie et le progrès)
(SDF) Social Democratic Front / Front social démocratique)

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme)
Coordinating Committee of Women Parliamentarians,
Leader of the Delegation / *Comité de coordination des
femmes parlementaires, Chef de la délégation*

Member of the Senate, Deputy Chair of the Foreign
Affairs and International Trade Committee, Human
Rights Committee / *Membre du Sénat (CPC), Vice-
Président du Comité des affaires étrangères et du
commerce international, Comité des droits de la
personne*

DAWSON, Dennis (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
*Bureau de la Commission permanente des affaires des
Nations Unies*

Member of the Senate
Membre du Sénat (LPC)

CALKINS, Blaine (Mr./M.)

Member of the House of Commons, Standing
Committee on Justice and Human Rights
*Membre de la Chambre des Communes (CPC), Comité
permanent de la justice et des droits de la personne*

DAVIES, Libby (Ms./Mme)
Advisory Group of HIV/AIDS and Maternal, Newborn
and Child Health / *Groupe consultatif sur le VIH/sida
et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant*

Member of the House of Commons, Vice-Chair of the
Standing Committee on Health, Subcommittee on
Agenda and Procedure, Standing Committee on Health
*Membre de la Chambre des Communes (NDP), Vice-
Président du Comité permanent de la santé, Sous-
Comité du programme et de la procédure*

MCGUINTY, David (Mr./M.)

Member of the House of Commons, Vice-Chair of the
Standing Committee on Transport, Infrastructure and
Communities, Subcommittee on Agenda and Procedure
*Membre de la Chambre des Communes (LPC), Vice-
Président du Comité permanent des transports,
infrastructures et collectivités, Sous-Comité du
programme et de la procédure*

MILLER, Larry (Mr./M.)

Member of the House of Commons, Chair of the
Subcommittee on Agenda and Procedure, Standing
Committee on Transport, Infrastructure and
Communities, Subcommittee on Committee Budgets,
Liaison Committee / *Membre de la Chambre des
Communes (CPC), Président du Sous-Comité du
programme et de la procédure, Comité permanent des
transports, infrastructures et collectivités, Sous-Comité
des budgets de comité, Comité de liaison*

FORGE, Frédéric (Mr./M.)

Adviser / Conseiller

GAGNON, André (Mr./M.)
GRAVEL, Line (Ms./Mme)
Executive Secretary
Secrétaire exécutive

Adviser / Conseiller

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)
(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)
(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)

CHAD – TCHAD

KADAM, Moussa (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPS)</i>
GATTA NGOTHE, Gali (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Economy and Planning / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PR), Président de la Commission de l'économie et du plan</i>
BIDI VALENTIN, Neotbeï (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on General Politics, Law, Administrative and Legal Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAP-JS), Commission de la politique générale, des lois, des affaires administratives et judiciaires</i>
MADI MAÏNA, Tchari (Mr./M.)	Member of the National Assembly, First Deputy Chairman of the Committee on Finance, Budget and Public Accounts / <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDP), Premier Vice-Président de la Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique</i>
NDJENDI BASSA, Djidingar (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Education Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS), Président de la Commission de l'éducation</i>
OPPORTUNE, Aymadji (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i>
MASSA HAROU, Gali (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ISSA HAMIDI, Bechir (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Director / <i>Directeur</i>
(MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut) (PR: Republican Party / Parti Républicain) (PAP-JS: African Party for Peace and Justice / Parti africain pour la paix et la justice) (RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)	

CHILE - CHILI

COLOMA, Juan Antonio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (UDI)</i>
GIRARDI, Guido (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PS)</i>
PASCAL-ALLENDE, Denise (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PS)</i>
CERONI, Guillermo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PPD)</i>
GARCÍA, René Manuel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (RN)</i>

LEÓN, Roberto (Mr./M.) President of the GRULAC, President of the Standing Committee on Development, Finance and Trade <i>Président du GRULAC, Président de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDC)</i>
URRUTIA, Ignacio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (UDI)</i>
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
PEILLARD, Jacqueline (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directrice</i>
BUSTOS, Marcelo (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
OSES, Juan (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ROJAS, Luis (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>

(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(PPD: Party for Democracy / Parti pour la démocratie)
(RN: National Renewal / Rénovation nationale)
(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

CHINA – CHINE

CHEN, Zhu (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Vice-Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress / <i>Vice-Président de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale (CP)</i>
CHEN, Xiurong (Ms./Mme)	Member of the the Standing Committee of the National People's Congress, Deputy-Chairperson of the Internal and Judicial Affairs Committee / <i>Membre de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale (CP), Vice-Présidente de la Commission des affaires internes et judiciaires</i>
WANG, Xiaochu (Mr./M.)	Deputy to the National People's Congress, Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (CP)</i>
MENG, Wei (Mr./M.)	Deputy to the National People's Congress, Deputy Chairman of the Environment Protection And Resources Conservation Committee / <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (CP), Vice-Président de la Commission de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources</i>
LIU, Rui (Mr./M.)	Deputy Director General, Foreign Affairs Bureau <i>Directeur général adjoint du Bureau des affaires étrangères</i>
ZHANG, Yuhuan (Ms./Mme)	Deputy Director General, General Office <i>Directeur général adjoint, Bureau général</i>
LIU, Deyu (Mr./M.)	Director, Foreign Affairs Bureau <i>Directeur du Bureau des affaires étrangères</i>
XIE, Jifeng (Mr./M.)	Deputy Director of the Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs / <i>Directeur adjoint du Département des organisations internationales et des conférences du Ministère des affaires étrangères</i>

LI, Xiang (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*
XU, Jue (Ms./Mme)

Secretary, Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs
Secrétaire du Département des organisations internationales et des conférences du Ministère des affaires étrangères

JIN, Tao (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité
WANG, Xiaoyan (Ms./Mme)

Foreign Affairs Bureau
Bureau des affaires étrangères

DONG, Junxian (Mr./M.)

Foreign Affairs Bureau
Bureau des affaires étrangères

ZHU, Hongying (Ms./Mme)

Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs / *Département des organisations internationales et des conférences du Ministère des affaires étrangères*

WANG, Xunjia (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*
LIU, Di (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

Ministry of Foreign Affairs
Ministère des affaires étrangères
Ministry of Foreign Affairs
Ministère des affaires étrangères

(CP: Communist Party / *Parti communiste*)

COTE D'IVOIRE - COTE D'IVOIRE

OUATTARA, Siaka (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly, Committee on General and Institutional Affairs / *Membre de l'Assemblée nationale (RDR), Commission des affaires générales et institutionnelles*

GNANGBO, Kacou (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Committee on Economic and Financial Affairs / *Membre de l'Assemblée nationale (Esp), Commission des affaires économiques et financières*

YACE DE MEL, Laurette Andrée (Ms./Mme)
Vice-President of the Group
Vice-Présidente du Groupe

Member of the National Assembly, Committee on Security and Defence / *Membre de l'Assemblée nationale (PDCI/RDA), Commission de la sécurité et de la défense*

N'GUESSAN, Kouakou Désiré (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Administrator, Legislative Services
Administrateur des Services législatifs

KASSI YA, Blandine (Ms./Mme)
Assistant / *Assistante*

(RDR: Rally of Republicans / *Rassemblement des Républicains*)
(Esp: Espérance)

(PDCI/RDA: Democratic Party of Côte d'Ivoire/African Democratic Rally / *Parti démocratique de Côte d'Ivoire/Rassemblement démocratique africain*)

CROATIA - CROATIE

ĐUROVIĆ, Dražen (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the Croatian Parliament, Defence Committee, War Veterans Committee, Interparliamentary Co-operation Committee / *Membre du Parlement de Croatie (SDASB), Commission de la défense, Commission des anciens combattants, Commission de la coopération interparlementaire*

(SDASB: Croatian Democratic Alliance of Slavonia and Baranja / *Alliance démocratique croate de Slavonie et Baranja*)
(SDP: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly of the People's Power / <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i>
BARREDO MEDINA, Lázaro (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the People's Power / <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i>
FERRER GÓMEZ, Yolanda (Ms./Mme) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly of the People's Power, Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Président de la Commission des affaires étrangères</i>
NÚÑEZ BETANCOURT, Alberto (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the People's Power / <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i>
LÓPEZ DÍAZ, Herminio (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
MARTÍNEZ CORDOVÉS, Ada (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	
FEO LABRADA, Ariadne (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	
RODRÍGUEZ BARRIOS, Liurka (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	

CYPRUS - CHYPRE

NEOFYTOU, Averof (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and Security, Leader of the delegation / <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Committee on Foreign and European Affairs / <i>Membre de la Chambre des Représentants (DISY), Président de la Commission permanente des affaires étrangères et européennes</i>
GAROYIAN, Marios (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PD)</i>
KOUKOUMA KOUTRA, Skevi (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the House of Representatives, Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons / <i>Membre de la Chambre des Représentants (AKEL), Président de la Commission permanente des réfugiés, des personnes enclavées, disparues ou lésées</i>
VARNAVA, George (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Committee on Defence Affairs / <i>Membre de la Chambre des Représentants (EDEK), Président de la Commission permanente des affaires de défense</i>
ANASTASSIADOU, Vassiliki (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
CHRISTOU, Avgousta (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Relations Officer A' <i>Chargée des Relations internationales'</i>

(DISY: Democratic Rally / Rassemblement démocratique)

(PD: Democratic Party / Parti démocrate)

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

(EDEK: Social Democratic Movement / Mouvement social démocrate)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

DOUBRAVA, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Senate, Vice-Chairman of the Committee on European Affairs / <i>Membre du Sénat (S.cz), Vice-Président de la Commission des affaires européennes</i>
-----------------------------	--

LÁTKA, Jan (Mr./M.)	Member of the Senate, Vice-Chairman of the Mandate and Immunity Committee, Committee on European Affairs / <i>Membre du Sénat, Vice-Président de la Commission des mandats et des immunités, Commission des affaires européennes</i>
GROSPÍČ, Stanislav (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Constitutional and Legal Affairs, Mandate and Immunity Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission des affaires constitutionnelles et légales, Commission des mandats et des immunités</i>
LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Budgetary Control, Committee on Agriculture / <i>Membre de la Chambre des Députés (TOP09), Commission du contrôle budgétaire, Commission de l'agriculture</i>
VÁHALOVÁ, Dana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on European Affairs, Committee on Agriculture / <i>Membre de la Chambre des Députés (ČSSD), Commission des affaires européennes, Commission de l'agriculture</i>
ŠARAPATKA, Milan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de la Chambre des Députés (Usvit), Commission des affaires étrangères</i>
KYNSTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
UKLEIN, Jiří (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KOŠAŘÍKOVÁ KATEŘINA (Ms./Mme) Secretary of Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
TUKOVÁ, Alena (Ms./Mme) Secretary of Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(S.cz: Severocesí.cz) (TOP 09: Tradition Responsibility Prosperity 09 / Tradition, responsabilité, prospérité 09) (ČSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate tchèque) (Usvit: Dawn of Direct Democracy / Aube de la démocratie directe)	

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

CHOE, Jin Su (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Supreme People's Assembly, Chairman of the Central Committee for the Democratic Front for the Reunification of the Fatherland / <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême, Président du Comité central du Front démocratique pour la réunification de la patrie</i>
HYON, Jong Ung (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
KIM, Kyong Ho (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
KIM, Hak Song (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
PAK, Myong Guk (Mr./M.) Secretary to the delegation, Foreign Affairs Ministry <i>Secrétaire de la délégation, Ministère des affaires étrangères</i>	

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (Mr./M.) Co-President of the Group, Leader of the delegation <i>Co-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the Senate <i>Premier Vice-Président du Sénat</i>
EZADRI EGUMA, Norbert (Mr./M.)	Rapporteur of the National Assembly <i>Rapporteur de l'Assemblée nationale</i>
MASIKINI MBILI, Lilie (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MBUKU, Boris Laka (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Assembly, Economic, Financial and Budget Control Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC), Commission économique, financière et de contrôle budgétaire</i>
SHE OKITUNDU, Léonard (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
EKOMBE, Toussaint (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDC)</i>
GOYA KITENGE, Bijoux (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
MUSENDU FLUNGU, Flore (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
BYAZA-SANDA, David (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
MADJUBOLE MODRIKPE, Patrice (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
ADRARO, Vanessa (Ms./Mme) Assistant / <i>Assistante</i>	
MUTUMBE, Crispin (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
MUKWANGA, Gilbert (Mr./M.)	Head of Cabinet / <i>Chef de cabinet</i>
KATAKO, Josué (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
KABANGU DIBA NSESE, François (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
MBOMBO KAYALA, Roger (Mr./M.)	Secretariat, General Services <i>Secrétariat de la Direction des Services généraux</i>

(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti des Démocrates Chrétiens)

DENMARK – DANEMARK

SCHMIDT, Hans Christian (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the The Danish Parliament, Chairman of the Rural Districts and Islands Committee, Environment Committee / <i>Membre du Parlement danois (PL), Président de la Commission des districts ruraux et des îles, Commission de l'environnement</i>
DAHL, Jonas (Mr./M.)	Member of the The Danish Parliament, Finance Committee, Health Committee / <i>Membre du Parlement danois (SPP), Commission des finances, Commission de la santé</i>
CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)	Member of the The Danish Parliament, Transport Committee, Legal Affairs Committee / <i>Membre du Parlement danois (DPP), Commission des transports, Commission des affaires juridiques</i>

BARFOED, Lars (Mr./M.)

Member of the The Danish Parliament, Foreign Policy Committee, European Affairs Committee
Membre du Parlement danois (C), Commission de la politique extérieure, Commission des affaires européennes

HAV, Orla (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Development, Finance and Trade / *Bureau de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce*Member of the The Danish Parliament, Chairman of the Social Affairs Committee, Foreign Policy Committee / *Membre du Parlement danois (SD), Président de la Commission des affaires sociales, Commission de la politique extérieure*

LAUSTSEN, Bjarne (Mr./M.)

Member of the The Danish Parliament, Defence Committee, Employment Committee / *Membre du Parlement danois (SD), Commission de la défense, Commission de l'emploi*

RAVN, Troels (Mr./M.)

Member of the The Danish Parliament, Chairman of the Immigration and Integration Affairs Committee, Gender Equality Committee / *Membre du Parlement danois (SD), Président de la Commission de l'immigration et de l'intégration, Commission de l'égalité entre les sexes*

NONBO, Karsten (Mr./M.)

Member of the The Danish Parliament, Chairman of the Defence Committee, Chairman of the Intelligence Services Committee / *Membre du Parlement danois (PL), Président de la Commission de la défense, Président de la Commission des services de renseignement*

DETHLEFSEN, Claus (Mr./M.)

Member of the ASGP

*Membre de l'ASGP*Deputy Director
Directeur adjoint

DELEURAN, Pernille (Ms./Mme)

Adviser to the delegation

Conseillère de la délégation

LARSON, Claudius (Mr./M.)

Assistant Secretary to the delegation

Secrétaire assistante de la délégation

VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

NIELSEN, John (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

(PL: Liberal Party / Parti libéral)

(SPP: Socialist People's Party / Parti populaire socialiste)

(DPP: Danish People's Party / Parti populaire danois)

(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

(SD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

DJIBOUTI

MOHAMED DAOUD, Ali (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the delegation

*Président du Groupe, Chef de la délégation*Member of the National Assembly, Deputy Chair of the High Court of Justice, Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (FRUD), Vice-Président de la Haute Cour de justice, Commission des affaires étrangères

AHMED ELMi, Deka (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Committee on Legislation and General Administration / *Membre de l'Assemblée nationale (RPP), Commission de la législation et de l'administration générale*

SAID GOUMANEH, Hassan (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Committee on Parliamentary Immunities, Legislation and General Administration / *Membre de l'Assemblée nationale (RPP), Commission des immunités parlementaires, de la législation et de l'administration générale*

(FRUD: Front for Restoration of Unity and Democracy / Front pour la restauration de l'unité et la démocratie)

(RPP: People's Rally for Progress / Rassemblement populaire pour le progrès)

(UMP: Union for the Presidential Majority / Union pour la majorité présidentielle)

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

SUAREZ, Victor (Mr./M.)

Advisory Group of HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health, Leader of the delegation / *Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, Chef de la délégation*Deputy Speaker of the Chamber of Deputies, Justice Committee, Gender Committee, Foreign Affairs Committee / *Vice-Président de la Chambre des Députés (PLD), Commission de la justice, Commission de l'égalité entre les sexes, Commission des affaires étrangères*

FERMIN, Graciela (Ms./Mme)

Bureau of the Standing Committee on Peace and Security / *Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité*Member of the Chamber of Deputies, Human Rights Committee, Education Committee, Technology Committee / *Membre de la Chambre des Députés (PLD), Commission des droits de l'homme, Commission de l'éducation, Commission de la technologie*

VÁSQUEZ FERNÁNDEZ, José Alberto (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

MÉNDEZ MÉNDEZ, Rafael (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés(PLD: Dominican Liberation Party / *Parti de la libération dominicaine*)**EL SALVADOR**

REYES, Sigfrido (Mr./M.)

Leader of the delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the Legislative Assembly
Président de l'Assemblée législative

MERINO, Francisco (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Legislative Assembly
Vice-Président de l'Assemblée législative

SOSA, Karina (Ms./Mme)

Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / *Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*Member of the Legislative Assembly, Chairperson of the Foreign Affairs Committee / *Membre de l'Assemblée législative, Présidente de la Commission des affaires étrangères*

MENJIVAR, Vicente (Mr./M.)

Member of the Legislative Assembly
Membre de l'Assemblée législative

QUINTANILLA, Nelson (Mr./M.)

Member of the Legislative Assembly
Membre de l'Assemblée législative

RECINOS RAMÍREZ, Karla Beatriz (Ms./Mme)

Advisor to the Delegation
Conseillère de la délégation

SANABRIA ROMERO, Hazell Brigitte (Ms./Mme)

Advisor to the Delegation
*Conseillère de la délégation***EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE**

MOHABA MESSU, Gaudencio (Mr./M.)

Leader of the delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the Chamber of Deputies
Président de la Chambre des Députés (PDGE)

TORAO OYO, Ricardo Maximo (Mr./M.)

Deputy President of the Senate
Vice-Président du Sénat (PDGE)

MANGUE ESIMI, Juliana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
ONDO NSE MADJA, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
NKA OBIANG MAYE, Victorino (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ESONO EKUA, Bienvenido (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
MBA, Francisco Javier (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Democratique de Guinée Equatoriale)

ESTONIA - ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation, Président du Groupe</i>	Member of the Estonian Parliament, Environment Committee, European Union Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien, Commission de l'environnement, Commission des affaires de l'Union européenne (ERP)</i>
ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)	Member of the Estonian Parliament, Economic Affairs Committee / <i>Membre du Parlement estonien, Commission des affaires économiques (SDE)</i>
NOOL, Erki (Mr./M.)	Member of the Estonian Parliament, Deputy Chairman of the Environment Committee / <i>Membre du Parlement estonien, Vice-Président de la Commission de l'environnement (IRL)</i>
OTSEPP, Riina (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	

(ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ETHIOPIA - ETHIOPIE

GEBREHIWET, Kassa Teklebrhan (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the Federation <i>Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
ANKO, Daniel Demissie (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
FARIS, Yohannes Bewale (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
BARAMO, Tekle Tessema (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives, Foreign Defence Security Affairs Standing Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF), Commission permanente des affaires de la sécurité défense</i>
DEJENE, Meles Tilahun (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
WOLDESEMEYAT, Ayelech Eshete (Ms./Mme)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
ZEGEYE, Asmelash Weldeslassie (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
WAKO, Lema Megersa (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
AYENEW, Worku Adamu (Mr./M.)	Member of Parliament

Adviser / <i>Conseiller</i>	<i>Membre du Parlement</i>
MAHADI, Bashir Ali (Mr./M.)	Member of Parliament
Adviser / <i>Conseiller</i>	<i>Membre du Parlement</i>
DERA, Debebe Barud (Mr./M.)	Secretary General
Member of the ASGP	<i>Secrétaire général</i>
<i>Membre de l'ASGP</i>	
GEBRE, Nigus Lemma (Mr./M.)	Secretary General
Member of the ASGP	<i>Secrétaire général</i>
<i>Membre de l'ASGP</i>	
ALEMAYEHU CHEWAKA, Estifanos (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
Secretary to the delegation	
<i>Secrétaire de la délégation</i>	
GIZACHEW, Mulugeta (Mr./M.)	
Secretary / <i>Secrétaire</i>	

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Éthiopie)

FINLAND - FINLANDE

KOMI, Katri (Ms./Mme)	Member of Parliament
Vice-President of the UN Nations Affairs, Leader of the delegation / <i>Vice-Présidente du Groupe, Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies, Chef de la délégation</i>	<i>Membre du Parlement (KESK)</i>
KARHU, Saara (Ms./Mme)	Member of Parliament
	<i>Membre du Parlement (SDP)</i>
MÄNNISTÖ, Lasse (Mr./M.)	Member of Parliament
	<i>Membre du Parlement (KOK)</i>
SOININVAARA, Osmo (Mr./M.)	Member of Parliament
	<i>Membre du Parlement (Mpg)</i>
UOTILA, Kari (Mr./M.)	Member of Parliament
	<i>Membre du Parlement</i>
TIITINEN, Seppo (Mr./M.)	Secretary General
Member of the ASGP	<i>Secrétaire général</i>
<i>Membre de l'ASGP</i>	
HUTTUNEN, Marja (Ms./Mme)	
Assistant Secretary of the Group	
<i>Secrétaire assistante du Groupe</i>	
VUOSIO, Teemu (Mr./M.)	
Secretary of the Group, Adviser	
<i>Secrétaire du Groupe, Conseiller</i>	
LÄHDEVIRTA, Kimmo (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative	
<i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(KESK: Center Party / Parti du Centre)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)
(Mpg: Green Party / Les Verts)

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Ms./Mme)	Member of the Senate, Chairperson of the Finance Committee / <i>Membre du Sénat (PS), Présidente de la Commission des finances</i>
Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation / <i>Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	
GILLOT, Dominique (Ms./Mme)	Member of the Senate, Committee on Culture, Communication and Education / <i>Membre du Sénat (PS), Commission de la culture, de la communication et de l'éducation</i>

MAUREY, Hervé (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the Committee on Sustainable Development / <i>Membre du Sénat (UDI), Président de la Commission du développement durable</i>
DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Senate, Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces / <i>Membre du Sénat (UMP), Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées</i>
GUITTET, Chantal (Ms./Mme) Substitute Member of the Committee on Middle East Questions / <i>Membre suppléante du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Assembly, Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS), Commission des affaires étrangères</i>
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale (UMP), Commission des affaires étrangères</i>
PALLEZ, Christophe (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
LUQUIENS, Corinne (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
EIFERMANN, Didier (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	
FAUCONNIER, Inès (Ms./Mme) Secretary of the ASGP, Member of the ASGP <i>Secrétaire de l'ASGP, Membre de l'ASGP</i>	
VANCE, Loïc (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	
VELASCO, Karine (Ms./Mme) Administrative Secretary of the ASGP, Member of the ASGP / <i>Secrétaire administratif de l'ASGP, Membre de l'ASGP</i>	
ORSI, Mathieu (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
LAMBERT, Rémi (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(PS: Socialist Party / Parti Socialiste)	
(UDI: Union of Democrats and Independents / Union des Démocrates et Indépendants)	
(UMP: Union for a Popular Movement / Union pour un Mouvement Populaire)	

GABON

MOULENGUI MOUELE, Sophie (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, Law Committee <i>Membre du Sénat (PDG), Commission des finances</i>
BOUANGO, Christophe (Mr./M.)	Member of the Senate, Deputy Chair, Economic Affairs Committee / <i>Membre du Sénat (PDG), Vice-Président de la Commission des affaires économiques</i>
ROSSATANGA, Lygie (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director / <i>Directrice</i>
(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti Démocratique Gabonais)	

GEORGIA - GEORGIE

CHAPIDZE, Eliso (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Education Committee, Science and Culture Committee / <i>Membre du Parlement (GD), Commission de l'éducation, Commission de la science et de la culture</i>
---	--

BAKRADZE, David (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (UNM)</i>
MARAKVELIDZE, Zurab (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
BROKISHVILI, Irakli (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(GD: The Georgian Dream / Rêve géorgien) (UNM: United National Movement / Mouvement national uni)	

GERMANY - ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Speaker of the German Bundestag <i>Président du Bundestag allemand (CDU/CSU)</i>
ERNSTBERGER, Petra (Ms./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Deputy Leader of the delegation / <i>Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef adjointe de la délégation</i>	Member of the German Bundestag <i>Membre du Bundestag allemand (SPD)</i>
ROTH, Claudia (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the German Bundestag, Committee on Economic Cooperation and Development, Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad / <i>Vice-Présidente du Bundestag allemand (Bündnis 90/Die Grünen), Commission de la coopération économique et du développement, Sous-Commission de la culture et de l'éducation à l'étranger</i>
FABRITIUS, Bernd (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the German Bundestag, Committee on the Affairs of the European Union, Committee on Human Rights and Humanitarian Aid, Parliamentary Assembly of the Council of Europe / <i>Membre du Bundestag allemand (CDU/CSU), Commission des affaires de l'Union européenne, Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe</i>
FREITAG, Dagmar (Ms./Mme)	Member of the German Bundestag, Chairperson of the Sports Committee, Committee on Foreign Affairs, NATO Parliamentary Assembly / <i>Membre du Bundestag allemand (SPD), Président de la Commission des sports, Commission des affaires étrangères, Assemblée parlementaire de l'OTAN</i>
HOCHBAUM, Robert (Mr./M.)	Member of the German Bundestag, Chairperson of the Subcommittee on Disarmament, Arms Control and Non-Proliferation, Defence Committee / <i>Membre du Bundestag allemand (CDU/CSU), Président, Sous-Commission du désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, Commission de la défense</i>
ULRICH, Alexander (Mr./M.)	Member of the German Bundestag, Committee on the Affairs of the European Union / <i>Membre du Bundestag allemande (DIE LINKE), Commission des affaires de l'Union européenne</i>
SÜTTERLIN-WAACK, Sabine (Ms./Mme)	Member of the German Bundestag, Committee on Legal Affairs and Consumer Protection / <i>Membre du Bundestag allemand (CDU/CSU), Commission des affaires légales et de la protection des consommateurs</i>
RISSE, Horst (Mr./M.)	Secretary General

Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général</i>
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General <i>Secrétaire général adjoint</i>
BEATRICE, Gelsomina (Ms./Mme) Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies <i>Division des Assemblées parlementaires internationales</i>
BRAMMER, Claudia (Ms./Mme) Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies <i>Division des Assemblées parlementaires internationales</i>
MÜLLER, Lorenz (Mr./M.)	Chief, Office of the President of the German Bundestag <i>Chef du Cabinet du Président du Bundestag allemand</i>
TEPASSE, Nicole (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies <i>Division des Assemblées parlementaires internationales</i>
KREBS, Andrea (Ms./Mme)	Head of Division, International Parliamentary Assemblies <i>Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales</i>
BERKEMEIER, Gunnar (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)	
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(Bündnis 90/ Die Grünen: Green Party / Les Verts)	
(DIE LINKE: Left Party / Parti de gauche)	

GHANA

ODRO, Ebo Barton (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament <i>Vice-Président du Parlement (NDC)</i>
KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
NKRUMAH, Georgina Aboa (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
TEYE MENSAH, Enoch (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
MARKIN APENYO, Alexander (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
APODOLLA, Robert (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
BREFO BOATENG, Evelyn (Ms./Mme)	Director / <i>Directrice</i>
ASARE MENSAH, Joseph (Mr./M.)	Speaker's Protocol Officer <i>Chargé du protocole du Président</i>

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

GUINEA - GUINEE

SYLLA, El Hadj Dembo (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPG)</i>
BAH, Mariama Taata (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Education Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UFDG), Commission de l'éducation</i>

(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)

(UFDG: Union of Democratic Forces of Guinea / Union des Forces Démocratiques de Guinée)

HAITI

ANDRIS, Riche (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate, Committee on Justice, Defence and Public Security / <i>Président du Sénat, Commission de la justice, de la défense et de la sécurité publique</i>
BENOIT, Steven Irvenson (Mr./M.)	Member of the Senate, Committee on Finance, Justice, Human Rights and Anti-Corruption / <i>Membre du Sénat, Commission des finances, de la justice, des droits humains et de la lutte contre la corruption</i>

HUNGARY – HONGRIE

BALLA, Mihály (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz), Commission des affaires étrangères</i>
LATORCAI, János (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (KNDP)</i>
BARTOS, Mónika (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on Foreign Affairs, Committee on Sustainable Development / <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz), Commission des affaires étrangères, Commission du développement durable</i>
GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale (Jobbik), Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
JÓZSA, István (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on European Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale (MSZP), Commission des affaires européennes</i>
SCHMUCK, Erzsébet (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of the Committee on Budget / <i>Membre de l'Assemblée nationale (LMP), Vice-Président de la Commission du budget</i>
SEMJÉN, Zsolt (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (KNDP)</i>
SUCH, György (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KOVÁCS, János (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ÁDÁM SOMFAI, Katalin (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
TORDA, Eszter (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
HORVATH, Gellert (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
SIKLOSI, Dorottya (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
KAROLYI, Marton (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(FIDESz:	Ungarian Civic Union / Union civique hongroise)
(KNDP:	Christian Democratic People's Party / Parti chrétien-démocrate du peuple)
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)	
(MSZP:	Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)
(LMP:	Politics Can Be Different / Faire de la politique autrement)

ICELAND - ISLANDE

RIKHARDSDOTTIR, Ragnheidur (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Welfare Committee <i>Membre du Parlement (IP), Commission des affaires sociales</i>
DADASON, Ásmundur Einar (Mr./M.)	Member of Parliament, Budget Committee <i>Membre du Parlement (PP), Commission du budget</i>
JÓNSDÓTTIR, Birgitta (Ms./Mme)	Member of Parliament, Constitutional and Supervisory Committee / <i>Membre du Parlement (P), Commission constitutionnelle de surveillance</i>
BERNODUSSON, Helgi (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
BANG, Arna Gerdur (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)	
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)	
(P: Pirate Party / Parti pirate)	

INDIA - INDE

MAHAJAN, Sumitra (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the People <i>Présidente de la Chambre du peuple</i>
ACHUTHAN, M.P. (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (CPI)</i>
NATCHIAPPAN, E.m. Sudarsana (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (INC)</i>
SATAV, Shankarrao Rajeev (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (INC)</i>
BANERJEE, Satabdi Roy (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (AITC)</i>
PATIL, Bhavana Gawali (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (SS)</i>
SINGH, Nagendra (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (BJP)</i>
SINGH, Raj Kumar Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (BJP)</i>
SOLANKI, Kirit Premjibhai (Mr./M.) Advisory Group of HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health / <i>Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (BJP)</i>
MISHRA, Anoop (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
JOHN, Cyril (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
KANDPAL, Y.M. (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
RAMANA, L.V. (Mr./M.)	Deputy Director, Lok Sabha <i>Directeur adjoint, Lok Sabha</i>
JASON, S. (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
MISHRA, Vijay (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ROY, Rashmi (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
SHERIFF, Shumsher K. (Mr./M.) Executive Member of the ASGP <i>Membre exécutif de l'ASGP</i>	
KUMAR, Praveen (Mr./M.)	Assistant Director, Rajya Sabha <i>Directeur adjoint, Rajya Sabha</i>

SALEEM, Mohamed (Mr./M.)

Secretary / *Secrétaire*

AKUJA, Rajiv (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*

(CPI: Communist Party of India / Parti communiste indien)

(INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)

(AITC: All India Trinamool Congress /)

(SS: Shiv Sena)

(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)

INDONESIA - INDONESIE

NOVANTO, Setya (Mr./M.)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

HAFID, Meutya (Ms./Mme)

Advisory Group of HIV/AIDS and Maternal,
Newborn and Child Health / *Groupe consultatif
sur le VIH/sida et la santé de la mère, du
nouveau-né et de l'enfant*

MUNAWAR, Rofi (Mr./M.)

Substitute Member of the Committee on Middle East
Questions / *Membre suppléant du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient*

NURSANTY, Evita (Ms./Mme)

Bureau of the Standing Committee on United
Nations Affairs / *Bureau de la Commission
permanente des affaires des Nations Unies*

KIEMAS, Nazarudin (Mr./M.)

Speaker of the House of Representatives

*Président de la Chambre des Représentants (Golkar)*Member of the House of Representatives, Vice-Chairman
of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
*Membre de la Chambre des Représentants (Golkar),
Vice-Président de la Commission de la coopération
interparlementaire*Member of the House of Representatives, Committee on
Energy / *Membre de la Chambre des Représentants
(PKS), Commission de l'énergie*Member of the House of Representatives, Committee on
Foreign Affairs / *Membre de la Chambre des
Représentants (PDI-P), Commission des affaires
étrangères*Member of the House of Representatives, Commission for
Energy / *Membre de la Chambre des Représentants
(PDI-P), Commission de l'énergie*

SARASWATI, Rahayu (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives, Committee on
energy and environment / *Membre de la Chambre des
Représentants (G)*

ABDURRAHMAN, Mahfudz (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Committee for
Transportation and Housing / *Membre de la Chambre des
Représentants (PKS), Commission des transports et du
logement*

SYAFRUDDIN, Muhammad (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Committee for
Foreign Affairs / *Membre de la Chambre des
Représentants (PAN), Commission des affaires étrangères*

FAISHAL ZAINI, Ahmad Helmy (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Committee for
Education / *Membre de la Chambre des Représentants
(PKB), Commission de l'éducation*

TATANG, Sutharsa (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

ISLAM, Saiful (Mr./M.)

Secretary to the Delegation

Secrétaire de la délégation

RETNOASTUTI, Endah T.D. (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

SARTOMO, Hardjono (Mr./M.)

Assistant Secretary to the delegation

Secrétaire assistante de la délégation

ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme)

Secretary to ASGP Delegation

Secrétaire de la délégation de l'ASGP

NOVIANTI, Novianti (Ms./Mme)
Secretary to the Speaker
Secrétaire du Président
PRATOMO, Eddy (Mr./M.)
Advisor to the Speaker
Conseiller du Président
ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.)
Advisor to the Delegation
Conseiller d'ela délégation
TETA CARINA, Sheila (Ms./Mme)
Advisor to the Delegation
Conseillère de la délégation
KATINDING, Jeffri (Mr./M.)
Advisor to the Speaker
Conseiller du Président
WINURINI, Sulis (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*
YOGA DARMAWAN, Kristanto (Mr./M.)
Secretary to the Head of the delegation
Secrétaire du Chef de la délégation
RAHARDJO, Sigit (Mr./M.)
Secretary to the Head of the delegation
Secrétaire du Chef de la délégation
THERESA MULYONO, Pauline (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*
BADIB, Linda (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

(Golkar: Party of Functional Group / Parti des groupes fonctionnels)
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party - Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(G: Gerindra Party / Parti Gerindra)
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)
(PKB: National Awakening Party / Parti du réveil national)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

DASTGHEIB, S. Ahmad Reza (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

BETKOLYA, Younaten (Mr./M.)
Vice-President of the Group
Vice-Président du Groupe

HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and Security, Secretary of the Group / *Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité, Secrétaire du Groupe*

JALALI, Kazem (Mr./M.)
Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / *Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires*

JAHANGIRZADEH, Javad (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies

Member of the Islamic Parliament of Iran, Deputy Chair of the Standing Committee for National Security and Foreign Policy / *Membre du Parlement islamique d'Iran, Vice-Président de la Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure*

Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for Development / *Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente du développement*

Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for Industries and Mines / *Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente des industries et des mines*

Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for National Security and Foreign Policy / *Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure*

Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for National Security and Foreign Policy / *Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure*

SOBHANI NIA, Hossein (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for National Security and Foreign Policy <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure</i>
NOURI GHEZELCHEH, Gholamreza (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for Agriculture, Irrigation and Natural Resources / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente de l'agriculture, de l'irrigation et des ressources naturelles</i>
SALIMI, Alireza (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for Education and Research / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente de l'éducation et de la recherche</i>
EFTEKHARI, Laleh (Ms./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Standing Committee for Cultural Affairs / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission permanente des affaires culturelles</i>
SHEIKHOESLAM, Hossein (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Deputy Director, International Department <i>Directeur adjoint, Département international</i>
GHASHGHAVI, Mahdi (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
YOUSEFI, Alireza (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
SAHRARI, Mohamed Reza (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	

IRAQ

ABDULMAGED, Humam Baqer (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of Representatives of Iraq / <i>Vice-Président du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
ALFATLAWI MOHSIN, Hanan Saeed (Dr/Mme)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
ABBAS, Hasan Khudhair (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
EZGHAYER, Najim Abdullah (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
ABO-JARRY, Iqbal Abdulhussein (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
NADER, Muthanna Ammen (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
AHMED, Shakhwan Abdullah (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
HAMMOD, Mohammed Noori Ahmed (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>
TALABANI, Ala (Mrs./Mme) Substitute member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants de l'Iraq</i>
NAMIK MAJID, Ayad (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KHUDHAIR, Yasir Nazar (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MAKEE, Ali Nabil (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

ASSI, Mohanad Kadhim (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
ABBAS, Abbas Khudhair (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
RADHI, Mustafa Mohammed (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MAHDI, Raad Mohammed (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MOHAMMED, Ali Kareem (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
ABDUL SATAR, Ghaith Majid (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MOHAMMED, Hayder Shareef (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
ALI, Hatim Farhan (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
SAHIB, Alaa Kamil (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>
HARFASH, Omer Abed (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

IRELAND - IRLANDE

BURKE, Patrick (Mr./M.) President of the Group, Group of Facilitators for Cyprus, Leader of the delegation / <i>Président du Groupe, Groupe de facilitateurs concernant Chypre, Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat (FG)</i>
COWEN, Barry (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FF)</i>
HARRINGTON, Noel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FG)</i>
LYONS, John (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Vice Chair of the Jobs, Enterprise and Innovation Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (L), Vice-Président de la Commission de l'emploi, des entreprises et de l'innovation</i>
MULHERIN, Michelle (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FG)</i>
MATHEWS, Bernadette (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
(FG: Fine Gael)	
(FF: Fianna Fáil)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	

ISRAEL

SHEETRIT, Meir (Mr./M.) Committee on Middle East Questions, Group of Facilitators for Cyprus, Leader of the delegation <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Groupe de facilitateurs concernant Chypre, Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (H)</i>
EILON SHAHAR, Meirav (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
(H: Hatenua (the Movement) / Hatenua (le Mouvement))	

ITALY - ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr./M.) Honorary President, Leader of the delegation <i>Président honoraire, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Sénat (AP), Président de la Commission des affaires étrangères</i>
AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.)	Member of the Senate, Foreign Affairs Committee <i>Membre du Sénat (FI-PL), Commission des affaires étrangères</i>

FARINA, Giovanni (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on Middle East Questions / <i>Membre suppléant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés (PD), Commission des affaires étrangères</i>
SORBELLO, Roberto (Mr./M.) Secretary General of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Director / <i>Directeur</i>
RADONI, Susanna (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
OLMEDA, Claudio (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
PINELLI, Alessio (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
REGAZZONI, Carlo (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SANGINITI, Natalia (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
SCHINA, Fabio (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(AP: Area Popolare)	
(FI-PL: Forza Italia - Popolo della Libertà)	
(PD: Democratic Party / Parti démocrate)	

JAPAN - JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
MAKISHIMA, Karen (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
IZUMI, Kenta (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)</i>
MAKI, Yoshio (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (JIP)</i>
MIYAMOTO, Shuji (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (LDP)</i>
SHIMIZU, Takayuki (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (JIP)</i>
HAYASHIYAMA, Yasuhiko (Mr./M.)	Deputy Director General, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Directeur général adjoint, Département des affaires internationales, Chambre des représentants</i>
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)	Assistant Director, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Directeur assistant, Département des affaires internationales, Chambre des représentants</i>
SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)	Secretary, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire, Département des affaires internationales, Chambre des représentants</i>
UENO, Ayako (Ms./Mme)	Secretary, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire, Département des affaires internationales, Chambre des représentants</i>
KONO, Miho (Ms./Mme)	Secretary, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire, Département des affaires internationales, Chambre des représentants</i>
KURATA, Yasuo (Mr./M.)	Director, International Conferences Division, House of Councillors / <i>Directeur, Division des conférences internationales, Chambre des Conseillers</i>

OGAWA, Akiko (Ms./Mme)	Assistant Director, International Conferences Division, House of Councillors / <i>Directrice assistante, Division des conférences internationales, Chambre des Conseillers</i>
TAKEUCHI, Kenta (Mr./M.)	Secretary, International Conferences Division, House of Councillors / <i>Secrétaire, Division des conférences internationales, Chambre des Conseillers</i>
HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
HOSHINOYA (KAWAMURA), Shiho (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
KODAMA, Emiko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
SAKAI, Itsuko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
OTA, Midori (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
TAMURA, Kayo (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
IWAMOTO, Noriko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
YONEMARU, Chiaki (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
CHIDA, Masako (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate) (JIP: Japan Innovation Party / Parti japonais de l'innovation) (DPJ: Democratic Party of Japan / Parti démocrate japonais)	

JORDAN - JORDANIE

ALTARAWNEH, Aatif (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
BARAKAT, Salwa (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
BARHAM, Kamal (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
SAKET, Bassam (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
AL SHEYAB, Husni (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALRIYATI, Tamam (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
OWAIS, Samer (Mr./M.) Committee to Promote Respect for IHL / <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALGHARAGEER, Amneh (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-GHRIR, Hamad (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
SHAWABKEH, Fayez (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ALADOWAN, Samer (Mr./M.)	Head of Protocol <i>Chef du protocole</i>
AL-ADWAN, Firas (Mr./M.)	Director General, Speaker's Office <i>Directeur général du Bureau du Président</i>
AL- BARAISEH, Moh'd (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>

ALMASHAKBEEH, Adnan (Mr./M.) HUNAITI, Attallah (Mr./M.) Media Advisor <i>Conseiller médias</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>
HADDADIN, Bassam (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ALWAKED, Abdelrahim (Mr./M.) ALTARAWNEH, Shareef (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>

KAZAKHSTAN

JAKUPOV, Kabibulla (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des représentants (Nur Otan)</i>
ICHSHANOV, Kairat (Mr./M.)	Deputy President of the Senate <i>Vice-Président du Sénat (Nur Otan)</i>
MUKAYEV, Yerbulat (Mr./M.)	Member of the Senate, Committee on Agrarian Issues and Environmental Protection / <i>Membre du Sénat, Commission des questions agraires et de la protection de l'environnement</i>
BIMENDINA, Assima (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives, Committee on Social and Cultural Development / <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan), Commission du développement social et culturel</i>
ASHIMBAYEV, Maulen (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security / <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan), Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité</i>
KIYANSKIY, Viktor (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Committee on Environmental Issues and Natural Resource Use <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan), Commission des questions liées à l'environnement et à l'utilisation des ressources naturelles</i>
MADINOV, Romin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Agrarian Issues / <i>Membre de la Chambre des représentants, Commission des questions agraires</i>
MEDEUOV, Ussengeldy (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Committee on Foreign Affairs, Defense and Security / <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan), Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité</i>
TURARBEKOV, Ayan (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
SMAGULOV, Danay (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
KASSYMBEKOV, Talgat (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
KELSEITOV, Yergali (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
SAGINOVA, Zhanna (Ms./Mme)	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
ABRAMOVA, Olga (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
BEKENOV, Aray (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SAKHARIYEVA, Aliya (Ms./Mme)	

Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe
ZHUMAGULOV, Aibol (Mr./M.)
Press / *Presse*
YELEUOV, Zhomart (Mr./M.)
Press / *Presse*
TENELBAYEVA, Nazym (Ms./Mme)
Press / *Presse*
MAILYBAYEV, Sailybay (Mr./M.)
Press / *Presse*

(Nur Otan: People's Democratic Party / Parti populaire démocratique)

KENYA

EKWEE ETHURO, David (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat (TNA)</i>
NABWALA, Catherine Mukiite (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate, Finance Committee, Health Committee / <i>Membre du Sénat (ODM), Commission des finances, Commission de la santé</i>
MUSYOKA, Susan (dr.) (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Business Committee, Health Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (CORD), Commission des affaires, Commission de la santé</i>
PKOSING LOSIAKOU, David (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (URP)</i>
TUYA, Soipan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Finance Committee, Health Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (URP), Commission des finances, Commission de la santé</i>
WA KABANDO, Kabando (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Defence and Foreign Relations Committee, Agriculture Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (NA), Commission de la défense et des relations étrangères, Commission de l'agriculture</i>
BUNDI, Justin (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
ALI MOHAMED, Mohamed (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
KIOKO, Sarah (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Director / <i>Directrice</i>
CHANIA, Daniel (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
OSUNDWA, Lilian (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
EDUNG, Edward (Mr./M.) Personal Assistant <i>Assistant particulier</i>	
WANJIKU, Mainah (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
MUPUSI, Deborah (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	

(TNA: The National Alliance / Alliance nationale)

(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)

(URP: United Republican Party / Parti républicain uni)

(KANU: Kenya African National Union / Union nationale africaine - Kenya)

(CORD: Coalition for Reforms and Democracy / Coalition pour les réformes et la démocratie)

KUWAIT - KOWEIT

ALGHANIM, Marzouq (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
ALAZEMI, Saif (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ABDULLAH, Khaleel (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALHAJIRI, Madi (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALSHAYEE, Faisal (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Financial and Economic Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires financières et économiques</i>
ALROWAIEE, Oudah (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ASHOUR, Saleh (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALKANDARI, Allam (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ALENEZI, Shehab (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ALFARDAN, Amer (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ALDEGAISHEM, Jamal (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
AL-MONAIIFI, Jamal (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
AL-MUTAWA, Amal (Ms./Mme)	Director / <i>Directrice</i>
ALAWADI, Abdullah (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-HARBAN, Talal (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
ALENEZI, Mishal (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ALSOBAIEE, Muslat (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
SHISHTERI, Bader (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-EDAN, Tariq (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-AJMI, Mubarak (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
HUSSAIN, Othman (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-ENEZI, Jamal (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-LOGHANI, Maha (Ms./Mme)	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
AL-GAZWEENI, Fatema (Ms./Mme)	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
ALOTAIBI, Dana (Ms./Mme)	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
FARHAN, Tareq (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-RASHED, Ahmed (Mr./M.)	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
AL-WEQAT, Khaled (Mr./M.)	Deputy Secretary General <i>Secrétaire général adjoint</i>

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

YATHOTOU, Pany (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Présidente de l'Assemblée nationale (LPRP)</i>
PHENGKHAMMY, Somphan (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (LPRP)</i>
AKHAMOUNTRY, Koukeo (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP), Président de la Commission des affaires étrangères</i>
KHAMMANIVONG, Bounsay (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP)</i>
LEEKAIYA, Bouaphanh (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice Chairperson of the Social and Cultural Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP), Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales et culturelles</i>
VIGNAKET, Suanesavanh (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice Chairperson of the Women Parliamentarians Caucus / <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP), Vice-Présidente du Forum des femmes parlementaires</i>
SISOULATH, Bounpone (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice Chairman of the Economy Planning and Finance Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP), Vice-Président de la Commission de la planification économique et des finances</i>
SVENGSAKSA, Viseth (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
KONGPHALY, Thanta (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Director General <i>Directeur général</i>
THEPHACHANH, Viengthavisone (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Director General <i>Directeur général</i>
ANOTHAY, Kemphone (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
ANANTHA, Soutsakhone (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
KEOMANYKHOT, Kaysone (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
SADETTAN, Sanexay (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
SOUTHAMMAVONG, Siriphone (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
YATHOTOU, Sengmany (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
BOUPHA, Vatlana (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	

(LPRP: Lao People's Revolutionary Party / Parti populaire révolutionnaire lao)

LATVIA - LETTONIE

DAUDZE, Gundars (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament, Legal Affairs Committee, Parliamentary Inquiry Committee / <i>Vice-Président du Parlement, Commission des affaires juridiques</i>
ABOLTINA, Solvita (Ms./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the National Security Committee, Legal Affairs Committee / <i>Membre du Parlement, Présidente de la Commission de la sécurité nationale, Commission des affaires juridiques</i>

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.)

Member of Parliament, Foreign Affairs Committee,
Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee
*Membre du Parlement, Commission des affaires
étrangères, Commission de la citoyenneté, de la
migration et de la cohésion sociale*
Director / *Directrice*PAURA, Sandra (Ms./Mme)
Secretary of the Group
*Secrétaire du Groupe***LESOTHO**MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme)
Member of the Executive Committee, Ex-officio
Member of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians, Leader of the delegation
*Membre du Comité exécutif, Membre de droit du
Comité de coordination des femmes parlementaires,
Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly, Development
Planning Committee, Vice-Chair of the Parliamentary
Reforms Committee, Committee on Standing Orders,
Economic Cluster / *Présidente de l'Assemblée nationale,
(DC) Commission de la planification du développement,
Vice-Président de la Commission des réformes
parlementaires, Commission du règlement, Commission
de l'économie*(DC: Democratic Congress / *Congrès démocratique*)**LITHUANIA - LITUANIE**GAPSYS, Vytautas (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation
KIRKILAS, Gediminas (Mr./M.)Member of Parliament, Committee on Law and Justice
*Membre du Parlement (L), Commission des lois et de la
justice*
Deputy Speaker of Parliament, Chairman of the
Committee on European Affairs / *Vice-Président du
Parlement (SDPS), Président de la Commission des
affaires européennes*
Secretary General
*Secrétaire général*RAUDONIENE, Daiva (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP
SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe(L: Labour Party / *Parti du travail*)(SDPS: Social Democratic Party "Harmony" / *Parti Social-démocrate « Harmonie »*)**LUXEMBOURG**DI BARTOLOMEO, Mars (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
BERGER, Eugène (Mr./M.)Speaker of the Chamber of Deputies
Président, Chamber of Deputies (PS)

BODRY, Alex (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre, Chamber of Deputies (PD)
Member of the Chamber of Deputies
*Membre, Chamber of Deputies (PS)*KLEIN, Aurélie (Ms./Mme)
Diplomat / *Diplomate*(PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)(PD: Democratic Party / *Parti démocratique*)**MADAGASCAR**RAKOTOMAMONJY, Jean Max (Mr./M.)
Leader of the delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

RABETAFIKA, Norovelomampionona Roberthine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy General Rapporteur / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Rapporteuse générale adjointe</i>
RIVOTIANA, Jean Bosco (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Home Affairs and Decentralization / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'intérieur et de la décentralisation</i>
RAKOTOBE RAMAROSOA, Emiline (Ms./Mme)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
RAZANAKOTO, Andramasina (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ANGELE, Solange (Ms./Mme)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
RAKOTOMALALA, Lucien (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MARA, Niasry (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MAHAZOASY, Freddie Richard (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
RANDRIAMAHAFANJARY ANDRIAMITARIJATO, Calvin (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly / <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
RAPELANORO RABENJA, Haja Jose (Mr./M.) Technical Adviser / <i>Conseiller technique</i>	

MALAWI

MSOWOYA, Richard (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly, Chairperson of the Parliamentary Service Commission / <i>Président de l'Assemblée nationale (MCP), Président de la Commission des services parlementaires</i>
KACHIKHO, Anna (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Public Appointments Committee, Women's Caucus / <i>Membre de l'Assemblée nationale (DPP), Commission des nominations, Forum parlementaire des femmes</i>
MLOMBWA, Clement (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Legal Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (MCP), Commission des affaires juridiques</i>
MPAWENI, Yaumi (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NJOLOMOLE, Henry (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Secretary-General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
DZIDEKHA, Gloria (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
KAIRA, Patrick (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

MALAYSIA – MALAISIE

WEE, Ka Siong (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (MCA)</i>
KOH CHIN HAN (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
BOON SOM INONG (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
LAU KIONG YIENG, Alice (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
LOY SIAN, Hee (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
SOO SEANG, Khoo (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
WEI AIK, Ng (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
RAHMAT, Riduan (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KONG YIT SIN, Lester Wyeth (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
MOHD ZABIDI, Azmil (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
HUSSAIN, Ahmad Afifi (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
ASANGANY, Azra Firzadh (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)

MALDIVES

MOHAMED, Abdulla Maseeh (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Majlis <i>Président, Majlis du Peuple (PPM)</i>
MANIK, Ahmed Nihan Hussain (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i>
ABDULLA, Abdul Bari (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (MDP)</i>
IBRAHIM, Moosa Nizar (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (JP)</i>
RIFAU, Abdulla (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i>
FILZA, Fathimath (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr./M.)	Head of Foreign Relations <i>Chef des relations étrangères</i>
RIKAZ, Hassan (Mr./M.) Security Officer to the Speaker <i>Agent de sécurité du Président</i>	

(PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)
(MDP: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)
(JP: Jumhooree Party / Parti Jumhooree)

MALI

CISSE, Amadou (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Development,
Finance and Trade, Leader of the delegation / *Bureau
de la Commission permanente du développement, du
financement et du commerce, Chef de la délégation*
TIMBINE, Moussa (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée Nationale

MAIGA, Amadou (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée Nationale

DRAME, Maimouna (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée Nationale

MALTA - MALTE

FARRUGIA, Godfrey (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation
ZAMMIT DIMECH, Francis (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, House
Business Committee / *Membre de la Chambre des
Représentants, Commission des questions internes*
Member of the House of Representatives, Standing
Committee on Foreign and European Affairs / *Membre
de la Chambre des Représentants, Commission
permanente des affaires étrangères et européennes*

MAURITANIA – MAURITANIE

ELY SALEM, Zeinebou (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Development,
Finance and Trade, Leader of the delegation
*Bureau de la Commission permanente du
développement, du financement et du commerce,
Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

BABA SY, Marienne (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MEXICO - MEXIQUE

CUEVAS, Gabriela (Ms./Mme)
President of the Committee to Promote Respect for
IHL, Leader of the delegation / *Présidente du Comité
chargé de promouvoir le respect du DIH, Chef de la
délégation*

Member of the Senate, Chairperson of the International
Affairs Committee / *Membre du Sénat (PAN),
Présidente de la Commission des affaires
internationales*

GUERRA, Marcela (Ms./Mme)

Member of the Senate, Chairperson of the Foreign
Affairs, North America Committee / *Membre du Sénat
(PRI), Présidente de la Commission des affaires
extérieures, Amérique du Nord*

MONREAL, David (Mr./M.)

Member of the Senate, Chairman of the Jurisdictional
Committee / *Membre du Sénat (L), Président de la
Commission juridictionnelle*

ORTIZ, Graciela (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
*Bureau de la Commission permanente des affaires
des Nations Unies*

Member of the Senate, Chairperson of the Legislative
Studies Committee / *Membre du Sénat (PRI),
Présidente de la Commission des études législatives*

POZOS, Raúl (Mr./M.)

Member of the Senate, Chairman of the Administration
Committee / *Membre du Sénat (PRI), Président de la
Commission de l'administration*

FLORES MÉNDEZ, José Luis (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

ROJAS, Laura (Ms./Mme)	Member of the Senate, Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee <i>Membre du Sénat (PAN), Présidente de la Commission des affaires extérieures, Organisations internationales</i>
SAMUEL GURRIÓN, Matías (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
GONZÁLEZ CARILLO, Adriana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on National Defence / <i>Membre de la Chambre des Députés (PAN), Commission de la défense nationale</i>
ENCINAS RODRÍGUEZ, Alejandro (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
ENRÍQUEZ, Arelí (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directrice</i>
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)	
(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	
(PRD: Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique)	

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

FIGIR, Isaac V. (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Congress, Chairman of the Ways and Means Committee, External Affairs Committee, Judiciary and Governmental Operations Committee, Transportation and Communication Committee / <i>Membre du Congrès, Président de la Commission des voies et moyens, Commission des opérations judiciaires et gouvernementales, Commission des transports et des communications</i>
GEORGE, Yosiwo P. (Mr./M.)	Member of the Congress, Chairman of the External Affairs Committee, Health and Social Affairs Committee, Judiciary and Governmental Operations Committee, Ways and Means Committee / <i>Membre du Congrès, Président de la Commission des affaires extérieures, Commission de la santé et des affaires sociales, Commission des voies et moyens, Commission des opérations judiciaires et gouvernementales</i>
MARTIN, Berney (Mr./M.)	Member of the Congress, Vice Chairman of the Judiciary and Governmental Operations, Vice Chairman of the External Affairs Committee, Education and Resources and Development Committee / <i>Membre du Congrès, Vice-Président de la Commission des opérations judiciaires et gouvernementales, Vice-Président de la Commission des affaires extérieures, Commission de l'éducation et du développement des ressources</i>
REYES, Jessicalynn (Ms./Mme) Deputy Secretary of the Group, Member of the ASGP / <i>Secrétaire adjoint du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjointe</i>
DANG, Tung Lam (Mr./M.)	Legislative Counsel / <i>Conseiller législatif</i>

MONACO

FICINI, Alain (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (HM)</i>
(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)	

MONGOLIA - MONGOLIE

DAMDIN, Demberel (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the State Great Hural <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)</i>
JALBASUREN, Batzandan (Mr./M.)	Member of the State Great Hural, Legal Affairs Committee / <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (PD), Commission des affaires juridiques</i>
NYAMAA, Enkhbold (Mr./M.)	Member of the State Great Hural, Security and Foreign Policy Committee / <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP), Commission de la sécurité et de la politique extérieure</i>
ZANGAD, Bayanselenge (Ms./Mme)	Member of the State Great Hural, Social Policy Committee / <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPRP-MNDP), Commission de la politique sociale</i>
BYAMBADORJ, Boldbaatar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ALTANGEREL, Batsoyombo (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
MARUUSH, Batbold (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
TSOLMON, Gantuya (Ms./Mme) D., Enkhbat (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	Staff / <i>Membre du personnel</i>
(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongole) (PD: Democratic Party / Parti démocrate) (MPRP-MNDP: Justice Coalition / Coalition pour la justice)	

MOROCCO - MAROC

TAIBI EL ALAMI, Rachid (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des représentants (RNI)</i>
BIADILLAH, Mohamed Cheikh (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Councillors <i>Président de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>
BENMASSOUD, Rachida (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Présidente de la Chambre des représentants (USFP)</i>
KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (MP)</i>
OMARI, Abdelaziz (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and Security / <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PJD)</i>
LAZRAK, Noureddine (Mr./M.) Rapporteur of the Standing Committee on Peace and Security / <i>Rapporteur de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (RNI)</i>
ALAMI, Mohamed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (USFP)</i>
ABDI, Rachid (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PAM)</i>
TAGHOUANE, Bouamar (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member du Parlement <i>Member of Parliament</i>
TOUIZI, Ahmed (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
EL KHADI, Najib (Mr./M.)	Secretary General

Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général</i>
KHOUJA, Abdelwahid (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
CHAQRI, Ahmed (Mr./M.)	Head of the Office of the Speaker of the House of Representatives / <i>Chef de Cabinet du Président de la Chambre des représentants</i>
CHIBANE, Omar (Mr./M.)	Director, Office of the Speaker of the House of Councillors / <i>Directeur du Cabinet du Président de la Chambre des conseillers</i>
EL JAFFALI, Mounir (Mr./M.)	<i>Diplomatic Adviser, House of Councillors</i> <i>Conseiller diplomatique, Chambre des Représentants</i>
SATRAOUY, Said (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	
DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
ISLAM BADAD, Lalla (Ms./Mme)	Adviser to the Speaker of the House of Councillors <i>Conseillère du Président de la Chambre des Conseillers</i>

(RNI: National Rally of Independents / Rassemblement national des indépendants)
(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et modernité)
(USFP: Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste de forces populaires)
(MP: Popular Movement / Mouvement populaire)
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

MOZAMBIQUE

KATUPHA, Jose (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of the Republic, Spokesman of the Permanent Committee / <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO), Porte-parole de la Commission permanente</i>
MACUIANA, Saimone (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic, Legal and Constitutional Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO), Commission des affaires légales et constitutionnelles</i>
MALEMA, Lucinda (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic, Social Affairs and Gender Committee / <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO), Commission des affaires sociales et de l'égalité des sexes</i>
BONIFACIO, Cesar (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Director / <i>Directeur</i>
MATIAS, Jaime (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
MUNGUAMBE, Gamiliel (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)
(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

MYANMAR

TOE, Maung (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Joint Committee on IPU / <i>Membre de la Chambre des représentants (USDP), Comité mixte de l'UIP</i>
--	--

MYINT, Ye (Mr./M.)	Member of the House of Nationalities, Joint Committee on IPU / <i>Membre de la Chambre des nationalités (USDP), Comité mixte de l'UIP</i>
TIN, Nyunt (Mr./M.)	Member of the House of Nationalities, Joint Committee on IPU / <i>Membre de la Chambre des nationalités (USDP), Comité mixte de l'UIP</i>
WIN, Soe (Mr./M.)	Member of the House of Nationalities, Joint Committee on IPU / <i>Membre de la Chambre des nationalités (USDP), Comité mixte de l'UIP</i>
BU, Dwe (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives, Joint Committee on IPU / <i>Membre de la Chambre des représentants (UDP), Comité mixte de l'UIP</i>
MAUNG, Zaw Myint (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Joint Committee on IPU / <i>Membre de la Chambre des représentants (NLD), Comité mixte de l'UIP</i>
TUN, Ko Ko (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, International Relations Committee / <i>Membre de la Chambre des représentants (USDP), Commission des relations internationales</i>
AYE, Ni Ni (Ms./Mme)	Staff / <i>Secrétariat</i>
HAN, Thiha (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
MOE, Myat (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>

(USDP: Union Solidarity and Development Party / Parti de la solidarité et du développement de l'Union)

(UDP: Unity and Democracy Party / Parti de l'unité et de la démocratie)

(NLD: National League for Democracy / Ligue nationale pour la démocratie)

NAMIBIA – NAMIBIE

MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Ms./Mme) President of the Group, First Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Committee on Middle East Questions, Leader of the delegation / <i>Présidente du Groupe, Première Vice-Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Council, Standing Rules and Orders Committee / <i>Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO), Commission permanente du règlement et de la procédure</i>
KATAMELO, Phillipus Wido (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>
MUREMI, Nimrod (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>
NAKWAFILA, Johannes (Mr./M.)	Member of the National Council, Public Accounts Committee / <i>Membre du Conseil national (SWAPO), Commission des comptes publics</i>
NAMBILI, Ndapewoshali (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>
MUPURUA, Juliet (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the National Council <i>Secrétaire générale adjointe du Conseil national</i>
NAKUTWIMA, Mirjam N. (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
SHALI, Auguste (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
RIRUAKO, Brian (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

NETHERLANDS - PAYS-BAS

FRANKEN, Hans (Mr./M.)
Member of the Committee on Middle East Questions,
Leader of the delegation / *Membre du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la
délégation*

Member of the Senate, Committee on Foreign Affairs,
Defence and Development Cooperation, Security and
Justice Committee, European Affairs Committee
*Membre du Sénat (CDA), Commission des affaires
étrangères, de la défense et de la coopération pour le
développement, Commission de la sécurité et de la
justice, Commission des affaires européennes*

SCHRIJVER, Nico (Mr./M.)

Member of the Senate, Committee on Foreign Affairs,
Defence and Development Cooperation, European
Affairs Committee, Security and Justice Committee
*Membre du Sénat (L), Commission des affaires
étrangères, de la défense et de la coopération pour le
développement, Commission des affaires européennes,
Commission de la sécurité et de la justice*

DE ROON, Raymond (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Foreign
Affairs Committee, Defence Committee, NATO
Parliamentary Assembly / *Membre de la Chambre des
Représentants (PVV), Commission des affaires
étrangères, Commission de la défense, Assemblée
parlementaire de l'OTAN*

BAKKER, Henk (Mr./M.)

Deputy Secretary General, House of Representatives
*Secrétaire général adjoint de la Chambre des
représentants*

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.)

Secretary General of the Senate

Member of the ASGP

Secrétaire général du Sénat

Membre de l'ASGP

NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.)

Director / *Directeur*

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(L: Labour Party / Parti du travail)

(PVV: Party for Freedom / Parti de la liberté)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

KING, Annette (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives, Health
Committee / *Membre de la Chambre des Représentants
(L), Commission de la santé*

Leader of the delegation

Chef de la délégation

LEE, Melissa (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives, Chairperson of
the Commerce Committee, Education and Science
Committee / *Membre de la Chambre des Représentants
(NP), Président de la Commission du commerce,
Commission de l'éducation et des sciences*

O'ROURKE, Denis (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Justice and
Electoral Committee, Standing Orders Committee
*Membre de la Chambre des Représentants (NZF),
Commission judiciaire et électorale, Commission du
règlement*

HART, Wendy (Ms./Mme)

Secretary to the delegation, Member of the ASGP

Secrétaire de la délégation, Membre de l'ASGP

(L: Labour Party / Parti du travail)

(NP: National Party / Parti national)

(NZF: New Zealand First Party / La Nouvelle-Zélande d'abord)

NIGER

SALIFOU, Amadou (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly

President of the Group, Leader of the delegation

Président de l'Assemblée nationale (MNSD/NASSARA)

Président du Groupe, Chef de la délégation

HABIBOU, Aminatou (Ms./Mme) Vice-President of the Group <i>Vice-Présidente du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Committee on Rural Development and Environment / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS), Commission du développement rural et de l'environnement</i>
IBRO, Aoua (Ms./Mme) Deputy Treasurer of the Group <i>Trésorière adjointe du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS), Commission des affaires étrangères</i>
NOUHOU, Daoudou (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Committee on Finance and Budget / <i>Membre de l'Assemblée nationale (MDN), Commission des finances et du budget</i>
SAMAILA, Ali (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)</i>
ACOTEY, Assibite (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
CHOUDA, Mamane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ABDOU, Boukary (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BOUBACAR, Sabo (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ALIO, Issa (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
IBRAHIM, Laouali (Mr./M.) Technical Adviser <i>Conseiller technique</i>	
(MNSD/NASSARA: National Movement for the Development Society/NASSARA / Mouvement national pour la société du développement/NASSARA)	
(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)	
(MDN: Niger Democratic Movement for an African Federation / Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)	

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat (PDP)</i>
IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.) Deputy Leader of Delegation <i>Chef adjoint de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des représentants (PDP)</i>
ALI, Aidoko Atai (Mr./M.)	Member of the Senate, Inter-Parliamentary Relations Committee / <i>Membre du Sénat (PDP), Commission des relations interparlementaires</i>
ESUENE, Helen U. (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PDP)</i>
UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.)	Member of the Senate, Inter-Parliamentary Relations Committee / <i>Membre du Sénat (PDP), Commission des relations interparlementaires</i>
USMAN, Abdul'aziz (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the Inter-Parliamentary Relations Committee / <i>Membre du Sénat (PDP), Président de la Commission des relations interparlementaires</i>
BELLO, Binta Fatimah (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP)</i>
GARBA, Ado Alhassan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the MDGs Committee / <i>Membre de la Chambre des représentants (APGA), Président de la Commission des OMD</i>

IGBOKWE, Raphael (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP)</i>
REYENIEJU, Daniel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Inter-Parliamentary Committee / <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP), Président de la Commission interparlementaire</i>
GANIYU, Solomon (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
SANI IDRIS, Mohammed (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
EFETURI, Ben (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
EDHERE, Basil U. (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général adjoint, Chambre des représentants</i>
ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk <i>Assistant special du Secrétaire général</i>
AUDU, Rabi A. (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directrice</i>
GREMA, Garba S.G. (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
LASISI, Alh. Bukoye (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
GARBA, Lawal A. (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director / <i>Directeur</i>
BERNARD, Okoh (Mr./M.)	Committee Clerk <i>Greffier de commission</i>
OBASI, Ijeoma Ngene (Mr./M.)	Official / <i>Fonctionnaire</i>

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

(APGA: All Progressives Grand Alliance / Grande alliance progressiste)

NORWAY - NORVEGE

SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament, Standing Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs / <i>Vice-Président du Parlement (PP), Commission permanente du scrutin et des affaires constitutionnelles</i>
HJEMDAL, Line Henriette (Ms./Mme)	Deputy Speaker of Parliament, Standing Committee on Business and Industry / <i>Vice-Présidente du Parlement (PDC), Commission permanente des entreprises et de l'industrie</i>
ELDEGARD, Gunvor (Ms./Mme)	Member of Parliament, Member of the Nordic Council, Standing Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs / <i>Membre du Parlement (L), Membre du Conseil nordique, Commission permanente du scrutin et des affaires constitutionnelles</i>
LOEDEMEL, Bjorn (Mr./M.) Deputy Leader of the delegation <i>Chef adjoint de la délégation</i>	Member of Parliament, Delegation for Arctic Parliamentary Cooperation, Standing Committee on Local Government and Public Administration / <i>Membre du Parlement (C), Délégation de la coopération parlementaire arctique, Commission permanente du Gouvernement local et de l'administration publique</i>
TRETTEBERGSTUEN, Anette (Ms./Mme)	Member of Parliament, Standing Committee on Labour and Social Affairs / <i>Membre du Parlement (L), Commission permanente du travail et des affaires sociales</i>

LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)

Member of Parliament, Standing Committee on Family and Cultural Affairs / *Membre du Parlement (L), Commission permanente de la famille et des affaires culturelles*

HJELBAK, Hanne (Ms./Mme)

Senior Adviser
Conseillère principale
Adviser / *Conseillère*

STOCK, Lisbeth Merete (Ms./Mme)

(PP: Progress Party / Parti progressiste)
(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(L: Labour Party / Parti du travail)
(C: Conservative Party / Parti Conservateur)**OMAN**

AL MAAWALI, Khalid (Mr./M.)

Speaker of the Consultative Council
Président du Conseil consultatif

Leader of the delegation

Chef de la délégation

AL FARSI, Fawziya (Ms./Mme)

Member of the State Council

Second Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / *Deuxième Vice-Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires**Membre du Conseil de l'Etat*

AL MUSHARRAFI, Rahma (Ms./Mme)

Member of the State Council
Membre du Conseil de l'Etat

AL RAISI, Mohammed (Mr./M.)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

BAHWAN, Saad (Mr./M.)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

AL MAHROUQI, Ali (Mr./M.)

Secretary General
Secrétaire général

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

AL RASHDI, Abdul Salam (Mr./M.)

Director / *Directeur*

AL HOSNI, Ahmed (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

AL-OWAISI, Ayman (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller***PAKISTAN**

ABBASI, Mustaza Javed (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale

Leader of the delegation

Chef de la délégation

RABBANI, Mian Raza (Mr./M.)

President of the Senate
Président du Sénat (PPPP)

MANDVIWALLA, Saleem (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat

BILOUR, Ilyas Ahmed (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Development, Finance and Trade / *Bureau de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce*Member of the Senate, Committee on Federal Education and Professional Training, Committee on Finance, Revenue, Economic Affairs, Statistics and Privatization, Committee on Commerce and Textile Industry / *Membre du Sénat (ANP), Commission de l'éducation fédérale et de la formation professionnelle, Commission des finances, des revenus, des affaires économiques, des statistiques et de la privatisation, Commission du commerce et de l'industrie textile*

RAJWANA, Malik Muhammad Rafique (Mr./M.)

Member of the Senate, Defence Committee, Foreign Affairs Committee, Committee on Finance, Revenue, Economic Affairs, Statistics and Privatization / *Membre du Sénat (PML-N), Commission de la défense, Commission des affaires étrangères, Commission des finances, des revenus, des affaires économiques, des statistiques et de la privatisation*

MUHAMMAD AKRAM, Sheikh (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

DRISHAK, Hafeez-ur-rehman Khan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>
HAMEED, Fouzia (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MQM)</i>
HARRAJ, Mohammad Raza Hayat (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>
SHAHJEHAN, Muneer (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>
AHMED JAMALI, Rafique (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
RIAZ, Mohammad (Mr./M.) Secretary General of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
MALIK, Amjed Pervez (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ALI KHAN, Shafqat (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Joint Secretary <i>Co-Secrétaire</i>
AFZAL KHAN, Hassan (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
JAN PATHAN, Arshal (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Joint Secretary, Inter-Parliamentary Relations <i>Co-Secrétaire, relations interparlementaires</i>
EMAD ALAM, Muhammad (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
HAYAT, Khizer (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
ARSHAD, Ch. (Mr./M.) Security Officer <i>Agent de sécurité</i>	

(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / *Parlementaires du Parti du peuple pakistanais*)
(ANP: Awami National Party / *Parti national Awami*)
(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / *Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz)*)
(MQM: Muttahida Qaumi Movement / *Mouvement Muttahida Quami*)

PALAU - PALAOS

CHIN, Camsek E. (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat</i>
AKITAYA, Regis (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the Committee on Youth Affairs, Social Welfare and Culture / <i>Membre du Sénat, Président de la Commission de la jeunesse, des affaires sociales et de la culture</i>
BAULES, Hokkons (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the Foreign Affairs and State Matters Committee / <i>Membre du Sénat, Président de la Commission des affaires étrangères et des affaires d'Etat</i>
RUDIMCH, Mark U (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the Committee on Grant Assistance, Appropriation and Financial Matters <i>Membre du Sénat, Président de la Commission de l'aide financière, des crédits et des questions financières</i>
KEMESONG, Noah (Mr./M.)	Member of the House of Delegates <i>Membre de la Chambre des délégués</i>
BECHESRRAK, Ngedikes (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjointe</i>
UMETARO, Warren (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>

PALESTINE

QUBA'A, Taysir (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Palestinian National Council <i>Vice-Président du Conseil national palestinien</i>
AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and Security, Substitute Member of the Committee on Middle East Questions / <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité, Membre suppléant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien (F)</i>
AL-WAZIR, Intisar (Ms./Mme)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
SULAIMAN, Bashar (Mr./M.) AL-TMAIZI, Salama Saadi (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	Director / <i>Directeur</i>
(F: Fatha)	

PANAMA

PÉREZ DÍAZ, Alfredo Víctor (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (PRD)</i>
CASTILLO GÓMEZ, José Luis (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Transport and Health / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP), Commission des transports et de la santé</i>
GOZAIN ABDELMALAK, Samir Camilo (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Committee on Government Affairs, Justice and Health / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PRD), Vice-Président de la Commission des affaires gouvernementales, de la justice et de la santé</i>
LEVY GARCÍA, Katleen (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on External Relations / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP), Commission des relations extérieures</i>
WEAVER, Frank (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique) (PP: Panameñista Party / Parti panaméiste)	

PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

GANASI, Aide (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Parliament <i>Vice-Président du Parlement national</i>
WHITCHURCH, Richard P. (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Counsel / <i>Conseiller parlementaire</i>

PERU - PEROU

LEÓN RIVERA, José (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Congress of the Republic, Committee on Foreign Trade and Tourism / <i>Membre, Congrès de la République, Commission du commerce extérieur et du tourisme</i>
LÓPEZ CÓRDOVA, María (Ms./Mme)	Member of the Congress of the Republic <i>Membre, Congrès de la République</i>
RONDÓN FUDINAGA, Gustavo (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic <i>Membre, Congrès de la République</i>

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat</i>
PIMENTEL III, Aquilino Koko (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
LAPID, Manuel (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
COLMENARES, Neri (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
GARIN, Sharon (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BATAOIL, Leopoldo (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
YABES, Oscar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
BARUA-YAP, Marilyn (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ADASA Jr., Artemio (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
PANGILINAN, Edgardo (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
DE GUZMAN Jr., Antonio (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
ABRAJANO, Filmer (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ARLEGUE, Celito (Mr./M.)	Adviser to the President of the Senate <i>Conseiller du Président du Sénat</i>
ACEDERA, Jericho (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
BULAUITAN, Joy (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
ZAMORA, Paolo (Mr./M.) Assistant / <i>Assistant</i>	
TORRES III, Anthony (Mr./M.)	Executive Assistant of the President of the Senate <i>Assistant exécutif du Président du Sénat</i>
OCTAVO, Riza (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
BUENDIA JR., Efren (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
SANTOS, Samuel (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	

DOROTAN, Maria Luwalhati (Ms./Mme)
Secretary / *Secrétaire*
SANTOS, Jerril (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

POLAND - POLOGNE

ZIOLKOWSKI, Marek (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PO)</i>
WOJTCZAK, Michal (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PO)</i>
IWINSKI, Tadeusz (Mr./M.)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (SLD)</i>
MAZUREK, Beata (Ms./Mme)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PiS)</i>
RACZKOWSKI, Damian (Mr./M.)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PO)</i>
STEFANIUK, Franciszek (Mr./M.)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PSL)</i>
POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
CZAPLA, Lech (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme) GRUBA, Wojciech (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directrice</i>

(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)
(SLD: Democratic Left Alliance / *Alliance de la gauche démocratique*)
(PiS: Law and Justice / Droit et justice)
(PSL: Polish Peasant Party / Parti paysan polonais)

PORTUGAL

COSTA, Alberto (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
CARDOSO, Maria Paula (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
AMARAL, Helder (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (CDS-PP)</i>
ALBERNAZ, Rosa Maria (Ms./Mme) Member of the Group of Facilitators for Cyprus <i>Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
JESUS, Fernando (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
PACHECO, Duarte (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and Security / <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
MACEDO, Fernando Virgilio (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i>
DE MATOS ROSA, José (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>

Membre de l'ASGP

ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme)

Adviser to the delegation

Conseillère de la délégation

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(CDS-PP: Democratic and Social Centre - People's Party / Centre démocratique et social - Parti populaire CDS-PP)

QATAR

AL-KUWARI, Issa (Mr./M.)

Leader of the delegation

*Chef de la délégation*Deputy Speaker of the Advisory Council, Internal and External Affairs Committee / *Vice-Président du Conseil consultatif, Commission des affaires intérieures et extérieures*

AL-MEADADI, Rashid (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Legal, Legislative and Cultural Affairs Committee / *Membre du Conseil consultatif, Commission des affaires légales, législatives et culturelles*

LABDA, Khalid (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Internal and External Affairs Committee / *Membre du Conseil consultatif, Commission des affaires intérieures et extérieures*

AL-JEHANI, Nasser (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Services and Public Utilities Committee / *Membre du Conseil consultatif, Commission des services publics*

AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)

Director / *Directeur*

AL-SHAHWANI, Mesfer (Mr./M.)

Deputy Director

Directeur adjoint

AL-DELAIMI, Ahamed (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller***REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE**

CHIN, Young (Mr./M.)

Leader of the delegation

*Chef de la délégation*Member of the National Assembly, Chairperson of the Security and Public Administration Committee / *Membre de l'Assemblée nationale (SP), Président de la Commission de la sécurité et de l'administration publique*

CHUN, Soon-Ok (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Trade, Industry and Energy Committee / *Membre de l'Assemblée nationale (NPAD), Commission du commerce et de l'industrie*

JHUN, Ha-Jin (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Trade, Industry and Energy Committee / *Membre de l'Assemblée nationale (SP), Commission du commerce et de l'industrie*

PARK, Heong-Joon (Mr./M.)

Head of ASGP delegation, Member of the ASGP

Chef de la délégation de l'ASGP, Membre de l'ASGP

Secretary General

Secrétaire général

SHIN, Moon-Keun (Mr./M.)

Secretary to the delegation

*Secrétaire de la délégation*Director / *Directeur*

HA, Kyeong-Chan (Mr./M.)

ASGP Secretary

*Secrétaire de l'ASGP*Director / *Directeur*

KIM, Hyun-Sook (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

Deputy Director

Directrice adjointe

KIM, Jun-Heon (Mr./M.)

ASGP Secretary

Secrétaire de l'ASGP

Deputy Director

Directeur adjoint

LEE, So-Youn (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

OH, Nam-Gyun (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation
KIM, Eui-Jeong (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

(SP: Saenuri Party / Parti Saenuri)
(NPAD: New Politics Alliance for Democracy / Alliance pour la démocratie)

ROMANIA – ROUMANIE

STAN, Ioan (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies, Committee for the Investigation of Abuses, Corrupt Practices, and for Petitions / *Membre de la Chambre des Députés, Commission d'enquête des abus, de la corruption et des pétitions (SDP)*

PALĂR, Ionel (Mr./M.)
Vice-President of the Group
Vice-Président du Groupe

Member of the Chamber of Deputies, Committee for Public Administration and Territorial Planning / *Membre de la Chambre des Députés (NLP), Commission de l'administration publique et de l'aménagement du territoire*

OPREA, Dumitru (Mr./M.)
Secretary of the Executive Bureau of the Group
Secrétaire du Bureau exécutive du Groupe
CIUCA, Liviu-Bogdan (Mr./M.)

Member of the Senate, Committee for Education, Science, Youth and Sports / *Membre du Sénat (NLP), Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports*
Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the Committee for Legal Matters, Discipline and Immunities / *Membre de la Chambre des Députés (CP), Commission des affaires légales, de la discipline et des immunités*

MARIN, Gheorghe (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies, Vice-Chairman of the Committee for Industries and Services / *Membre de la Chambre des Députés (SDP), Commission des industries et des services*

DUMITRICĂ, George Ionut (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General, Chamber of Deputies
Secrétaire général adjoint, Chambre des députés

DUMITRESCU, Cristina (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, Senate
Directrice au Sénat

ȘOVAGĂU, Mircea Neadă (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, Cooperation with International Organisations and the EU, Chamber of Deputies / *Conseiller, Coopération avec les organisations internationales et l'Union européenne, Chambre des députés*

ARTENI, Valeriu (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(NLP: National Liberal Party / Parti libéral national)
(CP: Conservative Party / Parti conservateur)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.)
Vice-President of the Group, Leader of the delegation
Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation
GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Development, Finance and Trade / *Bureau de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce*

Member of the Council of the Federation, Chair of the Committee on Foreign Affairs / *Membre du Conseil de la Fédération, Commission des affaires étrangères*
Member of the State Duma, Chairman of the Committee on Property / *Membre, Douma d'Etat (CP), Président de la Commission de la propriété*

KLIMOV, Andrey (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and Security / *Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité*

Member of the Council of the Federation, Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs / *Membre du Conseil de la Fédération, Commission des affaires étrangères*

TIMOFEEVA, Olga (Ms./Mme)
Coordinating Committee of Women Parliamentarians
Comité de coordination des Femmes parlementaires

Member of the State Duma, Committee on Informational Policy and Communication / *Membre, Douma d'Etat, Membre de la Commission de la politique de l'information et de la communication*

MISHNEV, Anatoly (Mr./M.)

Member of the Council of the Federation, Committee for Agrarian and Food Policy and Environmental Management / *Membre du Conseil de la Fédération, Commission de la politique agricole et alimentaire et de la gestion de l'environnement*

VTORYGINA, Elena (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / *Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the State Duma, Committee on Federative Structure and Local Governance / *Membre, Douma d'Etat (United Russia), Commission de la structure fédérative et de la gouvernance locale*

PETRENKO, Valentina (Ms./Mme)
Committee to Promote Respect for IHL, Coordinating Committee of Women Parliamentarians / *Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, Comité de coordination des Femmes parlementaires*

Member of the Council of the Federation, Committee on Social Policy / *Membre du Conseil de la Fédération, Commission de la politique sociale*

YEMELIANOV, Mikhail (Mr./M.)

Member of the State Duma, First Deputy Chairman of the Committee on Economic Policy / *Membre, Douma d'Etat (A Just Russia), Premier Vice-Président de la Commission de la politique économique*

TULOKHONOV, Arnold (Mr./M.)

Member of the Council of the Federation, Committee on Science, Education and Culture / *Membre du Conseil de la Fédération, Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

MARTYNOV, Sergey (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

ERMOSHIN, Pavel (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

STAVITSKY, Valery (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

BELOVA, Julia (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

BOGDANOVA, Natalia (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

BELOUSOVA, Veronica (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

FOLOMEEVA, Olga (Ms./Mme)

KUKARKIN, Pavel (Mr./M.)
Interpreter / *Interprète*

OSOKIN, Boris (Mr./M.)
Interpreter / *Interprète*

SHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

(CP: Communist Party / Parti communiste)

RWANDA

GAKUBA, Jeanne d'Arc (Ms./Mme)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Vice-President of the Senate
Vice-Présidente du Sénat

BISHAGARA KAGOYIRE, Therese (Mrs./Mme)
President of the Group
Présidente du Groupe

Member of the Senate
Chairperson of the Social Affairs, Human Rights and Petitions Committee
*Membre du Sénat
Président de la Commission des affaires sociales, des droits de l'homme et des pétitions*

BAMPORIKI, Edouard (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des députés</i>
CYITATIRE, Sosthene (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>

SAN MARINO - SAINT-MARIN

MICHELOTTI, Augusto (Mr./M.) Vice President of the Group, Leader of the Delegation <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Great and General Council <i>Membre, Grand Conseil général (ZL)</i>
MULARONI, Mariella (Ms./Mme)	Member of the Great and General Council <i>Membre, Grand Conseil général (PDCS)</i>
MARFORI, Lucia (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(ZL: United Left / Gauche Unie) (PDCS: Christian Democrats / Parti chrétien-démocrate)	

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

DA GRAÇA DIOGO, José (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (ADI)</i>
CASSANDRA CORREIA, Carlos (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Budget, Finance and Public Administration / <i>Membre de l'Assemblée nationale (ADI), Commission du budget, des finances et de l'administration publique</i>
DA VEIGA MENDES AZEVEDO, Beatriz (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on Foreign Affairs, Communities, Defence and Maritime Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP), Commission des affaires étrangères, des communautés, de la défense et de la mer</i>
SANTIAGO DAS NEVES, Delfim (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Political, Legal, Constitutional Affairs, Human Rights, Social Communication and Internal Administration <i>Membre de l'Assemblée nationale (PCD), Commission des affaires politiques, juridiques, constitutionnelles, des droits humains, de la communication sociale et de l'administration interne</i>
TRINDADE BOA MORTE, Domingos (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
BANDEIRA MANDINGA, Bilma (Ms./Mme)	Director / <i>Directrice</i>
(ADI: Independent Democratic Alliance / Action démocratique indépendante) (MLSTP: Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe) (PCD: Democratic Convergence Party / Parti démocratique de convergence)	

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALHELAISSI, Hoda (Ms./Mme)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALSHAMAN, Amal (Ms./Mme)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALHARBAY, Abdullah (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>

ALAMR, Mohammed (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

ALANGARI, Saad (Mr./M.)
ALAJLAN, Abdulaziz (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*

Director / *Directeur*

ALSAUD, Reem (Ms./Mme)
Secretary / *Secrétaire*

ALSAEED, Anas (Mr./M.)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

ALSHOBAILY, Rasha (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

SENEGAL

SQUARE, Djimo (Mr./M.)
Acting President of the Group, Leader of the
delegation / *Président délégué du Groupe,*
Chef de la délégation

Member of the National Assembly, Committee on
Economy, Finance, Planning and Economic
Cooperation / *Membre de l'Assemblée nationale (BBY),*
Commission de l'économie, des finances, du plan et de
la coopération économique

DIENG, Penda Seck (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Committee on
Economy, Finance, Planning and Economic
Cooperation / *Membre de l'Assemblée nationale (BBY),*
Première Vice-Présidente de la Commission de
l'économie, des finances, du plan et de la coopération
économique

DIOUF, Aïssatou (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights / *Bureau de la Commission*
permanente de la démocratie et des droits de
l'homme

Member of the National Assembly, Committee on
Development and Land Use Planning / *Membre de*
l'Assemblée nationale (BBY), Commission du
développement et de l'aménagement du territoire

GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.)
Member of the Committee on the Human Rights of
Parliamentarians / *Membre du Comité des droits de*
l'homme des parlementaires

Member of the National Assembly, Defence and
Security Committee / *Membre de l'Assemblée nationale,*
Commission de la défense et de la sécurité

CISSE, Baye Niassé (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe

Deputy Secretary-General
Secrétaire général adjoint

(BBY: Groupe Benno Bok Yakaar)

SEYCHELLES

HERMINIE, Patrick (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly, Chairman of the
Chairpersons Committee, Chairman of the Reform and
Modernisation Committee, Chairman of the Scrutiny of
Bills and Standing Orders Committee / *Président de*
l'Assemblée nationale (Parti Lepep), Président du Comité
des Présidents, Président de la Commission des
réformes et de la modernisation, Président de la
Commission des projets de lois et des ordres
permanents

(Parti Lepep: Seychelles People's Progressive Front / Front progressiste du peuple seychellois)

SIERRA LEONE

SMITH, Rosaline Jariatu (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of Parliament, Lands and Environment
Committee, Finance and Water Resources Committee
*Membre du Parlement (APC), Commission des terres et
de l'environnement, Commission des finances et des
ressources en eau*

(APC: All Peoples Congress / Congrès du peuple réuni)

SLOVAKIA - SLOVAQUIE

LAŠŠÁKOVÁ, Jana (Ms./Mme)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Council, Committee
for Human Rights and National Minorities / *Vice-
Présidente du Conseil national (Smer-SD),
Commission des droits de l'homme et des minorités
nationales*

VISKUPIČ, Jozef (Mr./M.)

Member of the National Council, Chairman of the
Special Committee on Supervision of the Activities of
the National Security Office, Vice-Chairman of the
Committee for Culture and Media, European Affairs
Committee / *Membre du Conseil national (O),
Président de la Commission spéciale de la
surveillance des activités de la sécurité nationale,
Vice-Président de la Commission de la culture et des
médias, Commission des affaires européennes
Director / Directrice*

STRÝČKOVÁ, Katarína (Ms./Mme)

PACOLÁK, Igor (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

NUONG THI NGUYEN (Ms./Mme)

Interpreter / *Interprète*

(Smer-SD: Smer - Social Democracy / SMER - Démocratie sociale)

(O: OLANO)

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MBETE, Baleka (Ms./Mme)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

MNCWANGO, Mangaqa (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly

Présidente de l'Assemblée nationale (ANC)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (IFP)

MPAMBO-SIBHUKWANA, Thandi (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces

Membre du Conseil national des provinces (DA)

TAU, Raserati (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Peace and Security

*Bureau de la Commission permanente de la paix et de la
sécurité*

Deputy Chairperson of the National Council of

Provinces / *Vice-Président du Conseil national des
provinces (ANC)*

WATERS, Mike (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (DA)

DLAKUDE, Dorries (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (ANC)

FROLICK, Cedric (Mr./M.)

Member of the National Assembly, House

Chairperson, Committees Committee / *Membre
de l'Assemblée nationale (ANC), Président de la
Commission des commissions*

MAKUE, Edwin (Mr./M.)

Member of the National Council of Provinces

Membre du Conseil national des provinces

TSOLELI, Sibongile (Ms./Mme)

Adviser / *Conseiller*

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

PRINS, Ellen (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

Member of the National Council of Provinces

Membre du Conseil national des provinces

JARDINE, Zurina (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
DLABAZANA, Mzwandile (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
BRANDT, Madeleine (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
MONNAKGOTLA, Mpho (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
SIGCAWU, Mandlakazi (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
PAULSE, Cheryl-anne (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
MGIDLANA, G. (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary, Parliament <i>Secrétaire au Parlement</i>
XASO, M. (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>
SCHALK, S. (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Manager Office of the Secretary <i>Direction du Secrétaire</i>
VAN DER WESTHUIZEN, Mariela (Ms./Mme)	Staff <i>Membre du personnel</i>
MATIWANE, Mat (Mr./M.)	Staff <i>Membre du personnel</i>
MAGAU, K (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
(ANC: African National Congress / Congrès national africain) (IFP: Inkatha Freedom Party / Parti de la liberté Inkatha) (DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)	

SPAIN – ESPAGNE

GIL LÁZARO, Ignacio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Congress of Deputies <i>Vice-Président, Congrès des Députés (PP)</i>
BURGOS BETETA, Tomas (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PP)</i>
TORME PARDO, Ana (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PP)</i>
GARCIA-TIZON, Arturo (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies Member Constitutional Committee <i>Membre, Congrès des Députés (PP)</i> <i>Commission constitutionnelle</i>
MOSCOSO DEL PRADO, Juan (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (PS)</i>
PICO I AZANZA, Antoni (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (CiU)</i>
ROS MARTINEZ, Susana (Ms./Mme)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (PS)</i>
CAVERO, Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
GUTIERREZ VICEN, Carlos (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>

BOYRA, Helena (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe
JUAREZ, Maria Rosa (Ms./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation
TENA, Alfonso (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
PUIG, Javier (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(PP: People's Party / Parti populaire)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(CiU: Convergence and Union / Convergence et Union)

Director / *Directrice***SRI LANKA**

WEERAKKODY, Chandima (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation
ALAGIYAWANNA, Lasantha (Mr./M.)
RAJAPAKSA, Nirupama (Ms./Mme)
YOGARAJAN, Ramiah (Mr./M.)
DAHANAYAKE, Dharmawijaya Wijesekera (Mr./M.)
DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP
UDALAMATTA GAMAGE, Nuwan Duminda (Mr./M.)
UKWATTA, Kashyapa (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

Deputy Speaker of Parliament
Vice-Président du Parlement (UPFA)
Member of Parliament
Membre du Parlement (UPFA)
Member of Parliament
Membre du Parlement (UPFA)
Member of Parliament
Membre du Parlement (UNP)
Member of Parliament
Membre du Parlement
Secretary General
Secrétaire général
Parliamentary Media Officer
Chargé des médias au Parlement

(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)
(UNP: United National Party / Parti national unifié)

SUDAN - SOUDAN

IZZELDIN AL MANSOUR, Al Fatih (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
AL HASSAN EL AMIN, Mohamed (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on United Nations
Affairs / *Bureau de la Commission permanente des
affaires des Nations Unies*
HASHIM ALI MAHDI, Alfa (Mr./M.)
YOUSIF ABDALLA, Mohammed (Mr./M.)
OSMAN GAKNOON, Marwa (Ms./Mme)
Committee to Promote Respect for IHL / *Comité chargé
de promouvoir le respect du DIH*

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (NCP)
Member of the National Assembly, Foreign Relations
Committee / *Membre de l'Assemblée nationale
(NCP),
Commission des relations étrangères*
Member of the National Assembly, Roads and
Transportation Committee / *Membre de l'Assemblée
nationale (NCP), Commission des routes et des
transports*
Member of the National Assembly, Chairperson of
the Foreign Relations Committee / *Membre de
l'Assemblée nationale (NCP), Président de la
Commission des relations étrangères*
Member of the National Assembly, Justice and Legal
Committee / *Membre de l'Assemblée nationale
(NCP), Commission de la justice et des affaires
légales*

ABDALLA, Abdelgadir (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
FADUL ABDELGADIR, Thana (Ms./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Director / <i>Directrice</i>
ABDEL HAFIZ, Abdel Moniem (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Director / <i>Directeur</i>
AWAD EL GEED, Yousef (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
FARAH, Adel Azeem (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
HASSAN, Al Dirdeiri (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Deputy Director <i>Directeur adjoint</i>
ALI AHMED, Al Tayeb (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
AL TAYEB AHMED, Sayed (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
SAIF ALISLAM, Muhamed (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(NCP: The National Congress / Parti du Congrès national)

SWEDEN - SUEDE

AHLIN, Urban (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement (SAP)</i>
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Foreign Affairs, Committee on Justice / <i>Membre du Parlement (SAP), Commission des affaires étrangères, Commission de la justice</i>
AVSAN, Anti (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Justice, Committee on Foreign Affairs / <i>Membre du Parlement (M), Commission des affaires étrangères, Commission de la justice</i>
GREEN, Monica (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of Parliament, Committee on Finance, Committee on Transport and Communications <i>Membre du Parlement (SAP), Commission des finances, Commission des transports et des communications</i>
LINDBERG, Teres (Ms./Mme)	Member of Parliament, Committee on Transport and Communications / <i>Membre du Parlement (SAP), Commission des transports et des communications</i>
HULT, Emma (Ms./Mme)	Member of Parliament, Committee on Civil Affairs, Committee on Cultural Affairs / <i>Membre du Parlement (Mpg), Commission des affaires civiles, Commission des affaires culturelles</i>
OSCARSSON, Mikael (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Defence, Committee on Industry and Trade / <i>Membre du Parlement (KD), Commission de la défense, Commission de l'industrie et du commerce</i>
FLOSSING, Kathrin (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
MÅNSSON, Ann-louise (Ms./Mme)	Head of the International Department <i>Chef du Département international</i>
LINDHOLM, Daniel (Mr./M.)	Executive Secretary to the Secretary General <i>Secrétaire exécutif du Secrétaire général</i>

LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

SONDÉN, Björn (Mr./M.)

Deputy Secretary to the delegation

Secrétaire adjointe de la délégation

WALLIN, Peter (Mr./M.)

Adviser

Conseiller

VICKLANDER, Per (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

(SAP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(M: Moderate Party / Parti modéré)

(Mpg: Green Party / Les Verts)

(KD: Christian Democrats / Parti chrétien-démocrate)

SWITZERLAND - SUISSE

VEILLON, Pierre-François (Mr./M.)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

Member of the National Council

Membre du Conseil national (SVP/UDC)

GUTZWILLER, Felix (Mr./M.)

Deputy Leader of the delegation

*Chef adjoint de la délégation*Member of the Council of States, Chairman of the
Foreign Affairs Committee / *Membre du Conseil des
Etats (FDP/PLR), Président de la Commission de la
politique extérieure*

BIERI, Peter (Mr./M.)

Member of the Council of States

Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)

JANIAK, Claude (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights / *Bureau de la Commission
permanente de la démocratie et des droits de
l'homme*

Member of the Council of States

Membre, du Conseil des Etats (PS)

CASSIS, Ignazio (Mr./M.)

Member of the National Council

Membre du Conseil national (FDP/PLR)

KIENER NELLEN, Margret (Ms./Mme)

Member of the Committee on the Human Rights of
Parliamentarians / *Membre du Comité des droits de
l'homme des parlementaires*

Member of the National Council

Membre du Conseil national (PS)

MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Ms./Mme)

Member of the National Council

Membre du Conseil national (CVP/PDC)

MÜRI, Felix (Mr./M.)

Substitute Member of the Committee on Middle East
Questions / *Membre suppléant du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient*Member of the National Council, Deputy Chairman of
the Committee on Science, Education and Culture
*Membre du Conseil national (SVP/UDC), Vice-
Président de la Commission de la science, de
l'éducation et de la culture*

SCHWAB, Philippe (Mr./M.)

Member of the Executive Committee of the ASGP
Membre du Comité exécutif de l'ASGP

Secretary General

Secrétaire général

EQUEY, Jérémie (Mr./M.)

Substitute Secretary to the delegation

Secrétaire suppléant de la délégation

TRUONG DINH, An Lac (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

ZEHNDER, Daniel (Mr./M.)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

ANASTASI, Andrea (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)

(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)

(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

ALLAHAM, Mhd Jihad (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Assembly <i>Président de l'Assemblée du Peuple (BP)</i>
BAGDACHE, Ammar (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (SCP)</i>
DIB, Fadia (Ms./Mme)	Member of the People's Assembly, Chairperson of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BP), Président de la Commission des affaires étrangères</i>
MERJANEH, Boutros (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Committee on Housing, Construction and Environment / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind), Commission du logement, de la construction et de l'environnement</i>
SAADEH, Maria (Ms./Mme)	Member of the People's Assembly, Committee of Public Freedoms and Human Rights / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind), Commission des libertés publiques et des droits de l'homme</i>
NASR, Arkan (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Chairman of the Committee on Housing, Construction and Environment <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind), Président de la Commission du logement, de la construction et de l'environnement</i>
WARDEH, Fadel (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Youth Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BP), Commission de la jeunesse</i>
AL WAWI, Mhd. Nasser (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
DIAB, Abdul Azim (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	
(BP: Baath Party / Parti Baath) (SCP: Syrian Communist Party / Parti communiste syrien) (Ind: Independent / Indépendant)	

THAILAND - THAILANDE

LIENGBONLERTCHAI, Surachai (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the National Legislative Assembly / <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale législative</i>
SAMPATISIRI, Bilaibhan (Ms./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
WASINONDH, Kitti (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
SUWANMONGKOL, Anusart (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
RATANACHAICHAN, Chukiert (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
PANMANEE, Sompol (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
SUBHAMITR, Jintanant Chaya (Ms./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
WAYUPARB, Surangkana (Ms./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
TANABOONCHAI, Sakchai (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
PANPRUANG, Charae (Mr./M.) Head of the ASGP delegation, Member of the ASGP <i>Chef de la délégation de l'ASGP, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>

KHAMASUNDARA, Supasinee (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjointe</i>
TUNTRAKUL, Kunnavuti (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
CHAOWALITTAWIL, Saithip (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjointe</i>
NOPPAWONG, Monton (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Director, IPU Division <i>Directeur de la Division de l'UIP</i>
KUNKLOY, Chollada (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations / <i>Directrice du Bureau des Organisations interparlementaires</i>
NUANMANEE, Pakorn (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
LEELANOND, Kanteera (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
MANUNPICHU, Sornsak (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>
RATANAWIROJ, Tatiya (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
THONGPRASOM, Andhika (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
WANABHUM, Chawin (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	
WIBOONCHAN, Nisaporn (Ms./Mme) Assistant secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	
THONGSAMRIT, Pilanthana (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	
TALEERAT, Yossawadee (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
WIBOONPANUVEJ, Tana (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	
SAEWONG, Saensak (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	
SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
PUTORNJAI, La-or (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
POOLTHUP, Panyarak (Mr./M.) Ambassador / <i>Ambassadeur</i>	

TIMOR-LESTE

NUNES, Duarte (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Parliament, Vice-President of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Security <i>Membre du Parlement national (CNRT), Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité</i>
--	--

DA CONCEIÇÃO, Anselmo (Mr./M.)	Member of the National Parliament, Committee on Infrastructure, Transport and Communications <i>Membre du Parlement national (CNRT), Commission des infrastructures, des transports et des communications</i>
GUTERRES LOPES, Aniceto (Mr./M.)	Member of the National Parliament, Commission for Constitutional Affairs, Justice, Public Administration, Local Government and Anti-Corruption / <i>Membre du Parlement national (FRETILIN), Commission des affaires constitutionnelles, de la justice, de l'administration publique, du gouvernement local et de la lutte contre la corruption</i>
PEREIRA SOARES, Izilda (Ms./Mme)	Member of the National Parliament, Vice-President of the Committee on Public Finance / <i>Membre du Parlement national (CNRT), Vice-Président de la Commission des finances publiques</i>
CORREIA, Brígida (Ms./Mme)	Member of the National Parliament, Member Economy and Development Committee / <i>Membre du Parlement national Commission de l'économie et du développement (CNRT)</i>
XIMENES BELO, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
FERNANDES, Jonas (Mr./M.) Adviser to the Secretary-General <i>Conseiller du Secrétaire général</i>	
SOUSA CORTE REAL, Marta (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
RAMOS PEREIRA, Jemmy (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)
(FRETILIN: Revolutionary Front for an independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO

MUTEMA, Kwasi (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, Minister of State in the Ministry of Works and Infrastructures / <i>Membre du Sénat, Ministre des travaux et des infrastructures</i>
--	--

TURKEY - TURQUIE

GÜNEŞ, Hürşit (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
KORKMAZ, Nevzat (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Member of the Committee on Constitution Member of the Committee on Security and Intelligence <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
SERTER, Nur (Ms./Mme)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
YILDIRIM, Murat (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
NEZIROĞLU, İrfan (Mr./M.) Member of ASGP Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
AĞAÇ, İsa Yusuf (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
ÖNAL, Elif Esra (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	

UGANDA - OUGANDA

Rt Hon KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) President of the Group, Member of the Executive Committee, Ex-officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation / <i>Présidente du Groupe, Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des femmes parlementaires Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament, Chairperson of the Appointments Committee, Business Committee <i>Présidente du Parlement (NRMO), Présidente de la Commission des nominations, Commission des affaires</i>
AKELLO, Judith Franca (Ms./Mme)	Member of Parliament, Finance Committee, Budget Committee / <i>Membre du Parlement (FDC), Commission des finances, Commission du budget</i>
AMONGI, Betty (Ms./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of Parliament, Agriculture Committee, Appointments Committee / <i>Membre du Parlement (UPC), Commission de l'agriculture, Commission des nominations</i>
DOMBO, Emmanuel (Mr./M.) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of Parliament, Physical Infrastructure Committee, Public Accounts Committee / <i>Membre du Parlement (NRMO), Commission des infrastructures physiques, Commission des comptes publics</i>
KIYINGI BBOSA, Kenneth (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on HIV/AIDS, Committee on East African Community Affairs <i>Membre du Parlement (Ind), Commission du Sida/VIH, Commission des affaires de la communauté d'Afrique de l'Est</i>
BALYEJJUSA, Sulaiman (Mr./M.)	Member of Parliament, National Economy Committee <i>Membre du Parlement (NRMO), Commission de l'économie nationale</i>
KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
KASULE, Ali (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ODEKE, Peter (Mr./M.) Press Secretary <i>Secrétaire de presse</i>	
TUMUKWASIBWE, Robert (Mr./M.) Advisor to the Group <i>Conseiller du Groupe</i>	
MUKYASI, Alice (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(NRMO: National Resistance Movement Organisation / Organisation du Mouvement de la résistance nationale) (FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique) (UPC: Uganda Peoples Congress / Congrès populaire de l'Ouganda) (Ind: Independent / Indépendant)	

UKRAINE

DENISOVA, Lydmila (Ms./Mme)	Member of Parliament, Chair of the Committee on Social Policy, Employment and Pension Provision / <i>Membre du Parlement (PF), Présidente, Commission de la politique sociale, de l'emploi et des retraites</i>
HORDEIEV, Andriy (Mr./M.)	Member of Parliament, Chair of Sub-Committee, Committee on Budget Affairs / <i>Membre du Parlement, Président de sous-commission, Commission du budget</i>

KUZHEL, Oleksandra (Ms./Mme)

Member of Parliament, Vice-Chair of the Committee on Industrial Policy and Entrepreneurship / *Membre du Parlement (PF), Vice-Présidente, Commission de la politique industrielle et de l'entreprenariat*

TOMENKO, Mykola (Mr./M.)

Member of Parliament, Chair of the Committee on Environmental Policy, Natural Resources and Chernobyl Disaster Relief / *Membre du Parlement (PPB), Président de la Commission de la politique environnementale, des ressources naturelles et de la catastrophe de Tchernobyl*

FURMAN, Oleksandr (Mr./M.)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

SHOVKOPLIAS, Oleksii (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

TARHONII, Serhii (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(PF: People's Front / Front populaire)

(PPB: Petro Poroshenko Bloc / Bloc Petro Poroshenko)

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

ALMURR, Mohammed (Mr./M.)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

ALQUBAISI, Amal (Ms./Mme)

Speaker of the Federal National Council

Président du Conseil national de la Fédération

Deputy Speaker of the Federal National Council

Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération

ALNUAIMI, Ali (Mr./M.)

Member of the Federal National Council

Membre du Conseil national de la Fédération

AL-MANSOORI, Ahmed (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies

Member of the Federal National Council

Membre du Conseil national de la Fédération

ALSAMAHI, Sultan (Mr./M.)

Member of the Federal National Council

Membre du Conseil national de la Fédération

ALTENAIJI, Faisal Abdulla (Mr./M.)

Member of the Federal National Council

Membre du Conseil national de la Fédération

ALSHURAIQI, Rashed (Mr./M.)

Member of the Federal National Council

Membre du Conseil national de la Fédération

A.J. AHMAD (Mr./M.)

Member of the Federal National Council

Membre du Conseil national de la Fédération

ALMAZROOEI, Dr Mohamed (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Secretary General

Secrétaire général

ALSHAMSI, Abdulrahman (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Assistant Secretary General

Secrétaire général adjoint

ALSHAMSI, Omar Eisa (Mr./M.)

Director, Speaker's Office

Directeur du Bureau du Président

ALMEHIRI, Juma Saeed (Mr./M.)

Head of Protocol

Chef du protocole

ALMEHIRI, Saeed Khamis (Mr./M.)

Protocol Officer

Chargé du protocole

ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)

Head of Communication

Chef de la communication

AIZAABI, Ibrahim Ahmed (Mr./M.)

Communication Coordinator

Coordinateur de la communication

ALBLOOSHI, Hamda Ali (Ms./Mme)	Head, Parliamentary Research <i>Chef de la recherche parlementaire</i>
ALSHEHHI, Roudha Ali (Ms./Mme)	Senior Researcher <i>Chercheuse principale</i>
ALSHEHHI, Salama Othman (Ms./Mme)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
ALKAMALI, Mai Mohammad (Ms./Mme)	Strategic Partnerships Coordinator <i>Coordinatrice des partenariats stratégiques</i>
ALMAEENI, Sara Ahmed (Ms./Mme)	Media Department <i>Département des médias</i>

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

Rt Hon BURT, Alistair (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
WALTER, Robert (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
JUDD, Frank (Lord) Chair of the Committee on Middle East Questions <i>Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
Rt Hon DHOLAKIA OBE DL, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
CHIDGEY, David (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
FAULKNER OF WORCESTER, Richard (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
HOOPER CMG, Gloria (Baroness)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (C)</i>
NIMMO, Rick (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
REES, Dominique (Ms./Mme)	Deputy Director <i>Directrice adjointe</i>
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Ms./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
LAYFIELD, Jonathan (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
HELME, Philippa (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
OLLARD, Edward (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>
COMMANDER, Emily (Ms./Mme) Joint Secretary of the ASGP <i>Co-Secrétaire de l'ASGP</i>	
MOELLER, Daniel (Mr./M.) Assistant to the ASGP Secretariat <i>Assistant du Secrétariat de l'ASGP</i>	
LEVER, Giles (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(C: Conservative / Parti conservateur)

(L: Labour / Parti travailliste)

(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

MOHAMED, Hamad Rashid (Mr./M.) Standing Committee Development, Finance and Trade, Leader of the delegation / <i>Commission permanente du développement, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CUF)
LYIMO, Susan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Spokesperson of the Committee on Education and Vocational Training <i>Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la Commission de l'éducation et de la formation professionnelle</i> (CHADEMA)
KAFULILA, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (NCCR-Mageuzi)
KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CCM)
NDUGULILE, Faustine (Mr./M.) Advisory Group of HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health / <i>Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MWAKASYUKA, Jossey (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Director of Civic Education, National Assembly <i>Directeur de l'éducation civique de l'Assemblée nationale</i>
MPANDA, Emmanuel (Mr./M.)	Assistant Director, Clerk's Office <i>Directeur adjoint au Bureau du Secrétaire général</i>
MWANDUMBYA, Owen (Mr./M.)	Information Officer / <i>Chargé de l'information</i>
UKHOJYA ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)	Director, Speaker's Office <i>Directeur au Bureau de la Présidente</i>
BEREGE, Herman Edgar (Mr./M.)	Private Secretary to the Speaker <i>Secrétaire particulier du Président</i>
MWAKASEGE, Alphonse Martin (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp de la Présidente</i>	
HOKORORO, Suzan Peter (Ms./Mme) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp de la Présidente</i>	
(CUF: Civic United Front / Front civique unifié) (CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie) (CHADEMA: Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement) (NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi <i>Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi</i>)	

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, Ex-officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, National Defence Committee, Public Health and Social Assistance Committee / <i>Membre du Sénat (FA), Commission de la défense nationale, Commission de la santé publique et de l'assistance sociale</i>
HEBER, Luis Alberto (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i> (PN)
CARBALLO, Felipe (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Industry, Energy and Mining Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (FA), <i>Commission de l'industrie, de l'énergie et des mines</i>
MAHÍA, José Carlos (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the House of Representatives, International Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (FA), <i>Commission des affaires internationales</i>

PENADÉS, Gustavo (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PN)</i>
MONTERO, José Pedro (Mr./M.) Member of the ASGP Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
PIQUINELA, Oscar (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
GALVALISI, Carina (Ms./Mme) Assistant to the Group <i>Assistante du Groupe</i>	
NGUYEN, Tram Anh (Ms./Mme)	Staff <i>Membre du personnel</i>
IRIGARAY, Carlos (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
LLANTADA, Felipe (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(FA: Frente Amplio / Front élargi) (PN: Partido Nacional / Parti national)	

VENEZUELA

VIVAS VELASCO, Dario (Mr./M.) Vice-President of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Vice-Président du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)</i>
EL ZABAYAR SAMARA, Adel (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Security and Defence Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV), Commission de la sécurité et de la défense</i>
ALEMAN, Juan Carlos (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Interior Politics Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV), Commission de la politique intérieure</i>
REQUENA, Gladys Del Valle (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, President of the Committee on Culture and Recreation / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV), Président de la Commission de la culture et des loisirs</i>
ZAMBRANO, Edgard (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Indigenous Peoples Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (AD), Commission des peuples indigènes</i>
ZERPA, Christian Tyrone (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Foreign Affairs, Sovereignty and Integration Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV), Commission des affaires étrangères, de la souveraineté et de l'intégration</i>
AVILA, Jose (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
GARCIA SEQUERA, Fenix (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
RODRIGUEZ, Sandra (Ms./Mme) Press / <i>Presse</i>	
GOMEZ, Ruben (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
GARAYCOA, Merlyn (Ms./Mme) Press / <i>Presse</i>	
GALANTON, Jean Carlos (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
ALDANA, Victor (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(PSUV: United Socialist Party of Venezuela / Parti socialiste uni du Venezuela)

(AD: Democratic Action / Action démocratique)

VIET NAM

TONG, Thi Phong (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Thi Kim Ngan (Ms./Mme) President of the Meeting of Women Parliamentarians <i>Présidente de la Réunion des femmes parlementaires</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i>
TRAN, Van Hang (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères</i>
TRUONG, Thi Mai (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Social Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires sociales</i>
NGUYEN, Van Giau (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Economic Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission économique</i>
NGUYEN, Dac Vinh (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Culture, Education, Youth, Teenagers and Children <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, de l'adolescence et de l'enfance</i>
VU, Hai Ha (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
HA, Huy Thong (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
NGUYEN, Thuy Anh (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice-Chairwoman of the Social Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales</i>
LE, Minh Thong (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Law Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des lois</i>
VU, Xuan Hong (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Membre de la Commission des affaires étrangères</i>
HA, Minh Hue (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères</i>

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
KUNDA, Haward (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Education, Science and Technology / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'éducation, de la science et de la technologie</i>
KAZABU, Luxon (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NFSB - VMRO)</i>
BANDA, Esther M. (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NFSB - VMRO)</i>

ANTONIO, Carlos (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i>
KALIMA, Victoria (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on Legal Affairs, Governance, Human Rights, Gender Matters and Child Affairs, Committee on Government Assurances <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires légales, de la gouvernance, des droits de l'homme, les questions de parité entre les sexes et de l'enfant, Commission des assurances gouvernementales</i>
CHUNGU, Annie (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MWIIMBU, Jacob (Mr./M.) Rapporteur, Standing Committee on Development, Finance and Trade / <i>Rapporteur de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Legal Affairs, Governance, Human Rights, Gender Matters and Child Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND), Président de la Commission des affaires juridiques, de la gouvernance, des droits de l'homme, des affaires de genre et des enfants</i>
NGIMBU, Christabel (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MONDE, Greyford (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i>
MWINGA, Doris Katai K. (Ms./Mme) President of the ASGP, Member of the ASGP <i>Président de l'ASGP, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
MBEWE, Cecilia N. (Ms./Mme)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjointe</i>
CHELU, John (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
BANDA, Naomi (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
MONGA, Pauline M. (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
MPOLOKOSO, Anthony K. (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
SOLOPI, Mwaula (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
NYIRENDA, Temwa (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
NGULUBE, Roy (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ZULU, Christine M. (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
CHEELO, Solistor (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
CHIKANWA, Gregory (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
KABWE, Chishimba (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
(NFSB - VMRO: Patriotic Front / Front patriotique) (UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)	

ZIMBABWE

MADZONGWE, Edna (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Présidente du Sénat (ZANU/PF)</i>
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)</i>
CHISUNGA, Daster (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre Sénat</i>
DZIVA, Tionei Melody (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i>
DADIRAYI MAKONI, Roselyn (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
CHINYEMBA, Gift (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / <i>Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe</i>) (MDC-T: Movement for Democratic Change / <i>Mouvement pour un changement démocratique</i>)	

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

LABDAG, Abderrahmane Labdag (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker <i>Vice-Président</i>
AL-RIYAMI, Rahila (Ms./Mme)	Member / <i>Membre</i>
KHOURY, Walid (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
FAWZY, Maye (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	External Relations <i>Relations extérieures</i>

**CENTRAL AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT CENTRAMERICAIN**

TARDENCILLA, Orlando (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
HERNANDEZ, Williams (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

KIDEGA, Daniel F (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker / <i>Président</i>
MADETE, Kenneth (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KALIBA, Winifred (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

MOREIRA MONIZ, Martina (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker <i>Vice-Présidente</i>
KWAME AKBESI, Alfred (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
MOUSSA GROS, Hadizatou (Ms./Mme)	Member / <i>Membre</i>
DANSOKO, Cheick Abdel Kader (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
FWANGDER, Ezekiel (Mr./M.)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
HARISSOU, Mamane Souleymane (Mr./M.)	Committee Clerk <i>Greffier de commission</i>

**EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN**

PAPADIMOULIS, Dimitrios (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker, Committee on Economic and Monetary Affairs / <i>Vice-Président, Commission des affaires économiques et monétaires</i>
BAJTAY, Peter (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
NGUYEN, Thi Thuy Nga (Ms./Mme)	Political and Sectoral Officer <i>Chargée des affaires politiques et sectorielles</i>
VIEN, Ngoc Bich (Ms./Mme)	Press and Public Affairs Officer <i>Chargée de la presse et des affaires publiques</i>

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC
AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)**

DJARIRI, Abdou (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member / <i>Membre</i>
AKA AMANAN, Véronique (Ms./Mme) SANWIDI WARE, Maria (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Member / <i>Membre</i> Secretary General <i>Secrétaire général</i>
FONGNI, Emile (Mr./M.)	Communication Officer <i>Chargé de communication</i>

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN**

ALCALÁ RUIZ, Blanca (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Secretary General, Senator (Mexico) <i>Secrétaire générale, Sénatrice (Mexique)</i>
SANCHEZ, José Ramón (Mr./M.) MARTÍNEZ UBIEDA, Alejandro (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member (Venezuela) / <i>Membre (Venezuela)</i>

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

WALTER, Robert (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member / <i>Membre</i>
---	------------------------

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS**UNITED NATIONS ORGANIZATION****ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

KUO, Taona (Ms./Mme), Senior Manager, Every Woman Every Child Team, Executive Office of the UN Secretary-General / *Directrice principale, Mouvement Chaque femme chaque enfant, Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations Unies*

METHA, Pratibha (Ms./Mme), UN Resident Coordinator / *Coordonnateur Résident*

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**

EBA, Patrick Michael (Mr./M.), Human Rights and Law Adviser / *Conseiller pour les droits de l'homme et le droit*

SCHOULTZ, Kristan (Ms./Mme), Director, Viet Nam Office / *Directrice, Bureau du Viet Nam*

NGUYEN, Phuong Mai (Ms./Mme), Adviser, Viet Nam Office / *Conseillère, Bureau du Viet Nam*

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

BEAVERS, Suki (Ms./Mme), Policy Advisor, Inclusive Political Processes Team / *Conseillère politique, Processus d'intégration politique*

CURRY, Dennis (Mr./M.), Viet Nam Office / *Bureau du Viet Nam*

BUI PHUONG TRA (Ms./Mme), Viet Nam Office / *Bureau du Viet Nam*

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

LEI, Sun (Ms./Mme), Education Coordinator, Viet Nam Office / *Coordinateur de formation, Bureau du Viet Nam*

MARIN, Katherine Muller (Ms./Mme), Representative to Viet Nam / *Représentant au Viet Nam*

RAMIREZ-MIRANDA, Juan Pablo (Mr./M.), Monitoring and Reporting Officer, Viet Nam Office
Responsable du suivi et de l'évaluation, Bureau du Viet Nam

UNITED NATIONS DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS (UN DESA)**DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES (ONU DAES)**

MONTIEL, Lenni (Mr./M.), Assistant Secretary General for Economic Development / *Sous-Secrétaire général pour le développement économique*

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)**

BOULTON, Alistair (Mr./M.), Assistant Regional Representative / *Représentant régional adjoint*

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

PONET, David (Mr./M.), Parliamentary Specialist / *Spécialiste parlementaire*

TOOLE, Daniel (Mr./M.), Regional Director for East Asia and the Pacific / *Directeur régional, Asie du Sud-Est et Pacifique*

RUDERT, Christiane (Ms./Mme), Regional Adviser Nutrition / *Conseillère régionale en nutrition*

MOLLER, Jesper (Mr./M.), Deputy Chief Representative / *Représentant principal adjoint*

UN WOMEN**ONU FEMMES**

LASAGABASTER, Begoña (Ms./Mme), Acting Head, Policy Division / *Directrice par intérim de la Division des politiques sociales*

BALLINGTON, Julie (Ms./Mme), Policy Adviser / *Conseillère politique*

ISHIKAWA, Shoko (Ms./Mme), Country Director, Viet Nam / *Directrice régionale, Viet Nam*

HUONG, Doan Mai (Ms./Mme), Programme Associate, Viet Nam / *Adjointe de programme, Viet Nam*

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
HA BAE, Jong (Mr./M.) Office in Viet Nam / *Bureau du Viet Nam*

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)
VALES, Hernán (Mr./M.), Human Rights Officer / *Chargé des droits de l'homme*

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)
TEMMERMAN, Marleen (Ms./Mme), Director / *Directrice*
SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE
CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur*
N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)
ORGANISATION INTERNATIONALE DES MIGRATIONS (OIM)
FATIMA, Rabab (Ms./Mme), Regional Coordinator and Advisor for South and South West Asia / *Coordinateur régional et Conseiller pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest*
KNIGHT, David (Mr./M.), Chief of Mission, IOM Vietnam / *Chef de mission, Bureau du Vietnam*
LACZKO, Frank (Mr./M.), Head, Migration Research Division / *Chef de la Division de la recherche sur la thématique de la migration*

LEAGUE OF ARAB STATES
LEAGUE DES ETATS ARABES
HASSAN, Hassana (Mr./M.), Deputy Director / *Directeur adjoint*

ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY (JPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE
PAPADIMOULIS, Dimitrios (Mr./M.), Vice-President of the European Parliament
Vice-Président du Parlement européen

ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE
BOUCHKOUJ, Nour Eddine (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE
ISLAMI, Masoud (Mr./M.), Deputy Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*
MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Deputy Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*

GLOBAL ORGANISATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION
HYDE, John (Mr./M.), Chair, GOPAC Oceania / *Président de GOPAC Océanie*
SIRATHRANONT, Jetn (Mr./M.), Member / *Membre*

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB
MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE
BAYTEKIN, Hasan (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire general adjoint*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Deputy Head of Committee / *Vice-Président de commission*
 SENKO, Vladimir (Mr./M.), Head of Committee / *Président de commission*
 SHUMYANTSEV, Alexander (Mr./M.), Head of Department / *Chef de département*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE

BIADILLAH, Mohamed Cheikh (Mr./M.), PAM President and President of the House of Councillors of Morocco
Président, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc
 AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.), PAM Honorary President / *Président honoraire*
 QUBA'A, Tayseer (Mr./M.), PAM Vice-President and Head of Delegation of the Palestinian National Council

ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY
(OSCE PA)**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**

SOARES, Joao (Mr./M.), Member of the Portuguese Parliament / *Membre du Parlement portugais*
 OLIVER, Spencer (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY - UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE

BOTELHO LEAL, Isabel (Ms./Mme), Secretary-General - Parliamentary Assembly - Union for the Mediterranean.

PARLAMERICAS

GUERRA, Marcela (Ms./Mme), President, Member of the Mexican Parliament / *Présidente, Membre du Parlement mexicain*
 URRUTIA, Ignacio (Mr./M.), Member of the Board of Directors, Member of the Chilean Parliament / *Membre du Conseil d'administration, Membre du Parlement chilien*

PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER STATES
(PUIC)**UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (UPCI)**

KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
 MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général assistant*

SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
 PERRY, Latifa (Ms./Mme), Secretariat Coordinator

THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TB AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations
Conseiller principal, Relations parlementaires

CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE
GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)

FLURI, Philipp (Mr./M.), Directeur adjoint / *Deputy Director*

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

BOUVIER, Antoine (Mr./M.), Legal Adviser / *Conseiller juridique*
 MARTINEZ, Juan (Mr./M.), Office Manager / *Chef de bureau*

INTERNATIONAL IDEA

TOMMASOLI, Massimo (Mr./M.), Permanent Observer / *Observateur permanent*

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

PASION, Naida (Ms./Mme), Director, Newborn and Child Survival Campaign / *Directrice de la Campagne pour la survie du nouveau-né et de l'enfant*

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)

GONZALEZ-KOSS, Monika (Ms./Mme), Representative of the General Secretariat / *Représentante du Secrétariat général*

**PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW
TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION****PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE
AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE****BRUNEI DARUSSALAM**

MORSHIDI, Awang Ahmad (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Legislative Council <i>Membre du Conseil législatif</i>
ASAR, Judin (Mr./M.)	Clerk / <i>Secrétaire général</i>
AMINAH, Rose (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

FIJI – FIDJI

NADALO, Ruveni (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament <i>Vice-Président du Parlement</i>
WAINIU, Senitieli R. (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

NAURU

SCOTTY, Ludwig D. (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement</i>
CAIN, Ann-Marie (Ms./Mme)	Clerk of Parliament <i>Secrétaire générale</i>

**PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL
OF PARLIAMENTS (ASGP) AND WHOSE NAMES DO NOT ALREADY APPEAR UNDER A NATIONAL
DELEGATION, AN OBSERVER OR ANY OTHER BODY****PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS
(ASGP) DONT LE NOM NE FIGURE PAS DÉJÀ AU TITRE D'UNE
DELEGATION NATIONALE, D'UN OBSERVATEUR OU D'UNE AUTRE ENTITE****BURUNDI**

NIYONZIMA, Renovat (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire general du Sénat</i>
RWABAHUNGU, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire general de l'Assemblée nationale</i>

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 132nd
ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 132^{ème}
ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

MOHAMMED, Amina (Ms./Mme), United Nations Assistant Secretary-General and Special Adviser on Post-2015 Development Planning / *Assistante Secrétaire générale des Nations Unies et Conseillère spéciale sur la Planification du développement post-2015*

MINH, Pham Binh (Mr./M.), Deputy Prime Minister and Minister of Foreign Affairs of Viet Nam
Vice-Premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

MINH, Le Luong (Mr./M.), Secretary General, Association of South-East Asian Nations (ASEAN)
Secrétaire général de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

SMITH, Pio (Mr./M.), Special Assistant to the Special Advisor of the Secretary-General on Post-2015 Development Planning / *Assistant spécial de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour le "Programme de développement pour l'après-2015"*

Interactive debate on the future resolution on Democracy in the digital era and the threat to privacy and individual freedoms / Débat sur le thème "La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles"

O'BRIEN, Danny (Mr./M.), International Director, Electronic Frontier Foundation / *Directeur international, Electronic Frontier Foundation*

**IPU-PMNCH side event on a new global strategy to improve women's and children's health
Réunion parallèle "Consultation sur la nouvelle Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent"**

FERRIER, Kathleen (Ms./Mme), Member of the independent Expert Review Group for Accountability for Women's and Children's Health / *Membre du Groupe d'examen indépendant d'experts sur l'information et la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant*

Interactive debate on « The Convention on the Rights of the Child 25 years on: are children's lives better? »

Débat interactif sur le thème "La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : les enfants vivent-ils mieux ?"

MNG'ONGO, Lediana Mafuru (Ms./Mme), Member of the Parliament of Tanzania / *Membre du Parlement tanzanien*

**Launch of the Common Principles
Lancement des principes communs**

HUBLI, K. Scott (Mr./M.), NDI Director of Governance Programs / *Directeur des programmes de gouvernance du NDI*

**Side event "Eliminating risks of nuclear war by accident, cyber-attack or conflict escalation"
(Parliamentarians for Nuclear Non-proliferation and Disarmament - PNND)
Réunion parallèle sur le thème "Faire disparaître les risques de guerre nucléaire que pourraient engendrer un accident, une cyber attaque ou l'escalade d'un conflit"
(Parlementaires pour la non prolifération nucléaire et le désarmement - PNDN)**

WARE, Alyn (Mr./M.), PNND Global Coordinator / *Coordinateur global de PNND*

ROBSON, Matt (Mr./M.), PNND Coordinator, Pacific and South-East Asia / *Coordinateur de PNND, Pacifique et Asie du Sud-Est*

SUPAWONG, Titeeporn (Ms./Mme), PNND Programme Officer, South-East Asia / *Chargé de Programme de PNND, Asie du Sud-Est*